00110902

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 27 February, 2016

HISTOIRE

DE LA VIE,

DES OUVRAGES ET DES DOCTRINES

DE CALVIN.

Imprimerie de FÉLIX LOCQUIN, 16, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ROYAL ASIATIC SOCIETY LIBRARY
BOMBAY BRANCH

Servet.

HISTOIRE

DE LA VIE,

DES OUVRAGES ET DES DOCTRINES

DE CALVIN

PAR M. AUDIN,

AUTEUR DE « L'HISTOIRE DE LUTHER. »

110902

Post tenebras spero lucem.
(DEVISE DE GENÈVE CATHOLIQUE)

B d 11

II

PARIS,
MAISON, LIBRAIRE-EDITEUR,
Quai des Augustins, 29.

1841

God
F0884:244
Aud1HG
110902

00110902

CHAPITRE I.

GENEVE AVANT LA RÉFORMATION.

Mœurs bourgeoises de Genève, à l'époque de la réformation. — Caractère du marchand. — Le commerce, source de richesse et de noblesse. — Le peuple. — Les nobles. — Les juristes. — Les médecins. — Calvin étranger aux institutions et à la vie de la cité. — Les Libertins. — Calvin et les pestiférés.

Pour apprécier l'action de Calvin sur l'administration religieuse ou politique de Genève, il faut étudier nécessairement les mœurs bourgeoises de la cité au temps de la réformation.

Genève, au seizième siècle 1), est une ville de mouvement mercantile, ressemblant à toutes les cités marchandes de cette époque par le bruit qui retentit dans ses murs, et en différant par l'individualité de ses mœurs industrielles. Placé au pied des Alpes, il reçoit de l'Italie des soies, des épices,

1) Notices généalogiques sur les familles genevoises, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, par J. A. Galiffe, in-8° t. I, ntrod.

des savons, des fruits, des parfums; de la France des draps, des tissus, de la laine, des livres; de la Savoie, du miel, des blés, des fruits; de l'Allemagne du fer, du cuivre, du bois et des gravures: marchandises qu'il échange ou achète pour les revendre ou les exporter. Le négociant genevois est le type du commerçant: vous n'en trouverez pas de plus actif, de plus probe, de plus consciencieux, et souvent de plus riche. Il y a des peiroliers (chaudronniers), des couturiers, des cordonniers, des chapuis (charpentiers), des maçons, qui pourraient loger dans des palais et qui se contentent pour habitation d'une simple maisonnette, n'ayant pour ornement qu'un jardin tout plein de fleurs; car maître et ouvrier aiment les fleurs avec passion. Les Frugger d'Augsbourg, ces grands banquiers du moyen-âge, auxquels Luther fermait si impitoyablement les portes du ciel, faisaient des affaires avec Genève; et aucunes de leurs traites n'étaient protestées. « La parole d'un genevois, disaient-ils souvent, vaut tout l'or d'un électeur saxon, » et ils avaient raison. Un italien qui venait de Vicence, de Ferrare ou de Milan pour chercher fortune ou apporter à Genève quelque industrie nouvelle, était émerveillé du bruit de marteaux, de limes, de balanciers, dont la ville retentissait à toute heure de la journée; de la propreté des rues, de l'élégante simplicité des édifices publics. Il ne pouvait dissimuler sa surprise en comparant les palais de marbre qu'habitaient les négociants des villes maritimes de l'Italie, avec la demeure si modeste des négociants genevois. Bonivard, Pecolat, Berthelier épuraient les comptes de leurs bouchers, travaillaient

avec leurs maçons, allaient au marché acheter la provision du ménage, descendaient à la cave pour soigner leurs vins, émondaient les arbres de leurs vergers, et arrosaient les fleurs de leurs parterres 1).

Le commerce était la vie de Genève. La plupart des grandes familles dont on citait les noms avec orgueil, s'étaient enrichies dans le négoce: ces familles étaient presque toutes d'origine étrangère. Le sang genevois était mêlé de sang italien, français et allemand. Genève devait donc emprunter dans ce croisement des races, les mœurs des peuples auxquels il s'était allié. Il ressemblait au Français par son amour pour la danse, les plaisirs de la table, les joies bruyantes des dimanches, et les jeux de hasard; à l'Allemand par son culte pour les champs; au Savoyard par sa probité; à l'Italien par sa passion pour l'indépendance. Il avait emprunté au républicain pisan quelques institutions municipales. A Pise, comme à Londres aujourd'hui, comme à Genève à l'époque de la réformation, on ne pouvait arriver aux charges civiques sans être membre d'un corps de métier. A Florence, Mathieu Palmieri, l'ambassadeur auprès du roi Alphonse, le poète de la « Cicta di vita » appartenait au corps des apothicaires 2). Il n'était pas rare de voir les citoyens les plus illustres, ajouter à leur qualité celle d'apothicaire, de pelletier, de cordier.

La femme de Tudert, Camille Burlamachi, un sang

---

1) Galiffe, t. I, Introd.

2) Niceron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, t. XI, p. 77.

presque royal, mit Jean de Tudert, son fils, en apprentissage chez un horloger, et son autre fils Louis au service d'un marchand de Nüremberg, Abraham Pierrot. Le fils d'un syndic, le premier magistrat de la cité, balayait le comptoir ou la boutique de son maître ; seulement on avait soin d'attacher à son balai, en signe de distinction, un beau ruban de couleur. Alors la domesticité n'était pas dégradante, quand elle n'était qu'un châtiment du sort aveugle : l'orpheline délaissée servait comme chambrière dans la maison de son oncle ou de son parent. Mais honte au fainéant qui demandait l'aumône dans les rues ; le marchand et le patricien se détournaient sans pitié : vivre en travaillant était la devise commune.

Le commerce était une source de gloire, de profits et d'honneurs. L'étranger naturalisé, le bourgeois citoyen, pouvaient acquérir des titres de noblesse, se qualifier de seigneur, prendre des armoiries. Les apothicaires étaient presque tous nobles. C'étaient eux qui vendaient les chandelles qu'on faisait brûler au pied de la niche d'un saint, les cierges des églises, ou qu'on portait aux enterrements. On en trouve qui débitent à la fois des drogues et des pâtés, quand la veuve qu'ils ont épousée, est héritière d'une boutique achalandée. Il y avait une rue, nommée « la rue des cordonniers », où l'on venait de plusieurs lieues à la ronde acheter des souliers. Les souliers de Genève étaient étalés en forme de pyramide aux foires de Lyon, à la St-Pierre et à la St-Jean. Ces cordonniers genevois avaient une réputation d'habileté en France et en Allemagne : aussi étaient-ils fort riches. Quand ils mouraient sans postérité, ils

léguaient leur fortune à une abbaye, à un couvent, à un hospice, sous la condition que l'héritier réciterait un nombre de pater et d'ave pour le repos de l'ame du défunt. La réformation, en détruisant les monastères, fit cesser les prières de la piété reconnaissante.

Mais nos marchands genevois ont bien encore d'autres titres de gloire. Quand les libertés du pays étaient menacées; qu'un duc de Savoie voulait toucher de son épée aux franchises de la cité, et attenter aux priviléges des corporations; alors chaudronniers, charpentiers, cordonniers, maçons, taverniers, prenaient la cape et la hallebarde pour défendre leurs libertés. Ce jour-là toutes les haines étaient oubliées: Genève se levait en masse. Le peuple aussi rusé que brave, se prenait à rire en entendant les hérauts du duc de Savoie annoncer dans les rues, qu'il consentait à rétablir les foires, sous la seule condition qu'il en serait nommé le conservateur. Le piége était adroit. Mais les Genevois ne s'y laissaient pas prendre, et criaient tout d'une voix—mieux vaut liberté que richesse 1). Vraiment, ces marchands étaient de chauds patriotes qui versaient avec joie leur sang pour leur cité natale. L'histoire s'est mise à fouiller tout récemment dans les archives des familles; elle a remué les cendres des artisans du moyen-âge; elle a secoué leurs linceuls, et sous la pierre modeste qui les recouvrait, elle a retrouvé des noms qu'on a le courage de répudier aujourd'hui, et qu'elle a osé, elle qui ne craint rien, clouer aux armoiries de nos patriciens

1) J. Fazy, Essai d'un précis de l'histoire de Genève, t. I, p. 87.

modernes. Avant la réformation, ces patriotes avaient peur d'offenser l'oreille par des titres aristocratiques : les d'Eysières s'appelaient Desire, les d'Entand, Dantand, les d'Acier, Dassier 1). Combien de marchands de la rue du Rhône ou de la place du Molard qui descendent en droite ligne de quelque grande célébrité des temps anciens de la république ! Qu'ils cherchent bien et ils trouveront leurs titres de noblesse dans quelque vieille étude de notaire. Alors ils auront droit au besoin de porter l'épée au côté, comme ces de Confignon, réduits à labourer la terre, eux qui descendaient de chevaliers du treizième siècle.

Après le diable et le pape, ce sont les juristes que Luther haïssait le plus cordialement. Il n'est pas de page des Tisch-Reden où il ne s'amuse à les déchirer. Un jour il leur fait pousser aux doigts de longues griffes bien crochues ; un autre il leur pend derrière le dos une queue semblable à celle que son ami Lucas Cranach donnait au satan ; une autre fois c'est un capuchon de moine bien sale et qu'il a trouvé dans quelque réfectoire sécularisé, dont il affuble leur chef. Et puis voilà les ris fous, les sarcasmes drolatiques, les propos libertins du docteur et de ses amis ! 2) Les juristes, honnis et exposés au pilori de l'auberge de Wittemberg, finirent par perdre patience, et lâchèrent leur bouc Schwenkfeld contre Luther. Ce bouc avait des cornes, des dents et des

1) Galiffe, Introd. p. 21.

2) Voyez dans les Tiſch-Reden les chapitres qui ont pour titres : Juriſten böſe Chriſten. — Juriſten Unwiſſenheit — Juriſten wiſſen nicht was Kirche iſt — Juriſtenkunſt — Juriſten wenig, aber viel Procuratores, etc.

griffes : c'était un véritable animal fabuleux qui fit usage contre le moine saxon de toutes les armes que lui avait données la nature. Le combat fut long et acharné ; et, au dire même des luthériens, le bouc eut les honneurs de la victoire. Il mordit jusqu'au sang maître Martin, qui se mit à crier d'abord, comme un possédé, sans que le bouc lâchât prise ; puis finit par demander pardon et merci, qu'on lui accorda sous condition d'une trêve de plusieurs mois signée de part et d'autre.

Les juristes, moins nombreux à Genève qu'à Wittemberg, étaient des personnages importants sur les rives du lac Léman. Luther n'aurait pu s'empêcher de rire, s'il eût vu ces hommes de loi transfigurés en nobles seigneurs, grassement payés, menant vie joyeuse, siégeant au conseil dans un siége d'honneur, et quelquefois revêtus du titre de syndic sans même avoir acquis le droit de bourgeoisie.

En 1457, le conseil députa à Chambéry deux docteurs et deux syndics : les docteurs recevaient par jour un écu, 2 florins, ou 2,20 de notre monnaie ; les magistrats six sous seulement : les docteurs avaient le titre de dominus, ou seigneur ; les syndics de monsieur ou messire 1).

Dans la lutte de Calvin contre les libertés genevoises, les juristes se montrèrent lâches et couards : pas un ne prit la défense de l'opprimé ; pas un n'osa jeter à la face du théologien le sang des victimes ; pas un ne ramassa un tison au bûcher de Servet pour brûler la robe du ministre : ils avaient peur, et peut-être

1) Picot, Histoire de Genève, p. 139, t. I.

avaient-ils raison. Qui sait? s'ils avaient troublé le sommeil du despote, Calvin, moins patient que Luther, au lieu d'appeler le diable qui ne répondait pas toujours, aurait mandé le bourreau qui serait accouru, comme au supplice de Gruet. Le théologien avait un coup d'œil plus pénétrant que le moine saxon. Luther lisait sur la figure, Calvin dans l'ame. Quelques mois de séjour à Genève lui avaient suffi pour connaître les juristes; ames accoutumées aux douceurs de la vie, au tranquille sommeil, aux plaisirs de la table, aux joies mondaines, et prêtes à obéir à quiconque ferait de la force en plein jour; et Calvin était décidé à chercher la lumière. Il aurait eu peur d'un écolier bavard beaucoup plus que d'un juriste, cloué, de sa nature, à une lettre morte dont le réformateur s'était réservé l'intelligence.

Le soleil de la réforme, en Saxe, avait fait éclore une myriade de docteurs, qui s'étaient abattus sur la parole de Dieu pour la dépecer. A Genève, il était resté stérile. Calvin a pris soin de nous tracer le portrait des ministres qui lui avaient succédé dans la chaire évangélique : l'un qui a trouvé ses lettres de créance dans le lit d'une fille publique; l'autre qui change de parole comme le serpent de peau; le troisième qui garrule comme une pie: embryons de moines que Calvin, au besoin, écraserait de son talon ou du bec de sa plume. Que de fois, en Saxe, Luther avait vu son chemin barré par une nuée de théologastres qui voulaient lui voler son air! Le moine était obligé de les chasser à grands coups de fouet. Si quelques uns, comme Carlstadt, le dos

et la face meurtrie, osait se représenter sur son sentier évangélique, le docteur Martin prenait la première épée d'électeur venue, et le malheureux s'en allait mourir de faim dans une bourgade inconnue. Calvin, comme vous voyez, fut plus favorisé du ciel. A son retour à Genève, c'est à peine s'il trouva autour de lui trois carmes défroqués, sachant assez de latin pour être portiers de couvent. La tâche de Luther avait été autrement pénible! Papes, cardinaux, rois, empereurs, électeurs, moines, démons, juristes, jusqu'à des médecins qui viennent tourmenter le malheureux. Les médecins eux-mêmes se mêlaient de théologie à Eisleben et à Jéna. Ce n'était pas assez du corps, il leur fallait tuer l'ame. — « Petits, leur disait Luther dans ses propos de table, je ne m'amuse pas à médicamenter vos malades, laissez-moi donc évangéliser les miens. Dieu, au grand jour du jugement, ne vous demandera pas compte des ames, mais des corps que vous avez, grace à votre diplôme, lardés, ventousés, déchiquetés, torturés. » Mais ces médecins, possédés du démon, n'écoutaient pas la voix de l'évangéliste, et, le scalpel à la main, traitaient la bible en véritable cadavre. Quelques uns s'étaient essayés sur le touto de l'institution de la cène avec une si grotesque fatuité, qu'Aurifaber en avait ri plusieurs jours. Voyez Calvin à Genève, comme il est plus heureux! On dirait que la société a été faite exprès pour lui : comptez les médecins qui peuvent l'étourdir de leur bavardage; à peine si vous en trouverez deux ou trois. « Quand on était malade à cette époque, dit M. Galiffe, on se faisait soigner par des barbiers, qui étaient

presque toujours chirurgiens », et qui jouaient, par cette raison, un rôle bien différent de celui qu'ils ont aujourd'hui 1). Ainsi, voilà un germe d'opposition de moins; car nous ne supposons pas que Calvin pût avoir peur d'un barbier.

Si les divers éléments de la société genevoise, pris dans leur individualité, n'étaient point menaçants pour Calvin, on est forcé, quand on les étudie, d'avouer que l'esprit public lui était hostile. Son exil avait apaisé la colère populaire; son retour ne fut salué par aucun signe de joie, malgré tous les efforts de quelques syndics!

Calvin, étranger aux institutions de la cité, aux mœurs gouvernementales du pays, à la vie réelle des citoyens, ne représentait qu'une opinion religieuse, sans forme, ni relief, et que la population avait adoptée, moins par conviction que par esprit d'indépendance, et pour échapper, en changeant de culte, au joug de la maison de Savoie. La révolution opérée, le caractère national était resté le même : on ne se dépouille pas de sa nature comme de sa foi. Ne demandez point à un peuple marchand ces beaux dévoûments qui poussent au martyr : quand il s'arme, c'est presque toujours pour des intérêts matériels, et, s'il consent à renier ses croyances, c'est qu'il trouve bénéfice à apostasier. En adoptant la symbolique de Farel, le Genevois n'abdiqua pas sa personnalité. Avant comme après l'exil de Calvin, il avait continué de vivre de sa vie habituelle: calme et simple une partie de la journée, c'est à dire aux

1) Galiffe, t. I, Introduct., p. 40.

heures du travail; causeuse et bruyante le soir au cabaret, le rendez-vous habituel du bourgeois. Cette existence semi-nocturne, la plus douce portion de la vie allemande, se retrouve encore dans la plus grande partie des cercles de la Germanie. Il n'y a pas longtemps qu'on montrait à l'auberge de l'Aigle-Noir de Wittemberg, la table où Martin s'était si souvent accoudé, les bancs sur lesquels il s'asseyait, et le verre qu'il emplissait d'une pétillante bière de Thorgau. Entrez; ce sont aujourd'hui les mêmes hôtes de trois siècles qu'on est sûr de retrouver aux mêmes heures: des écoliers, des juristes, des marchands; les théologiens seulement y sont moins nombreux. Genève avait donc hérité, dans son contact avec le peuple allemand, de ce goût pour la taverne, plus vif encore depuis la réformation, époque où de nombreux émigrés français étaient venus apporter à leurs coreligionnaires les joies folles du cabaret gaulois, le ton frondeur, la suffisance et la vanité poétique des grandes cités. Peu à peu la bière avait été abandonnée pour le vin et les liqueurs, et la danse germanique, si pudique, remplacée par la danse française, quelquefois ardente jusqu'à l'effronterie.

Quand l'évêque Charles de Seyssel fit son entrée à Genève, le peuple le reçut en véritable prince de l'Eglise, au son des cornemuses et des trompettes, et dansa tout le soir en signe de joie. Un moine composa pour célébrer l'évêque une histoire qui eut beaucoup de succès sur le théâtre, et valut à l'écrivain un florin de gratification pour droit d'auteur 1).

1) Fazy, Essai etc. p. 83, t. I.

Ce penchant pour la vie de cabaret se faisait surtout remarquer chez les Libertins. Il s'alliait en eux à un caractère expansif, à un amour ardent du pays, à un orgueil prompt à s'exalter. Ce mot de Libertins était dans la bouche des réformateurs un vocable de mépris et de haine. Le Libertin est le type national dans sa plus pure expression : genevois du lever au coucher du soleil, c'est à dire laborieux, sobre et discret; français, le soir jusqu'au couvre feu, c'est à dire bavard, médisant, aimant à railler toutes les supériorités du quartier, les banquiers, les nobles, les ministres et leurs femmes surtout. En feuilletant les registres de cette époque, si vous trouvez un bourgeois réprimandé par l'un des conseils, soyez sûr que ce bourgeois est un Libertin; si Genève est menacé dans son indépendance, et qu'il y ait du sang répandu, ce sang sera celui d'un Libertin, mauvaise tête, toujours prête à se sacrifier pour son pays. C'est ce patriotisme dont il a tant donné de preuves qui le rend si fier. Convenons aussi que la législation genevoise tomba dans une pruderie ridicule. Elle punissait de la prison une femme qui arrangeait ses cheveux avec trop de coquetterie, et jusqu'à la chambrière qui l'avait coiffée; le marchand qui jouait aux cartes, le paysan qui grondait en termes trop vifs ses bœufs, le bourgeois qui n'avait pas éteint sa lampe à l'heure convenue. Genève finit par ressembler à une école gouvernée par quelque pédant de village.

Les Libertins avaient raison de protester par leurs chansons contre un puritanisme exotique qui voulait changer le caractère national. Nous comprenons

leurs colères contre ce prédicant de Noyon qui n'a jamais connu les félicités de la famille; fils ingrat, écolier aride, qui a promené de pays en pays sa noire humeur; sans patrie, sans affection, sans lien du cœur, et qui voudrait poursuivre de ses anathèmes la gaîté expansive du coin du feu, les indiscrétions du cabaret, les joies bruyantes de l'intérieur du ménage, et jusqu'aux modes nationales. Malade d'un asthme qui le cloue souvent dans son fauteuil, le bruit des rues ou des assemblées irrite ses nerfs; la danse l'empêche de dormir, et le choc des verres lui donne des maux de tête. L'image de ces banquets où l'on s'égaie aux dépens de la politique ombrageuse du théocrate, où l'on se permet de rire de sa parole nasillarde en chaire, de sa figure de cadavre, de son œil à demi mort, de ses mains desséchées, revient à chaque instant dans ses sermons. On dirait d'un Spartiate qui ne se nourrit que de brouet noir. Ecoutez l'orateur : ses accusations sont vagues, ses traits mous et indécis; on voit bien qu'il n'a point à dénoncer des blasphèmes contre l'Evangile, des scandales contre la morale, des propos contre la pudeur.

« Quand on est là, dit-il, combien y a-t-il de propos frivoles qui se tiennent? Là où on devroit manger comme en présence de Dieu et se resjouir comme avec ses anges, il y aura des vanités qui transporteront les hommes tellement qu'il semble à beaucoup qu'ils ne font point bonne chère, sinon qu'ils s'esgayent je ne sais comment : je dis mesme des bons.... S'il est question de faire banquet, par où commence-t-on? Est-ce par invoquer le nom de Dieu? Oh, il sembleroit que ce fust matière de mé-

lancolie : il faut donc que le nom de Dieu soit enseveli; car si on pense à Dieu, il semble que toutes leurs joyes qu'ils ont prinses en banquettant soient changées en deuil; et puis tout y sera desbordé, tellement qu'il ne sera question que de tenir propos de trahisons et malices; qu'il ne sera nouvelle sinon de deschirer son prochain; qu'on machinera contre cestuy-ci, contre cestuy-là. Voilà qu'emportent les banquets. Ainsi donc, puisque les hommes sont tant enclins à vices, il est impossible qu'il n'y ait là de la faute, encores qu'ils ne laschent point la bride du tout. Ceux donc qui s'assembleront pour complotter en toute malice et trahison, je vous prie, ne faut-il point qu'il y ait là comme un gouffre d'enfer? 1) »

Les panégyristes de Calvin ont pris ces mouvements d'une organisation maladive, pour des transports évangéliques; mais c'est du cerveau plutôt que du cœur qu'ils rayonnaient. Car il faut bien se garder de s'en rapporter à ces déclamations usées contre les mœurs catholiques, à la venue de Luther : propos de taverne éclos en face de pots de bière de Munich, entre des nonnes échappées du couvent, et des moines qui ne connaissaient de l'Ancien-Testament que ces trois mots : crescite et multiplicamini. Le cordelier qui, après l'exil de Calvin, tonnait dans la chaire avec le plus de force contre les désordres des catholiques, était justement ce Bernard qui avait trouvé « le Seigneur dans les bras de sa servante. »

---

1) Sermon sur Foi.

Genève, avant la réforme, était une ville chrétienne, pieuse, charitable; ses prêtres étaient presque tous des hommes d'intelligence et de bonnes mœurs; ses évêques des modèles de sagesse et de patriotisme. Le protestantisme a pu reprocher à Pierre de la Baume, le dernier prélat, un caractère pusillanime, peut-être un penchant trop vif pour les intérêts de la maison de Savoie, mais il a respecté la vertu de l'évêque. C'est Adhémar Fabri qui confirma les libertés municipales de la cité. Un des articles de la charte épiscopale portait que les bourgeois avaient le droit de juger sur le sang; un autre que nul ne pouvait être appliqué à la torture sans l'autorisation du peuple; un troisième, que la garde de la ville était confiée à la bourgeoisie depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, et que, dans cet intervalle, ni duc, ni évêque, ni aucun agent inférieur, ne pouvaient exercer le moindre pouvoir; et un quatrième, qu'aux bourgeois appartenait l'élection de ses bourgmestres 1). Nous verrons ce que Calvin fera de ces libertés.

Au moment où cette société genevoise, formée d'éléments si divers, se laissait aller à sa nature oublieuse du passé, indifférente pour l'avenir, Dieu descendait la visiter. La peste, après avoir désolé l'Italie, une partie de la France, était venue s'abattre sur les bords du lac Léman. Ce fut un cri d'effroi qui retentit dans toutes les rues de cette cité marchande

« Le 26 octobre, les ministres montent en chaire,

1) Hottinger, Histoire des Eglises de la Suisse. Bretschneider.

et exposent « comment les églises chrestiennes sont fort molestées par la peste, et pour ce que nous sommes tenus prier Dieu les uns pour les autres; qu'il seroit bon se retourner à Dieu avec humble supplication, et prier pour l'augmentation et honneur du saint Evangile, et que l'on pourroit, dimanche prochain 30 octobre, annoncer la sainte cène pour le dimanche suivant. — Un jour de la semaine on sonnera le sermon à la grosse cloche pour assembler le peuple, à fin de prier Dieu qu'il lui plaise, par sa grace, nous préserver, et que les soixante, cc. et chefs de maison soyent avertis. — Les prédicants ont répété comme en conseils ordinaires belles remonstrances, communion à annoncer dimanche prochain pour le dimanche suivant; — faire oraison un jour de la semaine; que ce jour, les boutiques soyent fermées, et que les dizeniers en soyent avertis pour faire aller chacun au sermon 1). »

Ces prières n'éloignèrent pas le fléau qui sévissait cruellement. Nous attendions les ministres réformés à cette épreuve. Nous nous rappelions ces belles paroles de Calvin à Sadolet 2) :

« Encore que je n'eusse aucun esgard à l'église de Genève, de laquelle je ne puis distraire mon esprit, ni la moins aimer, et tenir chere que ma propre ame, posé que je ne lui portasse aucune affection : là où je voy mon ministère estre diffamé, lequel j'ai comme cognu estre de Christ, aussi me le faut-il si besoin est, maintenir aux dépens de ma vie. — Genève sur

1) Registres du conseil d'Etat de Genève.
2) Opusc. fr. p. 166.

laquelle Dieu m'ordonnant une fois, il m'a obligé à tousjours de luy tenir foy et loyauté. »

Les ministres se cachaient 1).

Et alors un homme jeune encore qui aimait les muses avec passion, Bastien Châtillon, plus connu sous le nom de Castalion 2) se présente et dit: «Je suis prêt pour aller en l'hospital pestilentiel, bien que plusieurs prédicants aient dit, que plutôt y aller, ils voudroient estre aux diables 3). »

Et Châtillon va visiter courageusement les pestiférés, avec un autre français du nom de P. Blanchet qui meurt victime de son dévoûment 4).

Alors, disent les registres d'Etat, « Ordonné 5) que les ministres s'assemblent pour élire le plus propre et que le conseil lui ordonne d'y aller. Et quant à l'élection pour aller au dict hospital, d'icelle en soit forclus M. Calvin, pource que l'on en a faute pour l'église. — Les ministres se sont presentés avec Calvin, lesqueulx ont exposé comment ce que entre eux ils ont avisé que pour aller à l'hospital pestilentiel il faut estre ferme et non point craintif et qu'ils ont trouvé un, lequel est de France, fidele, parquoi si la Seigneurie le trouve agréable, ils le presentent. Combien que leur office porte de servir à Dieu et à son église, tant en prospérité qu'en necessité jusques à la mort, ils confessent en cet endroit ne font leur

1) Voyez le chapitre de ce volume qui a pour titre CASTALION.
2) Registres, 1 mai 1543.
3) Ib. juin 1543.
4 Ib. ib.
5) Fragments historiques, extraits des registres du conseil d'Etat de Genève, p. 10.

devoir. — Resolu de les ouir, toutefois Mr. Calvin n'est pas compris avec les autres, pourcequ'il besogne à servir en l'eglise et repondre à tous passans, avec ce pour avoir conseil de lui. — Estant rentrés les dits hors Calvin, ont confessé que Dieu encore ne leur a donné la grace d'avoir la force et constance pour aller à l'hospital, priant de les avoir pour excusés. — Mr. de Geneston s'est offert, moyennant que l'election se fasse selon Dieu, — que si le sort tombe sur lui, il est pret. — Resolu de prier Dieu de leur donner meilleure constance pour l'avenir.

Le sort ne fut pas consulté, et Calvin se tint caché à tous les regards dans son habitation, laissant passer le fléau de Dieu, et mourir dans le désespoir des ames pour lesquels Sadolet eût donné sa vie : c'est que Calvin n'était pas le légitime pasteur de Genève.

La peste en 1510 était venue désoler Wittemberg. Luther avait prononcé ses vœux : il était tout amour. Il n'a pas peur du fléau, il écrit à Lange, son ami : « Fuir, me dis-tu! mon Dieu, non ! pour un moine l'abbaye n'est pas perdue.... Je suis à mon poste, j'y resterai, par obéissance, jusqu'à ce qu'on m'ordonne de le quitter, et je fuirai la peste alors par obéissance. Non pas, que je n'aie pas peur de la peste, car je ne suis pas un apôtre Paul, mais un lecteur du disciple de Jésus qui me délivrera de la crainte 1).

Voilà le langage du bon pasteur, un langage tout d'or : mais attendez ; le moine s'appelle maintenant le docteur Martin qui a jeté bas son surplis et brûlé

1) De Wette, Luther's Briefe, t. I. Lango, 26 oct. 1516. t. XXI, p. 561. Edit de Walsh.

ses lettres de prêtrise; nous sommes en 1527 au moment où la peur de la mort pousse à la table de communion des milliers d'ames. — Que faire? Les renvoyer, dit Luther. « C'est bien assez qu'elles reçoivent publiquement quatre fois par an le corps de Jésus-Christ. L'église n'est point une esclave ; donner le sacrement à quiconque s'approcherait de la table sainte, surtout au temps de peste, serait un poids trop lourd pour les ministres 1). »

1) Michelet: Mémoires de Luther, t. II, p. 342.

CHAPITRE II.

FORME CLERICALE. 1541 — 1543.

Ce qu'eût été la réforme, si Calvin fût né à Eisleben. — Idées hiérarchiques de Calvin. — Ordre ecclésiastique. — Pasteurs. — Anciens. — Docteurs. — Diacres. — Consistoire. — Examen du système hiératique de Calvin. — Défaut d'unité. — L'ancien, délateur, juge, pape. — Retour tardif de Calvin aux idées catholiques sur la nécessité de l'Episcopat.

Si Dieu avait fait naître Calvin à Eisleben, la réforme saxonne ne se serait pas accomplie, car le fils du scribe de Noyon n'avait pas reçu du ciel la force suffisante pour opérer une révolution. Quand on veut remuer des masses, il faut ressembler à Luther: avoir dans l'œil des éclairs, des tonnerres dans la voix, fasciner du regard et de la parole. Or, la parole de Calvin était molle et timide, et son regard sans puissance. Luther prenait possession du monde théologique, après avoir vécu avec des ouvriers mineurs, dont il avait entendu les grossières chansons, bu la bière trouble, mangé le pain noir. Dès l'enfance, il s'était pris corps à corps avec une société

qui lui refusait l'aumône qu'il demandait de porte en porte à Magdebourg. Le soir, dans son logis, il couchait sur la paille, et le matin il se réveillait au chant du coq, pour reprendre sa vie de pèlerin. Chaque heure de sommeil, était une conquête sur le cœur endurci de ses concitoyens; chaque miette de pain, jusqu'à son entrée au couvent, lui avait coûté une larme ou une prière; la science même dont il avait empli sa tête, il l'avait dérobée à des livres qu'il n'eût point été assez riche pour acheter. A l'humanité qui l'avait repoussé, méconnu, assailli, il ne devait que de la haine ou de la colère. Quand donc vint le jour de se mesurer avec ce monde ingrat, il apporta au combat une ame exaspérée par la privation, endurcie à tous les maux, sans pitié pour les douleurs d'autrui, irritée contre l'insolence des grands, le faste épiscopal et l'ignorance monacale.

Les conditions de la vie morale et physique de Calvin étaient bien différentes; son père n'avait pas eu besoin, comme celui de Martin, d'exiler un fils qu'il ne pouvait nourrir. Gérard avait pu donner le pain matériel à Jean son bien aimé. L'abbé de Hangest, aussitôt que l'enfant avait su lire, lui avait distribué le pain de la vie immatérielle. Calvin n'avait point à se plaindre de l'humanité qui lui avait servi de mère; seulement, la nature avait mis dans le cœur du fils du scribe un orgueil immense en place des instinets passionnés de Luther. Martin Luther était donc forme pour troubler et détruire, et Jean Calvin pour se poser sur des ruines déjà faites, s'y abriter, et s'en faire, au besoin, un trône ou un pavillon. Placez Luther

à Genève, sur les bancs du consistoire, et la révolte, laissée à elle-même, ne pourra revêtir une forme visible, parce que Luther ne possède pas, comme Calvin, ce qui féconde le désordre, l'instinct organisateur. « A l'un, dit M. Paul Henry, le génie qui tue, à l'autre, le génie qui vivifie; au Saxon la guerre, au Genevois l'ordre; à Luther la tempête, à Calvin la maison bâtie sur le roc 1). » Mais l'œuvre de Jean de Noyon, suivant la parole du psalmiste, devait périr tôt ou tard, parce que le Seigneur n'édifiait point avec lui.

Un spectacle qui avait toujours émerveillé Calvin, était celui de la hiérarchie catholique. Il n'y a pas de religion sans hiérarchie ou plastique; il en fallait une au culte genevois. C'est à rassembler les éléments d'une théocratie nouvelle que brilla surtout Calvin. Il est probable que la réformation, abandonnée aux instincts impétueux de Farel, eût revêtu la forme zwinglienne, ou se serait absorbée, après de longs déchirements, dans le catholicisme; dans tous les cas, elle se serait difficilement élevée jusqu'à l'individualité : Genève n'aurait pas eu son église.

Cette œuvre de reconstruction est l'idée que poursuivit toujours Calvin depuis sa rentrée à Genève. Le système de prédestination qu'il remuait à Strasbourg dans ses livres, dans ses prédications orales, dans ses entretiens, n'est que le couronnement de l'édifice auquel il se mit à travailler dès qu'il eut

1) Das Losungswort des Einen ist Krieg, des Andern Ordnung; der Eine läuft Sturm, der Andere baut die Burg Gottes aus. P. Henry. Das Leben Johann Calvins, t. II, p. 4.

conçu l'idée d'une réforme. La théocratie qu'il voulait fonder était modelée sur la théocratie antique; seulement il en excluait l'élément monarchique, auquel il substituait une forme plus aristocratique que républicaine. Il remplaçait le corps épiscopal, chargé de veiller sur l'intégrité du dogme, par un consistoire, tribunal qui avait dans ses attributions la police des consciences. Dans son système, l'Eglise est unie intimement à l'état; ce sont deux pouvoirs qui se prêtent un mutuel appui : l'état a le choix des ministres, l'Eglise veille dans le consistoire sur la parole évangélique. Mais on voit tout de suite la prééminence du symbole catholique. Au dessus du pouvoir épiscopal, dans la hiérarchie romaine, plane une personnalité, vivant de la vie du Christ, et qui, en cas de contestation dogmatique, juge souverainement et en dernier ressort, et empêche toute collision religieuse : c'est l'idéal dans l'unité. Dans le système de Calvin, l'autorité de la parole appartient, pour ainsi dire, à chaque membre du consistoire. Supposez des divergences dans l'Eglise; qui règlera la croyance commune? qui définira le dogme? qui donnera au verbe contesté l'autorité ? Alors de deux choses l'une : ou le consistoire sera absorbé dans une personnalité puissante dont il sera l'esclave; ou le consistoire, véritable république, ne reconnaîtra de maître que le sens individuel. Dans le premier cas, vous aurez à subir toutes les fantaisies du despotisme; dans le second, tous les désordres de l'anarchie. Si le despote est organisé à l'instar de Calvin, qu'il ait recours pour dominer à l'astuce, à la force brutale; l'état tombe nécessairement dans la

servitude : il y a tyrannie, et tyrannie sacerdotale. Suivez Calvin.

On lit dans les registres de l'Etat, à la date du 13 septembre 1541 :

« Calvin a prié mettre ordre sus l'Eglise et que icelluy fusse par escript redigy et que l'on élise gens du conseyl pour avoir conférence avec eux (les ministres), lesqueulx feront la relation en conseyl. »

Et le 16 septembre :

« Suyvant la résolution du grand et du petit conseyl, de rechef a esté ordonné que les seigneurs prédicants avecque les seigneurs six députés doivent suyvre aux ordonnances sur l'ordre de l'église, avecque ung mode de vivre, lequel avant toute chose sera visité par le petit et depuys par les deux cents et général conseyl, afin de scavoir comme ung chacun se debvra conduyre selon Dieu et justice. »

Et le 29 septembre :

« L'on a suyvy à lire aulchungs articles desdites ordonnances, les ungs acceptés, les autres rejectés, toutes fois a esté advisé qu'il seroit convenable de ordonner et faire ung mode vivre sus ung chacung. »

Et le 20 novembre 1546 :

« En conseyl général, dymanche, les ordonnances de l'Eglise sont esté passées sans contradiction. »

Voici l'église genevoise organisée : la constitution est celle que Calvin avait conçue depuis longtemps et dont la pensée est rassemblée dans l'Institution chrétienne. Dans cette église l'ordre ecclésiastique est ainsi composé : — le ministre ou pasteur. — Le docteur. — L'ancien. — Le diacre.

L'ordre ecclésiastique élit le pasteur, le conseil

confirme l'élection, la commune contrôle la nomination par l'organe de ses syndics 1). Le pasteur prête serment d'obéir à la constitution civile et religieuse de l'état; « En tant qu'elles ne préjudicient pas à la liberté qu'ont les serviteurs de Dieu d'enseigner selon que le Seigneur le commande dans sa parole 2). »

La vocation intérieure 3) est la première garantie de l'élection pastorale : cette vocation a pour signe visible, une pureté exemplaire de mœurs : le Seigneur seul juge les dispositions intimes. Le ministre avant de revêtir le sacerdoce, qu'il reçoit par l'imposition des mains 4), a dû méditer longtemps les trésors de la parole divine 5). Pour être prêtre du Seigneur, il ne faut avoir aucune infirmité corporelle capable d'exciter ou le ridicule ou le dédain 6).

Chaque semaine les pasteurs de la ville et des campagnes, à tour de rôle, font un discours sur un texte choisi de l'écriture. Le discours prononcé, les pasteurs se réunissent pour examiner les doctrines de l'orateur. S'il s'élève dans l'assemblée quelque dissentiment sur l'enseignement du prédicateur, on en appelle aux anciens qui donnent et motivent leur opinion et en réfèrent au conseil.

Le pasteur confère le baptême qui ne peut être administré que dans le temple : l'illégitimité de

1) Instit. chrét. liv. IV, 3; Lév. VIII, 3, 4, Comm. Tite, 5, 8. Philipp, l. I. Hébreux, V, 4. Ord. eccles. titre I. IV.
2) Inst. liv. IV, chap. 20.
3) Inst. IV, 3. Comm. Rom. I. I, 1. Cor. 11. Ord. eccl. t. I, 5.
4) Inst. IV, 3. Comm. Gal. I. 1. Ord. eccl. tit. I. XI.
5) Inst. IV, 3. Comm. 1. Cor. XII. 7. Ord. eccl. t. I, 6.
6) Comm. Tite I, 7. Tim. III, 1. Ord. eccl. t. I, art. 5.

l'enfant doit être révélée au pasteur. Le mariage précédé de trois publications, a lieu tous les jours à l'église, excepté les jours de communion. A la cène, le pasteur présente le pain, l'ancien et le diacre le calice : le fidèle avant de communier a dû s'approcher du pasteur pour dire son acte de foi. L'enfant au catéchisme doit en faire autant. Chaque année, le pasteur accompagné d'un ancien, visite les familles, et reçoit de chaque citoyen une profession de foi 1). Tout malade est obligé d'appeler un pasteur. Le ministre suivi d'un conseiller visite les prisons.

Les *docteurs* 2), directeurs de l'église, donnent des leçons orales sur l'Ancien et le Nouveau-Testament, exposent et soutiennent les vérités évangéliques, ramènent les incrédules à la vérité.

Les *anciens* veillent sur les mœurs de la communauté, sont désignés par le corps pastoral et élus pour un an par le petit conseil. Dix doivent appartenir au conseil des soixante ou des deux cents, deux au petit conseil. La commune a le veto. En entrant en charge, ils prêtent le serment suivant.

« Je jure suyvant la charge qui m'est donnée de veiller sur tous scandales, empescher toutes idolatries, blasphèmes, dissolutions et autres choses contrevenants à l'honneur de Dieu et la réformation de l'église évangélique. Quand je saurai chose digne d'être rapportée au consistoire, d'en faire mon devoir fidèlement sans haine ni faveur, mais seulement afin que l'église soit maintenue en bon ordre et en la crainte de Dieu. »

1) Ord. eccl. 27.
2) Inst. chret. IV, 3. Comm. Eph. IV, II. Ord. eccl. art. 9.

Les *diacres* sont de deux sortes : les uns prennent soin des malades et des pauvres, les autres distribuent les aumônes régulières 1).

Tous ces pouvoirs divers relèvent du consistoire : institution qui sortit tout entière de la pensée de Calvin pour le malheur de ses concitoyens; chambre ardente qui allait coûter au pays tant de larmes, tribunal d'inquisition, que devaient traverser pour aller à l'exil ou à l'échafaud tant d'ames patriotes.

Le consistoire se compose de six pasteurs et de douze anciens 2). Il s'assemble tous les jeudis, et mande à sa barre les pécheurs. Si la faute est restée cachée, le coupable est admonesté; s'il retombe, il est banni de la table sainte 3). Si le scandale a été public, le pécheur est réprimandé; excommunié s'il ne se repent, puis interdit; s'il refuse de reconnaître le droit de malédiction, dénoncé à l'autorité civile et banni pour un an du territoire de la république. Le nom du coupable est proclamé et affiché : il faut que le pécheur soit marqué au front du signe de la révolte, afin que, suivant le précepte de l'Evangile, toute relation cesse avec l'ame qui a prévariqué.

Nous n'avons que faire de l'aveu 4) échappé à l'his-

---

1) Inst. IV, 3 Ord. eccl, t. III, art. 4, 7 et suiv.

2) Inst. IV, 3, 4. Comm. Actes VI, 3. Ord. eccl. t. IV, 156 et s.

3) Porro scire opera pretium est non solos verbi ministros sedere judices in consistorio sed numero duplo majorem, partim ex minori senatu ex delectis senioribus esse, ut vocant, partim ex majori deligi; ad haec unum fere ex ipsis syndicis praesidere Ep. 167.

4) Daß er im Umſtürzen glücklicher iſt, als im Aufbauen. Paul Henry, t. 2, p. 115.

torien de Calvin : — que le génie de la réforme puissant à détruire, n'a pas la même force pour édifier. Calvin a reconnu lui-même « les défauts de son institution », qu'il rejette sur « l'infirmité des temps 1)». C'est le sort commun de tous ceux qui ont été envoyés pour renverser l'œuvre catholique : leur mission était la même à tous : faire des ruines, puis bâtir sur ces ruines. C'était là que Dieu voulait montrer leur néant aux hommes de ce monde. — Voilà donc Calvin à l'œuvre ; mais une œuvre intellectuelle. La matière s'est facilement réorganisée ; avec un peu de bois, il a relevé la chaire abattue ; avec un peu de plâtre, il a masqué les mutilations extérieures des iconoclastes ; avec un peu de marbre, il a refait des tables d'autel : ceci était un ouvrage de main d'homme. L'ouvrage de Dieu une fois détruit, est plus difficile à reconstituer.

Ainsi vous devez remarquer, dans le plan de Calvin, que la pierre angulaire de l'édifice manque — le pape ou l'unité. Qu'est-ce qu'un consistoire où l'élément spiritualiste est absorbé dans l'élément politique 2), où l'église est représentée par des laïques ou des anciens, papes en habit bourgeois, qui ne doivent, avant de siéger sur la chaire doctorale, passer par aucune épreuve ; qui imposeront des symboles, dres-

---

1) Nunc habemus qualecumque presbyterorum judicium et formam disciplinae, qualem ferebat temporum infirmitas. Ep. 35, ad Myconium.

2) Pour assister au consistoire avec les prédicants sont élus un syndic, 2 conseillers et 11 autres personnages, y compris le secrétaire et un sautier, ce dernier n'est pas du Cc., oui bien les autres. 9 fév. 1543.

seront des formulaires, maudiront, lèveront les mains, et excommunieront? Qui donc leur a donné le don des langues, la mission évangélique, la science exégétique, les notions du droit ecclésiastique? Dans l'église catholique, vous savez combien ce droit d'excommunication est terrible, avec quel tremblement elle en fait usage. Les évêques genevois y ont eu recours quelquefois, mais c'était quand un prince despote avait usurpé les privilèges de la commune, c'est à dire le bien le plus précieux de tout citoyen, et quand le prêtre avait vainement essayé les prières, les larmes et les supplications. A Genève, douze laïques s'assembleront à jour fixe, qui au sortir de sa boutique, qui de ses champs, qui du cabaret, et viendront décider si celui-ci doit être réprimandé, celui-là interdit, celui-ci mis à l'amende, celui-là renvoyé au conseil pour être exilé. Mais qui leur a dit que le propos échappé au prévenu est une offense à Dieu? Nous autres protestants, remarque Langsdorf, n'avons pas de pape, mais ce qui est pis, des papes 1). Voyez quelle blessure a reçue le principe populaire! Dans la primitive église dont les patriotes rêvaient la réédification, c'était le peuple assemblé qui élisait l'évêque. Dans la législation calviniste, l'ancien ne sort pas du peuple, mais des conseils, par fractionnement tout aristocratique, dix sont tirés des deux cents ou des soixante, et deux seulement du petit. Ces anciens, intelligences qui n'ont passé par aucune épreuve, ont un double

1) Zwar haben die Proteſtanten keinen Papſt, aber was vielleicht noch ſchlimmer iſt, ſie haben Päbſte. Blößen der proteſtantiſchen Theologie, 1830, p. 448.

pouvoir : comme juges spirituels, ils admonestent au consistoire les pécheurs obstinés qu'ils punissent comme juges séculiers en siégeant au conseil.

Quelle garantie pour le prévenu qu'un tribunal souverain dont il ne peut appeler, formé de pasteurs, et d'anciens désignés par les pasteurs !

Le rôle des anciens est curieux à étudier. En entrant en charge ils jurent de rapporter au consistoire « toute chose digne d'être récitée ».

Chaque année, en compagnie d'un ministre, ils s'introduisent dans les familles pour exiger des formulaires de foi.

L'ancien a donc un double emploi ; il est à la fois inquisiteur et délateur. En vain nous dit-on que ce sont des laïques pieux et éclairés 1). Ils sont hommes avant tout, et quand ils passent du consistoire au conseil pour châtier un citoyen dont ils ont épié et dénoncé la faute, comment le coupable pourra-t-il compter sur l'impartialité de juges qui ne pourraient l'absoudre sans se parjurer ! Aussi cet office tout vénitien que la constitution conférait comme un privilège ou une marque d'honneur à quelques hommes de choix, pesa bientôt à leurs consciences : la police des mœurs en souffrit. Alors Calvin créa des emplois de délateurs subalternes, payés ou par l'état, ou par le coupable. Il y avait des gardiens de ville et des gardiens de campagne dont tout l'emploi consistait à prendre note des péchés commis contre Dieu ou contre l'état, pour les dénoncer à l'autorité. Le tarif avait été établi d'avance : — Qui blasphémait en ju-

1) Jean Gaberel : Calvin à Genève, p. 69.

rant par le corps et le sang du Christ, était condamné à baiser la terre, à être exposé au poteau pendant une heure, et à payer cinq sous d'amende; — Qui s'enivrait, était réprimandé par le consistoire et obligé de donner trois sous; — Qui excitait son camarade ou son ami à aller au cabaret, était condamné à la même peine; — Dans les campagnes, qui n'assistait pas à la messe, payait trois sous; — Qui arrivait après le commencement du prêche, admonesté d'abord, puis mis à l'amende s'il retombait dans la même faute. Mais il restait de l'argent en caisse, car les délateurs faisaient leur métier consciencieusement. Alors un membre du conseil demanda : — Quels gages les Seigneurs assistant au consistoire auront-ils pour leur peine? On avisa, et il fut décidé « qu'on mettroit toutes les amendes dans une boite où l'on prendroit de quoi leur donner à chacun deux sous par jour 1).

Vous rappelez-vous Calvin en France, pleurant sur le châtiment qu'on infligeait à des fanatiques obstinés, qui insultaient hautement à la religion nationale. Son cœur ému de pitié refusait alors au magistrat séculier le pouvoir de juger les consciences. Aujourd'hui, Calvin est à Genève, magistrat et prêtre, son langage va changer.

« Que faudra-t-il faire, demande-t-il, à ces chrétiens, qui après avoir été bannis de la table sainte, se moquent du jugement de l'église 2)? »

---

1) Registres de l'Etat. 12 déc. 1541.

2) Qui suspensi a sacra coena proterve judicium ecclesiae respuunt, hac sua contumacia declarant se extraneos, ac proinde nihil senioribus restare video, nisi ut magistratum exstimulent ad eos durius coercendos. Ep. 278.

Calvin se pose cette question et y répond bien vite. — Les anciens doivent les déférer aux magistrats, et requérir une punition exemplaire.

Le motif de cette transformation est honteux : « S'il a dévié des principes posés dans l'Institution, c'est qu'il eut besoin de réprimer les insolences d'une population hostile 1)? »

Il est évident que Calvin a voulu se modeler dans l'édification de son système sur le gouvernement de la race judaïque. On peut lui reprocher d'avoir sacrifié aux intérêts de sa personnalité qui ne pouvait se soutenir que par la force, les privilèges de l'épiscopat. L'état, par l'adjonction au consistoire d'un nombre double de laïques, est un tribunal de foi où prédomine l'élément mondain, au lieu de l'élément spiritualiste, seul en état de juger les questions dogmatiques. Les pasteurs y sont à la fois en minorité numérique et sociale, car ils reçoivent le pain qu'ils mangent et les vêtements dont ils sont couverts de leurs collègues : c'est l'état qui nourrit l'église. Cependant, Israël avec ses écoles de prophètes, était indépendant des rois, et dans la primitive église dont Calvin a l'ambition de vouloir faire revivre la discipline, les fidèles entretenaient leurs prêtres. L'église nouvelle n'ayant ni biens ni dotations, était obligée, dans les questions de fiscalité, de consulter et de suivre l'avis du conseil ; c'était un état de ser-

1) Wahrſcheinlich iſt er von dem richtigen Princip, welches er in den Inſtitutionen aufſtellt, nur abgewichen, weil ihn die Halsſtarrigkeit des Volkes, mit dem er es zu thun hatte, dazu zwang. Paul Henry, t. 2, p. 119-120.

vitude créé par Calvin. Un esprit aussi lumineux n'a pu souscrire ainsi à l'abaissement du sacerdoce, sans qu'il y ait été contraint par quelque force extérieure qu'il faut chercher à déterminer. — Le catholicisme détruit dut être remplacé par un autre culte qui, pour subsister, avait besoin du pouvoir. Calvin mit donc l'église sous la tutelle du conseil, et fit du conseiller un prêtre, en lui donnant les attributions psychologiques, c'est à dire l'examen des questions de foi. Ainsi l'état se trouvait intéressé au maintien d'une réforme religieuse où il intervenait en double représentation. Mais ainsi constitué, ce sacerdoce bâtard, spirituel et civil, ne pouvait se développer qu'à l'aide d'une intelligence supérieure qui personnifiât en elle le prêtre et le citoyen : or, cette dualité phénoménale se reflétait à un haut point en Calvin. Puissant par sa science scripturaire, par ses lumières théologiques, par son activité d'esprit, par ses vices comme par ses qualités, Calvin pouvait seul donner quelque vie à l'œuvre nouvelle. Si vous l'ôtez de Genève, il faudra nécessairement que la république se jette dans le zwinglianisme : Or, Genève zwinglien appartiendra bientôt à Berne. Il ne peut être indépendant qu'autant qu'il aura un culte distinct. Cherchez en Suisse; il n'est à cette heure qu'un homme qui pourra donner à la cité une individualité religieuse, c'est Calvin. C'est ce que les syndics et les conseils avaient compris en le rappelant ; ce qu'il savait très bien, lui aussi, malheureusement pour Genève. Il faut nous attendre à voir le réformateur traduire cette nécessité en fait providentiel, pour opprimer quiconque ne verra pas en lui l'instrument

de la divinité. Qu'importe donc qu'il feigne de soumettre l'église à l'état, s'il a tellement combiné les pouvoirs, que l'état ne puisse toucher à l'église sans se suicider; et que l'église, comme l'état, n'ait de vie qu'autant que l'un et l'autre la puiseront au souffle du grand prêtre? Et c'était si bien une théocratie qu'il songeait à fonder à son profit, qu'il renonça à instituer le régime synodal, où le prêtre représente la communion; où toute supériorité intellectuelle s'efface devant l'égalité chrétienne des membres qui le composent; où la question dogmatique et disciplinaire est réglée par des juges ecclésiastiques. Il ne voulut pas d'un semblable tribunal, indépendant d'un pouvoir dont il ne reçoit aucun salaire. Quand Henri IV voulut affaiblir la communion protestante qui s'était développée en France, grace au principe synodal, il donna à cette communion une existence politique, qui causa sa ruine sous Richelieu et Louis XIV.

C'est pour ne point avoir suffisamment étudié Calvin dans ce double symbolisme, que M. Gaberel a pu s'offenser qu'on ait soutenu que le réformateur avait placé le clergé au dessus de l'état, pour obéir aux idées catholiques dont il était imprégné malgré lui 1).

Calvin n'a rien voulu emprunter au catholicisme, cela est vrai : il est le créateur d'un système politico-religieux, où, en théorie, l'élément populaire semble prédominer, tandis qu'il est neutralisé et absorbé en réalité par l'élément psychologique ou sacerdotal. C'est un théocrate qui a pris au coin d'une rue le

1) Calvin à Genève, p. 73.

vêtement d'un ouvrier, pour faire croire qu'en lui il y a du prêtre et du citoyen.

Calvin, en accusant, pour se justifier, « l'infirmité des temps, » ne pouvait se dissimuler que son œuvre disciplinaire n'avait qu'une vitalité d'emprunt qui s'éteindrait bien vîte. Alors il revenait, tout comme Mélanchthon, à la forme catholique, et rêvait un épiscopat genevois qu'il lèguerait à ses successeurs, faute de pouvoir leur donner son génie pour héritage. C'est qu'en effet, il se croyait évêque de Genève, avec une puissance telle, que n'en avait jamais possédé au moyen âge Avitus ou Jean de Savoie. — « M. de Bèze m'a souvent dit, rapporte Casaubon, que maître Calvin, qui avait rejeté l'épiscopat, était en effet évêque de Genève, et que, peu avant son trepas, il avait proposé à M. de Bèze de le faire son successeur; mais que Bèze n'en voulut point, parce qu'il sentait ses forces, et qu'il ne pouvait accepter la dignité du mourant que sous bénéfice d'inventaire 1). » Les ministres eux-mêmes, ainsi qu'on peut le voir dans les registres de 1580, avaient ployé sous le despotisme de Calvin, et craignaient qu'on ne fît de ce despotisme une charge héréditaire.

C'est dans un de ces moments, où l'opinion, retrempée dans le cabaret, cette dernière chaire que Calvin voudrait arracher au peuple, s'insurge contre le tribunal de censure, que le réformateur se prend à regretter d'avoir aboli la forme épiscopale.

1) Epist. praest. virorum Amst. 1684, p. 250. — G. Brandt, Histoire de la réforme des Pays Bas, t. 1, p. 397.

Alors, comme en 1554, il écrit, en s'adressant à Sigismond : « L'ancienne Eglise avait institué le patriarchat, et à chaque province donné ses primats, afin que ce lien de paix unît plus fortement entre eux les évêques. Je souhaiterais à la Pologne un archevêque, non pas pour exercer une domination despotique ou des droits consacrés, mais pour présider les synodes et maintenir une sainte unité parmi ses collégues. Je voudrais dans les provinces ou dans les villes, des évêques pour perpétuer l'harmonie dans l'Eglise chrétienne 1). »

Ainsi donc, Calvin, sur la fin de sa carrière, comprenait, comme le disciple bien aimé de Luther, qu'une société chrétienne a besoin, pour vivre glorieusement dans l'avenir, d'être constituée hiérarchiquement. Tous deux étaient poussés à l'unité : Mélanchthon par le spectacle des misères de la parole humaine, et Calvin par la lassitude de l'oppression qu'il avait fait peser sur cette parole.

La parole ne devait pas tarder à reprendre l'offensive, et à détruire jusqu'à la forme même de l'œuvre du réformateur 2).

---

1) Si hodie Pol. regno unus praeesset Archiepiscopus, non qui dominaretur in reliquos, vel jus ab illis ereptum sibi arrogaret, sed qui ordinis causa in synodis primum teneret locum et sanctam inter collegas foveret unitatem. Essent deinde vel provinciales, vel urbani episcopi qui peculiariter ordini conservando intenti forent. Ep. Cal. Ed. Amst. p. 87.

2) «Le conseil général n'existe plus et la constitution de Genève est différente de ce qu'elle était autrefois. Le corps électoral composé de tous les citoyens âgés de 25 ans et payant sept florins de contributions directes, élit le conseil représentatif. Celui-ci choisit dans son conseil d'état, composé de 25 membres. Le conseil

représentatif possède le pouvoir législatif sous l'initiative du conseil d'état à qui appartient le pouvoir exécutif. Les quatre syndics sont pris dans le sein du conseil d'état et nommés par le conseil représentatif ; ils président les deux conseils. Les conseillers d'état sont élus pour huit ans et rééligibles au bout de ce temps.

« Les deux corps à la tête de l'église nationale de Genève sont la compagnie des pasteurs et le consistoire. La compagnie est composée de tous les pasteurs, soit en activité, soit hors de service, jointe à quelques professeurs de l'académie : elle compte actuellement 50 membres, la plupart ecclésiastiques. Elle a la conduite de toutes les affaires ecclésiastiques, nomme les pasteurs et les professeurs en théologie, consacre les ministres, a sous son inspection les étudiants en théologie, rédige, s'il en est besoin, les liturgies et les catéchismes ; le tout sous la sanction du conseil d'état. Le consistoire est composé de tous les pasteurs en activité, 14 de la ville, 14 de la campagne et de 14 laïques, dont deux conseillers d'état nommés par le conseil d'état réuni à la compagnie des pasteurs, un auditeur (magistrat de justice et de police) choisi par le conseil d'état et 11 anciens nommés par le conseil lui-même. La constitution de 1814 a conservé au consistoire toutes les attributions qu'il avait sous l'ancienne république sauf les affaires matrimoniales ; mais dans le fait, comme il ne prononce plus de censures ni d'excommunications, ses fonctions sont à peu près réduites à une surveillance générale sur les mœurs et à la discussion des rapports rendus chaque année par le pasteur de chaque paroisse sur l'état religieux et moral de son troupeau.

« La compagnie et le consistoire, réunis, élisent chaque année un modérateur et un vice-modérateur, choisis parmi les pasteurs et qui président ces deux corps ; il y a quelques années encore que le modérateur changeait chaque semaine : chaque pasteur de la ville devenait modérateur à son tour. La compagnie s'assemble tous les vendredis, le consistoire tous les jeudis. » — M. Lefort, cité par M. Paul Henry.

CHAPITRE III.

L'EGLISE ET LE PRÊTRE DE CALVIN.

Qu'est-ce que l'Église? — Comment la reconnaître? — Le ministère ecclésiastique. — Double vocation. — Autorité spirituelle. — Discipline. — Excommunication. — Pouvoir civil. — Société. — Examen du système hiératique de Calvin. — Les marques de la véritable église, indiquées par le réformateur sont insuffisantes. — La réforme ne saurait en appeler à l'écriture, dont les plus hauts signes sont niés par les protestants. — Preuves à l'appui. — Luther en opposition avec Calvin sur la légitimité des pasteurs. — Bel aveu d'un protestant, M. Ernest Naville. — La liberté d'examen et ses abymes. — Prévisions de Calvin.

Calvin a dit avec le prophète : « Les cieux chantent la gloire de Dieu » ; mais, à ses yeux, le spectacle de la nature, quelque merveilleux qu'il soit, n'est pas la voie la plus sûre pour conduire l'homme à la notion de la divinité. Il le mène à la foi par la révélation tout entière contenue dans les livres inspirés.

« L'autorité, dit-il, qui cherche dans le catholicisme à prouver la vérité de la Bible, n'est qu'un témoignage humain. Il est une voix intérieure qui parle au fond

de nos cœurs bien plus magnifiquement que la parole humaine, c'est l'inspiration de l'esprit.

« Par l'Ecriture et l'Eglise née de son souffle, se doivent décider toutes les questions de dogme ou de discipline de la communauté chrétienne. L'Eglise tient ses pouvoirs du Christ, qui les tient de Dieu : l'Eglise du Christ est l'Eglise de Dieu.

C'est dans l'Institution que Calvin a defini l'Eglise. Dans le premier chapitre du quatrième livre, il l'appelle — la société des prédestinés connus de Dieu seul, qui par sa seule volonté, aurait pu les sanctifier; mais Dieu a voulu qu'ils arrivassent au ciel par l'Eglise visible. L'Ecriture donne aussi le nom d'Eglise à cette communion d'êtres mortels que réunit sur cette terre la même foi en Dieu et en Christ. Mais comment reconnaître la foi de chaque membre de cette sainte milice? Par la charité 1), qui nous fait tenir pour frères tous ceux qui confessent avec nous le même Dieu, le même Christ.

« Dans la confession dogmatique, doit régner l'unité. Il y a un Dieu, Jésus est fils de Dieu et Dieu lui-même; c'est par Jésus que nous arrivons au salut : voilà des vérités de foi. Mais l'Eglise renferme des pécheurs: on peut donc y enseigner des opinions contradictoires, pourvu qu'elles n'attaquent pas l'essence du christianisme. Les donatistes, les cathares, les anabaptistes, détruisaient l'unité en soutenant que l'E-

1) Quoniam fidei certitudo necessaria non erat, quoddam charitatis judicium ejus loco substituit. Ch. 1, § 8.

glise visible n'est composée que d'élus.... L'Eglise est une mère, que nous ne devons quitter que lorsque nous nous dépouillons de notre enveloppe terrestre, pour revêtir la nature éthérée de l'ange : pauvres écoliers, nous gardons l'école tant que nous sommes sur cette terre.

« Mais comment reconnaître l'Eglise? A deux signes que Dieu lui-même nous a révélés : l'Eglise est où la parole divine est annoncée dans sa pureté primitive, où les sacrements institués par Jésus sont reçus et révérés.

Dans le second chapitre, Calvin traite de la véritable et de la fausse Eglise. « Là où règnent la fraude et le mensonge, il ne saurait exister d'Eglise : c'est ce double caractère que revêt l'Eglise papiste. Le pape ne peut représenter l'unité; c'est la personnification de l'antechrist, c'est l'antechrist lui-même 1). Les catholiques invoquent en vain la longue chaîne des successeurs de saint Pierre : argument sans valeur, s'ils ont abandonné le Christ et sa doctrine. Il ne faut pas qu'on accuse l'Eglise réformée de schisme; la réforme ne soutient pas non plus que l'Eglise soit tout à fait éteinte dans le papisme. »

Le troisième chapitre est consacré au ministère ecclésiastique. « Le Christ a institué des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des prédicateurs et des docteurs 2). Evêques, prêtres ou anciens, prédica-

1) Voyez dans le tome premier le chapitre qui a pour titre : LE DIABLE ET L'ANTECHRIST.

2) Αὐτὸς ἔδωκε, τοὺς μὲν ἀπόστολους, τους δὲ προφήτας, τους δε εὐαγγελιστας, τους δὲ ποιμένας και διδασκάλους. Eph. 4, 11.

Pastores instituit ac doctores Deus quorum ore suos doceret,

teurs sont égaux en charge et en dignité. Tous ceux qui prêchent la parole sont évêques. Les anciens, élus avec les évêques, avaient pour charge, à l'église, la censure et la discipline. Chaque église possédait ainsi, dans le principe, un sénat revêtu d'une juridiction spirituelle. Les diacres veillaient sur les pauvres, d'autres distribuaient des aumônes, d'autres prenaient soin des malades. Paul, dans ses Epîtres aux Romains et aux Corinthiens, Rom. 12, 7; 1 Cor. 12, 28, parle d'emplois qui ne regardent pas le soulagement des pauvres.

« Il y a deux sortes de vocation, l'une intérieure, c'est celle de Paul, et l'autre extérieure; toutes deux indispensables à qui aspire au saint ministère. Le prêtre concourt avec le peuple à l'élection sacerdotale. Paul et Barnabas nomment les anciens, mais le peuple en élevant les mains, consacre les élus. » Calvin veut que l'imposition des mains, vieille coutume de la primitive église, soit conservée. « L'imposition des mains qui a lieu pour conférer le sacerdoce n'est point chose vaine; c'est un signe de la grace spirituelle 1). » S'il n'en fait point un sacrement, c'est que c'est un signe individuel.

Calvin passe à l'autorité de l'Eglise. « L'Eglise a le droit d'enseignement, dévolu à la charge du prédicant. L'interprétation de l'Ecriture appartient au synode. L'Ecriture est seule juge en matière de foi. La vérité vit éternellement dans l'Eglise, qui,

eos authoritate instruxit; nihil denique omisit quod ad sanctum fidei consensum et rectum ordinem faceret. Inst. l. IV, ch. 1, fol. 370.

1) Inst. l. IV, ch, 19.

en ce sens seulement, est infaillible. Le Saint-Esprit peut illuminer l'assemblée ou la commune chrétienne, mais aussi lui manquer. Nous adoptons quelques décisions des conciles, nous en rejetons d'autres qui sont contraires à l'Ecriture.

« Le ministre est évêque et a le droit de remplir les saints mystères, ch. 3, § 6. Son emploi embrasse la prédication et la dispense des sacrements. Si une ame vient à se perdre, le Seigneur lui en demandera compte. Ch. 3. 18.

« Le droit d'élection appartient à la commune, mais sous l'assistance d'ecclésiastiques. Sans l'assentiment du peuple et du pouvoir, les ministres ne peuvent nommer aux fonctions sacerdotales ; l'autorité ne peut faire aucun choix sans le concours spirituel, ni destituer le prêtre sans la sanction de la commune.

« L'Eglise règle la police du temple, les cérémonies extérieures d'après l'Ecriture ; mais elle ne peut contraindre la conscience, qui est au dessus des lois civiles et religieuses : il n'y a de législateur que le Seigneur.

« L'Eglise est un gouvernement spirituel et aussi régulier que celui de l'état. Elle a le pouvoir des clefs ; de ce pouvoir émanent les droits d'enseignement, de prédication, de rémission des fautes et d'excommunication. L'Eglise lie et délie ; mais sa juridiction est toute spirituelle. Elle n'a pas le droit du glaive ; elle ne peut infliger des peines corporelles, des amendes, la prison, l'exil. La censure dont elle fait usage, pour être légale, doit être prononcée par un corps constitué, et non par un individu.

« L'excommunication est, de tous les châtiments, le plus grand dont l'Eglise ait le droit de faire usage. »

Calvin établit ce droit dans le quatrième livre de l'Institution.

« Sans discipline, il ne peut pas plus exister de famille que d'Eglise. La doctrine de Christ est l'ame de l'Eglise; la discipline remplace les nerfs qui soudent les membres entre eux : briser la discipline, c'est tuer l'Eglise. La discipline, c'est le frein qui dompte l'ame rebelle, l'aiguillon qui excite la volonté paresseuse, la verge paternelle qui châtie doucement l'enfant indocile. Jésus a dit (Math. 18, 15, 16) : « Celui qui, après deux réprimandes faites devant trois témoins, ne se sera pas amendé, sera amené devant le tribunal de l'Eglise, qui le réprimandera publiquement». Si la réprimande est sans effet, il sera expulsé et chassé de la société des fidèles. S'il s'agit de crimes, il faudra se montrer plus sévère. Paul excommunia et livra à Satan un homme qui avait troublé l'ordre de Dieu. Quand le peuple profane les sacrements, il faut que le pasteur intervienne énergiquement; son devoir est d'empêcher que Dieu ne soit outragé dans la cène. Ecoutez comme Chrysostôme s'emporte contre les prêtres qui n'ont pas voulu chasser les mauvais riches de la table de communion. « Ce sang vous sera redemandé. Si vous craignez les hommes, Dieu vous méprisera; si vous craignez Dieu, les hommes vous respecteront. Que m'importent les rois? J'en connais un plus grand qu'eux tous, c'est le roi du ciel : plutôt abandonner ma tête au couteau, mon sang à la terre que de souffrir un pareil scandale! »

« Le diadème ne saurait mettre le front royal à l'abri des foudres de l'Eglise. Rois, inclinez vos têtes et humiliez-vous devant le Seigneur Christ, le roi des rois. Ne trouvez pas mauvais que l'église vous juge ! Vous qui n'entendez que de doux concerts de flatteries, vous avez besoin d'ouïr la parole sévère de Dieu par la bouche de ses ministres ! Vous devez même désirer que le prêtre ne vous épargne pas, afin de trouver plus tard en Dieu un juge plus compâtissant 1). »

---

1) Voici la formule de l'excommunication usitée long temps en France et à Genève :

« Mes frères ! Après avoir si longuement supporté N., l'avoir prié, exhorté, adjuré de se convertir à Dieu, il persévère en son impénitence avec obstination endurcie, se rebelle contre Dieu, foule au pieds sa parole et l'ordre qu'il a établi dans son église, se glorifiant dans son peché, est cause que l'Eglise depuis si longtemps est troublée et le nom de Dieu blasphémé. Nous, ministres de la parole de Dieu, armés d'armes spirituelles, puissantes de par Dieu à la destruction des forteresses qui s'opposent à l'encontre de lui : auxquels le fils Eternel de Dieu a donné la puissance de lier et délier en terre, déclarant que ce que nous aurons lié en terre sera lié au ciel ; voulant purger la Maison de Dieu et délivrer l'Eglise de scandales, et en prononçant Anathème contre le méchant glorifier le nom de Dieu : Au nom et en l'autorité du S. J. C., de l'avis et autorité des pasteurs et des anciens assemblés en Colloque et du Consistoire de cette Eglise : Nous avons retranché et nous retranchons le dit N. de la communion de l'Eglise, l'excommunions et l'ôtons de la société des fidèles, afin qu'il vous soit comme un payen et un péager et qu'entre les vrais fidèles il soit Anathème et exécration, que sa hantise soit estimée contagieuse et que son exemple saisisse vos esprits de frayeur et vous fasse trembler sous la puissante main de Dieu, puisque c'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Laquelle sentence d'excommunication le fils de Dieu ratifiera et lui donnera efficace jusqu'à ce que ce pécheur confus et abattu devant Dieu lui donne

Luther avait d'abord imaginé une société chrétienne indépendante, où chaque membre, semblabe à l'enfant qu'on vient de baptiser, n'a de signe que celui même de sa céleste origine, et ne saurait dépendre d'un être créé à son image; et où nulle puissance papale, épiscopale ou royale, ne peut imposer des lois ou des règlements : utopie que les paysans devaient transformer en terrible réalité 1).

Calvin a d'autres idées. « Comme il y a, dit-il, dans l'homme, deux éléments, l'esprit et la matière; ainsi, dans le monde, deux pouvoirs, l'un qui régit la nature, l'autre l'esprit. L'Eglise est aussi nécessaire à l'état que le pain, l'air et le soleil. L'état ne doit pas seulement protéger la vie organique, la liberté, la fortune de l'homme; mais soutenir en ce monde l'élément religieux contre les mauvais instincts ou les scandales des méchants. Le pouvoir n'a pas de droit épiscopal, il ne peut donner des lois qui régissent la conscience. Moïse un moment fut prêtre et magistrat, mais l'état

---

gloire par sa conversion, et que délivré de ces liens de Satan qui l'enveloppent, il pleure son péché d'un pleur de repentance. Priez Dieu, frères bien aimés, qu'il ait pitié de ce pauvre pécheur, et que ce jugement horrible, lequel, avec regret et grande tristesse de cœur nous prononçons contre lui en l'autorité du Fils de Dieu, serve à l'humilier et à redresser au chemin de salut une ame qui s'en est égarée. Amen. Maudit est celui qui fera l'œuvre du Seigneur lâchement. S'il y a quelqu'un qui n'aime point le S. N. Chr., qu'il soit Anathème. Maranatha amen.

1) Sicut parvuli baptizati qui nullis studiis, nullis operibus occupati, in omnia sunt liberi, dico itaque: neque papa, neque episcopus, neque ullus hominum habet jus unius syllabae constituendae super Christianum hominum, nisi id fiat ejus consensu : quidquid aliter fit, tyrannico spiritu fit. Luth. de captiv. Babyl. p. 288.

social du peuple juif n'était pas encore organisé; plus tard, il dût céder à son frère les fonctions sacerdotales.

« Il y a trois sortes de gouvernement, la monarchie, l'aristocratie, la démocratie; l'aristocratie est la forme où le pouvoir est administré par des hommes d'élite, c'est la fiction la plus heureuse. C'est le gouvernement aristocratique que Dieu choisit en Israël, jusqu'à l'avénement du roi David. Toutes ces représentations, ajoute Calvin, viennent de Dieu et ont été instituées par sa suprême providence. C'est un crime de se soulever contre l'autorité même d'un despote: toutefois, il faut se rappeler que toute magistrature doit foi et hommage à la parole sainte, et que tout citoyen doit obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes.

« L'Eglise et l'Etat ont le droit de punir les hérétiques: ils doivent s'associer pour corriger les vices de la société 1).

« L'Eglise n'a pas le droit du glaive 2): les moyens coërcitifs appartiennent à l'état qui doit s'en servir dans l'intérêt de Dieu. C'est en punissant à propos qu'il prévient l'intervention du pouvoir des clefs. Ceci sera rendu plus clair. Dans une ville bien policée, l'ivrogne est puni de la prison, le libertin d'une peine plus sévère. La loi est satisfaite; mais il peut

1) In corrigendis vitiis metuae debent esse operae. Voy. Inst. ch, XI, § 3 et 4.

2) Neque enim consentaneum est ut qui monitionibus nostris obtemperare noluerint, eos ad magistratum deferamus, quod tamen necesse foret, si in vicem ecclesiae ille succederet.

Magnifique dérision! comme s'il n'avait pas écrit que les anciens, portion exhorbitante de son conseil, devaient requérir contre les pécheurs obstinés la sévérité des lois! ch. 2, p. 31.

arriver que le coupable, au lieu de se repentir, fasse entendre des murmures; alors l'église a son châtiment tout prêt : elle retranche le coupable de la table de la communion. »

EXAMEN.

Arrêtons-nous ici un instant pour examiner cette constitution imaginée par Calvin, qui doit remplacer notre vieille charte catholique. Nous avons recueilli l'aveu échappé à son habile panégyriste : — Que le réformateur a été plus heureux à détruire qu'à édifier 1). C'est le sort, du reste, qu'éprouva Luther : lui aussi a réussi à renverser l'édifice catholique, et quand il lui faut bâtir une nouvelle maison au Seigneur, des ouvriers se présentent, Carlstadt, Zwingli, Schwenkfeld, qui lui crient en passant : — Ote cette pierre qui a été réprouvée de Dieu; en voici une qui vaudra mieux. Mélanchthon dit comme tous les autres, et l'œuvre n'avance pas, parce que le Seigneur ne bâtit pas.

Comme Luther, Zwingli et OEcolampade, Calvin veut asseoir son édifice sur la parole inspirée. Mais voici les difficultés. A cette question : — Qu'est-ce que la parole de Dieu? nous savons qu'il a sa réponse toute prête : c'est celle que Dieu a révélée dans les livres saints. Mais dans quel idiome? S'il me présente sa bible, j'ai le droit d'en contrôler les signes, en vertu même du principe de libre examen qu'il a glorifié; s'il essaye de me prouver que ces signes sont

1) Daß er im Umſtürzen glücklicher iſt, als im Aufbauen. Paul Henry. Calvins Leben, t. II, p. 115.

le pur reflet de la parole sainte, il m'est permis de disputer avec lui sur leur valeur grammaticale ou tropologique; s'il veut m'imposer son sens ou ses images, il fait de l'autorité ou de l'orgueil; car qui lui a dit que je ne sois pas aussi versé que lui dans les langues orientales? Je sais le syriaque et il l'ignore; l'hébreu qu'il n'a qu'imparfaitement appris; le grec, dont Richard Simon ne lui accorde que de vulgaires notions. J'ai vu, pour étudier l'Ecriture, la terre sainte qu'il n'a jamais visitée. Et pourquoi donc abaisserais-je mon intelligence devant la sienne? Il n'y a ici que deux unités en présence : qui peut en mesurer la valeur? S'il a prié, j'ai prié aussi; et comment sait-il qu'il a reçu du ciel de plus abondantes lumières? Quand il serait plus savant que moi, Dieu regarde-t-il au degré d'intelligence pour visiter ses élus? S'il veut invoquer la clarté du passage scripturaire, je lui dirai avec Luther : — Que pour comprendre l'Ecriture, il faut avoir vécu avec le Christ et les apôtres 1)?

Mais dans quelle langue me parle Calvin? Dans un idiome qui vieillit comme le réformateur.

Il traduit ainsi le premier verset du psaume : Bienheureux est l'homme qui ne chemine point au conseil des méchants.

Avant lui un autre avait dit : — Bienheureux est l'homme qui n'alla pas au conseil des félons.

Or, voici des signes et une idée qui ne se ressemblent pas: dans la version de Calvin, l'homme marche et continue sa route dans la voie du péché; dans

1) Tisch-Reden.

la version de l'anonyme, l'homme s'est arrêté, il a cheminé, puis il a fait halte.

Calvin continue : — Et ne s'assied point au banc des mocqueurs.

Le vieux translateur tourne : — Et qui ne s'est pas enc auré de pestilence.

Que Calvin nous parle donc de la nécessité de répandre l'Ecriture en langue vulgaire? Son idiome ne brille pas d'une clarté qui éblouit le regard, puisque nous avons besoin, pour l'expliquer, d'un glossaire du vieux langage. « Etrange prétention, selon Fitche, qu'a l'école réformée, de vouloir fermer le ciel à tous ceux qui ne savent pas lire 1) !

« Pauvres ames, ajoute Lessing, nées sur une terre où la Bible n'a pas encore été traduite, que je vous plains ! Et vous, insulaires, qui n'avez jamais appris à lire et qui êtes chrétiens puisque vous avez reçu le baptême, que votre sort est malheureux! Car mes frères voudraient me faire croire que, pour être sauvé, il est aussi nécessaire de savoir lire que d'avoir reçu le baptême. Et quand vous aurez appris à lire, pauvres ames, tout ne sera pas dit, il faudra encore que vous étudiiez l'hébreu pour être plus sûres de votre salut 2) ! »

En Allemagne, on est d'accord aujourd'hui que

---

1) Der Buchſtabe wurde das faſt unentbehrliche Mittel zu Seligkeit; und ohne leſen zu können, kann man nicht länger füglich ein Chriſt ſeyn. Fichte, Grundzüge des Zeitalters. 219.

2) Unglückliche! da hört Ihr's ja, daß leſen können ſo nothwendig zur Seligkeit ſey, als Getauft ſeyn! und ich ſorge, Ihr müſſet noch hebräiſch lernen, wenn Ihr Eurer Seligkeit gewiß ſeyn wollet! Leſſing, Beiträge zur Geſchichte und der Literatur. Sixième partie.

l'Ancien et le Nouveau-Testament ont une multitude de passages incompréhensibles, même pour les savants. Krug a développé cette opinion dans le journal la Minerve 1), et Müller est allé jusqu'à soutenir que la Bible est un mauvais présent qu'on fait au peuple, tant qu'on ne lui donnera pas l'intelligence pour la comprendre 2).

Mais pour que l'Ecriture fût l'unique fondement de la doctrine chrétienne, il faudrait que Calvin s'accordât au moins avec son école sur la valeur des éléments dont la Bible est composée. Or, chaque église réformée n'a-t-elle pas sa Bible comme elle a son catéchisme ?

L'apocalypse de saint Jean, selon Bretschneider, n'est ni prophétique, ni apostolique ; on n'y trouve aucune trace d'inspiration divine 3).

De Wett et Vater soutiennent que le Pentateuque n'est pas de Moïse, et qu'il n'a été composé que peu de temps avant la fuite du peuple d'Israël. «L'histoire de Moïse, jusqu'à la conquête de la terre promise, a été falsifiée et dénaturée. » Gramberg 4) a démontré, d'après de Wette (Beiträge z. Eins. ins Alt. Teſtam., t. I.), que l'autorité historique des livres de la chronique est très douteuse 5).

Les plaies d'Egypte, suivant le docteur Léo, et

---

1) Feb. 1821.

2) In den Händen des Volks wird die Bibel immer ein mißliches Geſchenk bleiben, ſo lange nicht auch zugleich das rechte Verſtändniß verabreicht wird. Müller, vom Wahren und Guten. Leipzig, 1822.

3) Bretſchneider, Handbuch der Dogmatik, t. I, p. 266.

4) Die Kritik nach ihrem geſchichtlichen Charakter und ihrer Glaubwürdigkeit geprüft. Halle, 1823.

5) Wegschneider. Inst. theol. Christ. p. 119.

le passage de la mer Rouge, sont des traditions poétiques 1).

Carlstadt soutient que ni Samuël, ni Esdras ne sont les auteurs des livres qu'on leur attribue 2).

Le livre de Judith, suivant Haffner, est un roman pieux; les bons et les mauvais anges du livre de Tobie des symboles superstitieux; le cantique des cantiques un poème gracieux où l'amour conjugal est représenté en style d'idylle 3).

Ecoutez Bretschneider : « Le livre de Job n'est qu'un drame : l'écrivain ne dit nulle part qu'il est inspiré. Les chants connus sous le nom de psaumes ne sont que des productions poétiques. Comment regarder les imprécations de David, en hostilité si manifeste avec le commandement de Christ, comme des inspirations de l'esprit de Dieu 4)?

« Les prophètes sont les moines des anciens temps, esprits fanatiques, dont le caractère fantasque apparaît dans la mort d'Elie 5). » « Il n'est pas possible qu'Isaïe soit l'auteur des chapitres 40 à 66. 6).

« Le livre du prophète Jonas est une jolie fable tout à fait dans le goût et l'esprit des anciens temps 7).

« Il est vraisemblable que la doctrine du Christ a été altérée dans le Nouveau-Testament 8).

---

1) Leo. Vorlesungen über die Geschichte des jüdischen Staates, 1828.

2) Carlstadt, De canonicis scriptor, 1520.

3) Haffner, Einleitung zu der neuen, von der Straßburgischen Bibelgesellschaft veranstalteten Ausgabe der heiligen Schrift, 1819.

4) Bretschneider, p. 93.

5) Leo. loc. cit.

6) Stähelin, Einige Bemerkungen über Jesaias, 40, 66. Theol. Studien und Kritik, 1830, I., p. 82.

7) Michaelis, Uebersetzung des alten Testaments.

8) Augusti's theol. Monatschrift, No. 9.

Schulze et Schulthess attribuent peu de foi à l'Evangile de saint Mathieu 1).

« Les trois évangiles de saint Mathieu, saint Marc et saint Luc, ont été rédigés d'après un ancien codex araméen 2).

« L'évangile de saint Jean est incontestablement l'œuvre d'un philosophe d'Alexandrie 3).

Schleiermacher a attaqué la première épître à Timothée 4); — Eichhorn, dans son introduction au Nouveau-Testament, t. 3, p. 415, la première, la seconde épître, et celle à Titus.

Le docteur Baumgarten-Crusius, à Jéna, dans le programme de Noël 1828, établit que — l'épître aux Hébreux est d'un philosophe d'Alexandrie, disciple de Paul, et que la fausse épître aux Alexandriens n'est autre que l'épître aux Hébreux 5).

Et maintenant que la réforme essaie donc de fonder un système chrétien sur une parole dont chaque lettre est contestée dans son école! Müller a raison: Où est la sainte Ecriture qui devrait être la règle de la foi, s'il plaît à l'un de rejeter une épître de saint Paul, à un autre l'évangile de saint Jean, à un troisième, Mathieu, Marc et Luc 6)?

Les signes que Calvin assigne pour reconnaître

---

1) Bretſchneider, Handbuch, t. II, p. 778, note.

2) Eichhorn, Bibliothek der bib. Literatur, t. V, p. 761 — 996.

3) Stäudlin's Magazin der Religionsgeſchichte, t. III.

4) Ueber den ſogenanten erſten Brief des Paulus an den Thimotheus. Berlin, 1807.

5) Lücke, Ueberſicht der zur Hermeneutik etc. gehörigen Literatur vom Anfange 1828 bis Mitte 1829. Theol. Stud. und Krit. 1830. p. 450; t. II.

6) Joh. von Müller, Minerva 1809, Juillet, p. 67.

la véritable Eglise sont tout à fait insuffisants. Selon le réformateur, partout où vous entendez prêcher la pure parole du Christ; dites sans crainte : « C'est ici qu'est l'Eglise. »

Mais quelle est la secte qui ne se croit pas en possession du verbe de Jésus! Il y a dix ans nous vîmes venir à Genève deux anabaptistes qu'on chassa sous prétexte qu'ils enseignaient une doctrine de mensonge. Et le livre qu'ils portaient avec eux était la bible de Calvin; et ils n'invoquaient pas d'autre parole que celle qui est renfermée dans le livre saint, pour justifier leurs doctrines! Quand Münzer, après avoir couvert de sang les champs de Frankenhausen, fut conduit les poings liés devant le duc Georges, on lui demanda en vertu de quel droit il s'était révolté contre ses maîtres. Münzer cita plusieurs textes de la bible. Andreas Carlstadt, chassé de la Saxe, et réduit à vendre des gâteaux de farine dans un village, maudissait Luther, son oppresseur, qui n'avait pas voulu comprendre le sens véritable du touto grec. Servet, en mourant, chantait un verset des psaumes. A la conférence de Marburg, les sacramentaires et les luthériens se jetaient à la tête des textes du Nouveau et de l'Ancien-Testament. Que Calvin nous dise où était alors l'Eglise : à Wittemberg ou à Zurich?

Les élus qui forment l'Eglise invisible de Calvin, à quelle foi appartenaient-ils avant que Dieu les eût rappelés de ce monde? Evidemment à la foi catholique, à ce chœur de savants, de docteurs, de martyrs, dont faisaient partie saint Hilaire, saint Polycarpe, saint Jérôme. Mais Jérôme, Polycarpe, Augustin et Hilaire enseignaient ce qu'enseigne Paul III, que Calvin met

au nombre des réprouvés. Mêmes symboles, mêmes dogmes, même croyance. Si Dieu les appela dans son ciel, il doit repousser ces ames déchues qui viennent en ce monde répandre une autre dogmatique. Calvin voudrait-il déshériter ces gloires catholiques de la face de Dieu, et placer parmi les bienheureux Wiclef, Arius et Jean Huss? Mais alors c'est l'Eglise de ces sectaires qu'il continue. Et pourquoi a-t-il d'autres enseignements? pourquoi affiche-t-il d'autres symboles? Quand Catharin, ce vieil athlète catholique, demandait à Luther : « Si ton Eglise, comme tu l'écris, est toute spirituelle, dis-moi donc à quel signe je la reconnaîtrai. » Luther répondait : — « A quel signe? A celui que porte sur son front l'église saxonne, le baptême et le pain 1). » Mais le pain et le baptême sont des symboles matériels, et le pain de Luther n'est pas le pain de Calvin. Et nous ajouterons : Qui connaît vos élus? Dieu seul; car, si vous les nommez, vous ôtez d'un trait de plume un caractère de votre église, l'invisibilité. Et pourquoi cette couronne d'immortalité? Parce que l'élu a été choisi de Dieu, ou parce qu'il a été sanctifié par la doctrine qu'il a prêchée? Mais il faudrait me nommer votre élu, pour que je connusse sa doctrine, alors je saurais à quelle église il appartenait.

Le sacerdoce de Luther diffère essentiellement de

1) Dices autem si ecclesia tota est in spiritu et res omnino spiritualis, nemo ergo nosse poterit ubi sit ulla ejus pars in toto orbe : quo ergo signo agnoscam ecclesiam?—Respondeo : signum necessarium est quod et habemus Baptisma ac panem et omnium potissimum Evangelium. Luth Resp. ad lib. Am. Cath. an. 1521. Op. t. II, fol. 376, 377.

celui de Calvin. Luther regarde tout chrétien comme prêtre : « L'ordination catholique, à ses yeux, n'est qu'une momerie satanique, où un cochon coupe les cheveux, et jette l'habit sacerdotal sur l'épaule d'une souche 1). » Calvin estime le ministère d'institution divine. Il établit une double vocation, intérieure et extérieure, dont l'union est indispensable pour fonder la mission sacerdotale. L'école réformée, représentée aujourd'hui si brillamment par M. Vinet de Lausanne, a changé les termes et l'idée : elle reconnaît une mission immédiate qui est celle que les apôtres ont reçue du Christ, et une mission médiate, qui est celle que les apôtres ont conférée à leurs successeurs 2). On voit que les mots n'ont pas seulement varié, mais que le symbole a été altéré. Dans le système de Calvin, la mission intérieure n'a pas besoin de preuve, elle découle tout entière de la personnalité du candidat qui établit sa vocation sur son moi ou des preuves qu'on ne saurait discuter. Reste donc la mission ou vocation ordinaire, par l'extériorité.

Luther avait reçu d'abord de son évêque la mission ordinaire; mais quand Jean de Lasphe lui imposa les mains en 1507 3), le néophyte promit d'enseigner ce qu'enseignait l'église catholique : vous savez s'il fut infidèle à son serment. Le mandat était donc révocable; eût-il été un ange du ciel, il ne

1) An die Böhmiſchen Brüder. — Könne man doch jeder Sau das Haar abſcheren und einem jeden Klotze ein Gewand anziehen. Möhler, p. 412

2) Narrateur religieux, No. 129.

3) Reform. Alm.

pouvait rien ajouter, rien changer à l'Evangile qu'il était chargé de répandre 1).

Calvin ne peut alléguer la mission ordinaire de Luther ; car il n'était pas prêtre : vocation intérieure, mission externe, il s'est tout appliqué.

Bossuet n'a pas fait ressortir la vanité des doctrines réformées sur l'institution du saint ministère avec plus de puissance que M. Ernest Naville, dans des thèses qu'il a publiées récemment à Genève. C'est un penseur indépendant que nous aimons à citer :

« La possession de la grace ne peut exister qu'avec une autorité dogmatique; cette autorité, les ministres réformés se la sont attribuée, ou du moins ont agi comme s'ils se l'attribuaient. Des articles de foi ont été rédigés, des persécutions se sont élevées contre ceux qui refusaient d'y souscrire : au scandale de la violence et de l'injustice, les protestants ont ajouté le scandale de la plus flagrante inconséquence.

» Il n'est plus aujourd'hui dans les églises réformées d'hommes éclairés et impartiaux qui ne reconnaissent que, du moment où ils admettraient une autorité dogmatique en dehors de la révélation, ils devraient aller grossir les rangs de l'église catholique.

» Les idées des réformateurs sur la manière dont les pouvoirs sont conférés au clergé, conduisent encore au catholicisme. En effet, du moment où ce n'est pas le choix du troupeau qui confère au pas-

1) Sed licet nos, aut angelus de coelo evangelizet vobis praeterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit, (Gal. I, 8.)

teur ses pouvoirs, comment les pouvoirs lui sont-ils conférés? Par la consécration qui est un sacrement. Cette consécration par qui est-elle effectuée? Par les pasteurs de l'église. Ces pasteurs par qui sont-ils consacrés? Par d'autres pasteurs. Et les premiers pasteurs réformés par qui furent-ils consacrés? Ici est la difficulté; le seul moyen de la résoudre est celui qu'emploie Dumoulin. Il s'applique à établir la succession des pasteurs réformés, soit aux pasteurs vaudois et albigeois, soit aux prêtres romains, et emploie divers raisonnements pour établir que le ministre consacré dans l'église de Rome reste légitimement consacré, bien qu'il passe dans une autre 1). De cette manière, on retombe dans la succession apostolique, et de là dans le catholicisme. Aussi Calvin 2), sans rejeter tout à fait l'idée de la succession, ne pouvant admettre la vocation légitime des prêtres romains, déclare que cette succession n'est rien là où n'existe pas la vraie foi. C'est donc la doctrine, en dernière analyse, qui distingne les pasteurs légitimés. Mais quelle est la règle de la doctrine de l'Eglise? Les confessions de foi. Qui est-ce qui rédige les confessions de foi? Les pasteurs. C'est donc la doctrine qui juge les pasteurs, et ce sont les pasteurs qui jugent la doctrine.

» Le système romain est tellement logique et lié dans toutes ses parties, qu'il faut n'en rien admettre, ou l'admettre tout entier. Les protestants seront battus sur le terrain des principes, toutes les fois qu'ils

1) De la vocation des pasteurs, p. 68.
2) Inst. liv. IV, ch. 2.

n'admettront pas sans réserve la liberté avec toutes ses conséquences 1). »

Mais la liberté avec toutes ses conséquences, que M. Naville appelle ici au secours du principe réformateur, conduit à la ruine du protestantisme : on n'édifie pas sur une négation. L'idée de Dumoulin sur la légitimité de vocation par la succession, ne servirait de rien à l'église calviniste, car ses fondateurs, Farel, Viret et Calvin, n'ont jamais eu d'autorité sacerdotale. Que faire donc? En appeler à la vocation intérieure, l'argument des moines que Berne tirait des cabarets pour leur conférer le sacerdoce; et de Luther et Calvin, qui voulaient tous deux avoir reçu leur ministère de Dieu même. Car Luther écrivait de la Wartburg à l'électeur Frédéric : « Ce n'est pas des hommes, mais du ciel et du Christ que j'ai reçu mon évangile 2); » — Et Calvin à Sadolet : « Mon ministère a pour fondement la vocation divine : je le tiens du Christ 3). » Ou bien il faut nier, comme les Libertins, que le sacerdoce soit d'institution divine, et n'en faire qu'un symbole humain, dont la dispensation appartient à la société; et c'est tomber dans l'anabaptisme, qui cherche la révélation hors du ministère.

Du reste, les deux réformateurs avaient la prévi-

---

1) Thèses publiques soutenues à l'académie de Genève, Juin, 1839, ch. 4, § 3.

2) Mein Evangelium habe ich nicht von Menſchen, ſondern allein vom Himmel, von Jeſu Chriſto.

3) Ministerium quod Dei vocatione fundatum ac sancitum fuisse non dubito — Ministerium meum, quod quidem ut a Christo esse novi. Op. p. 108.

sion de la ruine de leur symbolique. Pour la défendre contre l'anarchie des sectes, Calvin essaya de la mettre sous la tutelle du consistoire. Il ne voulut pas comprendre qu'il ne saurait y avoir de doctrine où n'existe pas d'unité; qu'il laissait bien après lui, comme le remarque Plank, des églises, mais pas d'Eglise 1). Vous verrez que Dieu ne lui donnera pas la consolation de mourir en paix. Il faudra, qu'à l'exemple de ceux qui l'ont précédé dans sa voie funeste, il assiste à la chute de son œuvre. On la sonde d'abord; puis, l'examen fini, vient le doute, et la négation qui se dresse à son tour. Dans le sein de la réforme, son enseignement trouvera des blasphémateurs. En vain l'a-t-il mis sous la protection de la loi civile, la conscience ne veut pas céder. Il va lutter avec Gentilis, avec Westphal, avec Servet, avec toute une partie de la population genevoise. Au dehors, Heidelberg repoussera son catéchisme, et la France réformée son prédestinatianisme. Gentilis portera bientôt la peine de sa confiance dans la parole de Calvin; Bolsec, au moment de triompher de l'implacable fatalisme du réformateur, sera chassé de Genève, et Castalion, qui vivait de sa science dans un collége, à 450 florins par an, sera forcé de fuir une terre inhospitalière où douter de l'infaillibilité de Calvin est un crime puni de l'exil. Mais il a vu le réformateur, l'église et les ministres de Genève: et de Bâle il nous dira: — « Hommes orgueilleux, enflez de gloire et tellement vindicatifs, qu'a-

1) Wir haben keine Kirche, sondern nur Kirchen. Plank, Geschichte, t. I.

vec moins de périls, vous offenseriez des princes que vous ne les irriteriez, ces félons! Maistres passés en calomnies, en maldisances, en mensonges, en cruautés, en intolérable arrogance, qui nomment leur Genève la sainte cité 1), leur assemblée Jérusalem! O Babylone! Babylone, qui confisque les biens de ceux qu'elle juge hérétiques, et qui appelle hérétiques ceux qu'elle veut chasser, parce qu'ils ne l'écoutent pas. Ils ont brûlé Servet, mais ils ont gardé la belle chaîne qu'il avoit. »

1) Rescius, p. 54.

CHAPITRE IV.

LA LITURGIE.

Hommages des protestants envers notre liturgie. — Le Temple catholique aussi ancien que le christianisme. — Le Baptême. — Ce qu'en a fait Calvin. — Ce qu'il était dans la primitive église. — La Cène calviniste et catholique. — Le Viatique existait dans l'antiquité. — Le Mariage à Genève. — Divorce et ses causes. — Calvin refuse le titre de sacrement au mariage. — La Confession. — Calvin, favorable d'abord à la confession auriculaire qu'il abolit ensuite. — Extrême onction, onction sacerdotale. — Aveux de quelques réformés. — Culte des saints — Ce que Calvin pense de Marie. — Couvents. — La Croix abattue par le réformateur. — Plaintes du protestantisme. — Le Chant. — Les Psaumes de Marot. — Influence funeste de Calvin sur l'art. — Le réformateur jugé par Beaudoin le jurisconsulte.

Nous allons convier les gloires de la réforme pour célébrer le génie poétique de notre culte, que méconnut si malheureusement Calvin: nos chants seraient suspects, les cantiques de nos adversaires auront plus de puissance. — Calvin ne pouvait aimer la forme: il l'effaça en partie dans sa liturgie genevoise. Il voulait une adoration en esprit.

« Mais les fleurs, les arbres, les fruits et toute la parure du monde extérieure ne sont-ils pas l'image

de Dieu ? Qui jamais aurait conçu l'idée de briser ces merveilleux ouvrages, sous prétexte d'une adoration toute spirituelle 1)? » « S'agenouiller devant un symbole, et dans les saints, ou les bienheureux dont les traits sont sous nos regards, admirer le pouvoir de la grace, les trésors de la bonté divine, ce n'est pas faire acte d'idolâtrie : l'idolâtre serait celui qui donnerait à ces emblèmes une puissance qu'aucune église ne leur reconnaît 2). On a tant parlé parmi nous d'adoration en esprit et en vérité, qu'il n'y a plus ni esprit, ni vérité, ni adoration. »

« La cène est-elle plus fervente, plus pieuse, plus intime qu'autrefois, aujourd'hui que nous en avons banni toutes les formes festivales et symboliques 3)? »

« Il y a des chrétiens qui ne veulent plus se donner la peine d'aller à l'église pour entendre la parole de Dieu, qu'ils trouvent au logis dans les livres de sermons, dans les journaux et dans les almanachs 4). » « Etudier la nature humaine et ses besoins psychologiques, c'est un devoir de tous ceux qui ont charge d'ames : des mots et des phrases ne sont qu'une porte ouverte pour échapper à la responsabilité; qu'importe l'origine d'un mode s'il est efficace 5). » — « Rien n'est plus commun parmi nos théologiens et nos ministres qu'un esprit antiplastique; rien de plus rare que le véritable christianisme. La croix même est

1) Feßler, Thereſia, t. II, p. 94.

2) Puſtkuchen-Glanzow, Die Wiederherſtellung.

3) Das heil. Abendmahl. Eine dogmengeſchichtliche Unterſuchung, p. 139, note.

4) Darmſt. Allg. Kirch.-Zeit. 1830. No. 89.

5) Zimmermann, Allg. Zeit. 1830, No. 181, p. 1485.

devenue un signe d'idolâtrie parce qu'elle s'élève sur les églises et les chapelles catholiques 1). »

« La fête de tous les saints, dans l'église catholique, remue jusqu'au fond de l'ame le sentiment contemplatif 2) ! » « Quels beaux jours que ceux du calendrier romain, où l'ame admire et chante des millions d'élus que Dieu retira de ce monde et mit dans sa gloire, —et où l'église prie en chœur avec ses enfants pour la délivrance de ces ames que la tache du péché souille encore 3).» « On voit alors la population de la cité s'acheminer silencieusement vers le cimetière, chercher les tombes dont il est couvert, répandre des prières et des larmes pendant que le prêtre arrose de l'eau sainte de sa bénédiction les tombeaux à demi découverts. En ce jour, la mort est un précepteur: on couronne sa tête de fleurs, et le feu des lampes et des cierges représente la lumière éternelle 4). »

« Aveuglés par l'esprit de secte, nos réformateurs ont détruit la plupart des belles allégories du culte romain; ils croyaient faussement faire la guerre à la superstition. Je n'ai jamais trouvé plus de piété, plus de recueillement que parmi les catholiques 5).» « Il est certain que la messe commande l'attention et le recueillement, et il faut remarquer que dans les livres d'heures de nos frères, la prière latine, traduite en langue vulgaire, ne craint pas la rouille dont le temps use tout idiome vivant 6).» « La musique dans leur

1) Clauſen.
2) Hörſt, Myſterioſophie.
3) Feßler, Thereſia, t. II, p. 110.
4) Spindler, Zeitſpiegel, I, p. 43. 1831;
5) Feßler, Thereſia, t. II, p. 101.
6) Wir.

église est vraiment belle ! Je ne saurais croire que Dieu repousse ces chants empreints de spiritualisme, cette fumée d'encens, ce bruit de cloches, ces harmonies de voix, que dans notre étroit préjugé nous osons mépriser 1). » « Le temple catholique avec ses portes perpétuellement ouvertes, ses lampes qui brûlent incessamment, ses voix qui appellent à toute heure, ses chants, ses messes, ses anniversaires, est comme une mère dont les bras sont toujours ouverts à l'ame fatiguée qui a besoin de repos, à l'ame épuisée qui a faim, à l'ame proscrite qui a besoin d'un asile la nuit ou le jour. C'est une fontaine sur le chemin de la vie, à l'ombre de laquelle se rassemble tout ce qui a besoin de se rafraîchir ou de se désaltérer 2). »

« Quand le pélerin, après un long voyage, fatigué, mais le cœur joyeux et tout à l'amour du créateur, vient s'agenouiller sur les marches du temple, et que son chant de reconnaissance s'élève jusqu'au trône de celui qui l'abrita sous son aile; — Quand une mère va se jeter aux pieds de l'autel, pour vouer son premier né à la garde des saints anges ; — Quand le soleil couchant se joue à travers les vitraux des fenêtres gothiques, et inonde de ses rayons la figure de la jeune fille qui prie dévotement ; — Quand la lumière des cierges de l'autel brille à travers les ombres du crépuscule, et que l'orgue soupire ses chants harmonieux ; — Quand le soir on entend sonner l'angélus, et qu'à l'aube du jour la cloche appelle le moine qui va prier pour les morts et les vivants : — l'église ca-

1) Leibnitz, syst. th., p. 207.
2) Isidorus (Graf von Löben). Lotosblätter, 1817, t. I.

tholique ne nous dit-elle pas que la vie ne doit être qu'une longue prière à Dieu; que l'art et la nature doivent s'unir pour élever le cœur de l'homme à l'adoration du souverain maître, et que le temple où se trouvent tant d'éléments de prière, de contemplation et de recueillement, a droit à nos hommages » ? 1)

« La poésie est l'essence du catholicisme, beau diamant qui étincelle à la lumière de la foi » 2).

Leibnitz, Spindler, Clausen, Wix, Fessler! voilà de beaux noms. En Allemagne, aujourd'hui, tout ce qui sent au fond de son cœur une étincelle de vie, se rapproche du catholicisme. La nudité du culte réformé, ses temples dépouillés d'images, ses cérémonies tristes et languissantes, son chant sans mélodie, attristent les ames poétiques. On comprend, à cette heure, que la prière, pour se raviver, a besoin d'excitations extérieures; que l'ame ignorante, pour voler jusqu'à Dieu, demande des signes matériels, et que l'adoration en vérité n'est qu'une abstraction que ne peuvent embrasser toutes les intelligences. Mais comment s'évanouir à la forme sans se laisser séduire par la réalité? Dans le catholicisme tout se lie et s'enchaîne admirablement; chaque cérémonie a une signification spirituelle, et se rattache à la tradition. C'est sous ce point de vue historique que notre liturgie est admirable! Depuis les apôtres, notre prière est toujours semblable, et la forme même qu'elle revêt, peut être étudiée de siècle en siècle.

---

1) Clauſen. 790.
2) Es iſt ein im Lichte des Glaubens ſpielender Diamant.

a) LE TEMPLE.

Les centuriateurs de Magdebourg ont écrit — que quatre siècles après les apôtres, les catholiques n'avaient point encore de temple 1). Mais voici pour les démentir une basilique élevée à Dieu, dans Néocésarée, sous l'empire de Gordien, et dont la magnificence est célébrée par saint Basile 2). Origène n'a-t-il pas décrit les ravages que firent dans nos temples les soldats de Maximin? Qu'étaient-ce donc que ces chapelles, ces oratoires, ces monastères, sinon des maisons de prière élevées par nos pères? Le premier soin de la réforme, maîtresse de Genève, fut de raser les églises que la piété des catholiques y avait construites. Il ne resta debout que la cathédrale dédiée à Saint-Pierre, et encore la réforme passa-t-elle la truelle sur les murailles, afin de la rendre méconnaissable à l'œil des étrangers. Du temps de Florimond de Raemond, on voyait encore les verrières de l'édifice « enfigurées de saints », comme il le raconte dans son poetique langage. L'image du Christ était tombée, mais on avait épargné celle d'un évêque. Derrière la chaire de Calvin se dressaient encore les apôtres « relevez en bosse avec leurs noms gravés sur des rolleaux » 3).

En Allemagne; comme en Suisse et en France, la réforme prêchait la destruction de nos temples : elle était heureuse quand elle pouvait braquer ses cou-

---

1) Cent. 2.

2) Greg. Nic. in vit. Greg.

3) Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle, p. 1004.

leuvrines contre l'église de Saint-Jean de Lyon. Après la prise d'Orléans, elle monta sur l'aiguille de la cathédrale, armée d'un marteau, et elle chanta en frappant les lames dorées qui la recouvraient :

« Ainsi sera la Babylone détruite ».

Le prince de Condé eut besoin pour lui faire lâcher prise, de pointer ses canons. La voilà qui descend ; mais le soir elle revient à la voix de Bèze, son apôtre, avec une cohorte de malfaiteurs, et sape les fondements de l'édifice qui s'écroule et « fond à terre »1).

« A quoi servent, disait Calvin, des maisons tant polies ? ce sont des cœurs nets que Dieu requiert. » Et ce n'était pas alors seulement le catholicisme en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, qu'il attaquait ; mais le catholicisme primitif que Lucien, lui aussi, poursuivait de son ironie païenne, parce que le culte nouveau habitait des édifices tout reluisants d'or et de marbre. Constantin mettait sa gloire à parer la maison de Dieu de riches tapisseries. Les temples qu'il faisait élever à Constantinople, à Antioche, à Nicomédie, à Jérusalem, étaient resplendissants de richesse, ainsi que le raconte Optat, dans son livre contre les Donatistes 2). Voyez dans Chrysostôme, comme l'autel chrétien rayonne d'or, les pavés et les murailles de marqueteries, les tapisseries de couleurs variées, les lampes de ciselures !

A Genève, les vieilles habitudes catholiques n'avaient pu tomber comme les murailles des églises :

---

1) Florimond de Raemond, p. 1004.

2) Zozom. lib. IV. Theod. lib. II, chap. 27. Nic. lib. IX, c. 46 et lib. VII, c. 49.

souvent un pauvre ouvrier oubliait, en entrant dans le temple réformé, qu'il avait été forcé d'apostasier, et il cherchait l'eau bénite et se signait dévotement. Mais se mouiller le front, en entrant dans le saint lieu, de cette eau qui nous fit enfant de Dieu au baptême, est « une idolâtrie », comme le prétend Calvin!

A la venue de la réforme en France, la chaire appartenait à qui voulait y monter. Le premier venu prenait la Bible et lisait quelques versets, et souvent une homélie de Calvin. Toutefois cette parole humaine que la réforme avait ravalée si bas, quand elle sortait de la bouche de nos docteurs, révolta quelques ames religieuses, et le synode provincial de Châtellerault, en 1597, défendit de lire désormais les exégèses genèvoises.

Calvin bannit, en haine de la tradition catholique, l'usage du surplis, de l'étole, de la chasuble, de tous les ornements sacerdotaux. Le ministre qui prêchait était vêtu d'une robe de chambre ou d'un habit noir. En France, les calvinistes portèrent d'abord cette robe à la bourgeoise, à mi-jambe, avec manches pendantes et coupées, et bonnet de mante. Quand Lafaye venait prêcher chez Madame, sœur du roi Henri III, il avait l'épée au côté, un manteau violet avec pourpoints et chausses de chamois jaune. Le ministre de la Contondière prêcha à l'Ile Bouchard, en Touraine, avec un pourpoint de couleur zynzolin 1), ayant au côté épée et poignard. Les catholiques demandaient aux ministres réformés si ce vêtement

1) Florimond de Raemond, p. 1007.

appartenait aux prêtres de la primitive église, et ressemblait à celui que décrit saint Denis: robe de lin autour du corps, étole au cou, manipule aux mains, et chasuble sur le dos.

« Ainsi étaient vêtus les apôtres, dit saint Clément; ils sacrifiaient avec une robe resplendissante, comme font tous leurs successeurs: — Que le prêtre, ajoute-t-il, prenne la robe blanche, et qu'étant à l'autel il se signe au front du trophée de la croix. »

Lactance nous a laissé la description d'une ancienne église: — Au milieu, à l'endroit le plus apparent s'élèvent la croix et l'image du Christ devant lesquelles s'agenouillent les chrétiens à chaque heure du jour: car, à toute heure, il est des ames qui ont besoin de prier, de répandre des larmes, de demander des consolations, de se recommander à Dieu, de se frapper la poitrine et d'obtenir le pardon de leurs fautes. Le Sauveur a dit: ma maison est une maison d'oraison. Aussi, dans la primitive église, on n'enseignait point au temple, mais à la synagogue que nous nommons école. Saint Chrysostôme crie à celui qui dit: — Entrerai-je au temple? y prêche-t-on? — Entre et viens prier, c'est ici une maison de réfuge.

b) LE BAPTÊME.

« Les petits enfants des fidèles, dit Bèze, ont semence et germe de la foy, premier que d'estre baptisez 1), vu que le Seigneur les a sanctifiés dès le ventre de leur mère. »

1) Schlussenb. de Baptismo.

Le baptême, dans la dogmatique calviniste, n'est qu'un signe qui sert à discerner le chrétien et ne peut être administré qu'au prêche, devant l'assemblée chrétienne 1). Les ordonnances sont formelles. L'enfant courait ainsi le risque de mourir sans être baptisé. Muscule, superintendant de Berne, avait défendu de conférer le baptême un autre jour que le dimanche. Samuël Hubert baptisa de nuit un enfant en danger de mort. Il fut assigné devant le sénat et accusé de révolte et d'hérésie. Hubert alléguait la nécessité du corps et de l'ame du nouveau né. Muscule soutenait que l'absence du baptême ne prive pas de la vision de Dieu. Hubert réfuta cette proposition qu'il taxait d'impie. Bèze fut appelé avec quelques ministres de Berne, de Zurich, la question débattue, et Hubert condamné et privé de sa charge 2).

Calvin soutient qu'en cas de nécessité, le laïque ne peut baptiser « estant plus expédient, dit-il, de laisser mourir la créature sans baptême que de la baptiser en cette sorte. » Et ici il s'élève encore, comme il l'a fait, contre la tradition doctrinale de notre église.

Dans le calvinisme primitif, les cérémonies baptismales variaient assez souvent. Tantôt l'enfant était tenu dans les bras du parrain, tantôt il reposait dans le berceau, comme à Nérac. Après quelques paroles en forme de remontrance plutôt que de prière, le ministre versait de l'eau sur le visage du nouveau né en prononçant : — Je te baptise, etc. Zwingli di-

1) Premier article. Ordonn. de Genève.
2) Rescius, athéismes du sacrement de pénitence.
3) Epist. p. 445, cité par Rémond.

sait — que ce serait ressembler aux magiciens que d'attribuer à ces mots quelque vertu cachée 1). En Angleterre et en Allemagne, on imprime sur le front de l'enfant le signe de la croix : ce signe de salut dont il est question dans l'Aréopagiste, dans saint Augustin, dans saint Basile 2).

« Je garde le baptême, disait Calvin, mais je renonce le chrême. » Vous chercherez en vain dans la liturgie calviniste ces cérémonies en usage dans la primitive église, et qui ont une signification toute spirituelle : — L'imposition des mains qui se lèvent comme un bouclier pour défendre l'enfant ; — La renonciation à Satan, réhabilitation de la nature déchue ; — Le sel que le prêtre lui met dans la bouche, et le cierge qui brûle pour montrer que des ténèbres le nouveau né est passé à la lumière ; — La robe blanche, tableau de sa pureté virginale : saintes formules que Calvin, dans son prosaïsme étroit, voulut bannir de sa liturgie, et qu'on retrouve en usage au berceau de notre foi.

Voici saint Denis qui fut disciple de saint Paul :

« Quand l'enfant est tenu sur les fonts baptismaux, on fait sur son front, par trois fois, le signe de croix, et on lui applique l'onction 3).

Et saint Augustin :

« On souffle sur l'enfant, on l'exorcise afin de briser la puissance de Satan 4).

---

1) Hosius, in prologo.

2) St-Dion, de Baptismo. — Sanct. Basil. de sp. s. 27. — Aug. Ep. 118.

3) St-Dion. c. 1. Caelest. Hier.

4) S. Aug., lib. I. Conf. cap. 11.

Et saint Chrysostôme et saint Basile :

« Dans le baptême, le prêtre consacre l'eau lustrale 1).

Et maintenant, que Calvin, qui n'a point étudié les origines du catholicisme, raille à son aise ces cérémonies dont il n'a pas voulu comprendre le sens mystérieux, qu'importe à notre culte? Il a confondu les deux Sénèques dans son Traité de la Clémence; pourquoi ne nierait-il pas l'antiquité de notre liturgie? Donc qu'il écrive : « Le diable voyant que ces tromperies avaient été si aisément reconnues par la folle crédulité du monde, s'enhardit à des mocqueries plus lourdes, à sçavoir d'y ajouter le sel et le crachat » 2).

Origène lui répond:—Le prêtre touche de son doigt, mouille de sa salive les lèvres, le nez, les oreilles de l'enfant, en disant e p h a e t a, ouvre-toi, comme fit le Sauveur en guérissant le sourd et l'aveugle 3).

c) LA CENE.

Calvin a fait de la communion paschale un précepte, Luther un acte volontaire 4).

Dans l'église catholique, le prêtre offre chaque jour la communion pour le salut de tous ceux qui vivent sur une terre où le nom de Jésus-Christ est adoré.

---

1) St-Bas. cap. 27 de spir. sanct.

2) Cal. lib. IV Inst. cap. 15.

3) Orig. homil. 6 sup. Ezechiel.

4) Longe igitur errant et peccant quoque graviter qui cogunt homines sub peccato mortali in paschali festo uti, id quod hactenus fieri solitum est. Op. Luth. t. I, 344.

— A Genève, Calvin institua quatre communions annuelles.

Le peuple s'assemble dans le temple, comme le jour du prêche : le temple est resté sans parure. Saint Luc 1) dit pourtant que le Sauveur voulut que le cénacle où devait se faire la Pâque fût orné ou accoustré, comme la bible genevoise a traduit l'expression grecque, Es Romoon. C'est cet atrium que Proclus nomme la première église chrétienne 2). Quelques rabbins prétendent que le Christ se revêtit du Taleth ou surplis. La prédication finie, le ministre descend de chaire et se place devant une table recouverte d'une nappe. On a rejeté cet autel que Chrysostôme appelle la pierre sainte et Optat le siège du Christ 3). Sur la table est un bassin rempli de morceaux de pain ; car, infidèle à toutes les traditions historiques, Calvin a repoussé le calice dont parlent Tertullien, Augustin et Optat. Le ministre, assisté des diacres, et sans se laver les mains, comme dans la vieille église, prend le pain, le rompt et le distribue aux fidèles. Notre prêtre à nous, en présentant l'hostie, dit au communiant : Corpus Domini nostri custodiat animam tuam in vitam æternam : Amen : sainte prière qu'on récitait dans les catacombes et qui se répétera jusqu'à la consommation des siècles.

N'est-ce pas une belle oraison que murmure à voix basse le prêtre qui communie : Domine non sum

1) Luc. c. 22. Marc. 14.
2) Procl. eupo litur. Geneb in liturg.
3) Chrysost. hom. 61. ad pop. Antio.

dignus, comme disaient le Centenier de l'Evangile, et après lui les chrétiens de la primitive église 1)? Pourquoi Calvin a-t-il banni de son livre cette suave prière? Est-ce parce qu'elle était vieille de quinze siècles ? Dans la cène calviniste, celui qui prend le pain, baise la main du celébrant qui le présente, en signe de respect et d'hommage; et si quelque grand du monde s'approche pour communier, le ministre porte le pain à ses lèvres, en témoignage de vénération. Oh, que la Pâque catholique est plus belle! En 1834, nous vîmes le pape s'approcher de la table sainte, et recevoir de la main d'un pauvre capucin l'hostie sans tache; et alors ce n'était pas la robe de bure qui s'humiliait, mais la thiare. Le pape n'a plus de couronne, c'est un misérable pécheur qui s'agenouille pour demander grace et miséricorde : le vicaire de Jésus, c'est le capucin qui tient dans ses mains celui devant qui tremblent les anges du ciel.

d) LE VIATIQUE.

Mais le communiant est tombé malade, il souffre : et un jour l'art se confesse impuissant pour écarter la mort. Alors, le malade averti que l'heure dernière s'approche, demande le saint viatique. Dans nos campagnes, la cloche sonne, et bientôt paraît un prêtre précédé d'un enfant de chœur, et portant dans ses mains la manne spirituelle, dernière nourriture du moribond. A la vue du vase sacré qui recèle le corps d'un Dieu, les villageois s'agenouillent en priant

1) Origenes, hom. 5.

pour leur frère. Le malade, assis sur son séant, attend avec une douce impatience la visite de son Dieu. Nous le demandons à tous ceux qui ont assisté à cette communion aux portes du tombeau, leur cœur ne s'est-il pas ému, quand le prêtre, après avoir lavé d'huile sainte les pieds du malade, que la main d'un enfant a pieusement découverts, lui présente le corps du Dieu fait homme, en répétant : Corpus Domini nostri custodiat animam tuam in vitam æternam ? Le ministère du prêtre n'est pas fini : il lui reste, quand l'ame du mourant aura reçu la bénédiction suprême, à prononcer le dernier adieu : Partez, ame chrétienne : proficiscere anima christiana.

A toutes les ames qui ont soif, qui ont faim, qui souffrent, qui aspirent à l'éternité, Calvin refusa d'abord le corps du Christ comme dernier viatique. Kemnitz le luthérien disait aux calvinistes — Ames dures et impitoyables qui déniez le médicament du corps de Jésus-Christ; Saint Augustin n'a pas fait comme vous : il exhorte les malades à demander promptement ce viatique sacré. Vois-tu Calvin, saint Denys a jugé que tes malades sont frustrés d'un grand bien par toy qui les prives de la communion de l'eucharistie. »

La réforme en appelle sans cesse à la pureté des temps primitifs : mais l'église catholique la conserve, cette angélique pureté. Saint Clément ne nous dit-il pas que c'était une vieille coutume de recueillir les restes du pain des anges pour le porter aux moribonds? « Il faut qu'il y ait toujours des hosties consacrées, dit le concile, afin qu'au premier murmure du malade le prêtre soit prêt à le communier. » Il y

a dix à douze siècles que l'hostie sainte était conservée, comme aujourd'hui, dans un Kethierion ou ciboire 1).

e) LE MARIAGE.

A Genève, la coutume, du temps de Calvin, fut longtemps de ne marier qu'avant le prêche et la prière, de peur qu'on ne vît un sacrement dans cet acte de la vie chrétienne. Le mariage, suivant Calvin, n'est qu'un contrat civil que la religion est appelée à bénir. Le jeune homme à vingt ans, la fille à dix-huit ans, peuvent se marier sans le consentement de leurs père et mère. « S'ils ne s'épousent six semaines après les fiançailles, le consistoire peut les y contraindre 2). »

Calvin admettait plusieurs autres cas de dissolution du mariage : l'adultère, l'absence prolongée du mari.

« Si un mari débauché laisse sa femme, disent les Ordonnances; que la femme attende au bout de l'an. Icelui passé, si on cognoit qu'elle ait besoin de se marier, elle pourra le faire après les proclamations. Et si le mari retourne, la place prise, il sera puni, comme on verra estre raisonnable. »

Voici quelle est à ce sujet la forme de la procédure :

---

1) St-Hier, lib. de sept. grad. 6. Just. Apoc. 2 de consecra dist. 3. St-Clem. et Aph. lib. II, c. 61. Greg. Tur. de gl. mart. cap. 86. Iren. Ep. ad Victorem apud Euseb. lib. V, co. 24. Tertul. de orat. et lib. 2 ad uxorem. Cyp. serm. de Eus. lib. 6.

2) Ordonnances de Genève.

La femme se présente au consistoire : le ministre l'interroge : elle doit affirmer que depuis un an elle n'a eu aucune nouvelle de son mari. — On la questionne sur le don de continence. Si elle répond qu'elle a peur de succomber, on lui permet de se remarier. Lindanus rapporte que dans l'espace de six mois un homme se maria trois fois, ses deux premières femmes ayant été convaincues d'adultère.

La législation genevoise causa des désordres dans les populations savoisienne et lyonnaise. On vit des femmes fuir et gagner Genève, terre de liberté et de franchise, pour épouser leurs séducteurs. Des maris qui ne pouvaient briser des liens indissolubles, se réfugiaient en Suisse pour « embrasser, ce qu'on nommait alors la liberté de la chair. » C'est ainsi que le marquis de Vico, le seigneur de Lombres, le comte Julio Estienne de Vicence, la demoiselle de Chelles, en Dauphiné, vinrent à Genève, cachant sous le motif apparent d'un changement de religion, un besoin d'émancipation conjugale qu'il leur eût été impossible de satisfaire dans leur patrie.

De Clairé, gentilhomme languedocien, après la paix de Piémont, eut envie de traverser Genève, ayant pour compagnon un de ses amis, le gentilhomme de Laval. Ils voulurent entendre Calvin. En jetant les yeux autour de la chaire, De Clairé reconnait sa femme. Le sermon fini, il la saisit par le bras ; Calvin accourt : — Sauvez-moi, disait la jeune femme, c'est monsieur mon mary papiste, qui me veut emmener, mon Dieu ! aidez-moi. — L'affaire fut appelée au consistoire et le mari condamné : on lui donnait le choix

entre sa femme et l'apostasie : il aima mieux quitter Genève 1).

« La femme doit suivre le mari, même, disait Luther, quand elle saurait que c'est un diable sous la peau d'un homme. » Il reconnaissait, comme Calvin, deux causes dissolutives du mariage : — l'adultère et la disparition de l'un des époux 2). Les constitutions impériales ne permettaient point à la femme de convoler à de secondes noces avant cinq ou sept ans d'absence. Mais Luther se fâchait contre ces juristes qui voulaient établir cette règle dans la communauté chrétienne. — Les statuts impériaux, disait le docteur aux jurisconsultes, ne regardent que les gens de guerre, gros ânes que vous êtes : les universités qui ont rendu cette décision, ressemblent à Justinien qui, s'il vivait aujourd'hui, s'amuserait à régir Constantinople d'après le droit romain 3). Il traitait de polissons les maris qui abandonnent leur femme et retournent au logis après une année d'absence volontaire 4), et voulait qu'on leur coupât la tête.

Calvin soutenait que « nul n'auoit apperceu que le mariage fust un sacrement, jusque au temps du pape Grégoire 5). » Le premier écolier aurait pu lui citer Tertullien et Augustin ; mais le réformateur

---

1) Florimond de Raemond, p. 1040.

2) Urſach der Eheſcheidung. Tiſch-Reden, p. 447.

3) Tiſch-Reden, 447.

4) Solche Buben haben gemeiniglich Zwickmülen, die an einem andern Ort Weiber nemen, nach zweien Jaren kommen ſie wieder, und wenn ſie ſie geſchwengert haben, lauffen ſie wieder weg. Denen ſoll man den Kopf den Ars legen. 447.

5) Inst. liv. IV, ch. 39, § 4.

haussait les épaules, fermait le livre et disait : « En somme, il faut eschapper de leur boue, toutefois je pense auoir profité quelque chose en découvrant en partie la bestise de ces ânes 1). »

f) LA CONFESSION.

En abolissant la confession, Calvin détruisit le lien intime qui, dans la communion catholique, unit le prêtre au pénitent. Dans un culte où la vie religieuse, pour se refléter aux regards, n'a pas besoin de l'œuvre extérieure, il est bien difficile que le pasteur connaisse les besoins spirituels des ames. Il n'a pas le droit d'entrer comme le prêtre catholique dans la demeure de son paroissien et de lui demander compte des larmes qu'il voit répandre; il ne peut, sans crainte d'indiscrétion, interroger celui qui souffre, qui gémit, qui murmure ou blasphème. Il est des chagrins qui s'adoucissent quand ils s'échappent du cœur : ils ne lui appartiendront jamais. Qui oserait les lui confier, à lui, qui ne représente qu'une individualité humaine, et qui n'a pas promis à Dieu de les cacher à toute oreille de chair? Aussi le ministre réformé ne peut-il se donner le beau titre que porte le prêtre catholique : un chargé d'ames, parce qu'aucune d'elles ne lui appartient. L'Eglise réformée n'a que la police extérieure sur la conscience, et point d'action interne : chacun pour soi, Dieu pour tous, c'est la devise que pourrait prendre le protestantisme.

1) Inst. liv. IV, ch. 9, § 37.

Calvin avait bien compris l'harmonie que le catholicisme établit entre le prêtre et le pénitent, et l'isolement où l'anéantissement de la confession auriculaire devait placer le fidèle à l'égard du pasteur réformé. Il essaya d'abord d'établir la confession volontaire; mais sa communion la repoussa. Alors il imagina des visites pastorales, dont étaient chargés les Anciens; mais c'était une inquisition voilée sous le nom de surveillance spirituelle. La société genevoise lutta pendant toute l'existence de Calvin contre ce mode de tyrannie qui livrait au pouvoir les secrets des familles et les mystères du ménage. Et d'ailleurs, une semblable institution était en opposition avec le principe réformateur qui reconnaissait l'indépendance religieuse, l'inutilité de l'œuvre et la justification par la foi.

S'il est vrai que Calvin ait plusieurs fois, à Strasbourg 1), manifesté ses sympathies pour la confession auriculaire, d'où vient qu'il l'effaça de son livre symbolique à Genève? N'est-ce pas qu'il cédait alors aux instincts intéressés de la population, à peu près comme Luther à Wittemberg? Quelquefois on surprend dans les œuvres du réformateur saxon des paroles de glorification pour ce dogme régénérateur. « Es-tu chrétien, dit-il au paysan allemand, tu ne cèderas ni à la violence de Luther ni à celle du pape; mais lié à des chaînes volontaires, tu viendras me prier de te faire participer à cette source de graces. Si tu la dédaignes, orgueilleux que tu es; si tu veux vivre à ta guise, j'en conclus que tu n'es pas chrétien et que

1) Epist. Farello 1540.

tu es indigne des sacrements; car tu méprises ce qu'un vrai chrétien ne doit pas mépriser; tu ne mérites pas que tes péchés te soient pardonnés, et tu me prouves que tu ne fais aucun cas de l'Evangile. Encore une fois, point de coërcition! Si tu étais chrétien, tu serais tout joyeux, et tu ferais cent milles pour aller chercher ce remède spirituel, et c'est toi qui voudrais nous faire violence: et notre nature serait changée; c'est toi qui marcherais dans la liberté, et nous sous les chaînes de la loi 1). »

Le besoin de ce remède spirituel dont parle Luther, se fait sentir dans les communions dissidentes. Wesley, qui a compris les misères de l'ame, essaya de rétablir la confession dans son église. Chaque semaine, la communauté paroissiale s'assemble dans le temple, et le ministre adresse au fidèle les questions suivantes: « Quels sont tes péchés d'habitude? Comment es-tu tenté? Comment résistes-tu à la tentation? Dis-moi donc tes pensées, tes paroles et tes actions, ce que tu crois souillé ou non de péché? 2) »

Mais le pénitent a une réponse toute prête. — Pourquoi m'interroges-tu? Qui t'a donné le droit de scruter ma conscience? Qui t'a constitué prêtre du Seigneur? Peux-tu lier et délier? Que fera le ministre? Il faut, s'il est conséquent, qu'il retourne au catholicisme, ou que, fermant les yeux, il se jette dans les

1) Biſt du nun ein Chriſt, ſo darfſt du weder meines Zwanges, noch Papſts Gebot, nichts überall; ſondern wirſt dich wohl ſelbſt zwingen und mich darum bitten, daß du ſolches mögeſt theilhaftig werden. Vermahnung zur Beichte. 1529.

2) Southey dans la trad. de Krummacher, t. II, p. 213.

ténèbres de son orgueil, semblable à Luther qui, après avoir si magnifiquement vanté la confession, est obligé de dire au peuple qui murmure : « La confession n'est pas de précepte divin, mais de commandement papiste. » 1) Mais alors que faisait-il à cette heure même quand il criait au chrétien : « Tu as renoncé à ton baptême, tu n'es pas digne d'approcher des sacrements ; si tu ne viens te confesser » ?

Toujours cette effrayante instabilité de paroles et de doctrines, dont la réforme ne cesse de nous donner le spectacle ! Vous venez d'entendre Luther ; voici le tour de Calvin.

Dans une lettre manuscrite à Farel, datée de Strasbourg, mai 1540, il penche visiblement pour qu'on retienne la confession auriculaire telle qu'elle avait lieu dans l'église luthérienne. Il parle de pénitents dont il reçoit la confession avant la communion, afin, dit-il, de rendre la paix de l'ame à ceux qui demandent à se réconcilier avec Dieu 2).

Et à l'heure même on réimprimait son Institution, où nous lisons :

« Quoy que tous les aduocats et procureurs du pape et tous les caphars qu'il a à loage gazouillent, nous auons ce poinct tout résolu que Jésus-Christ n'est point autheur de ceste loy, laquelle contraint les hommes à raconter leurs péchez. » 3).

---

1) Die Ohrenbeicht sei nicht geboten von Gott, sondern vom Pabst.

2) Endlich damit die, welche durch einige Gewissensbeängstigungen gepeinigt werden, Trost empfangen. Trad. de M. Paul Henry ; nous n'avons pas la lettre originale sous les yeux.

3) Inst. liv. III, ch. 4, § 7.

g) L'EXTRÊME ONCTION. L'ONCTION SACERDOTALE.

« L'ordination sacerdotale avec les cérémonies de l'église catholique date des premiers temps du christianisme 1). Elle était alors regardée, ainsi qu'aujourd'hui, comme une source de grâces surnaturelles 2). »

« Pourquoi ne garderait-on pas la sainte onction des malades? (Jacob, v. 14, 15.) Jusqu'au schisme allemand, elle fut en usage dans l'Église. Si jadis elle était regardée comme utile, pourquoi aurait-elle perdu son efficacité 3)? » « Qui donc dira que l'extrême onction n'était pas pratiquée dans la primitive Église 4)? »

Voilà le langage de la réforme, qui a étudié les origines de notre liturgie, qui sait son histoire, et qui n'a pas peur de proclamer la vérité.

La parole de Calvin n'est pas la même, parce que le réformateur genevois n'a jamais lu que des livres de théologie; que la passion l'aveugle, et qu'il lui est facile de tromper un peuple qui n'osera lui répondre. Il raille au lieu de discuter.

« De qui ont-ils pris l'onction? Ils répondent qu'ils l'ont prise des fils d'Aaron, desquels est descendu le commencement de leur œuvre... S'ils se délectent si fort des cérémonies mosaïques, que ne font-ils encore des sacrifices de bœufs, de veaux et

1) Grundvig (N. F. S.), Däniſche theol. Monatsſchrift. 1820. fev.
2) Kaiſer (P. C.), Die bibliſche Theologie, 1814.
3) Hugo Grotius, Votum pro pace Eccl. t. IV. Op. p. 669.
4) Mosheim, Histor. eccles. p. 11.

d'agneaux? Ils mettent en action les graces spirituelles; pourtant ils ne se peuuent faire imitateurs des lévites qu'ils ne soyent apostats de J.-C., et renoncent à l'office de pasteurs.

« Voilà leur belle huile sacrée qui imprime un caractère qui ne se peut effacer, qu'ils appellent indélébile, comme si l'huile ne se pouvoit oster et nettoyer de poudre et de sel, ou si elle est trop fort entachée de sauon. Leur onction est puante, puisqu'elle n'est faite de sel, c'est à dire de la parole de Dieu....

« L'huile est pour le ventre et le ventre pour l'huile, et le Seigneur detruira tous les deux. Ces gresseurs disent que le Saint-Esprit est donné en baptême pour innocence et en la confirmation pour augmentation de grace... Langue sacrilége, oses-tu opposer au sacrement de Christ de la graisse infecte seulement de la puanteur de ton aleine, et charmée par quelque murmure de parole 1)?

h) LES FÊTES. LE CULTE DES SAINTS.

Chateaubriand n'a pas célébré aussi magnifiquement peut être que le protestant Fessler 2), la poésie de nos fêtes catholiques. L'église saxonne en a gardé quelques unes; Calvin les a presque toutes abolies. A son instigation le conseil faisait la chasse aux solennités religieuses comme on l'avait faite aux images. Il n'y eut plus dans le calendrier réformé que le dimanche de solennisé. A son retour de Strasbourg, il régla la célébration du service divin pendant lequel

1) Inst. liv. IV, ch. 19.
2) Feßler, Thereſia.

les boutiques devaient rester fermées : mais quand la cloche avait sonné midi, le peuple pouvait retourner à ses travaux. Il avait conservé la solennité de Noël que le conseil abolit en 1551. Avant la réforme, chaque soir la cloche de l'église annonçait aux habitants que l'heure était venue de prier. A ce bruit de cloche, le voyageur s'arrêtait, s'agenouillait dans son chemin et se recommandait à Dieu ; le père de famille joignait les mains et élevait son âme au Seigneur; le laboureur cessait ses travaux, se découvrait et conjurait le créateur de bénir les fruits de la terre. Ce son de cloche, quand la nuit va venir, se fait encore entendre dans la Suisse catholique, comme au temps de Walther Furst, de Melchthal, de Winkelried, de Nicolas de Flue; et répété par l'écho des montagnes, il a pour l'ame un charme inexprimable. La Suisse réformée donne à l'un de ses bateaux le nom de Winkelried, et elle rougit de prier comme faisait ce héros.

« Comment n'être pas ému, lorsque le soir la cloche tinte l'Ave Maria, et que le catholique murmure son salut à la vierge? Nos réformateurs n'ont pas compris la beauté de la prière ! » Ce n'est point un prêtre de Zug qui a fait cette remarque, mais un ministre de Berlin, une ame enthousiaste de Calvin 1).

---

1) Wer freut ſich nicht, in katholiſchen Ländern am Abend das Geläute der Glocken zu hören, welches das Ave Maria verkündigt, und zu ſehen, wie jeder Chriſt ſein ſtilles Gebet verichtet — während die ſtrengen Reformatoren mit jener ausgearteten Andacht zugleich das Wahre, Erhabene und Schöne derſelben entfernen mußten und keinen Erſatz dafür finden konnten. Paul Henry, t. I, p. 167 — 168.

Marie qu'a chantée Byron :

> Ave Maria, o'er ther earth and sea,
> That heaven liest hour of heaven is worthiest the,
> DON JUAN.

ne put trouver grace à Genève. Calvin abolit le culte de la mère de Dieu comme une idolâtrie; et ce culte pourtant existait dans ces temps anciens où l'église, selon la réforme, marchait dans la voie de Dieu. Et pour justifier cette radiation du calendrier, Calvin réveille cette vieille accusation de fétichisme portée contre nous par divers sectaires venus avant lui : comme si saint Cyrille n'avait pas déjà répondu — que nous n'adorons pas les Saints, que nous implorons leur intercession auprès de Dieu; et saint Jérôme— que si sur cette terre la prière du juste vole comme un encens de douce odeur vers le trône de Dieu, la prière d'un bienheureux est un parfum mille fois plus suave encore 1). La réforme n'a pas nié que l'ame sainte ne puisse voir à travers l'espace: n'est-ce pas une cruauté à elle d'empêcher l'orphelin de lever ses mains vers Marie, la mère de tous les affligés? Dans la guerre des trois cantons confédérés contre la maison d'Autriche, Tschudi, l'historien, nous montre les héros du Grütli, après avoir adressé leur prière à Dieu, se recommandant à leur bon patron et à la bonne Vierge. Désavouez donc cette intercession qui a valu la liberté au sol helvétique 2).

Luther appelait Marie la très sainte (Holdselige),

1) St-Jérôme à Vigilance.
2) In exposit. evang. Dom. in Trinit.

et Calvin a reconnu que les anges et les saints veillent constamment sur nous : plus d'une fois, il les a pris à témoin comme s'ils écoutaient et entendaient sa voix 1). Nous l'avons vu glorifier cette église composée des élus de Dieu, dont l'image est souvent rappelée dans son formulaire de foi. Comment donc expliquer la nudité du temple calviniste dont tout symbole est banni; la stérilité de ce calendrier informe où vous ne trouvez ni le nom de la reine des anges qu'il appelait la glorieuse Vierge, toute remplie des graces de l'esprit saint 2); ni le nom de saint Pierre et de saint Paul qu'il a chantés comme de grands serviteurs de Dieu ? Quand on étudie la liturgie genevoise, on y reconnaît un double principe; la haine de la tradition catholique et l'inanité du cœur : toutes les erreurs de Calvin sont marquées de ce double signe. Il n'y avait dans cette ame ni amour, ni poésie.

i) LES COUVENTS.

Lorsque Calvin vint à Genève pour se mettre à la tête du mouvement religieux, les couvents étaient déjà tombés. La sœur Jeanne de Jussie nous a décrit avec un charme ineffable d'émotion la chute de ces maisons de prière qui n'abritaient pas seulement des

1) Coram summo judice angelos omnes habeam testes, per me non stetisse quo minus sedatos absque ulla noxa progressus ageret Christi regnum.

2) Nunc refertur insigne et memorabile sanctae Virginis canticum ex quo clare apparet quanta spiritus gratia excelluerit. Calv. harm. Evangel. Ed. Ber. 1833 p. 19 et 28.

anachorètes ; mais souvent aussi des artistes et des héros populaires. Calvin, à l'imitation des réformateurs du seizième siècle, a calomnié les couvents ; il a osé écrire : — « Je di une chose : qu'à grand'peine trouvèra-t-on de dix cloistres l'vn qui ne soit plus tôt un bordeau qu'un domicile de chasteté» 1). Or, pour ne parler ici que de Genève, le témoignage des écrivains réformés est unanime pour le convaincre de mensonge. Il savait bien aussi que les monastères avaient été au moyen-âge l'asile des sciences ; que les plus belles gloires du siècle : Luther, Reuchlin, Eckius, Bullinger, y avaient puisé le goût des lettres humaines. Calvin n'avait point encore usé sa vie dans les luttes de la parole, car il aurait compris que l'ame a besoin souvent de s'arracher aux mouvements de la vie réelle, pour chercher le Seigneur dans la solitude. Mélanchthon, fatigué des tumultes d'un monde fugitif, soupirait avant de mourir pour ce doux silence où Dieu se révèle à ses élus. L'évêque anglican Leigthon met au nombre des griefs que l'humanité a pu formuler contre la réforme, la chute des couvents 2).

k) LA CROIX.

La foi, a dit Heinroth, est l'aile qui porte l'ame vers Dieu ; le miracle est l'aile sur laquelle Dieu descend et se communique à la créature 3). Comment se fait-il qu'au milieu de toutes ces splendeurs de lumière, d'ombre, de verdure et de végétation, véri-

1) Inst. lib. IV, ch. 13, § 15.
2) Vie de Wesley, par Southey, t. I, p. 274.
3) Heinroth, s. Schriften.

tables merveilles que Genève étale aux regards un jour d'été, Calvin ait établi comme règle — qu'il fallait bannir du service divin tout ce qui peut parler à l'imagination ! Mais si l'ame s'émeut au spectacle des prodiges de la création, pourquoi les pompes de notre culte, la voix de nos lévites, le chant de nos prêtres, les sons de nos orgues, la douce odeur de notre encens, distrairaient-elles la pensée de la contemplation de Dieu? Quand le poète veut ramener dans le cœur de Marguerite la sensation de l'infini, il fait chanter dans le lointain un chœur de jeunes filles. Calvin a dépouillé la maison du Seigneur : l'œil y chercherait vainement l'image du Sauveur ou du saint patron de la cité : il n'y trouve pas même le glorieux emblème de la foi chrétienne, cette croix sur laquelle s'accomplit le mystère de notre rédemption. Autrefois, avant la réforme, la croix s'élevait comme un phare lumineux, sur les édifices sacrés : le voyageur attardé qui la voyait de loin hâtait ses pas, en se recommandant à l'homme Dieu qui l'avait teinte de son sang ; il la saluait en partant de sa prière du matin, et s'il était égaré, qu'il tombât de faim ou de froid, son cœur respirait en l'apercevant sur la cabane du pauvre. Il frappait, certain que la porte s'ouvrirait et qu'une ame apparaîtrait pour lui dire : entre frère, tu as faim, je te donnerai du pain ; tu as soif, je te donnerai à boire ; tu as froid, je réchaufferai tes membres.

Il y a dans nos écrivains du moyen-âge des scènes d'ineffable poésie où la puissance de l'image frappe des imaginations toutes mondaines.

Un jour Erasme se promenait dans les montagnes

du Jura ; il fut surpris par un épouvantable orage. En levant les yeux il vit une croix gravée sur la paroi d'un rocher et entourée en forme d'auréole de ce texte saint : Speravit anima mea in Domino. Le rocher à demi brisé présentait une énorme anfractuosité où le philosophe vint se cacher. L'orage apaisé, il reprit le chemin de Bâle ; mais il avait oublié, dit-il, ses spéculations philosophiques, et Luther, et les bruits de la vie : son ame s'était clouée au signe qui avait délivré le monde des ténèbres du paganisme.

Hans Lufft, l'imprimeur de Luther, ne pouvant comprendre la parole magique du moine saxon, commanda à un artiste de Wittemberg une gravure où le saxon, agenouillé devant une croix, lève les yeux et puise, dans la contemplation du Dieu crucifié, cette force surnaturelle qui, selon Hans, chassait les démons, les moines et les papes.

Le vieux Tschudi a une belle page dans son histoire de la Suisse, et qui surpasse en poésie tout ce qu'a pu imaginer Steuben le peintre, et Rossini le musicien : c'est celle où il nous représente les trois libérateurs, jurant sur leurs épées formées en croix, de délivrer leur pays du joug de Gessler.

Calvin a banni de son église toute espèce de symbole et d'image. Comment deviner l'asile de la prière ? il ferme son temple pendant toute la semaine et ne l'ouvre que quand le pasteur doit venir. Alors se perdit cette pieuse coutume de visiter, après le travail, la maison de Dieu, pour implorer sa bénédiction, lui offrir ses souffrances, ses chagrins et ses larmes.

Calvin n'avait pas lu ces belles lignes de Thomas à Kempis : « Un homme qui flottait entre la crainte et l'espérance, tomba dans la tristesse, lorsqu'il vit une église, y entra, se prosterna devant l'autel, en murmurant : Ah! si je savais que je dusse persévérer! — Et que ferais-tu, lui dit une voix intérieure? fais ce que tu ferais si tu le savais, et la paix du ciel descendra dans ton cœur 1). »

Et l'ame fut consolée.

Si le réformateur avait connu l'Imitation, aurait-il tenu les portes de son temple fermées?

Grace à Dieu, la réforme aujourd'hui ne bannit plus les images : elle voudrait relever cette croix que brisa le marteau de ses premiers apôtres, et parfois il lui échappe des hymnes que nous aimons à recueillir.

Ecoutez donc!

« Le temps n'est pas loin où, au souffle nouveau qui vivifiera le sentiment réformé, la croix se relèvera, glorieux symbole, non seulement sur le sommet du temple chrétien, mais encore sur le faîte de la montagne où le voyageur pourra la saluer de loin, et sur le bord de la route où le pauvre villageois viendra l'invoquer en s'agenouillant. Et pourquoi donc, quand la création chante si glorieusement la puissance de Dieu, la croix n'apparaîtrait-elle pas pour nous redire son amour et notre rédemption? Celui qui n'a vu la nature que dans sa magnificence, pourrait croire que cette terre qu'il traverse est un véritable paradis, et oublier que le monde physique

1) Lib. I, ch. 25, § 2.

partagera le sort de ses habitants; tandis que sur la croix l'œil lit en traits de feu les longues souffrances de l'homme, sa chute, sa rédemption, son salut acheté au prix de tout le sang du Christ 1)! »

Que Dieu bénisse et éclaire celui qui a écrit ces lignes!

l) LE CHANT.

Dans la liturgie de Calvin le pasteur commence par implorer le pardon de ses fautes, et récite tout haut la confession suivante:

« Nous invoquerons notre bon Dieu et père, le suppliant qu'il lui plaise détourner sa face de tant d'offenses par lesquelles nous ne cessons de provoquer son ire contre nous; et d'autant que nous sommes indignes de comparoistre devant sa majesté, qu'il lui plaise de nous regarder en la face de son fils bien aimé, notre Seigneur Jésus-Christ, acceptant le mérite de sa mort et passion pour récompense de toutes nos fautes; afin que, par ce moyen, nous lui soyons agréables et qu'il nous veuille illuminer par son esprit en la vraye intelligence de sa parole, nous faire la grace que nous la recevions en vraye crainte et humilité, que nous soyons enseignés par icelui, de mettre notre fiance en luy, le servir et honorer pour glorifier son saint nom en toute notre vie, luy rendre l'amour et l'obéissance, que doyvent fidèles serviteurs à leurs maîtres, les enfants à leurs pères, puisqu'il luy a plu nous appeler au nombre de ses serviteurs

1) Paul Henry, Calvin's Leben, t. II, p. 158, 159.

et enfants ; et le prierons comme nostre bon maître nous a enseigné de le prier disant : Nostre père 1). »

Alors commence le chant des psaumes, puis vient le prêche que Calvin fait précéder d'une prière ainsi conçue :

« Nous invoquerons nostre bon Dieu et père, le suppliant que comme toute plénitude de sagesse et lumière gist en lui, qu'il veuille nous illuminer par son Saint-Esprit à la vraie intelligence de sa parole, nous faire grace que nous la recevions en vraie crainte et humilité, que nous soyons enseignés par icelui, de mettre pleinement notre fiance en lui seul, le servir et honorer comme il appartient pour glorifier son saint nom de toute notre vie et édifier nos prochains par de bons exemples, lui rendre l'amour et la crainte que doivent fidèles serviteurs à leurs maîtres et enfants à leurs pères, puisqu'il lui a plu nous faire cette grace de nous recevoir au nombre de ses serviteurs et enfants ; et le prierons ainsi que nostre bon maître nous l'enseigne : N. P. »

Après le sermon viennent la prière, le formulaire de foi, le chant et la bénédiction des assistants. Au prône, Calvin étendait les mains en disant : « La grace de Dieu le père, la paix de notre Seigneur Jésus-Christ et la communication du Saint-Esprit demeurent éternellement avec vous. A la communion il disait : « Le Seigneur vous bénisse et vous conserve. — Le Seigneur fasse luire sa face sur vous et vous soit prospère. — Le Seigneur retourne son visage

1) C'est la prière que Beze adressa à Dieu au colloque de Poissy.

envers vous et vous maintienne en bonne prospérité. »

« Il se faut donner garde que les aureilles ne soyent plus attentives à l'harmonie du chant que les esprits au sens spirituel des paroles. Les chants et mélodies qui sont composées au plaisir des aureilles seulement comme sont tous les fringots et fredons de la papisterie, et tout ce qu'ils appellent musique rompue, et chose faite, et chants à quatre parties ne conuiennent nullement à la majesté de l'église et ne se peut faire qu'ils ne desplaisent grandement à Dieu 1). » C'est d'après cette idée esthétique que Calvin bannit l'usage du chant latin dans sa nouvelle liturgie. Ce jour là l'ame bercée dès son enfance aux accords de la primitive église, n'entendit plus ces hymnes, ces proses, ces lamentations, trésors de poésie dont l'organisation du réformateur ne pouvait comprendre la puissance.

Erasme, qui avait assisté en Allemagne à la désorganisation du culte national, regrettait que Luther eût aboli ce Stabat Mater qui emeut jusqu'aux larmes, ce Te Deum laudamus qui exalte comme un hymne de guerre, ce Pange lingua dont la solennelle mélodie semble peindre à l'œil le mystère qu'il célèbre, et ces lamentations de la semaine sainte où le poète arrache des soupirs de douleur. En Saxe, Luther avait trouvé dans la famille chrétienne une foule de cantiques aux paroles naïves que le peuple chantait le soir et le matin, ou la veille des solennités de l'église et dont il conserva les vieux airs. Les puritains saxons auraient voulu détruire ces mélodies catholiques, comme nos croix,

1) Inst. lib. III, ch. 20, § 32.

nos statues, nos images; mais Luther ne les écouta pas heureusement. — Je ne pense pas, disait-il, que l'Evangile soit ennemi de l'art : je veux en conserver les reliques et surtout la musique qui doit rester au service de celui qui l'a donnée et créée 1). Il composa des cantiques qui furent bientôt populaires et entre autres l'Ein' feſte Burg qu'on entend encore en Allemagne et qu'il entonnait en entrant à Worms. Mais il ne faut point oublier que le catholicisme l'avait devancé, et que longtemps avant lui la jeune fille chantait la veille de Noël ce cantique tout parfumé de poésie :

Ein Kindlein ſo löbelich
Iſt uns geboren worden. 2)

La langue allemande se prête merveilleusement à l'expression dramatique ou mélodique. Le rhythme de Luther était noble, grave, facile à retenir, et d'un effet assuré sur l'oreille. Meyerbeer, dans ses Huguenots, a pris au Saxon une phrase musicale d'une grande beauté. Calvin crut pouvoir imiter le moine de Wittemberg, ne se doutant pas de l'infériorité de la langue qu'il parlait et qui bientôt devait éprouver le sort de l'idiome latin, et plus malheureux encore finir par n'être pas même comprise des hautes intelligences.

---

1) Auch bin ich nicht der Meinung, daß durch Evangelium ſollten alle Künſte zu Boden geſchlagen werden, und vergehen, ſondern ich wollte alle Künſte, ſonderlich die Muſica gerne ſehen im Dienſte Des der ſie gegeben und erſchaffen hat. Preface des cantiques spirituels.

2) L'école saxonne avoue elle-même l'antériorité des cantiques catholiques en langue vulgaire. Voyez le Geſangbuch imprimé à Leipzig en 1707, p. 36.

Marot, à l'instigation du théologien Vatable, avait traduit quelques psaumes en langue vulgaire. L'œuvre du valet de chambre de François Ier eut un grand succès. Bèze nous a raconté dans son histoire ecclésiastique, l'effet que fit cette nouveauté musicale et poétique sur ceux qui l'entendirent pour la première fois.

« Il advint que quelques uns estant au Pré aux Clercs, lieu public de l'université, commencèrent à chanter les psaumes : ce qu'estant entendu, grand nombre de ceux qui se promenoient et s'exerçoient à divers jeux, se joignirent à cette musique, les uns pour la nouveauté, les aultres pour chanter avec ceux qui avoient commencé. Cela fut continué par quelques jours, en très grande compagnie, où se trouvèrent le roy de Navarre mesme avec plusieurs seigneurs et gentilshommes, tant françois que d'autres nations, se trouvant là et chantant les premiers ; et combien qu'en grande multitude se trouve volontiers confusion ; toutefois, il y avoit un tel accord et telle révérence, que chacun des assistans en estoit ravi ; voire ceux qui ne pouvoient chanter et mesmes les plus ignorans estoient montés sur les murailles et places d'alentour pour ouyr ce chant, rendant tesmoignages que c'estoit à tort qu'une chose si bonne estoit défendue. » 1)

Calvin fit mettre en musique les psaumes de Marot par Guillaume Franc 2), qui demeurait à Lau-

1) Hist. eccles. t. I, p. 441, 142.

2) Pour autant que l'on parachève les psaumes de David et qu'il est fort necessaire de composer un chant gracieux pour iceux,

sanne, et par Goudimel, qui habitait Lyon. Goudimel était un réformé qui, lors du massacre de la Saint-Barthélemy, fut jeté dans le Rhône 1). Il ne manquait pas de talent; sa phrase mélodique est simple et noble, mais sans élan. Après trois siècles, le choral Ein' feste Burg de Luther est encore jeune, tandis que le mode musical de Goudimel est usé, comme les paroles dont il s'est inspiré.

Calvin partagea l'erreur des plus nobles esprits de cette époque, de Bèze et de Pasquier, qui croyaient que la langue poétique de Marot ne subirait que de légères transformations. Ainsi, jusqu'à la forme plastique trouvée par le protestantisme, tout a pris fin; tandis que nos vieux airs catholiques sont encore aujourd'hui en possession de l'admiration de toutes les ames artistes. Admirable fortune de notre église, qui donne l'immortalité à tout ce qu'elle vivifie de son souffle! Bèze fut obligé, avant de mourir, de retoucher les vers de Marot. A chaque demi-siècle, une main de poète choisie dans la réforme essaie de rajeunir une parole à jamais éteinte; mais les morts ne reviennent pas comme dans la ballade de Burger. L'œuvre de Marot ne saurait être mieux comparée qu'à cette statue de Glaucus dont parle l'antiquité,

---

ordonné que M. Guill., le chantre, qui est bien propre pour recorder les enfants, les instruise une heure le jour. Reg. 16 avril 1543. — Les psaumes de David sont imprimés avec les prières de l'église, mais parcequ'il est fait mention en iceulx de la salutation angélique, résolu qu'elle soit ostée. 16 juin.

1) Cives e carcere educti ac sicis jugulati in Rhodanum projiciuntur: eandem fortunam expertus est Claudius Gaudimelus excellens nostra aetate musicus. Thuan. l. 52, p. 1084.

et qui, battue par les flots, les tempêtes et les siècles, avait cessé d'avoir forme humaine 1).

La Sorbonne, que Luther avait nommée « la mère et la nourrice des saintes lettres, » avait condamné le travail de Marot. Les femmes de la cour, qui, le matin, s'amusaient en se levant à chanter un psalme sur un branle de Poitou, se plaignirent à François Ier, qui intercéda pour le poète. Mais la Sorbonne fut inexorable. Marot eut tort de ne pas assez écouter Vatable. Le poète fait ainsi chanter le roi prophète :

> Qui au conseil des malins n'a esté,
> Qui n'est au trac de pescheurs arresté.

Nous préférons le latin de la Vulgate. — Beatus vir qui non abiit in consilium impiorum. — Marot s'est trompé sur la valeur du vocable consilium. Vatable aurait dû lui dire que l'analogue grec Boulè, et le synonyme hébreu ghetsah n'ont jamais signifié dans la langue sacrée qu'assemblée ou réunion.

Il a délayé dans six vers ces mots si simples du

---

1) Conrart et La Bastide revirent au 17e siècle la version de Marot et de Bèze. Marot a traduit 50 psaumes — Bèze les cent autres à la prière de Calvin. Pasquier dit à propos du travail de Bèze : « la traduction des psaumes de David montre ce qu'il pouvoit faire encore, bien qu'il n'ait si heureusement rencontré que Marot dans ses 50. » Il parait que l'intention de Calvin était d'abord de traduire en vers l'œuvre du prophète roi, d'après ce qu'il écrit à Farel en 1539. Ed. Amst. p. 258. Psalmos ideo miseramus ut prius cantarentur apud vos. Statuimus enim publicare. Quia magis arridebat melodia Germanica, coactus sum experiri quid carmine valerem. Ita Psalmi duo 46 et 25 prima sunt mea tirocinia, alios postea attexui. Ce travail n'eut pas de suite. La première édition des psaumes en vers parut à Lyon en 1561.

psalmiste : — Quoniam novit Dominus viam justorum.

Car l'Eternel les justes cognoit bien,
Et est soigneux et d'eux et de leurs biens :
Pourtant auront félicité qui dure.
Et pour autant qu'il n'a ni soing, ni cure
Des mal vivans, le chemin qu'ils tiendront,
Eux et leurs faicts en ruine viendront.

Vatable, le bon ange de Marot, dormait donc. Le poète insulte ici à la divinité, qui fait luire son soleil sur les bons comme sur les méchants. Viret, qui savait fort peu de grec, se plaignit à Bèze de cette licence poétique, et Bèze dit :

Quant aux meschans qui n'ont ni soing ni cure
De s'amender, le chemin qu'ils tiendront,
Eux et leurs faicts en ruine viendront.

Au psaume huitième, le valet de chambre de François Ier fait dire au poète hébreu, en parlant du Christ :

Tu l'as fait tel que plus il ne lui reste
Fors estre Dieu.

Quelques docteurs catholiques, dont Calvin avait si grande pitié, s'étant récrié, Bèze effaça les deux vers, et le peuple de Genève chanta :

Tu l'as fait tel que plus il ne lui reste
Fors d'estre un ange.

Calvin eut encore moins de pitié du pauvre Marot, qui, surpris en adultère, reçut, dit Cayer, « le fouet par les carrefours de la ville de Genève, et fut promené ainsi in statu 1). »

1) Cayer, Form., fol. 47.

Au moment où la réforme pénétrait dans la Suisse, Genève commençait son travail intellectuel. Comme Florence et Rome, Genève devait passer par la peinture pour arriver à la poésie et aux lettres. Rome, Florence, Ferrare, déposent dans ses églises quelques belles inspirations de grands maîtres que les évêques aiment à exposer aux regards. Leur contemplation n'a point été stérile; mais Farel vient, et toutes ces images tombent, mutilées, brisées, brûlées par quelques iconoclastes incapables d'en comprendre la puissance morale ou artistique. Calvin acheva l'œuvre de Farel. Les familles italiennes, si passionnées pour la forme, furent obligées de livrer au consistoire les peintures qu'elles avaient apportées de l'exil, et les temples réformés n'offrirent plus aux regards que des murs que la chaux avait blanchis, pour effacer jusqu'à la trace des représentations matérielles. Genève dut rester étranger au mouvement spiritualiste qui poussait toutes les cités à l'étude des arts et des sciences, et se résigner à n'être plus qu'une ville de bruit théologique. Calvin arrêta l'essor des esprits. A cette heure, vous chercheriez vainement ici une âme poétique : l'intelligence obéit en esclave à l'inspiration du maître, et n'a pour aliment qu'une exégèse inerte. Elle a devant elle le plus beau soleil que Dieu ait jamais fait luire sur son œuvre, les plus belles fleurs dont il ait décoré l'Eden des premiers pères; et si elle essaie de reproduire sur la toile ces miraculeuses images, une main va les saisir et les déchirer comme des inspirations papistes. Calvin a dépouillé le temple chrétien à la manière d'Attila. Il en a chassé le Christ, les mado-

nes, les anges et les saints: sur l'autel il n'a laissé qu'une pierre, dans le sanctuaire que des bancs de bois. Au chrétien défense est faite, pour ranimer sa piété, de fixer sur la toile ou sur le marbre les grandes scènes de notre régénération. Il faut que l'homme se condamne à ne vivre que par l'esprit, comme si Dieu ne lui avait pas donné des sens.

La réforme sait bien que si nous voulions remonter à l'origine de ses disputes liturgiques avec notre église, nous la trouverions vaincue sur tous les terrains, de la science, de la linguistique, de l'histoire, des traditions sacrées et profanes. Il n'y a que nous autres catholiques qui ayons oublié ces nobles intelligences que Dieu avait suscitées pour défendre l'autorité. Qui sait aujourd'hui, dans notre école, le vif éclat que le jurisconsulte Beaudoin (Balduinus) jeta dans la controverse touchant la tradition? Calvin avait nié effrontément que nos cérémonies du baptême, de l'extrême onction, de la messe, de la communion, pussent être défendues par le témoignage des temps primitifs. Il faut voir avec quelle supériorité dédaigneuse, Beaudoin donne des leçons de science au réformateur genevois! Citons au moins quelques lignes de son admirable plaidoyer.

Calvin s'était moqué de cette formule : abrenuntiosatanae, dont le latin l'égayait jusqu'aux larmes.

« Mais ne ris pas tant, lui dit ici Beaudoin; c'est un terme qu'emploient fréquemment les jurisconsultes romains: à chaque instant tu trouveras dans leurs livres: Renuntiare sponsalibus vel nuptiis; dans les Pandectes: Renuntiata affinitas. Eh

110902

bien! cette vieille formule, les chrétiens s'en sont servis au baptême pour répudier l'esclavage de Satan, auquel le péché originel nous avait enchaînés. Bucer, ton ami, a retenu cette expression. Saint Ambroise, expliquant le passage de saint Paul, c. 2, ad Col., touchant le baptême, dit que l'apôtre nous recommande ici de persévérer dans la renonciation à Satan et à ses pompes. Et il n'y a pas de doute qu'il ne fasse allusion à une formule de langage en usage du temps des apôtres.

» En vérité, je ne sais pas pourquoi tu te mocques si souvent du chrême dont tu fus oint dans le baptême, comme je l'ai été, moi. Mais cela ne me regarde pas; prends-toi à Jérôme, à Denis, à Tertullien, à Cyprien, à Basile, à Optat, à Augustin; entends-tu bien? c'est à dire à l'église universelle qui t'accuse d'avoir aboli une cérémonie aussi ancienne que le christianisme. »

Et alors Beaudoin accable son ennemi, sous des flots de citations grecques et latines. Il lui prouve qu'il est étranger à toutes les notions les plus communes du droit romain, de la liturgie grecque et latine, de l'herméneutique, de l'histoire primitive de nos annales chrétiennes, ou qu'il a trompé sciemment son lecteur en niant l'antiquité des cérémonies catholiques. Toute cette discussion est, dans Beaudoin, un modèle de vérité, de logique et de clarté. Après l'avoir lue, on comprend le bel éloge que Mélanchthon adressait à ce jurisconsulte:

« Salut, docteur en droit et en jurisprudence, qui n'as pas seulement étudié les lois civiles, mais qui

t'es familiarisé avec cette doctrine, à l'aide de laquelle Dieu se communique à l'humanité. » 1)

---

1) Te igitur juris et justitiae doctorem scio non tantum forenses leges, sed etiam eam doctrinam cognoscere qua sese Deus humanis mentibus communicat. Fr. Balduini Resp. altera ad Joannem Calvinum. Parisiis, 1562, p. 114.

Le temps efface les souvenirs d'une foule d'écrits qu'il est du devoir de l'historien de rappeler à tous ceux qui veulent défendre la verité. Il est un livre de controverse qui fit une vive sensation quand il parut, et qui méritait toute la gloire qu'il obtint au 16e siècle. Nous voulons parler du traité de Démocharès: « De veritate Christi, nec non corporis et sanguinis Christi in missae sacrificio, adversus haereticos assertio, in-12, Parisiis, 1572. L'auteur prouve la tradition de la liturgie catholique par les témoignages réunis de St-Denis qui vivait en 96, et de tous les pères, de tous les conciles, de tous les docteurs jusqu'au 16e siècle.

CHAPITRE V.

CONFESSION DE FOI.

Calvin en opposition avec ses doctrines touchant le libre examen. — Impose à Genève une confession de foi. — Ce que la réforme pense aujourd'hui des formulaires ou livres symboliques. — Une séance au grand conseil de Lausanne. — Mouvement réactionnaire de diverses églises réformées contre les confessions de foi. —Prophétiques menaces de Hammerschmidt.

Il n'y a pas de régime ecclésiastique sans unité. Calvin avait compris cette grande loi de toute société chrétienne, et il avait pensé à l'établir dans sa nouvelle église ; mais, pour la fonder, il lui fallait sacrifier les libertés religieuses de Genève : son tribunal de censure, son consistoire, sa police religieuse, ses formes liturgiques imposées à la communauté genevoise, sont autant d'attentats à la conscience individuelle.

A son entrée dans le monde théologique, on le voit

publier, sous le nom d'Institution chrétienne, un autre évangile, dont il extrait ensuite la législation qui régit sa république chrétienne. En 1536, il fait souscrire à Genève un Formulaire de foi; plus tard, dans sa lettre à Sommerset, il déclare qu'il n'y a pas d'église sans catéchisme, et il écrit un livre symbolique à l'usage de la communion réformée. Et de 1541 à 1543, il achève son œuvre, qu'il met sous la garantie d'une confession de foi que chaque membre de son église est obligé de jurer, sous peine de châtiments dans cette vie et dans l'autre. L'ame et le corps, tout ploie sous son despotisme. « L'organisation que les ordonnances de Calvin donnaient au clergé genevois, dit M. Fazy, était loin de répondre au véritable esprit du protestantisme, qui faisant de chaque conscience un temple où la révélation divine peut descendre, aurait dû renfermer un élément populaire de représentation de la conscience de tous 1) ». Quelques voix dans le sénat et hors des conseils avaient en vain essayé de protester contre des nouveautés dangereuses qui menaçaient si évidemment l'indépendance de la pensée, elles furent étouffées. Calvin, comme enseveli dans son triomphe, avait la chaire, les livres, le consistoire pour combattre ses adversaires. Chacune de ses ordonnances était tout aussitôt convertie en loi par le pouvoir civil, et chaque loi entrait comme un dogme dans le formulaire imposée par lui à la commune.

Quand il commença l'édification de son église, la

1) Essai d'un Précis de l'histoire de Genève, t. I, p. 260.

réforme avait jeté dans la société chrétienne une foule de symboliques, mortes souvent même sans agonie. Zwingli, dans ses montagnes, avait formulé une confession de foi que l'esprit divin avait couverte de ses rayons, et qui ne vécut pas même aussi longtemps que le prince auquel il l'avait dédiée. Mélanchthon avait rédigé la sienne en véritable poète, qui cherche une rime rebelle ; raturant, corrigeant, effaçant, diminuant, allongeant une œuvre qui, à chaque phase de ce travail palingène, était toujours représentée comme ayant touché un bout de l'aile du Saint-Esprit. Myconius rédigea la première confession helvétique, plus obscure encore que celui qui l'avait créée. Gryneus et Bullinger furent plus habiles et purent donner à leur exomologèse une puissance symbolique de quelques années. Celle de Calvin devait être plus heureuse.

Mais aujourd'hui tous ces symboles, souffles de bouche humaine, sont tombés pour ne plus se relever. Quel Elisée s'étendra sur le cadavre de la confession d'Augsbourg pour la rappeler à la vie? Qui ressemblera les ossements arides des formulaires helvétiques ? Où trouver les restes de l'exomologèse que Calvin fit jurer aux Genevois ? Toutes ces formules avaient été composées pour établir l'unité religieuse; toutes, si vous en croyez des écrivains qui avaient pris l'Esprit saint pour collaborateur, devaient vivre éternellement, régir la société chrétienne jusqu'à la consommation des siècles; et toutes sont usées, décrépites, vermoulues. Une ère nouvelle s'est levée pour la réforme qui proclame aujourd'hui l'inanité des confessions de foi.

Venez à Lausanne, vous assisterez à une séance du grand conseil où s'agite une question capitale pour le protestantisme: celle du maintien ou de la suppression des formulaires.

M. LE MINISTRE ROND.... 1)

— Que deviendra la liberté d'examen, ce droit si précieux découlant de la réforme? Mais c'est précisement à cause de cette liberté d'examen qu'il faut un formulaire de croyance, afin que l'Eglise puisse faire connaître à ceux qui voudront y enseigner quelle est la doctrine qu'elle professe et qu'elle veut qu'on lui prêche.

Prétendre que dans une église il ne doit rien y avoir de fixe, rien de reconnu; que chacun peut croire à sa manière et enseigner de même, c'est soutenir une chose impossible, une chimère; autant vaudrait-il dire qu'un gouvernement peut subsister sans lois, sans constitutions; que chaque citoyen ne voit dans la loi que ce qui lui plaît, et se constitue le juge du degré d'obéissance qu'il doit à son pays. Otez au pays sa constitution, vous aurez guerre, anarchie; supprimez la confession de foi et vous verrez bientôt éclater les écarts, les scandales, les divisions, que vos lois civiles seront incapables de réprimer. Anarchie ou tyrannie, voilà quel en sera le résultat.

---

1) Voyez: La Religion du cœur par M. l'abbé de Baudry, Lausanne 1840, un vol. in-12, p. 320 — 352, où la question relative aux confessions de foi est admirablement traitée. C'est un livre de controverse, écrit avec bonne foi et talent et que nous ne saurions assez recommander.

Le professeur Chappuis. L'Eglise n'a pas le droit d'imposer une confession à tel ou tel fidèle. Si elle prenait sur sa conscience un pouvoir de ce genre, il y aurait usurpation, et la plus monstrueuse de toutes les usurpations.

Le ministre Golliez. L'Eglise peut-elle subsister sans confession de foi? Ce qui forme l'Eglise, c'est le lien intérieur ou spirituel. Celui-ci consiste dans l'unité de sentiment et de pensée sur les dogmes de la foi. Si l'Eglise n'a pas de confession de foi, qui déterminera les points fondamentaux de la doctrine chrétienne?

L'avocat Jayet. Une confession de foi! mais je n'en conçois pas sans l'infaillibilité. La parole divine même, si elle présente quelque obscurité ne peut être interprétée que par des voix humaines. On nous a dit, à la vérité, que Dieu a employé des moyens humains pour se révéler à nous; mais n'oublions pas que ces voix humaines qui nous ont transmis la parole de Dieu avaient le don du St-Esprit. Je ne conçois pas que le langage inspiré puisse être interprété pas des voix qui ne le sont pas.

M. Correvon de Martines. Je vois dans l'Eglise la réunion des personnes qui suivent la même bannière religieuse. Pour que ces personnes sachent ce qu'elles ont embrassé, il faut qu'on le leur enseigne. Les pasteurs sont faits pour cela. La masse est-elle en état d'user du libre examen? Pas le moins du monde. Il faut que cette partie de l'Eglise ait des pasteurs, des bergers pour le troupeau. Tranchons le mot: ne croyez pas qu'avec votre académie renouvelée, votre gymnase, vos écoles

moyennes, vous puissiez arriver à l'instruction universelle. Il faut des pasteurs qui prêchent l'Evangile à l'homme qui ne peut pas le deviner. Le manœuvre n'a pas le temps de s'instruire lorsqu'il travaille. Il faut que les pasteurs lui donnent le dimanche son instruction religieuse. Il faut une règle pour déterminer à ces pasteurs de l'Eglise les points sur lesquels ils doivent s'arrêter dans leurs prédications.

M. DE LA HARPE. Les confessions sont contraires au principe de la réformation. Le principe de la réformation, c'est la liberté, le droit de faire un choix, le droit de mettre l'autorité de la bible au-dessus de celle des hommes. On a reconnu tout cela, mais on a dit que la confession de foi n'altère pas le principe, puisqu'elle était pour les docteurs seuls et non pour le troupeau : mais les pasteurs doivent nécessairement chercher à communiquer les doctrines aux personnes qu'ils sont appelés à enseigner. Le troupeau ne peut résister ; s'il résiste, on le traite d'incrédule, et presque d'impie. Lorsqu'une religion s'établit, on dit au peuple qu'il en retirera tous les avantages ; on le fait partie intégrante de la société naissante : une fois la religion établie, il n'y a plus de peuple consulté. Calvin arriva à Genève en 1535. Il y avait là alors une masse de gens qui n'étaient pas de son avis, et malheur à quiconque lui résistait. Un espagnol qui avait fait un livre sur la trinité, échappe à ses ennemis en France, il arrive à Genève; l'implacable Calvin le découvre et le fait exécuter: Un autre a la tête tranchée sur un billot pour avoir mal parlé du réformateur. Un instituteur d'école est destitué pour avoir dit un mot contre ses ordonnances ; une pau-

vre femme pour avoir dit qu'on avait eu tort d'exécuter Servet, est chassée de la ville. Voilà comment les nouveaux chrétiens entendaient implanter la vérité Evangélique dans les esprits. Calvin écrivait au grand chambellan de la cour de Navarre: «Ne faites faute de défaire le pays des faquins qui excitent le peuple contre nous. De pareils monstres doivent être exécutés comme Michel Servet l'Espagnol. A l'avenir ne croyez pas que personne s'avise de faire chose semblable. »

M. Druey. Une confession de foi, c'est le pape.

M. Jaccard. Le joug de l'autorité pesant sur la pensée, voilà la confession de foi. Autant valaient presque les conciles et l'infaillibilité du pape.

Le grand conseil vota l'abolition de la confession de foi.

Et un membre, M. Berger, s'écria, c'est l'anarchie que vous venez de décréter, et de l'anarchie à l'abolition de l'Eglise nationale, il n'y a qu'un pas.

Mais Lausanne avait été devancé dans le mouvement réactionnaire contre le symbolisme humain. En Suisse, Berne excepté, les prédicateurs ne prêtent plus que le serment de Zürich,—de prêcher la seule parole de Dieu renfermée dans le nouveau testament 1).

La vénérable compagnie de Genève a dispensé depuis long temps ses ministres évangéliques de la connaissance des diverses confessions de foi réformée 2).

Dans le Brunswich deux candidats ayant refusé

1) Regist. du synode. 1803, p. 13.
2) Baseler wissenschaft. Zeitschrift, 1815.

de prêter serment aux livres symboliques, le conseil ecclésiastique décida d'affranchir désormais de toute coërcition doctrinale les aspirants au ministère 1).

La plupart des ecclésiastiques d'Anhalt-Bernburg, hommes éclairés, ont repoussé les confessions de foi établies par la réforme, et n'admettent plus qu'un seul livre, l'évangile 2).

L'esprit antisymbolique de l'église réformée allemande a prévalu dans l'union établie en 1817 qui a entrainé l'église luthérienne presque tout entière, et admet le principe illimité de la liberté d'enseignement. Il n'est fait aucune mention de symboles dans les premiers actes officiels de l'union du duché de Nassau, rédigés dans le synode d'Idstein en 1817: même omission dans le protocole de l'union du comté de Mark. Le synode général de Kaiserslautern dans l'acte de 1818 ne reconnait de règle de foi que l'Ecriture sainte. On sait avec quelle inébranlable fermeté le premier et le second synode de 1821 et de 1825 maintinrent leur première résolution, malgré les observations menaçantes du consistoire de Münich.

L'acte d'union de la principauté de Saxe-Cobourg Lichtenberg rédigé par le synode de Baumholder en 1820, et approuvé par l'état, n'admet d'autre livre symbolique que la bible.

Le synode de Carlsruhe de 1824 n'admet également que l'Ecriture dans la dogmatique réformée. La Hesse rhénane, la commune d'Unterwalden et

1) Chriſt. Freimuth, in der A. K.-Z. 1832. p. 385, n. 48..
2) Ib. 1830, n. 199.

celle de Hildburghause ont adopté le principe de l'union.

A la vue de cette répudiation des livres symboliques, quelques nobles esprits attachés vivement à la réforme, se sont émus, et n'ont pu dissimuler leur douleur et leurs craintes. Hammerschmidt a fait entendre de prophétiques menaces.

— Ainsi donc, dit-il des confessions symboliques, vous n'admettez plus que l'esprit qui les a produites: le libre examen. Vous reconnaissez le Christ et l'évangile, mais qui me l'assure? Et quelle nature en Christ? quelles voies de salut dans l'évangile? pourquoi me cacher tout cela? Novateurs que vous êtes, vous ne voyez donc pas quel dissolvant vous jetez dans la communauté chrétienne? Au lieu d'une société, unie dans sa foi et son amour au Christ, vous allez produire une foule de sectes qui se dévoreront entre elles 1).

Hammerschmidt a raison. Mais pourquoi avec sa haute intelligence a-t-il volontairement fermé les yeux à la lumière? Ce soleil d'erreur qui aveugle les rationalistes, l'aveugle à son tour. Anarchie, dissolution, tyrannie; tous les éléments de désordre ou de despotisme sont enfermés dans ce grand principe de libre examen. Vous donnez des ailes à ma raison, et lorsqu'elle veut quitter la terre, vous voulez les lui couper: vous m'avez délivré du joug du papisme, et vous façonnez de vos mains des papes de papier, comme vous les nommez vous-mêmes, et

1) Hammerſchmidt, Allg. Kirch. Zeit. p. 1365, 1369, 1372.

auxquels vous donnez le nom de confessions. Puis vous me dites : — La guerre contre les dogmes fondamentaux de notre confession est la guerre contre la Bible 1).» Mais c'est un cri de détresse que vous poussez. Je ne chercherai pas bien longtemps pour vous répondre ; je vous dirai avec Paalzow : Partisans des livres symboliques qui faites fi de l'autorité, vous vous êtes fait de vos mains un pape de papier plus intolérant que le pape d'os et de chair qui règne à Rome 2) ; ou avec Lüdke — Vos livres symboliques sont un joug de fer imposé aux chrétiens 3).

« Je crois aux hommes heureux », disait Napoléon : il aurait eu peu de foi aux réformateurs. Etudiez le sort de toutes les vérités qu'ils ont annoncées.

— Luther a trouvé l'impanation, le serf arbitre.

— Serf arbitre, impanation, dorment avec lui dans la tombe de Wittenberg.

Zwingli a rêvé une cène toute figurative.

— Son trope fut tué à la bataille de Kappel.

Calvin a imaginé une nécessité libre, une prédestination tout aristocratique, une cène qui n'est ni figure ni réalité.

— Son système théologique n'a vécu que quelques années. Zwingli rédigea un formulaire qu'effaça la confession d'Augsbourg de Luther et Mélanchthon.

— L'exomologèse protestante est venue s'absorber dans le double formulaire helvétique.

La confession de foi de Farel et Calvin, de Gry-

1) Homiletisch. liturgisch. Correspondenzbl. 1830, n. 30.

2) Paalzow, Synesius, p. 192.

3) Lüdke, Vom falschen Religionseifer, 1767.

næus; Bullinger et Musculus n'a pu résister au libre examen.

Le libre examen est venu aboutir à l'anarchie des doctrines : il a enfanté les mille sectes des Etats-Unis.

L'anarchie a invoqué l'abyme dont Strauss est le monarque nouveau. Eichhorn et Paulus avaient régné avant lui.

La réforme n'a pas même le choix du précipice : ce sont ses docteurs qui ont formulé sa sentence. Nous autres catholiques, notre rôle se borne à l'enregistrer.

Donc, si elle veut porter atteinte au droit imprescriptible de la pensée, Schulz lui dit :

— Fille de la liberté, prends garde à ce que tu vas faire : si tu oses, à l'aide de tes confessions de foi, arrêter l'essor de l'intelligence, tu cesses de t'appartenir, tu tombes dans l'autorité, tu es perdue 1).

Si au contraire, la réforme laisse aller la pensée à tous ses caprices, Thiess lui crie :

— Au nom du Christ, protestantisme impur, sois maudit, car Satan n'a pas préparé de poison plus mortel que le rationalisme 2).

A Genève, avant arriver au rationalisme, la réforme devait passer par le despotisme

Le consistoire, la forme cléricale, la constitution ecclésiastique, la confession de foi, les livres

---

1) Schulz, was heißt Glauben, und wer sind die Ungläubigen? 1830. p. 43.

2) Prediger-Thieß, Moses. Eine Sammlung christlicher Predigten, 1828. Erste Rede.

symboliques de Jean de Noyon sont autant d'attentats aux libertés de sa nouvelle patrie. Et sa législation religieuse est à la fois le plus grand châtiment que Dieu pouvait infliger à l'apostasie, et le monument le plus effrayant de la théocratie du réformateur.

Arrêtons-nous un moment pour en étudier l'esprit.

CHAPITRE VI.

CALVIN THEOCRATE. 1541 — 1543.

Le prêtre suivant Calvin. — Mort à l'hérétique. — Législation écrite avec du feu et du sang.—Exemples de punitions infligées par le législateur. — La torture. — Colladon. — Les sorciers.—Procès que leur fait Calvin. — Combien était plus douce l'église catholique.

Actes et pensées, tout revêt en Calvin le caractère de théocratie.

« Le royaume visible de Dieu, c'est l'Eglise, dépositaire des saintes écritures. Dieu a fait les rois, afin que les rois étendent le règne de son verbe. David, qui représente le monarque selon le Seigneur, est l'image du Christ, le modèle des princes. Paul veut que le zèle de la maison de Dieu nous dévore, et quand les disciples demandent au maître de faire descendre le feu du ciel, Jésus ne leur répond pas que « la loi de rigueur est détruite, mais il s'esmeut et leur remonstre qu'ils ne sont pas meus d'une telle affection que les prophètes. » Jean, l'apôtre bien-aimé, commande de fuir l'ennemi de Dieu : ainsi se reflètent

l'une par l'autre les deux lois du monde moral, la loi ancienne et la loi nouvelle 1).

Calvin continue.

« Le prêtre est la plus magnifique image de la divinité, quand il marche à la lumière du verbe éternel. Que d'autres se glorifient de leur puissance; la sienne surpasse toutes les dominations. Sa mission est de soumettre tout ce qui a vie au joug de cette parole; il brise les forts, il élève les faibles, il étend le royaume de Dieu, il renverse Satan. A lui de mener paître les brebis, de chasser les loups, d'instruire les ames dociles, de châtier l'incrédule, qu'il ait une couronne, une épée ou une houlette, et, s'il est nécessaire, d'appeler le feu du ciel, et de lancer la foudre au nom de Jéhovah. Le prêtre ou le pasteur est aussi nécessaire à la société chrétienne que la lumière ou la chaleur au monde physique 2). »

Calvin dit ailleurs :

C'est au prêtre « à combattre d'autant plus vivement à la vue du grand juge des coups qui est là haut au ciel. Et cette sainte et sacrée bande d'anges lui promet sa faveur, et lui montre la voie qu'il doit suivre 3).

Vous voyez que le prêtre de Calvin n'est pas l'ange tombé du ciel qui « arrouse de miel les plaies du pécheur. » Son type sacerdotal n'est ni Fénelon, ni Vincent de Paul. Il l'a trouvé, dit-il, en Israël, dans la personne de Moïse. Il oublie que le Christ est venu en ce monde pour abolir la loi judaïque. On dirait qu'il a gravi un autre Sinaï, et qu'il a rapporté de sa

1) Lettre à la duchesse de Ferrare.

2) Inst. cit. par Bretschneider. Calvin et l'église de Genève, p. 3.

3) Claire exposition contre Heshusius. Op., p. 1953.

montagne un code promulgué au milieu des éclairs et des tonnerres. Il traite Genève comme Moïse le peuple infidèle. Voici les paroles qu'il inscrit sur ses tables d'alliance : « Quiconque outrage la gloire de Dieu doit périr par le glaive 1). » Son historien, pour le justifier, nous le représente comme poussé par le doigt de Dieu, et obéissant, à l'instar de la cavale de Luther, à l'esprit qui le guide et le mène 2). Mais ce Dieu est ailleurs qu'au ciel, il habite une cervelle humaine où fermentent l'orgueil, la haine et l'amour du pouvoir : c'est de ce foyer que viennent à la fois toutes ses inspirations. Le prêtre se couvre ici du manteau d'Elie pour opprimer le peuple. Les historiens, qui voudraient excuser l'emploi si fréquent du glaive et du feu dans la législation calviniste, en faisant descendre sur leur législateur la langue de feu des apôtres, ne se rappellent donc plus que l'écolier d'Orléans éleva souvent la voix en France pour flétrir les juges de ses frères! Et quand à Genève son œil reste immobile à la vue du bourreau, on dit que c'est Dieu qui a fermé et séché sa paupière et arrêté des larmes prêtes à tomber! Calvin lui-même voudrait jouer le rôle de prophète, et faire croire qu'il habite par la pensée dans les conseils du tout-puissant. Son esprit lui a survécu. En 1582, le pouvoir demande aux ministres si l'on peut entreprendre avec justice la guerre contre la Savoie, et les ministres, tout pleins encore de Calvin, répondent : Vous avez

1) Der Schänder der Ehre Gottes muß mit dem Schwerdte gerichtet werden. — Paul Henry, p. 57, t. 2.

2) Er aber fühlte ſich von Gott angetrieben, ſo zu handeln, dies geht aus allen Aeuſſerungen des gewiſſenhaften Mannes hervor. id.

été conduits par l'esprit de Dieu, qui vous a montré la véritable route en nous faisant consulter sur un cas de cette nature qui regarde la conscience 1).

Ainsi, dans ce système théocratique, le prêtre doit intervenir dans toutes les questions politiques, parce que sa voix est la voix de Dieu même. Déjà, en 1555, afin que les soldats qui allaient quitter Genève pour défendre la patrie sussent bien qu'ayant tout ils étaient enfants de l'Eglise, Calvin avait fait graver sur leurs drapeaux ces trois lettres I H I. Il avait combiné si adroitement les deux éléments sacerdotal et politique, que la commune était aussi troublée par l'apparition d'une hérésie que par la vue d'une enseigne savoyarde sur les terres genevoises. Il fallait que le peuple prît part à toute croisade entreprise au nom du consistoire ; contre un livre séditieux ou impie ; et qui ouvrait ce livre était puni, tantôt de la prison, tantôt de l'amende, et quelquefois de la mort, si la curiosité se changeait en révolte contre la symbolique calviniste. La plume du réformateur se trempe tour à tour dans le feu et dans le sang 2). Son nom n'est point inscrit en tête du code législatif de 1543, tout entier le produit de son inspiration. A Strasbourg, dans la prophétique prévision de son rappel, il avait étudié avec soin les coutumes, les franchises et les édits anciens de la république. Il en forma un recueil auquel il ajouta un grand nombre d'édits nouveaux où sa

1) P. Henry. T. 2., p. 58, note.

2) Seine Geſetze waren nicht nur mit Blut geſchrieben, wie des Athenienſers Draco, ſondern mit einem glühenden Griffel. Paul Henry, t. 2, p. 78.

main se fait reconnaître comme la lave du volcan. Tant que vécut Calvin, personne n'osa toucher à cette œuvre draconienne. On lui avait adjoint, pour l'aider dans son travail, le syndic Roset, apostat qui s'était enrichi en achetant à vil prix les biens confisqués aux catholiques 1), et plus tard le syndic La Rive et quelques autres conseillers, et on l'avait exempté de prêcher le dimanche 2). Le recueil achevé, il reçut un bosset de vin vieux de l'hôpital 3).

« Alors, remarque M. Thourel 4), Genève se trouva sous l'empire d'une législation presque nouvelle, dans laquelle il était aisé de reconnaître trois éléments différents : les vieilles constitutions du pays, les principes réformateurs de Calvin, et, pour les édits civils, le droit coutumier de la province du Berry, que Colladon avait introduit dans la constitution. » Colladon, venu à Genève pour embrasser la réforme, était un jurisconsulte savant, mais sans entrailles 5).

On croit lire, en parcourant ce code politico-reli-

---

1) Galiffe. T. 1., p. 347.

2) Registres de Gotha et de Genève, 3 décembre 1543.

3) Registres de la ville, 16 novembre 1542.

4) Thourel, hist. de Genève, t. 2, p. 261.

5) Colladon, né en Berry, doct. ès-droits. On lui donna en 1555 la bourgéoisie pour fortifier le parti des honnêtes gens contre les libertins (voyez les chapitres qui ont pour titres les LIBERTINS, et MICHEL SERVET). Colladon fut grand jurisconsulte ; le conseil profitoit de ses lumières dans toutes les affaires épineuses, et rendit justice à son mérite en le chargeant de la confection de nos actes politiques et civils. C'est sans doute la raison pour laquelle ils ont de si grands rapports avec la coutume du Berry. Senebier, hist. litt. de Genève, t. 1, p. 343.

gieux, des fragments d'une œuvre judaïque retrouvée après quelques milliers d'années. L'idolâtrie et le blasphème sont des crimes capitaux punis de la peine capitale : on n'entend, on ne lit qu'un mot : Mort. — Mort à tout criminel de lèse-majesté divine. — Mort à tout criminel de lèse-majesté humaine. — Mort au fils qui frappe ou maudit son père. — Mort à l'adultère. — Mort aux hérétiques. Et, par une sanglante ironie, toujours le nom de Dieu revient sur les lèvres du législateur. C'est toujours cette ame froidement cruelle qui exhortera plus tard les princes d'Angleterre à faire mourir les catholiques 1).

L'histoire de Genève pendant vingt ans, à partir du rappel de Calvin, est un drame bourgeois, où la pitié, le rire, la terreur, l'indignation, les larmes, viennent tour à tour saisir l'ame. A chaque pas, on heurte une chaine, des courroies, un poteau, des tenailles, de la poix fondue, du feu ou du soufre. Du sang, il y en a partout. On se croit dans cette cité dolente de Dante où l'on n'entend résonner que des soupirs, des gémissements et des pleurs.

> Quivi sospiri, pianti, e alti guai
> Risonavan' per l'aer senza stelle.

Après trois siècles, un cri de réprobation s'est enfin échappé d'une poitrine genevoise, et l'on a pu lire, dans un écrit imprimé à Genève par un réformé, cette sentence énergiquement formulée :

« Calvin renversa tout ce qu'il y avait de bon et d'honorable pour l'humanité dans la réformation des Genevois, et établit le règne de l'intolérance la plus

1) Calv. Ep. 87.

féroce, des superstitions les plus grossières, des dogmes les plus impies. Il en vint à bout d'abord par astuce, ensuite par force, menaçant le conseil lui-même d'une émeute et de la vengeance de tous les satellites dont il était entouré, quand les magistrats voulaient essayer de faire prévaloir les lois contre son autorité usurpée. Qu'on l'admire donc comme un homme adroit et profond dans le genre de tous ces petits tyranneaux qui ont subjugué des républiques en tant de pays différents; cela doit être permis aux ames faibles. Il fallait du sang à cette ame de boue 1). »

Et c'est dans du sang et de la boue que va se traîner le lecteur,

Quelquefois on se croit à Constantinople. On jette à Genève les femmes adultères au Rhône; seulement à Constantinople le bourreau les coud dans un sac afin de leur dérober la lumière. A Genève, on les précipite dans le fleuve les yeux ouverts.

Voici un procès qui commence comme un conte de fée, et finit comme un décret de Tibère daté d'Ischia.

Il y avait un riche bourgeois nommé Henri-Philippe Le Neveu, qui conservait depuis quinze ans une figure peinte sur verre, qu'il appelait son démon familier. Or, quand il voulait savoir ce que faisait sa femme, il approchait son oreille, et l'image indiscrète lui disait tout bas ce qu'il aurait mieux fait de ne pas demander. Le pauvre mari s'en allait ensuite conter à qui voulait l'entendre comme quoi il

1) Galiffe, Notices Généalogiques, t. III, p. 21.

avait au logis une image sur verre qui parlait, et une femme qui aurait bien voulu faire taire l'image. Or, Le Neveu bavarda tant que le conseil le fit arrêter, et Le Neveu eut la tête tranchée.

« Cy finit le procès, et l'image se tut. »

Spon, ce sage historien, dit, aussi sérieusement que le conseil dont nous venons de parler,

« L'an 1560, les Genevois firent deux exemples de justice qui tenaient de la sévérité de l'ancienne Rome.

« Un citoyen ayant été condamné au fouet par le petit conseil pour crime d'adultère, en appela au conseil des Deux cents. Son procès revu, le conseil, considérant qu'il l'avait commis d'autrefois et qu'il en avait été repris, le condamna à mort, au grand étonnement du criminel qui se plaignait qu'on lui faisait tort de le punir du dernier supplice. Quelque temps après fut aussi exécuté pour le même crime un banquier qui mourut avec grande repentance, bénissant Dieu de ce que la justice était sévèrement observée 1).

Il y a des enfants qu'on fouette en public et qu'on pend pour avoir appelé leur mère diablesse et laronne. Quand l'enfant n'a pas l'âge de raison, on le hisse à un poteau sous les aisselles, pour montrer qu'il a mérité la mort 2).

Calvin sentit que la parole qui lui avait donné la royauté, pouvait la lui ravir; il se mit donc à marquer au front toute intelligence assez hardie pour

1) Spon. T. 1, p. 305.
2) Picot. T. 2, p. 264.

sonder sa mission, discuter ses doctrines théologiques, ou récuser sa symbolique. Alors Bolsec, qui niait le prédestinatianisme fut chassé de la république ; Gentilis qui rejetait la quaternité Calvinienne condamné à faire le tour de la ville la corde au cou 1); Castalion, qui regardait le cantique des cantiques comme apocryphe, lui, l'ancien commensal de Calvin, chassé de Genève, sans un morceau de pain pour se mettre à la bouche ; et Servet, qui s'était moqué de l'Institution, brûlé tout vif. Quand Farel était entré à Genève, nous nous rappelons qu'il avait demandé à disputer, qu'il était monté en chaire malgré l'ordre du magistrat, et avait prêché son Dieu à la multitude étonnée. Malheur maintenant à qui se dirait poussé du Saint-Esprit pour annoncer une autre parole que Calvin ; l'hiérophante est là qui saisira l'audacieux, le jettera dans les fers et au feu s'il ne consent pas à se rétracter. Colladon, lui, le mettra à la torture, lui donnera comme à Goulaz, « une estrapade de corde s'il ne veut confesser, et ordonnera qu'il soit rasé pour ce qu'il use d'enchantement, et qu'il soit procédé contre lui par toute voie de justice jusqu'à ce qu'on ait la pure vérité 2), et ajoute M. Galiffe, torturé de nouveau, la confession obtenue, afin d'apprendre quelque chose de plus 3). »

Quelquefois un malheureux, tout brisé par la souffrance, après avoir vainement crié merci à Colladon et à son accolyte le bourreau, qui devaient recommencer

1) Voyez dans ce vol. le chapitre qui a pour titre Amitiés littéraires.

2) 22 janvier 1543. Reg. de la ville.

3) Not. Gén. Article Colladon, p. 566, t. 11.

leur métier le lendemain, s'adressait à Dieu pour en finir avec la vie; mais il apprenait bientôt que Dieu ne l'avait point écouté; alors il tombait dans le désespoir et demandait à voir Calvin. Et Calvin entrait dans le cachot et écrivait à Bullinger : « Je puis bien t'affirmer qu'on s'est conduit humainement envers le coupable. On le hisse à un poteau et on lui fait perdre terre en le suspendant par les deux bras 1). »

Nous verrons bientôt un Espagnol coupable de blasphèmes contre la Trinité, qu'il a proférés en France, demander à Calvin, non pas de l'eau et du pain, mais une chemise pour remplacer celle qu'il a sur le corps et que dévore la vermine, et Calvin dira NON. 2)

La plupart des patients mis à la torture « à la recommandation de M. Colladon, » comme nous le lisons dans les registres de la ville, avouaient les crimes réels ou faux dont on les accusait, et passaient de la chambre ardente au supplice. Mais la justice n'en avait pas fini : elle prenait souvent le tronc du décapité qu'elle pendait au Champel, et la tête qu'elle clouait sur le grand chemin. Parfois, mais rarement, elle s'avisait d'être miséricordieuse, et sa pitié fait horreur. Jean Roset avait avoué à force de tourments l'adultère dont on le chargeait; l'un des juges eut quelques remords et obtint une commutation de peine. L'arrêt porte : Jean Roset a mérité la mort la corde au cou. Le Conseil lui fait grace. Il sera fouetté par la ville, enchaîné au pied à une chaîne de

1) A. Bullinger, Manus. Gen.

2) Voyez le chapitre qui a pour titre Servet.

fer, en prison pour dix ans; après, arrêts perpétuels de la ville sous peine de 200 florins ou écus d'amende dont il donnera caution 1).

La mort de Servet, en 1553, avait ému tous les cœurs à Genève. Mais on essuyait ses larmes, car si l'on eût pleuré, on aurait été dénoncé à Calvin. Quelques vers circulèrent où juges et bourreau étaient voués à la colère de Dieu. La police les saisit et y nota quelques hérésies infernales. On mit en prison trois citoyens soupçonnés de s'occuper de poésie. Colladon qui les avait torturés concluait suivant son habitude : « à la peine de mort. » Mais les poètes ne moururent pas; ils furent condamnés à faire amende honorable la torche au poing, et à jeter au feu leurs inspirations hétérodoxes.

Colladon, qui ne croyait pas que Dieu dans sa miséricorde voulût sauver les pécheurs, traitait ses prisonniers comme des damnés. S'ils refusaient d'avouer leurs crimes, il disait : le doigt de Satan est là, et il faisait raser le coupable, et le soumettait à une nouvelle torture, persuadé que le diable se cachait sous les poils du patient 2).

Ne craignez pas que Calvin crie merci pour le patient. S'il descend dans la fosse aux lions qu'on appelle la chambre de la question, ce n'est pas pour dire au bourreau : assez, mais pour écrire froidement à Bullinger : « Je n'en finirais pas si je voulais

1) Registres de la ville.

2) 22 janvier 1543. Goulaz a déjà eu une estrapade de cordes et ne veut confesser; sur quoi, résolu pour ce qu'il use d'enchantement, qu'il soit rasé, puis soit procédé contre lui par toute voie de justice jusqu'à ce qu'on ait la pure vérité.

réfuter toutes les sornettes qu'on débite chaque jour sur mon compte... On dit que des malheureux ont été forcés de confesser à force de tortures des crimes qu'ils ont ensuite désavoués. Il y en a quatre, il est vrai, qui ont changé quelque petite chose à leurs premiers aveux au moment de mourir ; mais que les tourments les ait forcés de mentir à Dieu, cela n'est pas. » Reconnaissez-vous l'écolier de Noyon qui écrit à son ami près du cadavre de son enfant. — Viens donc, nous deviserons ensemble ?

Toute son étude à lui, ministre d'un Dieu de miséricorde, est d'inventer de nouveaux crimes, pour ressembler sans doute à cet être qu'il nous représente dans son livre de la prédestination, poussant au mal ses créatures et les frappant ensuite pour faire éclater sa justice. Les conseils eux-mêmes, dociles instruments de Calvin, se lassèrent de voir couler le sang ; ils eurent peur qu'il ne criât devant Dieu, et le 15 novembre 1560, ils décidèrent que les dispositions nouvelles « sur les paillardises, adultères, blasphèmes et dépitements de Dieu, » ajoutées à son code draconien, « sembloient à aucuns trop rudes, et devoient être modérées et revues, puis après être présentées en Général. » Le pouvoir a une bonne pensée dont il devrait être glorieux ; mais il a peur, en la disant tout haut, d'offenser Calvin, et il la prête à « aucuns » comme s'il craignait d'en accepter la solidarité.

Ah ! du moins la réforme est juste cette fois ; elle ose aujourd'hui flétrir Calvin et chanter le catholicisme de l'ancien Genève, « où les lois étaient si douces, les croyances qui déshonoraient d'autres

pays moins répétées, la torture à peine appliquée, la confiscation des biens abolie ; où vous ne trouverez aucune trace de ces procès monstrueux faits aux opinions, ou de ces supplices affreux infligés à des malheureux soupçonnés d'être en rapport avec le démon. » 1)

Avant la réforme, la sorcellerie n'était pas punie de mort ; on poursuivait le sorcier devant les tribunaux et on le bannissait de la ville. En 1503, le conseil déclara à un magicien que, s'il ne quittait Genève, on l'en chasserait à coups de bâton 2). Calvin établit contre la sorcellerie la peine du feu ; il la qualifiait de lèse-majesté divine au plus haut degré. Dans l'espace de 60 ans, d'après les registres de la ville, 150 individus furent brûlés pour crime de magie. Nous ne comprenons pas, dit un ministre de Berlin, « que Calvin qui avait un cœur si aimant, et que Bèze non plus, n'aient pas protesté contre une législation si cruelle. » 3) Et, quelques lignes plus loin, ce même historien nous dit que les lois de Calvin « ne sont pas écrites avec du sang comme celles de Dracon, mais avec un fer rouge. »

Il n'y a pas seulement, dans cette législation, du sang et du feu, mais tout ce qui servait au bourreau de la primitive église pour faire son métier : des poteaux, des échafauds, des lanières.

---

1) J. Fazy, p. 185, t. 1.

2) Picot. 270, t. 2.

3) Auffallend iſt es in der That, daß Calvin, der gutherzig, freundlich und zartfühlend war, ebenſo auch Beza, ſich noch nicht ſo weit durchgearbeitet hatten, um gegen jene ſtrengen Geſetze zu proteſtiren. Paul Henry, t. 2, p. 75.

L'office des anciens, comme nous l'avons vu, était de visiter leurs paroissiens, de recevoir leurs confessions de foi, de leur permettre de participer à la cène. Tout citoyen qui manquait de communier pendant une année, était banni du territoire. En 1564, Claude du Rocher et son fils furent obligés de faire amendé honorable à Saint-Gervais, parce que le jour de la Pentecôte, au lieu d'entendre le sermon, ils étaient allés boire et jouer; et George Druson, pasteur du village de Moens, fut déposé, et pour son avarice, et pour sa mauvaise manière de prêcher 1). Quelques uns de ces anciens, véritables espions du st. office, finirent par rougir du métier que Calvin leur avait imposé, et se retirèrent, « aimant mieux, dit Cayer, voir se confesser au prêtre volontairement, que d'être à la merci de tels épieurs de leurs familles, pour leur reprocher quelque parole dite possible brusquement du mari à la femme et devant tout le monde. Car tout cela est rapporté au consistoire, tellement que c'est une vraie inquisition d'Espagne» 1).

Cayer ajoute « que ces anciens alloient jusqu'à s'enquérir de toutes les particularitez dont ils se peuvent adviser, voir mesme des couches. »

L'ordonnance ecclésiastique de 1561 porte « que nul ne demeurera trois jours entiers gisant au lit, qu'il ne le fasse savoir au ministre de son quartier, afin d'obtenir les consolations ou admonitions, lesquelles sont alors des plus nécessaires que jamais ». Le malade récalcitrant qui recouvrait la santé, et ses gardes, en cas de désobéissance, étaient réprimandés

1) Picot. T. 2, p. 273.

et mis à l'amende. Les sermons étaient fréquents, et il fallait y assister, sous peine de punition corporelle. Trois enfants qui avaient quitté le prêche pour aller manger des gâteaux, furent fustigés publiquement.

Calvin, Abel Poupin, Michel Cop, traitaient les Libertins, c'est à dire les libéraux de l'époque, « de pendards, de bélitres, de balaufres et de chiens; leurs femmes et leurs sœurs de p.....; l'empereur leur souverain de vermine, leurs père et mère de suppôts de Satan 1). » « Tandis que Calvin insultait à ses ennemis dans la langue des corps-de-garde, il n'était pas permis, ajoute le même écrivain, aux paysans de parler impoliment à leurs bœufs. Un fermier qui avait juré contre les siens à la charrue, parce qu'ils n'avançaient pas, fut aussitôt traîné en ville par deux réfugiés qui l'avaient entendu, cachés derrière une haie 2).

La ville était peuplée d'espions qui allaient rapporter au consistoire les blasphèmes, les paroles impies, les propos libertins qu'ils avaient ouïs. Un jour un maçon qui tombait de lassitude, s'écria : Au diable l'ouvrage et le maître! Il fut appelé devant le consistoire et condamné à trois jours de cachot 3).

Au nombre des blasphèmes, Calvin avait mis les railleries contre les réfugiés français, qu'il voulait faire regarder comme des martyrs de l'Evangile.

Les jeux de cartes, de dés, de quilles, étaient prohibés : on mettait au carcan le joueur de profession.

---

1) Galiffe. Préface, p. XIX, t. 1.
2) Ib. p. XXV, XXVI.
3) Registres, 13 mars 1559.

Le consistoire faisait un crime des amusements les plus innocents, et interdisait la cène à quelques jeunes gens qui, le jour de l'Epiphanie, avaient tiré les rois.

Le conseil excommuniait une jeune fille qui, dans une soirée, avait pris des vêtements d'homme, ainsi que sa mère qui avait souffert ce déguisement. Il bannissait une femme qui avait chanté des chansons profanes sur des airs de psaume; emprisonnait un homme à qui l'on avait trouvé les Contes de Poggio; condamnait Amadis de Gaule, « pour ce que plusieurs lisent cet ouvrage, combien qu'il n'y ait que choses dissolues et mauvaises; » et, plus tard, mettait en prison Henri Estienne, « pour avoir imprimé un livre plein de choses scandaleuses et indignes d'un chrétien, et pour avoir manqué à M. de Bèze, qui lui reprochoit l'abus qu'il faisoit de ses talents et sa mauvaise réputation, estant appelé communément le Pantagruel de Genève et le prince des athées; enfin pour avoir dit qu'il falloit estre hypocrite pour plaire au consistoire 1). »

Calvin avait fini par refuser un combat sérieux avec des idées trop hostiles à ses doctrines. Quand Servet eut été brûlé, des réformés imprimèrent en cachette un livre « touchant la non comburation des hérétiques : De non comburendis hæreticis. Justement, il venait de publier un pamphlet sur la nécessité de tuer par le glaive ou le feu tous blasphémateurs, au nombre desquels il plaçait le papiste en première ligne. Pour plaire à Dieu, il aurait

1) Registres, 13 mai 1580.

livré aux flammes son bienfaiteur, l'abbé de Hangest. Donc, ce livre avait remué le monde théologique, et c'était, vous l'avouerez, une assez grave question que celle où la vie d'un homme sert d'enjeu. Calvin la traite avec un superbe dédain, comme si cela ne méritait nul souci.

« Je vous diray en ung mot que leurs arguments s'accordent ensemble comme chiens et chats, ainsi que leurs propres livres le monstrent. Seulement ils ont conspiré en une chose qu'on ne doit point punir les hérétiques; et c'est ce affin de desgorger tout ce que bon leur semblera; car telles gens seroient contents qu'il n'y eût ne loy ne bride au monde. Voilà pourquoy ils ont basti ce beau livre : De non comburendis hæreticis, où ils ont falsifié le nom tant des villes que des personnes; non pour aultre cause, si non pour ce que ledit livre est farcy de blasphèmes insupportables jusqu'à dire que si J.-C. veult qu'on punisse ceux qui auront blasphémé, il seroit un second idole Moloc. Je laisse là leur belle maxime, qu'il fault souffrir toute dispute contraire pour ce qu'il ny a rien de résolu ne de certain, mais que l'Escriture est un nez de cire 1). »

En 1538, vous devez vous le rappeler, un prédicant se présenta à Lausanne, alors catholique, et dit aux chanoines de la cathédrale — : Je veux disputer. Les chanoines répondirent : — Au nom de qui venez-vous? — Le prédicant répartit : Au nom du père et du fils et du saint-esprit. — Les chanoines soumis à l'autorité épiscopale, dirent : Nous avise-

1) Manus. de Genève, 20 février 1555.

rons. — Le prédicant s'emporta et prétendit que le Christ dont le règne s'était fondé par la parole, devait être glorifié par la parole; qu'il fallait souffrir tout débat oral. Ce ministre était Farel, qui voulait argumenter sur la trinité, sur le baptême, sur le sacrement eucharistique. En 1555, Calvin, le théocrate, daigne à peine entrer en lice avec ceux qui lui proposent un tournoi théologique 1).

1) On pourra consulter, sur l'influence dogmatique de Calvin, l'opuscule de M. Jean Gaberel : Calvin à Genève, p. 78-87, et, sur les idées théocratiques du réformateur, l'Institution chrétienne, l. 3, ch. 4, § 14.— L. 4, ch. 3, § 4.—L. 2, ch. 8, § 46, etc.

CHAPITRE VII.

LUTTE POLITIQUE. 1543 — 1547.

a) LES LIBERTINS. *b*) LES PAMPHLETS. *c*) LES RÉFUGIÉS. *d*) LES DÉLATEURS.

—

a) LES LIBERTINS.

Calvin maître de Genève, se prend d'abord aux intelligences. — Les patriotes châtiés. — Calvin en face des Libertins. — Ce qu'il faut entendre par cette dénomination. — Système philosophique que leur prête le réformateur. — Puisé tout entier dans Servet. — On n'en trouve aucune trace dans l'histoire des Libertins. — Guerre ouverte que leur déclare Calvin.

Quand la réforme eut chassé de la Saxe le catholicisme, elle crut que l'heure du repos était venue, et un moment elle s'endormit dans son triomphe. A la Wartburg, Luther s'amusait à chasser aux oiseaux du ciel, quand la tempête menaçait l'église qu'il avait fondée. Assise sur les ruines du vieux culte, la pensée émancipée scrutait la mission de celui qui avait dispersé tous ces débris, et trouvait que l'évangéliste

saxon n'avait révélé au monde que des vérités imparfaites. C'est dans le livre même que Luther lui avait donné en pâture qu'elle lisait les signes de la décadence prochaine de la parole wittembergeoise. Alors parait l'anabaptisme, qui vient, en vertu du principe protestant, demander protection pour son verbe. Mais Luther, sans la permission de l'électeur, rompt son ban, quitte sa Pathmos, descend de sa région des oiseaux, et monte en chaire pour foudroyer les nouveaux prophètes. Les anabaptistes, dispersés, se rallient sur une terre étrangère qu'ils troublent comme a fait Luther de la Saxe. Quelques uns, dans leur fuite, arrivent jusqu'à Genève. Nous avons vu, dans la première partie de cette œuvre, comment ils en avaient été chassés. On ne leur avait pas même permis de défendre leurs doctrines 1).

A Genève, la révolution religieuse accomplie, le même mouvement insurrectionnel se produisit. Calvin n'était pas plus grand que Luther, dont on avait nié l'apostolat.

A ces ames avides de nouveautés, tourmentées de désirs curieux, et en quête de vérités nouvelles, Luther avait jeté, comme une injure, l'épithète de schwaermer, c'est à dire dans le langage teutonique : hommes de trouble et de désordre, qui vont se perdant dans les nuages ; esprits aventureux qui

1) Voyez, dans le premier vol., le chap. qui a pour titre LES ANABAPTISTES. Camerarius, dans la vie de Mélanchthon, dit, en parlant de ces hérétiques: « Non habeo pro certè dicere, ubi locorum et quibus maxime auctoribus secta ista furiosa exorta sit. » Hospinian, dans son histoire des sacramentaires, est plus franc. Il avoue que cette secte naquit de Luther.

ne croient pas au monde qu'ils n'ont pas découvert; intelligences noyées dans leur orgueil, anabaptistes et iconoclastes. Ainsi marqués au front, ces novateurs, partout où ils posaient le pied, étaient tourmentés par la puissance civile et excommuniés par l'église.

Calvin, lui aussi, avait cherché dans la langue française une expression destinée à flétrir ses adversaires politiques ou religieux, et il avait trouvé celle de LIBERTIN : vieux mot qui, dans sa double signification, désignait tantôt l'être qui marche la tête courbée vers la terre, tantôt l'être qui regarde effrontément le ciel pour rire de celui qui l'habite : la brute et le démon.

Nous avons assisté à la lutte du peuple genevois contre la maison de Savoie, dont les destinées n'étaient pas tellement liées à celles de l'épiscopat, que, pour préserver les franchises nationales, il fallût leur sacrifier le sacerdoce. Après la chute des ducs, Genève pouvait conserver l'unité spirituelle; mais le peuple, travaillé par les prédications des missionnaires français, vit dans l'épiscopat catholique une faction hostile aux droits de la commune. Il crut sauver ses libertés en brisant cette crosse qui les avait si énergiquement protégées. C'était une ingratitude qui méritait un châtiment. Calvin fut l'homme choisi de Dieu pour l'infliger.

L'érection d'un tribunal de mœurs fut le premier acte d'un despotisme qui, pour s'affermir, ne devait pas même reculer devant le sang : inquisition vivante, où la conscience individuelle est à la merci de quelques espions décorés du nom d'anciens, chargés

de faire l'office des filles de Loth devant le consistoire. Sous le régime épiscopal, la foi intime n'avait jamais été inquiétée; le prêtre, à l'autel, ne désignait pas du doigt, comme Calvin, le chrétien indigne de s'approcher des sacrements. Une fois, dans le catholicisme, on vit un saint évêque fermer le temple à un empereur tout couvert du sang de ses sujets; mais le prince n'était pas agenouillé devant la table sainte; car alors, Ambroise n'aurait pas refusé la communion à l'empereur.

Du haut de la chaire, c'était par la moquerie, l'ironie ou l'insulte que Calvin poursuivait ses ennemis; dans le conseil par l'excommunication 1); hors du temple, à l'aide d'espions qui jouaient le rôle d'agents provocateurs. Le Genevois était condamné à assister au prêche des ministres, à écouter sans murmure leurs moqueries contre la papauté. Sous peine de damnation, il fallait qu'il crût à la providence de Calvin, cette marâtre qui enfante ses fils pour les dévouer au supplice du feu. Il ne pouvait plus garder d'images, sous peine d'idolâtrie. On lui désignait le nombre de ses plats, la forme des souliers dont il devait se chausser, la coiffure de sa femme. On ne lui permettait ni de danser aux veillées de l'hiver, ni de boire des vins trop capiteux, ni de jouer aux cartes, ni de se vêtir avec trop de recherche. Il fallait qu'au temple il eût l'œil baissé et qu'il gardât de se laisser aller à sa nature rieuse, quand prêchait Pou-

1) Le consistoire n'a que le droit d'admonester, et celui d'excommunier est réservé au conseil. Registres du conseil de l'état de la rép., 1543, 19 mars. Plus tard le consistoire eut seul le droit d'excommunication.

pin, ou que Calvin prodiguait à ses auditeurs les noms de balaufres. S'il disait raca au réfugié français, on l'appelait devant le consistoire pour l'admonester; car le réfugié, sous l'aile de Calvin, était devenu l'homme de Dieu. On avait aboli la confession; mais il était obligé de recevoir à toute heure de la journée un missionnaire, qui avait charge de dénoncer au tribunal des mœurs tout murmure contre Calvin, tout recel d'images ou de livres papistes, tout bruit de verres trop vif, toutes chansons profanes.

Vous ouvrez les registres de l'état, et vous lisez :

« Défense aux hommes de danser avec des femmes et de porter des chausses chaplées, soit culottes découpées.. » — Registres, 1552, juillet 14.

« Les parrains ne doivent se retirer qu'après le baptême et le sermon, sous peine de 5 sols d'amende; ils ne peuvent faire aucune dépense à l'occasion de leur parrainage, sous peine de payer le double à l'hôpital. » — Septembre 30, 1550.

« Trois compagnons tanneurs mis trois jours en prison et à l'eau, pour avoir mangé à déjeuner trois douzaines de pâtés : ce qui est une grande dissolution. 13 février 1558.

Pour tromper l'œil inquisiteur de Calvin, Genève se fit ergoteur. Pendant toute la vie du réformateur, vous ne verrez pas un rayon de poésie illuminer cette cité. Quand toutes les villes d'Allemagne et d'Italie se réveillent aux chants des muses, Genève reste plongé dans les ténèbres d'une théologie dont on se serait moqué à Cologne.

En révolution, il est des ames qui se laissent en-

traîner à tout courant auquel Dieu a donné assez de force pour les porter, ne s'inquiétant ni des écueils où elles pourront se briser, ni du port où elles aborderont; l'avenir est au Seigneur, et elles n'en ont aucun souci. Ces organisations sont de droit, quand il y a despotisme, à quiconque sait s'en faire craindre : leur Dieu, c'est la nécessité. Mais toujours, à côté de ces individualités dégénérées, se placent, pour l'honneur de l'humanité, des natures qui ne pactisent pas même avec la force; qu'on peut tuer, mais qu'on ne saurait abattre, et qui meurent, comme les anciens martyrs, en regardant le ciel. Les Libertins appartenaient à cette création d'êtres privilégiés que l'historien est trop heureux de rencontrer pour dramatiser son récit. Notre tâche est moins de réhabiliter leur mémoire, que de montrer avec quelle énergie ils combattirent pour les libertés genevoises : véritables girondins de la réforme, qui, comme ceux de la convention, payèrent presque tous, ou de leur sang, ou de l'exil, de mensongères illusions. Leur lutte avec Calvin fut longue, féconde en enseignements qu'on ne doit pas laisser périr.

Vous avez vu qu'à son retour de Strasbourg, le premier soin de Calvin fut d'enchaîner les consciences. Il voulait d'abord se rendre maître de l'intelligence : l'ame soumise, restait le corps, qu'il est toujours facile de dompter. S'il se fût d'abord attaqué, comme un despote ordinaire, à l'organisation matérielle, il eût pu succomber; car l'épée des Libertins avait fait de si grandes choses, que le duel aurait pu rester incertain. Ici encore, Calvin avait devant les yeux un grand exemple qu'il prit pour modèle de

conduite. Avant de pousser les populations saxonnes contre les paysans de la Thuringe, Luther essaya de gâter leur cause au tribunal de Dieu. Il représenta ces rustres comme des êtres dégradés qui s'étaient voués à Satan. Sa voix réveilla de leur sommeil les princes électeurs qui coururent aux armes et arrosèrent du sang plébéien les champs de la Franconie. La révolte vaincue fut déclarée coupable de blasphème. Et alors on entendit une voix crier : — « Aux paysans du foin ! » C'était celle du docteur Martin 1).

C'est ainsi que Calvin procéda contre les Libertins, en commençant par les calomnier dans leur vie intérieure.

A l'entendre, « une secte s'était formée à Genève, plus immorale que toutes celles qui avaient désolé l'Eglise du Christ 2). La liberté est sa chimère, non point une liberté en Dieu, mais toute mondaine, la révolte contre la loi érigée en système : ames de chair qui voudraient passer pour de pures essences, et dont la parole affecte la forme de nuages ou de songes ; Cerdonites qui admettent un double principe et nient la résurrection ; Marcionnites, Gnostiques et Manichéens déguisés qui ont formé une symbolique de tous les lambeaux dérobés aux vieilles hérésies ; esprits moqueurs, qui se rient de tout, appellent saint Pierre « un pot cassé, saint Pierre un renonceur de Dieu, saint Jean jouvenceau et follet, et saint Mathieu un usurier. » Etudiez leurs doctrines, vous n'y

1) Voyez, dans l'histoire de Luther, t. 1, le chap. qui a pour titre LES PAYSANS.

2) In quibus veteres omnes quantumvis portentosæ renovatæ sunt hæreses. Beza, Vita Calvini.

trouverez aucun souffle de vie : ils ressemblent à de vieilles femmes dissertant sur le cours des astres et voulant régler la marche du soleil. « Leur article de foi est d'estre double de langue : ils veulent embabouiner le monde de folies absurdes et dangereuses. Quand on les entend parler ou plustôt gazouiller, c'est comme si on n'entendoit que le chant allemand : comme si la langue n'estoit pas créée de Dieu pour exprimer la cogitation ; comme si ce n'estoit pas pervertir l'ordre de Dieu de battre l'air d'un son confus, lequel ne sauroit estre entendu, ou circuir par ambages autour du pot pour faire resver les auditeurs. Quand on traite les mystères de Dieu, l'Ecriture nous est pour règle; le Seigneur s'accommode à nostre petitesse comme une nourrice bégaye avec son enfant.

» Le libertinisme qui veut s'élever au spiritualisme le plus pur, tantôt nage dans l'espace où nul œil humain ne saurait le suivre, tantôt plonge dans la fange la plus immonde. Son dogme est qu'il n'y a « qu'un esprit de Dieu qui vit en toutes créatures, que tout ce qui est créé vient de Dieu et est Dieu lui-même. » Le diable, aux yeux des Libertins, c'est le monde, et le péché : donc plus d'individualité démoniaque ni angélique. Ainsi le mal n'est qu'une négation, l'ame humaine, portion de la matière ou du monde, est mortelle et périssable. Il n'y a qu'un esprit, c'est celui qui remplit la matière, seul actif, seul vivant, seul fécond. Ainsi l'homme est dépossédé de toute liberté; ainsi s'évanouit toute idée du bien et du mal. Plus d'êtres, excepté Dieu, plus de moralité humaine, plus de justice, plus de société ; de là ces théorê-

mes : Dieu et le diable sont une seule et même entité ; la conscience est un vain mot, le péché une absurdité : tout est en Dieu, tout est Dieu. Dans ce système fantastique, il n'y a plus de révélation ni de christianisme ; le Christ n'est autre que cet esprit infus en nous et dans la création ; « ce qu'il a souffert n'est qu'une fable ou moralité jouée pour nous figurer le mystère de notre salut. » Christ est en eux, ils sont Christ et ne peuvent plus souffrir, parce que tout est accompli. La résurrection de l'ame par la foi n'est qu'un non sens. L'homme ici est dans un état d'innocence primitif où il ne saurait pécher. Pour ces sectaires il n'y a plus de lois humaines ; chaque membre de la société civile n'a d'autre inspiration à suivre que celle de l'esprit. Le mariage étant un lien charnel, peut se rompre, se nouer, se multiplier à volonté : il n'y a qu'une union toute mystique, celle de l'esprit. Tous les biens de cette terre doivent être communs. La liberté ne souffre aucune limite. La matière ne ressuscitera pas, l'esprit est retourné à Dieu. »

Voilà un système philosophique nettement formulé ; mais où Calvin l'a-t-il trouvé ? Aucun des Libertins qu'il poursuivit si ardemment n'a laissé de confession écrite. Si vous les suivez au consistoire, vous ne les entendez jamais articuler de profession de foi. Chassés de Genève, ils ne s'allient à aucune secte et ne répandent nulle part de symbolique ; s'ils meurent sur l'échafaud, ils invoquent la liberté, et c'est leur cri suprême. Schrœckh, Planck et Paul Henry n'ont pu rencontrer, dans les nombreux procès des Libertins, une pensée religieuse à l'état de

dogme. Plus heureux, nous avons trouvé cette symbolique panthéistique dans les œuvres de Servet, et c'est de là que Calvin l'a tirée pour l'attribuer aux Libertins. C'est le même Dieu, la même nature, le même esprit universel, infus dans les plantes, dans l'air, dans l'eau, dans la nature organisée; Dieu fait homme, l'homme fait Dieu; le bien et le mal, le diable et l'ange, l'esprit et le corps, ne formant qu'une substance avec des attributs ou des modes d'existence divers. Pour donner ainsi une forme sensible à la pensée, il faut une intelligence accoutumée à jouer avec les abstractions philosophiques. Or, à Genève, parmi les Libertins, il n'en est aucun qui jamais ait occupé sa vie de spéculations religieuses. Il y a longtemps que le Libertin qui aurait trouvé ce système se serait montré : nous l'aurions vu, au moment de la réformation, disputer avec le prêtre catholique. Mais c'est Farel qui a eu tout le fardeau des tournois théologiques. Ainsi c'est dans le livre d'un homme qu'il devait faire brûler, que Calvin est allé chercher, pour flétrir ses ennemis, une dogmatique dont ils n'avaient pas même la notion 1.) Que si l'on veut absolument que Calvin n'ait fait que réduire en formules générales des principes que, dans son administration civile ou religieuse, il a trouvés répandus autour de lui; nous demanderons comment de semblables doctrines sont restées si longtemps cachées aux regards. Si elles préexistaient à la réformation, qu'on nous mette sur leur trace, qu'on

1) Voyez dans ce vol. le chapitre qui a pour titre MICHEL SERVET.

nous montre leur genèse. Quand notre œil aura vu, il restera d'autres questions à faire. Ce prêtre catholique que vous nous représentez si intolérant, comment n'a-t-il pas poursuivi des idées si hostiles à l'ordre social? Mais le prêtre catholique n'est coupable ni d'intolérance ni d'apathie. Ces spéculations, si elles n'ont point été inventées par Calvin, sont l'œuvre du principe réformateur. Que si Erasme a demandé compte à Luther des folies de Carlstadt, nous avons le droit de rendre Calvin responsable de ces prodigieuses imaginations ; soit qu'on les regarde comme un simple accident dans la vie religieuse du peuple genevois, transfiguré en système par le réformateur ; soit qu'elles se présentent comme une révolte organisée contre la loi chrétienne.

Mais à qui persuadera-t-on que des ames, dont le plus grand crime est de ne pas croire à l'infaillibilité de Calvin, figurent Cerdon, Manès ou Marcion ? Que ces femmes, qui s'obstinent à porter des souliers à la mode de Berne, soient folles de leurs corps? que l'enfant de Genève qui s'amuse à rire dans un souper de la figure de Calvin , soit un hérétique prêchant la communauté des biens; que les marchands du Molard, qui haïssent si sincèrement le réfugié français, soient des panthéistes ; que des ouvriers qui ne savent pas même lire, croient à un Dieu, homme, plante, fleur, ange et démon ?

Il est possible que les Libertins aient poussé jusqu'à l'excès le sentiment du libre arbitre ; qu'irrités par les violences de Calvin , ils aient organisé contre lui une opposition systématique ; que, pour renverser le prêtre et le tribun , ils aient exagéré le principe

démocratique et religieux. Mais à qui persuadera-t-on qu'une faction veuille arriver au pouvoir par le libertinage et l'hypocrisie? Né dans un pays monarchique, Calvin ne comprit pas le peuple genevois. Il avait vécu les plus belles années de sa vie à Paris, sous un gouvernement, dont les formes féodales avaient séduit un esprit pratique comme le sien. En rejetant le droit divin comme source du pouvoir, il croyait, ainsi que le remarque un historien 1), à des doctrines absolues dont les intelligences d'élite étaient seules appelées à constituer le règne. Dans ce système, bien que la vérité appartienne à la communauté, la manifestation du principe n'est le lot que d'un petit nombre d'êtres, missionnaires envoyés de Dieu. Telle est la théorie qu'il voulut faire prévaloir à Genève. On a déjà remarqué combien on s'était trompé en faisant de Luther le représentant de la liberté civile : Calvin est bien autrement despote que le moine saxon. Tous deux, après avoir émancipé l'esprit, se repentirent de leur ouvrage et voulurent retirer le don qu'ils n'avaient fait à l'homme que dans une pensée d'égoïsme.

Leurs doctrines sur la grace et la prédestination sont tout aristocratiques. Qu'est-ce que le Dieu de Luther, qui pousse l'homme au crime; ou le Dieu de Calvin, qui le prédestine de toute éternité à l'enfer? Des dieux aveugles faits à l'image des réformateurs. Que dire de ce ciel, demeure bâtie par Jean de Noyon, vers laquelle l'ame tâche en vain de s'élever

1) James Fazy, Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève, t. 1, p. 274.

sur l'aile de la prière ; de la méditation ou de l'œuvre, et d'où elle est repoussée par une main de plomb, qui ne veut y recevoir que ceux qu'elle a choisis d'avance.

Calvin ne parut pas comprendre non plus que toute révolution est un avènement du progrès. Quand il eut constitué la révolte, il s'occupa d'une étrange idée : il voulut refouler dans l'esclavage un peuple qu'il avait émancipé ; comprimer l'esprit d'investigation qu'il avait développé ; créer une théocratie sur les ruines de l'empire sacerdotal ; donner un livre symbolique à une nation qui avait rejeté sans examen le catéchisme de l'église catholique. Comment l'enfant de Genève, sang chaud, revêtira-t-il la camisole de l'enfant du Nord, et s'emprisonnera-t-il volontairement dans ce puritanisme spartiate, dont le réformateur exagérait à dessein les austérités, afin d'agir sur les populations voisines, par l'exemple d'une cité qui accepte sans murmure toutes les règles de la vie cénobitique ?

Il fallait, pour lutter contre les exigences de la population, une organisation privilégiée, sans peur devant le danger, sans pitié pour l'humanité, sans souci de la vie, de la liberté et de la conscience humaines ; qui transformât, au besoin, toute pensée religieuse trop hardie en blasphème, tout murmure en révolte ouverte, toute parole libre en attentat à la morale ; un magistrat qui, pour punir, eût à sa disposition la réprimande, l'excommunication, l'exil, la prison et la mort. Or, Calvin était une créature créée exprès pour un semblable rôle.

Luther n'aurait point eu la persévérance nécessaire

pour le remplir; il serait venu tôt ou tard se briser contre la colère populaire. Avec ses instincts ardents, il aurait laissé lire dans son âme : à lui, homme du midi sous une enveloppe septentrionale, la griffe ou la dent du lion; à Calvin, la peau et le venin du serpent.

Au début de cette lutte si dramatique, il faut se rappeler les ressorts qui mettent en jeu l'élément républicain à Genève :

Le conseil général où le peuple élisait ses syndics;

Les syndics qui choisissaient les membres du conseil des 50, ou petit conseil;

Le CC qui avait un droit d'exclusion dans le conseil des 25, ou conseil étroit, fraction du conseil des 50 1).

Or, en dehors des pouvoirs, Calvin en crée un destiné, par l'organisation pastorale qu'il lui donne, à absorber tous les autres. Nous avons vu de quels éléments il l'avait formé : c'était une théocratie judaïque où toute intelligence inférieure devait obéir à l'ame puissante qui la mettait en jeu. Son consistoire est bien plus despotiquement organisé que le saint office de Madrid. Calvin, au besoin, pourrait se dispenser de soudoyer des délateurs occultes pour connaître les secrets des familles; il a des espions hautement reconnus, qui, en vertu d'une loi de l'état, peuvent s'introduire, une fois par semaine, dans le sanctuaire le plus mystérieux, pour

1) J. Fazy, Précis de l'histoire de la république de Genève, t. I, p. 216.

rendre compte ensuite au tribunal de ce que leurs yeux ou leurs oreilles auront surpris ou deviné. Ces délateurs ne jurent pas, comme à Madrid ou à Venise, sur l'image du Christ, de dire la vérité. La délation faite, ils ne s'en vont pas; mais ils s'asseyent au milieu des juges, en face du coupable qu'ils ont dénoncé. Leur nom n'est point une flétrissure, il est tiré du Nouveau-Testament : c'est l'apôtre saint Paul qui les a baptisés du titre d'anciens. L'amende à laquelle le patient est condamné sert à payer chaque vacation du tribunal. Cherchez, vous ne trouverez jamais un peuple qui ait ainsi livré ses libertés à un étranger. Tout est extraordinaire dans ce gouvernement sacerdotal; la figure surtout de l'hiérophante, qui tient de celle du prêtre égyptien par sa froide impassibilité; de l'augure romain par le sourire ironique qui erre sur ses lèvres; de l'inquisiteur politique de Venise, par un indicible mélange de cruauté et de moquerie. En ces temps de calamités, où tout semble frappé de mort dans la cité, le consistoire seul vit et se meut. C'est à peine s'il peut suffire à ce travail de dénonciations que lui livrent hebdomadairement les anciens. Dans une seule année, plus de deux cents procès intentés pour blasphèmes, calomnies, paroles libertines, attentats aux mœurs, outrages à Calvin, offenses aux ministres, propos contre les exilés français, furent portés devant le conseil à l'instigation du consistoire.

Parmi les règlements que Calvin avait fait admettre, il en est qui frappent d'interdit les cabarets où le peuple, sous les évêques, avait coutume de se rassembler. Plus d'asile où il pût se réunir pour

resserrer les liens d'une fraternité commune, ou protester contre l'oppression. Il fallait qu'il dévorât en silence l'outrage qu'on faisait à tous ses instincts. S'il essayait quelques rires timides, quelques pâles moqueries, quelques allusions inoffensives; le châtiment venait tout aussitôt; l'amende honorable, faite à haute voix, à la clarté du soleil, livrait le nom du coupable aux bavardages de la cité; et le dimanche suivant, le ministre, du haut de la chaire, frappait, au nom de Dieu, un malheureux que la justice humaine avait déjà flétri.

Les Libertins ne perdaient pas courage; mais la lutte n'était pas égale; ils ne pouvaient se rassembler pour concerter leurs moyens d'attaque. S'ils se rencontraient à table, un jour de fête, ils devaient regarder autour d'eux; car l'hôte, souvent, était un homme vendu à la police du réformateur. Le droit d'excommunication, abandonné d'abord au conseil, venait de passer aux pasteurs 1). C'était une grande victoire pour Calvin : Genève était transformé en séminaire.

Il ne restait plus à cette époque aux patriotes qu'un moyen de salut : c'était de provoquer, par leurs influences dans le conseil, quelqu'une de ces grandes assises où le peuple, en assemblée générale, pouvait renouveler l'élément représentatif. Mais le réformateur avait tout prévu; et comme il avait élevé, en dehors de la légalité constitutionnelle, un pouvoir sacerdotal; il voulut, par l'adjonction d'influences étrangères, corrompre l'élément populaire, et se

1) Gaberel, Calvin à Genève, p. 98.

créer dans le conseil général une majorité qu'il possédait déjà dans les conseils inférieurs. C'est une pensée qu'il va poursuivre avec une habile persévérance.

---

b) LES PAMPHLETS.

Calvin excite à la révolte par ses pamphlets.—Les Nicodémites.—Caractère politique de l'Excusatio ad Pseudo Nicodemitas 1).—Cas de conscience diversement résolu par les Eglises protestantes. — Forme littéraire du libelle de Calvin contre les Nicodémites. — Lettre à Luther. — Mélanchthon la retient. — Colère de Calvin contre Luther. — Sadolet idolâtre.

Il s'agissait pour Calvin de faire de Genève un foyer de propagande. A son retour de Strasbourg, il s'était mis à célébrer la foi de tous ces fanatiques qui, à Paris, à Lyon, et dans quelques grandes villes du royaume, demandaient la liberté de conscience en pillant nos églises, en dévastant nos monastères, en tuant nos prêtres. Si quelques uns de ces factieux étaient passés par le glaive, Calvin, Bèze ou Crespin avaient une couronne toute prête pour le front du

---

1) Le premier traité de Calvin contre les Nicodémites ou indifférents fut publié en 1544. Sa lettre aux fidèles de Rouen est une réponse à un écrit d'un franciscain en faveur des Libertins. Farel voulut aider son compatriote dans cette lutte, et il publia en 1550 un pamphlet sous le titre de « le Glaive de la parole véritable tiré contre le bouclier de la défense duquel un cordelier s'est voulu servir pour approuver ses fausses et damnables opinions.»Genève, chez Jean Girard, le même qui avait imprimé l'Excusatio ad Nicodemitas.

martyr. La réforme osait donner des leçons de modération au pouvoir, et, la bible à la main, soutenait que le magistrat ne pouvait punir de mort l'hérétique obstiné. Cette doctrine encouragea tous les sectaires. Il faut voir dans les lettres de Calvin, avec quelle ardeur il pousse les ames à la rébellion par l'appât des récompenses célestes. Quel tableau il fait de la constance de ces chrétiens que ses livres ont aveuglés, et qui courent à la mort sans avoir compris un seul article du symbole genevois ! Il voudrait faire croire que Henri II est un nouveau Domitien, et le royaume de France un vaste bûcher où l'on jette les disciples de Jésus, comme dans la Rome des empereurs. « Voici la persécution allumée en France ! Prions pour nos frères. » Tout aussitôt il fait des Parisiens un peuple de cannibales qui va chanter en face du bûcher. « Le Français est un fou furieux, dit-il 1). Il a voulu voir de ses yeux le supplice de deux de nos frères. Que Dieu apaise ses fureurs ! Ne diriez-vous pas d'un peuple qui veut combattre avec le dieu du ciel, le combat des géants? Merveilleuse constance de nos frères ! Chose inouie dont le roi vient d'être témoin ! un chrétien s'est offert volontairement au martyre, afin de jeter trois paroles du Christ à la face du prince qui assistait au spectacle de feu 2). « Ce

1) Dira nunc in illa regione persecutio ardet; quare pios fratres percibus nostris juvemus. Gallus nihilominus insanit. Ipse cum nuper duo exurerentur, spectator esse voluit. Dominus tam atrocem ferociam compescat virtute sua. Mss. Gen. Jul. 1549. Farello.

2) Gallus ita insanit ut dicas velle cum Deo gigantum instar confligere; mira interim martyrum constantia. Quod regi nunquam

jour même, il montait en chaire où, mauvais fils et mauvais citoyen, il appelait sur sa patrie et sur son roi la colère divine. Et voyez quelle injustice et quelle ingratitude! Par un édit de cette année, le roi ordonnait aux magistrats « de connoistre des crimes d'héresie et de renvoyer ensuite les coupables à la jurisdiction épiscopale » qui ne pouvait, comme on sait, imposer de peine plus sévère que celle d'un emprisonnement perpétuel. C'est ainsi que Calvin empoisonne à la fois la tradition orale et les témoignages vivants de l'histoire contemporaine.

En France, ses écrits soulevaient les populations. Cette symbolique nouvelle dont la confession, le jeûne, la pénitence, les mortifications et l'œuvre, étaient bannies, comme des superstitions papistes, avait du succès à la cour. Les grands seigneurs en l'adoptant, commençaient par renvoyer leurs confesseurs et leurs aumôniers : double profit pour leur conscience et leur bourse. Les plus ardents missionnaires de la réforme étaient des dames perdues de dettes et d'honneur. Parmi les courtisans, il en était qui trouvaient moyen de garder leurs charges et de renier leur foi. Ces hommes de chair assistaient à la messe, s'agenouillaient, courbaient la tête à l'élévation, chantaient à vêpres et assistaient au sermon. Rentrés au logis, ils lisaient un chapitre de la bible en français, psalmodiaient avec leurs maîtresses un psaume de Marot, faisaient gras les jours d'absti-

---

accideral, quidam sponte in sacrificium se destinavit, ut saltem libere tria verba pro Christo proferret apud eum cum ad spectanda incendia properaret. Mss. Zurich, 15. Aug. Bullingero.

nence, riaient à table de l'Antechrist ou du pape, n'allaient jamais à confesse, et croyaient à l'efficacité de la foi sans les œuvres. C'étaient des réformés politiques ou des Nicodémites, comme Bèze et Calvin les appelaient 1).

« Il s'esmut lors, dit Bèze, une question entre quelques uns de qualité ayant connaissance de la vérité à Paris, à l'occasion de ce que Calvin, sachant combien il y en avoit qui se flattoient en leurs infirmités, jusqu'à se polluer es abominations manifestes de l'église romaine, les avoit faschés en un certain escrit trop aigrement à leur appétit. Les uns donc, qu'on appela depuis Nicodémites, maintenoient que l'on pouvoit aller à la messe pourvu que leur cœur n'y consentît point et avec je ne sais quelles conditions; les autres, au contraire, disoient qu'il falloit servir à Dieu purement de cœur et de corps, et se garder de pollutions. Ce différent fut cause qu'un homme exprès fut envoyé non seulement à Genève, mais aussi à Strasbourg et jusques en Saxe, et furent depuis toutes les réponses imprimées ensemble. Or, combien que par icelles les Allemands accordassent quelque chose davantage que les autres, il fut toutes fois arrêté d'un commun accord qu'on ne peut servir à deux maîtres. Ce qui ferma la bouche pour tous ceux qui s'estoient voulu couvrir d'un sac mouillé; et fut cause ce différent d'un très grand bien, plusieurs

1) In eodem ordine collocabo molles aulicos et domicellas : proinde nesciunt quid sit audire verbum asperius. Excusatio ad Nicodemitas, p. 71.

s'étant résolus de se dédier du tout à Dieu, qui s'endormoient auparavant en l'ordure » 1).

Les deux ouvrages de Calvin : de vitandis superstitionibus et Excusatio ad pseudo Nicodemitas, sont moins des œuvres de controverse que des pamphlets politiques, destinés à pousser des populations qui avaient abandonné le catholicisme, au martyre, si elles avaient assez de courage pour confesser leur foi ; à l'exil, si elles ne pouvaient pas renoncer à la vie. A la diète d'Augsbourg, en 1530, les électeurs protestants, qui portaient des vêtements tissus de la soie dérobée à nos églises et brochés de l'or volé à nos sanctuaires, craignirent un moment de souiller cette robe sur le pavé d'une église catholique, et ils s'adressèrent aux grandes lumières de l'école saxonne pour savoir si, en sûreté de conscience, ils pourraient se mêler à nos cérémonies. Mélanchthon et Luther consultèrent la Bible, et répondirent affirmativement en citant l'exemple de Naaman qui obtint du prophète Élisée la permission d'entrer dans le temple païen 2).

Les Nicodémites en France avaient formulé la même question ; et, comme Luther, Calvin avait interrogé la Bible : mais la Bible n'avait pas répondu de même.

L'exemple de Naaman, cité par le Saxon, lui paraît sans valeur. « Il y a, dit-il, une plus belle image dans l'Ancien-Testament, que vous devez avoir sans cesse devant les yeux, c'est l'holocauste des sept frères

1) Bez. Hist. des Eglises réf.
2) Historia de vita et moribus Lutheri, p. 374.

Macchabées. Et quoi donc, ajoute-t-il, vous iriez dans un temple tout souillé de superstitions, où l'on prie pour les morts contre le texte de l'Ecriture? Si le mort a eu la foi, il est dans le sein de Dieu; s'il n'a pas cru en Christ, il est perdu pour jamais; à quoi bon des prières funéraires? »

La forme qu'il emploie dans l'Excusatio ad pseudo Nicodemitas est presque constamment ironique. Il a laissé l'argument Aristotélicien pour prendre la moquerie. Mais il n'est pas heureux, car le rire ne va pas à sa figure; sa gaîté est pâteuse, sa plaisanterie plombée, sa bouffonnerie sent parfois celle du saltimbanque. On ne croirait jamais à qui le réformateur compare les Nicodémites :—

« Je ne saurois user de comparaison plus propre qu'en les accouplant avec les cureurs de retrets ; car, comme un maistre fifi, après avoir longtemps exercé le mestier de remuer l'ordure, ne sent plus la mauvaise odeur pource qu'il est devenu punetz, et se mocque de ceux qui bouchent leur nez; pareillement, ceux-ci s'estant par accoustumance endurcis à demeurer en leur ordure, pensent estre en roses et se mocquent de ceux qui sont offensés de la puanteur, laquelle ils ne sentent pas. Et afin de mener la comparaison tout outre : Comme les maistres fifiz, avec force aulx et ognons s'arment contre poison afin de repousser une puanteur par l'autre, semblablement ceux-ci, afin de ne point flairer la mauvaise odeur de leur idolâtrie, s'abreuvent de mauvaises excuses et puent comme des viandes puantes et si fortes qu'elles empêchent de tout autre sentiment 1). »

1) Atque ut similitudinem ulterius ducam: quemadmodum qui

Mais il ne tarde pas à revenir à sa nature scolastique, et tourne et retourne le même argument pour réveiller les ames des Nicodémites d'un sommeil qu'il appelle mortel. C'est tantôt le feu de l'enfer, tantôt la couronne du ciel, et jusqu'à l'immortalité mondaine qu'il appelle à son secours pour conquérir des chrétiens à la réforme. Il lui faut à toute force des martyrs ou des exilés. Aux uns, il a ses belles paroles pour diadême, aux autres sa ville de Genève pour réfuge.

« Que s'il ne vous est possible, écrit-il à la famille Budé, d'avouer Christ pour votre sauveur, aimez mieux d'estre privez un petit temps du pays de votre naissance que d'estre bannis à jamais de cet héritage immortel auquel nous sommes appelez. Veuillons ou non, si nous faut-il estre estrangers en ce monde, en cas que nous ne bougions du nid. Mais bienheureux sont ceux qui déclarent cela par effet, et plutost que de déchirer la foi abandonnent franchement leurs maisons, et, pour demeurer unis, à Jésus-Christ, ne font difficulté de s'éloigner de leurs commodités terriennes. Ces choses sont dures à ceux qui n'ont point goûté ce que vaut Jésus-Christ, mais à vous, qui avez senti sa bonté, tout le reste vous doit être à l'exemple de saint Paul comme fiente et ordure 1). »

---

purgandis cloacis operam locant, cepis, alliis, aliisque grave olentibus cibis tanquam antidotis se muniunt, quo foetorem unum alio propulsent; ita illi ne idolatriæ suæ putidum odorem olfaciant, inebriant se quodammodo putidis excusationibus, quæ sensum illis olfactus adimit. Excusatio ad Nicodemitas, p. 66.

1) MSS. de Berne : la lettre est signée Charles d'Espeville.

Et, comme si sa parole n'était pas assez puissante, Calvin veut faire entendre la voix de l'apôtre saxon, de cet autre Hermann qui sera assez heureux peut-être pour secouer toutes ces ames de courtisans de leur léthargie, comme il a fait des électeurs qui dormaient aussi quand le marteau de Münzer retentissait dans les mines de la Souabe.

C'était la première fois qu'il écrivait à Luther. Il avait joint à sa lettre son pamphlet sur les Nicodémites et son traité sur les Scandales. Mélancthon devait faire passer l'épître au docteur. Calvin y donnait à Luther de beaux noms : il l'appelait homme illustre, glorieux ministre du Christ, père vénérable dont le Seigneur gouverne et gouvernera l'intelligence pour le bonheur de l'Eglise 1).

Mais Mélanchthon connaissait Calvin. Il l'avait vu à la diète de Worms, et il ne pouvait être la dupe de cette phraséologie sentimentale en faveur du vieux Martin que l'écolier français dénigrait naguère si méchamment à Strasbourg. Il s'était douté qu'à ce bouquet de paroles fleuries, Calvin, en vrai courtisan, avait attaché un placet égoïste que Luther ne voudrait point apostiller. Au moins Schwartzerde fut franc. Il répondit nettement qu'il n'avait pas montré la lettre à son maître qui était devenu soupçonneux,

---

1) Vale clarissime vir, præstantissime Christi minister, ac pater mihi semper honorande. Dominus te spiritu suo gubernare pergat usque in finem, in commune Ecclesiæ suæ bonum. 12 calend: feb. 1545, Zurich. L'autographe de cette lettre n'existe plus à Zurich.

et qui ne voulait pas voir son nom invoqué dans de telles discussions 1).

Quelques mois après, Luther, cette gloire du Christ, cette étoile que le Seigneur avait fait luire pour le bonheur de l'Eglise, n'était plus « qu'un Périclès, qu'un porte-foudre, qu'une espèce de fou furieux qui se donnait en spectacle au monde étonné, et dont il avait pitié, lui, Calvin 2).

Il restait une consolation au réformateur genevois : il avait obtenu l'adhésion de Martin Bucer et de Mélanchthon, ces deux grandes lumières de l'école protestante, qui permettaient à Philippe de Hesse de s'approcher de la table de communion, et en chassaient le Nicodémite pour avoir mis le pied dans une chapelle catholique. Vous savez l'histoire de Philippe de Hesse. Las de sa vie de garnison, il écrivit un jour à Mélanchthon et à Luther : — « Maîtres, arrangez-vous ; il me faut deux femmes. Les patriarches en avaient plus que je ne vous en demande. » Sa lettre avait été rédigée par Martin Bucer. Et quelques semaines après, Martin Bucer, Phil. Mélanchthon et Martin Luther, l'esprit saint invoqué, répondaient à Philippe de Hesse : — « Que votre grace prenne deux femmes, puisqu'il lui en faut deux. »

---

1) D. Martino non exhibui tuam espistolam, multa enim suspiciose accipit, et non vult circumferri suas responsiones de talibus quæstionibus quas proposuisti. Mel. Epistol. 1545.

2) Vester autem Pericles quanta intemperie ad fulminandum capitur?.... Et quid in hunc modum tumultuando proficit, nisi ut totus mundus eum furere judicet ? Me certe qui eum ex animo vereor, vehementer ejus pudet. Ep. 63. Ed. Amst. p. 33. Bulling. 28 jun. 1545.

Or aujourd'hui un Nicodémite écrivait à Mélanchthon : — Si je ne vais pas à la messe, si je n'assiste pas aux processions du Saint-Sacrement, on me fera mourir 1).

Mélanchthon répond :

« La règle est là qui enseigne ce qu'on doit faire. Autre chose est la règle, autre chose l'acte. La règle veut que vous quittiez ces lieux, plutôt que de vous exposer à la mort 2).

Un autre Nicodémite disait à Bucer : — Mais Naaman est bien entré dans un temple païen !

Bucer répond : — Naaman le Syrien adora dans le temple de Rimon, mais le vrai Dieu 3).

Or il était clair pour Calvin et pour Bucer que le Dieu que Sadolet adorait dans le temple catholique n'était pas le vrai Dieu.

Sadolet était un de ces « messotiers qui vendent chaque jour trente deniers de cuivre ce que Judas Iscariote n'a vendu qu'une fois trente pièces d'argent 4). »

---

1) Sed dicat aliquis : Si non accedam ad missas, ad pompas publicas cum gestatur sacramentum, rapior ad supplicium.

2) Regula est ut potius discedas ex illis locis quam venias ad supplicium. Consilium Philipp. Melanchthonis, imprimé à la suite de l'Excusatio ad Nicodemitas, p. 101.

3) Naaman syrus quidem adoravit in templo Rimon, sed Deum verum. Cons. Mart. Buceri, p. 109.

4) Inst. chrét., l. 4, ch. 18, § 14.

c) LES RÉFUGIÉS.

Les Émigrés apportent à Genève les vices des grandes villes. — Bernard de Seswar. — Comment Calvin se sert des réfugiés. — Missionnaires ambulants. — Colporteurs. — Le droit de bourgeoisie avili et prodigué aux créatures du réformateur. — Persécution des Libertins.

Les exhortations de Bucer et de Mélanchthon, les libelles de Calvin, la sévérité des parlements, déterminèrent parmi les populations françaises de nombreuses émigrations. La plupart des fugitifs venaient chercher un refuge à Genève, où ils trouvaient un doux ciel, les habitudes de la vie gauloise, et des sympathies ardentes. Le mouvement qui emportait les ames allemandes à la révolte s'était propagé chez presque toutes les nations. En Italie, Faust et Lelio Socin renouvelaïent l'hérésie d'Arius; en Espagne, des esprits aventureux commençaient à nier le verbe divin, sous l'œil même de l'inquisition. C'est de la péninsule ibérique que devait naître l'anti-Trinitarisme, comme chante le poète:

> Ed oltra questa nota, il peccadiglio
> Di Spagna gli danno anco, che non creda
> In unita lo Spirito, il Padre e'l Figlio.
>
> ARIOSTO.

Les exilés apportaient à Genève des mœurs équivoques 1), des penchants à la paresse et à l'hypo-

1) Calvin se plaint comme d'une dérision contraire à l'honneur de Dieu, « de ce que l'on a inséré dans la sentence d'un criminel exécuté pour fausse-monnaie, qu'il s'étoit retiré à Genève pour la religion, et alloit tous les jours au prêche. » Registres du conseil d'état, Fragments, p. 18.

crisie, aux vices des grandes cités. On fonda pour eux des chapelles : celle des Machabées fut donnée aux Italiens. Il y eut des sermons en anglais à Notre-Dame de la Neuve, en espagnol à Saint-Gervais, en flamand à Saint-Germain. Bernardino de Seswar était un des prédicateurs italiens les plus courus 1). Calvin se loue beaucoup du zèle de ce réfugié 2), qui avait déclaré une guerre vigoureuse à l'antéchrist 3). Chaque émigré était une conquête pour le réformateur. Son regard lisait dans l'ame et savait discerner les vocations individuelles. Aux jeunes imaginations il ouvrait le matin son cabinet de travail, école de calomnie contre le catholicisme. C'est là que Calvin, dénaturant les témoignages des histoires, des canons, des conciles et des Pères anciens, « coupoit les ailes au pape 4), » et prouvait que « Léon X avoit esté bien cruel de nature, Clément VII fort adonné à répandre le sang humain, et Paul III enclin à une rage inhumaine 5) ; » que tous ces papes sont l'antéchrist prédit par Daniel, et que nul cerveau rassis « n'oseroit enclorre l'office d'evesque en du plomb et des bulles, et tant moins en ceste boutique de toutes

1) M. Bernardino de Seswar, qui est homme savant, désire prêcher publiquement la parole de Dieu en langue italienne. Résolu de lui donner place en la chapelle du cardinal à Saint-Pierre pour un peu de temps, après quoi il pourra être mis à Saint-Gervais. Registres, 13 octobre 1542.—Picot, t. 1, p. 391.

2) Bernardinus est Bern. de Sesvar, primus pastor eccles. italicæ, quæ Genevæ, mense oct. 1542, erecta est in gratiam Italorum qui se huc, Evangelii causa, receperant. Cal.

3) Epist. Calv. Vireto, oct. 1542.

4) Inst., l. 4, ch. 7, § 21.

5) Inst., l. 4, ch. 7, § 24.

tromperies et cautèles qu'on appelle Rome 1). » Le docteur y lisait quelques unes de ses exégèses, par exemple sur Daniel, ch. VI, où il traite les rois à peu près comme notre abbé Grégoire, « êtres qui n'ont rien d'humain, auxquels il faut cracher à la figure et ne point obéir 2) ». Ces adolescents sténographiaient la parole du maître, aidaient ses imprimeurs, corrigeaient ses épreuves, et répandaient ses livres. Calvin, à l'aide de ces disciples, savait les bruits de la cité, les propos des Libertins, et les mouvements de l'opinion. Quelques historiens prétendent que Nicolas de la Fontaine qui dénonça Servet au magistrat de Genève, appartenait à cette cohorte d'ames fanatiques qui s'était donnée au réformateur; d'autres, avec moins de vraisemblance, vont le chercher dans la cuisine même de Jean de Noyon. Nourris chaque matin de textes bibliques, ces jeunes gens avaient un avantage marqué sur les Libertins qui essayaient de nier la puissance théologique de Calvin. Quelques uns, quand leur éducation religieuse était accomplie, allaient dans les villes voisines répandre ou soutenir les doctrines de leur maître : nous les retrouvons souvent jusque dans le camp des huguenots du baron des Adrets, où ils combattent à la fois à l'aide du glaive et de la parole. C'étaient des chasseurs habiles à flairer une relique de saint, un antiphonaire imagé, une paire d'heures enluminées, des vitraux historiés,

---

1) Inst. l. 4, ch. 7, § 26.

2) Reges indigni sunt qui censeantur in hominum numero, adeò ut potius oporteat conspuere in illorum capita, quam illis parere. In. Dan., cap. 6.

qu'ils brisaient sans pitié, pour la plus grande gloire de l'Evangile. Nos chapelles, nos cryptes, nos monastères du Lyonnais et du Forez, portent encore les traces du passage de ces Vandales.

Les intelligences vulgaires avaient aussi leur emploi dans ce système de propagande. Elles étaient chargées de semer, hors du territoire, les pamphlets hérétiques qu'elles jetaient dans les chaumières, dans les salons des grands, dans les comptoirs des marchands. De retour à Genève, Calvin connaissait, par les rapports de ces missionnaires nomades, les dispositions des populations et des gouvernements catholiques, les livres que ses adversaires avaient mis sous presse, l'influence extérieure de la presse réformée 1). Des colporteurs cachaient au fond de leurs balles des « psalmes rimés, lavés, réglés et dorés », dont ils faisaient présent aux jeunes filles. C'étaient, pour la plupart, des garçons d'imprimerie qui, la tête farcie de textes scripturaires, pouvaient au besoin soutenir, pendant quelque temps, une discussion religieuse; comme ce Jean Chapot, « lequel cuida ébranler tout le parlement à Paris, par une très docte remontrance et très sainte qu'il fit aux conseillers, lui étant permis de disputer tête à tête avec trois docteurs de la Sorbonne 2). » Ils vendaient en cachette, et souvent très cher, des Nouveaux-Testaments traduits à la manière de la réforme, c'est-à-dire misérablement. En relation avec les imprimeurs des grandes villes, ils portaient aux frères Frellon de

1) Florimond de Raemond, p. 874.
2) Ib.

Lyon des lettres de Jean d'Espeville, pseudonyme qu'avait adopté le réformateur, et lui rapportaient leurs réponses. Il n'est pas un projet de Michel Villeneufve (Servet) que Calvin ne connût d'avance. Les ouvriers typographes qui avaient quitté Lyon, attirés à Genève par l'appât de gains considérables, étaient occupés, chez Jean Girard, à reproduire l'Antidoton adversus articulos facultatis theologicæ Sorbonicæ: ou l'Epistola congratulartoria ad Gab. de Saconay, libelles dégoûtants de cynisme. La verve anti-catholique de Calvin s'éteignait-elle, ils partaient pour Neuchâtel, où ils imprimaient la Bible française d'Olivetan, pitoyable version que la réforme avait le front de mettre sur le compte du Saint-Esprit. La plupart se mariaient en Suisse. Le beau titre d'enfants de Genève, si difficile à obtenir sous le gouvernement épiscopal, était donné comme récompense à toutes les créatures du théocrate. Un jour Calvin, grace à la majorité qu'il avait conquise dans le petit conseil, fit octroyer le droit de bourgeoisie à trois cents réfugiés 1), pour la garde et protection du gouvernement, disent les registres de la cité 2), car on ne dissimulait pas le motif honteux d'une mesure semblable. Le bourreau reçut la bourgeoisie gratis. Tout le monde trouvait son compte dans cette violation de la constitution genevoise: les réfugiés une patrie, Jean Lambert, le premier syndic,

1) On reçoit 300 habitants le même matin, savoir: 200 François, 51 Anglois, 25 Italiens, 4 Espagnols, tellement que l'antichambre du conseil ne les pouvoit tous contenir. Registres du conseil d'état, fragm. biogr., p. 24.

2) Registres, 13 août 1555.

un accroissement de casuel, et Calvin une majorité servile. « Ah! pauvre Genève, disait François Berthelier, comment te défendre maintenant, s'il plait au roi de France de se servir contre nous de cette garnison de ses sujets? Il ne reste plus qu'à le faire bourgeois lui-même, et à nous laisser chasser de nos foyers par ces intrus 1).

Ainsi chaque heure du jour emportait quelques lambeaux de ce vieux drapeau qui si longtemps avait abrité les citoyens de Genève. Sous leurs évêques, ils avaient le droit de se plaindre, et aujourd'hui un murmure contre Calvin était puni comme un crime d'état. Enlacés dans des réseaux inextricables de réglements spirituels que le réformateur faisait accepter comme des lois d'état, ils ne pouvaient ni se réunir en famille, ni se rassembler à la chute du jour, ni s'occuper de matières religieuses. Le code pénal s'était grossi d'une foule de dispositions qui punissaient toute parole hardie. Aux conseils étroits, remplis d'étrangers dévoués à Calvin, les réfugiés calomniaient les patriotes ; dans les rues, ils marchaient armés ; à l'église, on les voyait sourire quand ils entendaient les propos des ministres contre les Libertins. Le service fini, malheur au patriote qui, en passant à côté d'un émigré, murmurait quelque mot de mépris ; le lendemain il était obligé de comparaître devant le conseil, et condamné à faire amende honorable. Louis B. s'était écrié sur le parvis du temple : « A tous les diables soyent tant de prédicateurs : après qu'ils ont mangé leur Dieu, ils nous viennent ici con-

1) Galiffe, t. 3, p. 546, 547.

trôler. » Deux jours après, Louis B. était condamné à demander pardon, pour avoir péché contre l'honneur de Dieu.

Tout ce qui portait un cœur d'homme était ulcéré. Les patriotes s'étaient comptés, et ils étaient décidés à sauver Genève; mais Calvin avait organisé, pour prévenir leurs desseins, une armée d'espions, presque tout entière recrutée parmi les réfugiés.

---

d) LES DÉLATEURS.

Le métier d'espion ennobli par Calvin. — Le Renard. — Favre. — Dubois le libraire. — Les deux Espions. — Les délateurs au consistoire. — Physionomie de Genève. — Ce que Calvin a fait de la société.

Ces réfugiés, la plupart banqueroutiers, chevaliers d'industrie, commerçants félons, repris de justice, ne rougissaient d'aucun métier; Calvin leur avait donné la ferme des délations.

Ils se glissaient dans l'intérieur des familles, dans le temple, dans la boutique du marchand. La journée finie, ils allaient boire à la taverne, et rapportaient au consistoire tout ce qu'ils avaient entendu : misérables qui, pour quelques sous genevois, auraient vendu leur ame à Satan, et qui louaient leurs yeux et leurs oreilles à tant la dénonciation. Calvin avait ennobli ce trafic; il était défendu de dire du mal d'un délateur : cela s'appelait, dans le style du jour, faire opprobre à Jésus-Christ.

M. Galiffe a copié dans les archives de Genève des procès-verbaux que l'historien doit recueillir pour faire connaître Calvin.

3 septembre 1547. — Le Renard.

Maître Raimond passait sur un pont, quand il entendit une voix qui criait : — Je donne au diable.

— Qui ? demanda maître Raimond à Dominique Clément.

— C'est une fille qui donne au diable l'ame du Renard.

Raimond croit qu'on veut l'insulter.

— Renard toi-même, dit-il à Clément, qui répond :

— Je suis aussi homme de bien que toi, et point n'ai été banni de mon pays.

Raimond dénonce Clément au consistoire, qui mande les parties, et fait à Dominique « amples remontrances. » Dominique veut se justifier ; mais Calvin lui impose silence. — « Tais-toi, lui dit-il, car tu as blasphémé contre Dieu en disant : je ne suis pas banni ; car tels reproches faits à un chrétien sont opprobres contre Jésus-Christ. »

Dominique prend feu, et répond arrogamment : — Que l'on n'a examiné sinon les témoins qu'on a voulu, et que le seigneur Calvin lui amène trop de cavillations.

Calvin sortit irrité.

Plus tard, deux femmes vinrent au consistoire pour accuser Dominique Clément d'avoir battu son père et eu un enfant de sa belle-mère. Colladon et Calvin opinaient pour la torture ; mais Jean-Louis Loys S. de Marnant plaida la cause de l'accusé, et démontra que les délateurs s'étaient contredits. Clément fut élargi.

Les patriotes tremblaient devant un réfugié, se cachaient et n'osaient se confier à personne; ils fermaient les portes des tavernes où ils allaient boire le soir; mais les murs avaient des yeux et des oreilles. Les délateurs, encouragés, récompensés, honorés, étaient partout : l'espionnage était une dignité.

Quelques ames parfois se prenaient à rougir en comparant Genève sous Calvin à Genève sous les évêques. Elles n'osaient regarder dans les yeux les espions du saint-office. Si Calvin venait à passer, elles se retournaient pour ne pas saluer l'évêque de Genève. Mais ces hommes courageux jusqu'à l'audace étaient rares. La police du réformateur les connaissait, les épiait et les appelait devant le consistoire. François Favre, le beau-père d'Ami Perrin, autrefois conseiller, et l'un des fondateurs des libertés genevoises, fut mandé devant le tribunal des mœurs, où son grand cœur ne faillit pas un moment.

Mais qu'était donc devenu Genève, pour ne pas s'émouvoir d'indignation et arracher des mains de ce calife à manteau noir l'homme qui l'avait aidé à secouer la domination de la maison de Savoie! Il est une époque dans l'histoire de la république où le duc Amédée veut opprimer le peuple; ce peuple reste muet comme aujourd'hui ; mais son évêque se présente seul, sans armes, et maudit et excommunie le prince. Comparez. Si la réforme, en prenant possession de Genève, n'avait pas dispersé les cendres de ses évêques et brisé leurs images, peut-être que les citoyens seraient allés retremper leur courage sur la tombe de ces saints prélats, et Lessing

n'aurait pas été obligé de porter cette sentence : « Un vrai chrétien est plus rare aujourd'hui que dans nos anciens temps de ténèbres 1) » ; et Lüdke n'aurait pas dit de ses coreligionnaires : « Nous autres protestants, nous sommes moins libres et moins chrétiens que les catholiques 2). »

LE LIBRAIRE GUILLAUME DUBOIS.

Dubois avait soutenu que Calvin s'était plus d'une fois rétracté dans ses écrits : de là la haine du réformateur qui accusait le libraire de vendre ses livres trop cher aux réfugiés.

On le fit appeler au consistoire sous quelque prétextes, et là « M. Calvin commença de parler à lui » plus asprement, lui déclairant que tonjours il » avoit été un faux hypocrite et qu'il estoit temps » qu'il s'amendasse, avec autres tels propos. Sur » quoy le dit Guillaume Dubois respondit au dit » Seigneur Calvin :

« Ce n'est pas de maintenant que vous avez la rage » contre moi, et je vous ait bien dict aussi que vous » estiez un hypocrite de m'avoir haï long-temps, » et cependant avoir receu la Cène de N. S. Sur cela » le dit Calvin respondit que c'est un mensonge, » que jamais il eût usé de ces propos envers luy, et » combien qu'il soit assez effronté, toutefois

1) Ein wahrer Chriſt iſt jetzt viel ſeltener als in dunkeln Zeiten geworden. — Theol. Schriften, t. 3.

2) Wir Proteſtanten handeln unmoraliſcher und unchriſtlicher als die römiſchen Chriſten. Geſpräche über die Abſchaffung des geiſtlichen Standes.

» que jamais n'eut la hardiesse de parler à luy tant » impudemment, etc.

» Après cela, fut demandé au dit Dubois que » c'estoit qu'il entendoit par ce mot de rage: sur » quoy il respondit qu'il entendoit fureur. En la » fin le dit Calvin se leva demandant au Consistoire » que la chose fust remise devant Messieurs, pour » lui faire raison de tels outrages. »

Les deux espions.

Lorsque Calvin, insulté, avait besoin de se venger, deux espions se réunissaient, et l'un disait :

— J'ai entendu dire par Catherine, femme de Jacob Copa, du duché de Ferrare,

« Que Servetus est mort martyr de J.-C., et que M. Calvin est cause de sa mort; d'autant qu'il y avoit pique entre eux, et pourtant les seigneurs ont mal fait de le faire mourir.

« Que Gribaldus a bonne doctrine, etaussi Jean-Paul Alciat, et M. Georges Blandrate, et qu'ils sont persécutés à tort et par malveillance.

« Qu'elle veut se départir de cette ville, pour ce que la procédure de messieurs lui déplaît, en ce qu'ils condamnent ceux qui parlent à l'encontre d'eux, et a dit encore plusieurs blasphèmes dont il ne se souvient pas.

L'autre reprenait :

« Elle a dit que M. Calvin n'est point d'accord avec M. Gribaldus, d'autant que ce Gribaldus est plus savant et qu'ils sont concurrens.

« Que nous sommes de ceux qui disent Domine, Domine.

« Qu'elle n'a que faire d'autre chose que tout ce que dit Jésus-Christ.

« Que si elle endure et qu'elle meure, d'autant qu'elle est venue à Genève, elle sera martyre du diable.

Item. « Elle tient une lettre de Gribaldus, souscrite de M. Jean Paul et de M. Valentin. »

Cette femme Copa était venue à Genève « pour faire plaisir à son fils unique, qui ne voulait pas aller à la messe. »

Elle fut condamnée à crier merci à Dieu et à la justice, et bannie avec ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine d'avoir la tête tranchée.

Les délateurs connaissaient leur métier et savaient par expérience que toute accusation contre un ennemi de Calvin était accueillie du consistoire. Placés en face de la chaire du réformateur, ils épiaient l'ironie qui venait effleurer les lèvres, le rouge qui montait à la figure, la colère qui étincelait dans le regard, quand le ministre traitait ses auditeurs de paillards, de blasphémateurs, de chiens et de vauriens. Trois personnes qui avaient souri au sermon de Calvin, en voyant un homme qui s'était laissé choir de sa chaise, furent dénoncées, condamnées à trois jours de prison, au pain et à l'eau et à crier merci.

Les délateurs tendaient des pièges aux pauvres ames assez sottes pour les écouter. Ils demandaient à un Normand, qui se proposait d'aller étudier à Montpellier, s'il quitterait l'Eglise.

Le Normand répondit : — « Il ne faut pas croire que l'Eglise soit si étroitement bornée qu'elle soit pendue à la ceinture de M. Calvin.

Il fut dénoncé et banni 1).

Le code genevois exigeait qu'en cas d'accusation capitale, le dénonciateur se constituât prisonnier. Le crime prouvé, le délateur sortait de prison. Ordinairement, c'était un de ces écoliers dont Calvin faisait l'éducation religieuse, qui se chargeait de ce rôle. Dans l'affaire de Servet, ce fut un jeune homme, nommé de la Fontaine, une espèce de mignon, que le réformateur appelle comme Bèze son Audebert, meus, qui joua la comédie.

En ce moment, Genève ressemble à la Rome de Tibère. Les citoyens ont peur les uns des autres. S'ils ont dérobé quelque image catholique au regard de ces iconoclastes soudoyés par le pouvoir, ils la cachent soigneusement, dans la crainte d'être dénoncés au consistoire, où Calvin les ferait condamner comme papistes idolâtres. Dans l'intérieur des familles, au repas du soir, ils ont cessé de rire, de jouer, de chanter, car l'Ancien est là qui peut frapper à la porte, et leur demander compte de ces chants, de ces jeux, de ces rires, que Calvin, demain, au tribunal des mœurs, transformera en blasphèmes à la divinité, en offenses à sa loi des suspects. Michel-Pierre Roseti vient d'être mis en prison, soupçonné de paillardise. C'est un crime de prendre trop vivement les intérêts de Dieu. Robert, tournier de son état, est admonesté par le consistoire, pour avoir soutenu qu'il ne fallait point imputer le péché à

1) Registres de l'état, août 1558.

Adam, ni à Dieu, ni au diable, mais à nous, et pour avoir médit de la prédestination 1). L'image du Christ est poursuivie comme un symbole idolatrique; un marchand, qui vendait des oublies marquées d'une croix, est condamné à soixante sols d'amende, et ses oublies jetées au feu comme scandaleuses 2). Malheur à qui ne se découvre pas à la vue de Calvin, on le met à l'amende; malheur à qui lui donne un démenti, il est appelé devant le consistoire et menacé de l'excommunication 3); malheur à la jeune fille qui se présente au temple pour faire bénir son mariage, un bouquet de fleurs au chapeau, on le lui arrache, si elle n'a pu se conserver pure, et le consistoire la maudit à haute voix; malheur à qui a dansé ou chanté le jour de ses noces, on le punit de trois jours de prison; malheur à la jeune mariée, si elle a porté des souliers à la mode de Berne, elle est réprimandée publiquement 4)

La législation calviniste a réglé jusqu'au nombre de plats qui doivent paraître sur la table du riche, jusqu'à la qualité du beurre vendu sur la place du Molard : on mit au carcan pendant deux heures une fruitière qui avait vendu du vieux beurre pour du beurre nouveau 5).

---

1) Bèze, hist. eccl., l. 6, p. 34, 7 juillet 1553.

2) Picot. T. 1, p. 259.

3) 31 décembre 1543.

4) Réglement de police du 29 juillet 1549. « Les folles filles qui se sont mal portées en leur corps ne doivent point venir se marier à l'église avec des chapeaux de fleurs, comme si elles étoient portées en honneur. » Et Genève a élevé une statue à J.-J. Rousseau qui mettait le fruit de son libertinage aux enfants trouvés.

5) Picot, t. I, 266-267.

Un jour la ville, à son réveil, fut tout étonnée de voir plusieurs potences élevées sur les places publiques et surmontées d'un écriteau où on lisait : POUR QUI DIRA DU MAL DE M. CALVIN 1).

N'avions-nous pas raison d'écrire que, dans cette législation de Calvin, le drame se mêle à la comédie: et comédie et drame ne sont ici qu'indiqués. L'action bouffonne ou sanglante se développera bientôt dans quelques uns des procès intentés par le réformateur aux citoyens les plus illustres de la république. Alors seulement nous connaîtrons la nature de cette lumière dont on dit qu'il marchait illuminé; nous saurons si elle vient du Sinaï ou de ces lieux où il y aura des pleurs et des grincements de dents. Nous apprendrons aussi si le rire qui vient effleurer les lèvres du réformateur est le rire de l'apôtre Paul, ou de cet ange déchu chanté par Goëthe.

Comme dans ces temps affreux où Tacite disait, en parlant des tyrans de Rome : — Ils appellent la paix le silence des tombeaux, Calvin nommait épuration des mœurs le sang des citoyens versé à longs flots : mais ce sang devait crier un jour. — Voici un patriote reformé, qui va nous dire ce que Jean de Noyon a fait de la société genevoise. « Je montrerai à ceux qui s'imaginent que le réformateur n'a produit que du bien, nos registres couverts d'inscriptions d'enfants illégitimes (on en exposait dans tous les coins de la ville et de la campagne) — des procès hideux d'obscénité, — des testaments où les pères et les mères accusent leurs en-

1) Galiffe.

fants, non pas d'erreurs seulement, mais de crimes, — des transactions par devant notaires entre des demoiselles et leurs amants, qui leur donnaient, en présence de leurs parents, de quoi élever leurs bâtards, — des multitudes de mariages forcés, où les délinquants étaient conduits de la prison au temple, — des mères qui abandonnaient leurs enfants à l'hopital, pendant qu'elles vivaient dans l'abondance avec leur second mari, — des liasses de procès entre frères — des tas de dénonciations secrètes ; tout cela parmi la génération nourrie de la manne mystique de Calvin 1)

---

1) Galiffe. Notices Généalogiques. t. III, p. xv.

CHAPITRE VIII.

LE DRAME DANS LA RUE. 1547—1550 1).

a) PIERRE AMEAUX. — *b*) FAVRE. — *c*) AMI PERRIN. — *d*) GRUET.

---

a) PIERRE AMEAUX.

Travail de l'opposition. — Luttes de Calvin. — Dualisme Calvinien. — Henri VIII et Moïse. — Révélations des Libertins. — Pierre Ameaux. — Repas nocturne. — Propos contre le Réformateur. — Le conseiller Ameaux est dénoncé au conseil et simplement condamné à l'amende. — Colère et menaces de Calvin. — La sentence est rapportée. — Ameaux en chemise fait amende honorable. — Maître La Mare et l'espion Tixier. — La potence à St-Gervais. — Quelques traits de despotisme. — Abel Poupin en chaire.

Le gouvernement théocratique de Calvin était admirablement organisé : l'esclavage y est une loi de Dieu et le législateur un être inspiré ; c'est comme un autre Moïse qui écoute la voix du Sinaï et donne des commandements que le Seigneur a dictés. Les

---

1) Nous devons répéter ici que, dans l'histoire politique et religieuse de Calvin, les faits, quand ils ne ressortent pas de documents officiels, sont presque toujours appuyés sur les témoignages d'écrivains protestants, Gautier, Galiffe, Picot, J. Fazy, Gaberel, etc.

Libertins ne pouvaient s'accoutumer à voir en Calvin l'apôtre du Seigneur : trop de passions fermentaient dans la poitrine du réformateur, pour qu'on ne lui contestât pas sa mission divine. L'opposition gagnait du terrain ; elle s'appuyait sur les vieux instincts de liberté qui travaillaient tout ce qui portait un cœur genevois, sur la haine du peuple contre les réfugiés, sur les sympathies des cantons républicains, et entre autres de Berne, sur de glorieux souvenirs, trop récents pour être oubliés. Pour combattre les tendances révolutionnaires, Calvin avait son dieu qu'il faisait incessamment intervenir. Plaintes, murmures, offenses, étaient autant de péchés dont il poursuivait la répression au nom du ciel. De ses adversaires il faisait en chaire des disciples de Satan, occupés à ruiner l'église sainte qu'il était venu bâtir au Seigneur. Dieu et le diable sont dans ses lettres toujours aux prises. Le rôle qu'il fait jouer à ses ennemis n'est point celui d'un tribun factieux. Ce sont des damnés qui s'agitent et conspirent, et qu'il a mission de réprimer par le sang, si la parole n'est pas suffisante. Pour caractériser le combat qu'il est obligé de soutenir contre les Libertins, vous allez le voir s'inspirer dans les livres saints, emprunter au psalmiste ses images orientales, et se dresser sous la main divine à l'instar du roi David.

« Si je voulais raconter, dit-il dans son Commentaire des Psaumes, tous les combats que j'ai soutenus, le récit en serait bien long ! Mais quelle douce consolation pour moi de voir que David m'a montré le chemin ; c'est mon guide et mon modèle. Les Philistins avaient fait à ce saint roi une guerre cruelle;

mais la méchanceté de ses ennemis domestiques avait plus cruellement déchiré son cœur. Et moi aussi, j'ai été assailli de toutes parts, et sans relâche, par des luttes intérieures et extérieures. Satan avait conçu le projet de renverser cette église; je fus obligé de le combattre corps à corps, et jusqu'au sang, moi, faible, inaguerri et timide. Pendant cinq ans, je fus sur la brèche pour le salut de la discipline et des mœurs : les méchants étaient forts et puissants, et ils avaient réussi à corrompre et à séduire une partie du peuple. A ces ames perverses qu'importait la sainte doctrine? Ils n'aspiraient qu'à la domination; ils ne travaillaient qu'à la conquête d'une liberté factieuse! Les uns leur servaient d'auxiliaires, mus par le besoin et la faim; les autres, poussés par la honteuse passion d'un intérêt terrestre : tous marchaient en aveugles, aux flots de leurs caprices, et décidés à se jeter avec nous dans l'abîme, plutôt que de courber la tête sous le joug de la discipline. Je crois que toutes les armes forgées dans le royaume de Satan, ont été par eux essayées et mises en usage : projets infames qui devaient tourner à la ruine de nos ennemis! »

Voilà Calvin dans sa puissante personnalité, reflet ou écho de la divinité, symbole vivant de la parole révélée. Les historiens de Genève n'ont pas voulu comprendre cette dualité phénoménale du réformateur : c'est Henri VIII et Moïse. Comme Henri, il s'est assimilé tous les pouvoirs qui régissent la société : il est pontife et roi; comme Moïse, il veut procéder de Dieu : il est apôtre et lieutenant du Christ. Donc, toute opposition à ses desseins, tout murmure con-

tre ses décrets, toute offense à sa personne, revêtira une double criminalité : dans chacun de ses adversaires, il y aura du Gracque et du Satan.

Pour les Libertins, il n'y avait qu'un moyen de triompher : c'était de dépouiller Calvin de son titre de grand prêtre. Ils l'essayèrent. Pendant plusieurs années, on les voit ardents à l'œuvre épier Calvin dans la vie privée, au temple, au conseil, au consistoire, avec ses proches et ses amis, et raconter tout ce qu'ils ont vu, tout ce qu'ils ont appris, et quelquefois même ce qu'ils ont deviné. C'est par les rapports des Libertins que Bolsec a connu comment Jean de Noyon prenait des imprimeurs de Genève « deux sous pour feuillet ou feuille entière» 1); « les sommes de deniers » que lui envoyaient pour être distribuées aux pauvres, la reine de Navarre, la duchesse de Ferrare et d'autres riches étrangers; l'héritage de deux mille écus que David de Haynault lui laissa en mourant, et qu'il distribua à ses amis et à ses parents 2); le mariage d'argent qu'il fit contracter à son frère Antoine avec la fille d'un banqueroutier d'Anvers, réfugié à Genève pour mettre ses vols à couvert 3); la lettre qu'il écrivait à Farel au sujet de Servet 4), et son petit billet au marquis de Pouet. — « Ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins, qui exhortent les peuples par leurs discours à se raidir contre nous, noircissent notre conduite, et

1) Bolsec. Vie de Jean Calvin, p. 29.
2) Ib., p. 30.
3) Ib., p. 31.
4) Voyez dans ce vol. le chapitre qui a pour titre MICHEL SERVET.

veulent faire passer pour rêverie notre croyance ; pareils monstres doivent être étouffés, comme je fis en l'exécution de Michel Servet, espagnol. »

« Ces propos, sortis des ateliers de Satan, dit Bèze, se répandaient dans les populations de la république et portaient atteinte à l'honneur de Calvin. » Le peuple les accueillait avec une joie maligne : le joug du théocrate pesait à toutes les ames généreuses.

Les Libertins étaient moins heureux en plein soleil. Ils étaient presque toujours sûrs de succomber quand ils s'attaquaient en face au réformateur, parce que Calvin savait habilement se poser devant les conseils comme un serviteur de Dieu. C'était là le Thabor où il se transfigurait aux regards. Ils essayèrent d'enlever au consistoire la juridiction censoriale pour en investir le conseil; mais ils échouèrent. Ils ne purent même pas faire restituer au pouvoir le droit d'excommunication qu'il s'était réservé d'abord, et que, par une iniquité monstrueuse, Calvin avait donné au consistoire. Ils ne purent non plus faire rapporter l'arrêté qui punissait de la peine de mort quiconque révèlerait les secrets de l'état 1).

Calvin connaissait ses ennemis. L'opposition avouait pour chefs : Pierre Ameaux et Ami Perrin. Pierre Ameaux, homme de tabagie, mauvaise langue et ame sans énergie; Ami ou Amied Perrin, l'idole du peuple, admirable en face des soldats du duc de Savoie, mais n'entendant rien à la lutte de la parole; habile à manier l'épée, mais incapable de tenir la plume.

1) Peine de mort portée contre les révélateurs des secrets du conseil, 19 octobre 1540.

C'est avec ces patriotes que va commencer la lutte corps à corps de Calvin.

Pierre Ameaux, du conseil des vingt-cinq, aimait à avoir à sa table de vieux républicains, avec qui son humeur s'épanchait librement. Calvin faisait le sujet habituel des railleries des convives. Un jour qu'Ameaux avait bu plus que de coutume, il se mit à railler le réformateur avec une verve si bouffonne, que tout le monde en rit. « Pardieu ! disait-il, vous prisez trop cet homme et faites mal de tant l'exalter : vous le mettez sur tous les apôtres et docteurs qui furent onc ; mais ce n'est pas si grand'chose que vous en faites, car entre les bonnes sentences qu'il dit, il en mêle encore de bien cornues et frivoles 1). » Les têtes se montèrent, car le vin était bon et abondant, et Calvin fut déchiré impitoyablement. Le ministre, maître Henri de la Mar, entraîné, fit comme les autres, et s'avisa de dire, aux applaudissements des buveurs, « que c'était un homme impatient, haineux et vindicatif, qui ne pardonnait jamais quand il avait une dent contre quelqu'un. »

A ce souper, qui se prolongea fort avant dans la nuit, assistaient des espions vendus à Calvin, qui dénoncèrent les propos séditieux. Pierre Ameaux, le lendemain, fut cité devant le conseil 2). La nuit avait calmé la tête du conseiller, qui s'excusa, en alléguant l'état d'ivresse où il était quand il avait mé-

1) Bolsec, p. 33.

2) Picot, histoire de Genève, t. 2, p. 410-411. Cet historien s'est étudié à justifier la plupart des attentats de Calvin contre la nationalité genevoise.

dit de maître Jean. Les membres du conseil, amis en partie de Pierre Ameaux, après un long examen, le condamnèrent à 30 thalers d'amende : somme très forte pour l'époque, où un conseiller recevait quelque sols par vacation.

Au bruit de la sentence, Calvin se lève, se revêt de ses habits de docteur, et, escorté des ministres, des anciens, pénètre dans la salle du conseil, demande justice au nom de Dieu que Pierre Ameaux a outragé, des mœurs qu'il a souillées, des lois qu'il a violées, et déclare qu'il quittera Genève, si le coupable ne fait amende honorable, tête nue, à l'hôtel-de-ville, au Molard et à Saint-Gervais 1).

Le conseil, effrayé, casse sa sentence.

Et le lendemain, un homme, à demi nu, la torche en main, s'accusait, à haute voix, d'avoir sciemment et méchamment offensé Dieu, et demandait pardon à ses concitoyens.

Et après trois siècles, il s'est trouvé un historien pour défendre la mémoire de Calvin, qui viole le sanctuaire des lois, abreuve un conseiller repentant d'amertume et de honte, et force des juges iniques à rapporter un verdict qu'ils n'ont prononcé qu'après avoir imploré l'assistance de l'esprit saint!

Calvin n'était pas satisfait. Au souper d'Ameaux se trouvait ce ministre, maître Henri de la Mar, qui avait bu, lui aussi, un peu trop copieusement, à la façon de l'ivrogne Bernard, l'ancien gardien du couvent franciscain; et qui, la tête troublée par ce vin du Sauvagin que messieurs du conseil envoyaient

1) Gaberel, p. 92.

souvent à Calvin, se permit quelques railleries sur le compte du réformateur. Or, comme il rendait visite à Benoît Texier, un espion du docteur, la conversation tomba sur le souper de Pierre Ameaux, et Henri, interrogé sur la cause de l'emprisonnement du conseiller, répondit naïvement : « Aucuns disent qu'après qu'il les eût bien festoyés et fait faire grande chère en sa maison, l'ont accusé vers messieurs et fait mettre en prison. »

Texier reprend : — « J'en suis marri ; je voudrois qu'il se fût tu ou qu'il eût bien parlé. Et qu'a-t-il donc dit? A-t-il parlé directement contre Dieu ou contre les hommes? »

Maître Henri poursuit : — « Je pense qu'il a dit quelque chose contre Calvin ; toutefois c'estoit après boire. Et puis, ajoute en riant la Mar, « l'homme est haineux et vindicatif. Déjà, quand il estoit à Strasbourg, il en fut reprins, même quand il vint demeurer en cette ville, aucuns de ses amis le prièrent de se déporter de telles affections, et lui dirent que s'il vouloit continuer en cela, il ne lui en prendroit pas comme à Strasbourg. » Il ajouta, en regardant autour de lui :—« Calvin a eu naguère une si grande noise et inimitié avec un des principaux de la ville, que messieurs furent contraints de s'en mêler. Ils furent bien empeschés et eurent fort à faire à le réconcilier avec l'autre. La haine a été si grande, qu'il ne prit pas la cène ; de quoi a été gros bruit, et j'estime que ce fut la cause des propos que ledit Pierre Ameaux a tenus. J'ai entendu dire que Calvin poursuit contre ledit prisonnier. »

—« Je ne le crois pas, murmura dévotement Texier.

— « S'il en est ainsi, reprit la Mar, je voudrois bien qu'il s'en déportât pour son profit; car Pierre Ameaux est un homme d'un grand crédit, qui a beaucoup d'amis. Calvin pense que je suis cause de tout ceci; mais je vous promets que je n'en puis mais; je n'en savois rien; je vous prie, ne lui dites rien de tout ceci. »

— « Aussi ferai-je, » répond Texier en regardant le ciel.

La Mar avait à peine descendu l'escalier, que Texier allait dénoncer le ministre à Calvin, en lui disant: — « Maître, j'ai bien promis le secret; mais quand j'ai vu que la chose étoit de si grande conséquence, j'ai voulu avoir plus d'égard au bien public et au profit de la ville où je demeure que au bien d'un seul homme, et quand ce seroit le plus grand ami que j'aie en ce monde. »

En conséquence, Calvin accusa Henri de la Mar, le fit casser de sa place de ministre à Jussy et Fansonex, et condamner à trois jours de prison. La sentence porte : POUR AVOIR BLAMÉ M. CALVIN 1).

La condamnation de Pierre Ameaux 2) ameuta toute la ville. On avait beau fouiller dans les archives du passé, on ne trouvait ni crosse d'évêque, ni bâton ducal qui eût frappé aussi iniquement une tête, même d'esclave. Les larmes coulaient des yeux. Le peuple, attroupé dans le faubourg Saint-Gervais,

1) Voyez Galiffe, Notices Gén., t. 3, p. 524-527.

2) On met Pierre Ameaulx en jugement pour avoir dit que M. Calvin prêchoit une fausse doctrine, étoit un très méchant homme et n'étoit qu'un Picard. Registres du conseil d'état, 27 janvier 1546.

faisait entendre des menaces et criait : « A bas Calvin ! à bas les réfugiés ! »

Calvin ne donne pas le temps à l'orage d'éclater. Il feint de quitter la ville, et en un moment tout vient à lui : conseils, lieutenant, compagnies des guets et officiers « embastonnés » , et jusqu'au bourreau, qui traîne une potence qu'on dresse sur la place Saint-Gervais, en criant dans les rues — que quiconque remuera, sera hissé sur la brèche jusqu'à ce que mort s'en suive 1).

Le peuple trembla, la ville fit silence, et la sentence d'Ameaux fut exécutée le 5 avril.

La victoire de Calvin le rend insolent : c'est un pédant de collége devenu roi qui prend ses ébats 2).

Il monte en chaire et appelle les gens de Saint-Gervais des batteurs de pavés et des pendards. Le faubourg fait du bruit et se plaint ; on arrête quatre des plus mutins qu'on met en prison, sous la prévention de révolte 2). — Ordre de manger de la viande le vendredi et le samedi, sous peine de prison. L'homme de nuit crie : — Que nul n'ait à faire des chausses et pourpoints chaplés, ni iceux porter doresnavant, sous peine de soixante sols 3).

On lit dans les registres :

« Chapuis est mis en prison pour avoir persisté à nommer son fils Claude, quoique le ministre n'ait pas voulu, mais Abraham. Il avoit dit qu'il garderoit

---

1) Registres, 30 mars 1546.
2) Galiffe, p. 538-539.
3) Registres, 16 avril 1543.

son enfant plutôt quinze ans sans baptême. » On le tint quatre jours enfermé 1).

Quelques hommes et quelques femmes ayant obtenu du conseil de jouer une moralité, composée par Roux Monet, et intitulée les Actes des Apôtres, Michel Cop monte en chaire à Saint-Pierre, et déclare que les femmes qui joueraient cette farce sont des effrontées qui n'ont d'autre dessein que de se faire voir pour exciter des désirs impurs dans le cœur des spectateurs 2).

Un jour, un parent de Favre se présente à l'autel avec une jeune fille de Nantes pour se marier. Le célébrant, Abel Poupin, demande au mari : — « Promettez-vous d'être fidèle à votre femme? » — Le marié, au lieu de répondre oui, incline la tête. Grand tumulte parmi les assistans. L'époux est mis en prison, et obligé de demande pardon à l'oncle de la jeune femme, et condamné au pain et à l'eau 3).

Et Abel Poupin fut réprimandé par Calvin, pour n'avoir pas chassé du temple les mariés. Maître Abel cependant ne manquait pas de courage : c'était lui qui, en chaire, criait aux Libertins : « Balaufres, chiens, paillards, papistes même 4); » la plus grosse injure que renferme le lexique réformé du seizième siècle.

---

1) Registres, 1546. Picot, t. 2, p. 413-414.
2) Fragments biographiques, p. 15.
3) Epistola Vireto.
4) Galiffe, p. 262, t. 3, note.

b) FAVRE.

La famille de Favre. — Sa fille Françoise. — Son gendre, Ami Perrin. — Favre cité au consistoire et accusé d'avoir crié vive la liberté. — Son interrogatoire. — Lettre de Calvin.

S'il était une famille à Genève que Calvin dût protéger, c'était celle des Favre : ces patriotes qui avaient combattu si long-temps pour arracher leur patrie à la maison de Savoie. Sans François Favre et son gendre, Ami Perrin, et leurs amis Bezançon Hugues, Jean Baux, Jean Philippe, Calvin ne serait point à Genève aujourd'hui. C'est à eux qu'il doit le pouvoir : ames nobles mais abusées, qui, n'ayant pas voulu comprendre que le catholicisme s'alliait à toutes les formes de gouvernement, usèrent, pour le détruire, tout ce qu'ils avaient de courage, et, après une lutte de dix-huit ans arrosée de leur sang, ne réussirent qu'à se donner un maître impitoyable : juste châtiment d'une apostasie qu'on essaierait vainement de colorer du nom de patriotisme. Ils s'étaient trompés, et Calvin devait leur faire expier bien cruellement leur rôle de renégats.

Il ne faut pas demander maintenant le parti auquel appartient la famille Favre. François et son gendre Ami Perrin, ne peuvent se trouver que là où il y a des dangers à courir, des libertés à défendre, une patrie à sauver, un joug de despote à briser. Ce sont des Libertins. Favre est un homme à cheveux blancs, d'une verdeur merveilleuse, d'une force d'ame à toute épreuve, qui a dans les veines du sang gaulois et du sang romain, et qui aurait bien vite

chassé Calvin, s'il trouvait dans cette population abâtardie par le réformateur, l'audace des premiers temps de la réforme. Calvin en a fait un débauché édenté qui porte le désordre dans les familles, se joue de la vertu des femmes, de l'honneur des jeunes gens, et va réchauffer ses ardeurs lubriques dans le cabaret ou les mauvais lieux. Sa fille Françoise était une de ces femmes que notre vieux Corneille aurait prises pour héroïnes : emportée, colère, ardente au plaisir, folle de la danse, et haïssant Calvin, comme Luther haïssait un moine. Jean de Noyon la transfigurait en fille d'enfer, et la nommait souvent « la nouvelle Proserpine. »

Ami Perrin, capitaine général, avait épousé, en 1538, Françoise Favre. C'était un homme de belle taille, qui portait l'épée avec beaucoup de grace, se mettait avec goût, et parlait avec facilité; mais fanfaron à table et au conseil, où il étourdissait par sa loquacité vaniteuse, ses bouffées d'amour-propre, et ses airs de théâtre. Calvin l'appelait par dérision Cæsar comicus et Cæsar tragicus, à cause des poses qu'il aimait à prendre en traitant des affaires sérieuses ou indifférentes 1). Du reste, comme tous les hommes de cette trempe, cœur excellent, ami dévoué, sang chaud, et patriote jusqu'à l'exaltation. Si la haine tuait, Calvin, depuis longtemps, eût cessé d'exister.

---

1) Mosheim attribue ce double sobriquet, donné par Calvin, à Perrin, à la parole tour à tour comique et tragique du syndic. — Das Wort Cäſar geht wohl auf Herrſchbegierde, aber comicus und tragicus ſcheint auf ſeine Beredſamkeit zu gehen, die bald zu hoch, und ſchwülſtig, wie in Trauerſpielen, bald zu luſtig, wie in Freudenſpielen war. Mosheim, Geſchichte Serveti, p. 192.

Ami ne l'appelait que le Caffard. A table, son plaisir était de contrefaire le réformateur, en allongeant sa figure, en clignant les yeux, et en se donnant l'air d'un anachorète de la Thébaïde. Au logis, femme, enfant, domestique, étaient élevés dans le mépris de Calvin : la fille Favre se faisait surtout remarquer par ses emportements bruyants. Elle affectait de rire des règlements disciplinaires du réformateur ; au service divin, elle levait les yeux de côté et d'autre; elle s'habillait à la mode de Berne, et dansait malgré les ordonnances.

Donc à Bellerive, le 1er avril 1546, il y avait une noce, où se trouvaient entre autres, François Favre, le capitaine Perrin et sa femme, Jean-Baptiste Sept, Claude Philippe, Denis Hugues, Jacques Gruet, le poète, la femme du seigneur Antoine Lect, la femme de Philibert Donzel, et la mariée, la fille d'Antoine Lect; on dansa toute la soirée 1).

Le lendemain, la noce tout entière était devant le consistoire. François Favre était accusé d'avoir tenu au repas des propos séditieux.

Nous allons citer l'acte d'accusation 2).

1° Il a dit qu'il n'accepteroit pas la place de capitaine des arquebusiers, s'il devoit y avoir des François dans la compagnie, parce qu'il ne vouloit que de bons Genevois, et point de rapports avec l'évesque de Genève, M. Calvin.

2° Il a dit que M. Calvin et M. Abel Poupin ont changé de nom.

---

1) Galiffe, t. 3, p. 540-541.

2) Extrait des accusations contre François Favre, jadis conseiller.

3° Item, qu'il ne croit pas ce qu'ils preschent.

4° Il a dit à un homme qui le saluoit : « Pourquoi salue-tu un chien ? » et ce, pour dresser haine contre les prédicants (qui l'avoient appelé chien en chaire).

5° Il a dit : Ces François, ces mâtins, sont cause que nous sommes esclaves, et ce Calvin a trouvé moyen qu'il lui faut aller dire ses péchés et faire la révérence.

6° Au diable soient les prédicants et ceux qui les maintiennent.

7° Item, qu'il voudroit bien que les François fussent en France.

8° Item, qu'il désire quitter Genève, où l'on rend sa vieillesse malheureuse, tandis qu'elle sera honorée partout ailleurs.

9° Item, que Calvin l'a tourmenté plus que quatre évesques qu'il a vu enterrer, et qu'il ne veut point reconnoître pour son prince.

10° Quand on le mena en prison, il s'écria : Liberté! liberté! je donnerois mille écus pour avoir un conseil général....

Liberté! ce cri sacré poussé par un vieillard qui a versé son sang pour l'indépendance nationale, est devenu un cri séditieux! Pour l'expier, on veut que Favre demande pardon!

Mais le vieux patriote leva haut la tête : et dit à ses juges : « Qu'on me mène en prison ; je ne m'humilierai pas. »

Il y resta pendant plus de trois semaines. Alors Berne se rappela que, quinze ans auparavant, François assistait, avec ses frères Jean et Antoine, à la fédération de Fribourg. Naegeli, l'avoyer, vint de-

mander et obtint l'élargissement du vieux soldat 1).

Il faut entendre le récit de Calvin :

«Depuis votre départ, les danses ne nous ont pas donné un moment de repos. Tous ceux qui s'y sont laissé entraîner ont été mandés devant le consistoire, et, à l'exception d'Ami et de Corne, dont ils n'ont rien dit, ils ne nous ont pas plus ménagés que Dieu. La colère finit par m'emporter ; j'ai tonné contre ce mépris du Seigneur si hautement affiché, et contre l'oubli de nos saintes ordonnances. Ils ne témoignaient aucun repentir. J'avais promis à Dieu que je saurais les châtier. Je déclarai qu'au péril de ma vie je voulais connaître la vérité, et avoir raison de leurs mensonges. La Françoise Perrin nous a dit mille injures; je lui ai répondu comme elle le méritait. Je demandai si cette famille des Favre avait le privilége de violer impunément les règlements de police. Le père est un paillard qui a déjà été accusé d'adultère. Voici un second procès de ce genre qu'on va entamer, et peut-être un troisième; on en parle, du moins. Le frère se moque ouvertement de nous. J'ajoutai : Que ne vous bâtissez-vous une ville où vous vivrez à votre fantaisie, puisque vous ne voulez pas subir le joug du Christ; mais, tant que vous resterez ici, c'est inutilement que vous chercherez à vous soustraire aux lois : car, y eût-il en votre logis autant de diadèmes que de têtes, Dieu saura bien rester le maître. — Alors

1) On a libéré des prisons François Favre, beau-père de Perrin, à la prière des seigneurs de Berne qui ont envoyé ici exprès l'ancien avoyer Nagueli, pour solliciter son élargissement. Fragments biographiques, 14.

sont venus les aveux, ils ont tout confessé, et j'ai su qu'ils avaient dansé chez la veuve Balthazar. Du conseil ils ont passé dans la prison. Le syndic avait montré une faiblesse coupable ; il a reçu une verte semonce du consistoire et a été suspendu jusqu'à ce qu'il donne des marques de repentir. On dit que Perrin est de retour de Lyon : il n'échappera pas au châtiment. La femme de Perrin est furieuse, la veuve Balthazar à demi folle, tous les autres sont honteux et se taisent 1).

—

c) AMI PERRIN.

Laurent Megret, la créature de Calvin, dénonce Ami Perrin au conseil. — Moyen que le réformateur emploie pour perdre le capitaine général. — Emotion populaire. — Calmée par Calvin. — Procès de Perrin. — Interrogatoire. — Réaction. — Condamnation de Megret.

Le capitaine-général était en effet absent. Calvin l'avait éloigné de Genève pour le perdre. Perrin, nommé ambassadeur à Paris, était une de ces ames confiantes qu'il est aisé de faire tomber dans le piège. Beau cavalier, il devait être fêté dans une cour galante où les dons extérieurs étaient une condition de succès et de triomphe. Le cardinal du Bellay aimait à causer avec Perrin. Dans un de ces entretiens à cœur ouvert, la conversation tomba sur l'empereur, qui menaçait alors la Suisse.

— En ce cas, dit le cardinal, rassurez-vous; le roi mon maître n'oubliera pas ses chers alliés. Vou-

1) Ep. 71, 1546, Farello.

lez-vous deux cents bonnes lances dont vous serez nommé capitaine?

— Monseigneur, répondit Perrin, j'en parlerai au conseil.

Ce propos fut dénoncé par Laurent Megret, dit le Magnifique, et à l'instigation du réformateur.

L'accusation capitale était toute trouvée; seulement il fallait maintenant un prétexte pour arrêter le capitaine-général, et Calvin vint en aide à Megret.

La femme de Perrin était allée danser sur les terres de Berne, et le lendemain on répandit dans la ville le bruit que Françoise Perrin et son beau-père, accusé de commerce adultère avec ses servantes, devaient être conduits en prison entre deux gendarmes. C'eût été une humiliation que Perrin n'aurait pas soufferte au prix de son sang. François Favre avait été appelé devant le consistoire. Le thème des conseillers était préparé d'avance. Favre, à l'accusation de prostitution, montre ses cheveux et refuse de se justifier; on l'insulte, il se tait, et, une fois hors du tribunal, se répand en injures contre ses juges. Il est assigné de nouveau, et se retire à la campagne; sa fille le remplace et paraît devant le consistoire. C'était cette femme que Calvin nommait une furie, une femme folle de son corps, et, dans son énergique langage une p.... 2).

Françoise se défendit en femme colère, et n'épargna pas Calvin. On disait qu'elle allait être arrêtée.

---

1) Galiffe, t. 3, p. 379 à 392.—James Fazy, t. 1, p. 270 à 272.

2) Uxor est prodigiosa furia, impudenter omnium criminum defensionem suscipiens. Ep. 70.

Alors le capitaine général se présente au conseil pour défendre à la fois son beau-père et sa femme. Au moment où il entrait, on interrogeait un homme prévenu d'offense envers Dieu. Le capitaine général, qui avait besoin de parler, poussa violemment le prisonnier en lui disant : Retire-toi ; mon affaire est plus pressée que la tienne.

Parmi les membres du conseil, il y en avait un évidemment vendu à Calvin : c'était Lambert, qui n'avait pour vivre que le prix des amendes auxquelles il faisait condamner les Libertins dénoncés par le réformateur. L'insolence du capitaine était pour le juge une bonne fortune ; il l'accusa d'attentat à la souveraineté du peuple dans la personne des conseillers ; de pitié coupable pour un malheureux condamné aux verges, qu'il avait empêché de frapper jusqu'au sang ; d'attendrissement séditieux pour un pauvre, auquel il avait fait remise de l'amende, son seul et dernier sou [1]).

Perrin fut arrêté en sortant du conseil et conduit en prison. Son procès commença sur le champ : Calvin voulait du sang.

Mais le peuple aimait Perrin. Il admirait le courage, la franchise, le patriotisme, et jusqu'aux défauts du capitaine général. Le soir, les rues étaient remplies d'ouvriers et de bourgeois, qui demandaient des nouvelles du prisonnier. La police n'osait employer la force pour dissiper les rassemblements, qui auraient fini par devenir menaçants. Le nom de Calvin était bafoué. Dans les conseils, on plaidait éner-

1) Galiffe, t. 3, p. 385.

giquement la cause du patriote. Aux Deux Cents, la majorité semblait avoir abandonné le réformateur, et voulait en appeler au peuple pour juger le prévenu. S'il y eût eu dans les Deux Cents un seul homme de cœur, Genève aurait recouvré ses libertés. Mais Genève avait peur : une grande leçon va lui être donnée, où le réformateur montrera comment on fait trembler le peuple.

Le conseil des CC était assemblé. Jamais il n'avait été plus tumultueux ; les partis, las de parler, criaient aux armes. Le peuple avait entendu l'appel. Calvin arrive seul ; il est accueilli au bas de la salle par des cris de mort. Il se croise les bras et regarde fixement les agitateurs. Aucun d'eux n'ose le frapper. Alors, s'avançant au milieu des groupes et la poitrine découverte : — « Si vous voulez du sang, dit-il, il y en a encore ici quelques gouttes ; frappez donc ! » Pas un bras ne se leva. Calvin alors gravit lentement l'escalier des Deux Cents. La salle allait être ensanglantée : les épées brillaient. A la vue du réformateur, les armes s'abaissent, et quelques mots ont suffi pour apaiser l'agitation. Calvin, prenant par le bras un des conseillers, redescend l'escalier et crie au peuple qu'il veut parler. Il parle en effet avec tant de force et d'émotion, que des larmes coulent des yeux : on s'embrasse, et la foule se retire en silence. Les patriotes avaient perdu la journée. Dès ce moment, il fut aisé de prophétiser que la victoire resterait au réformateur. Les Libertins qui s'étaient montrés si audacieux quand il fallait abattre quelque pan de muraille catholique, renverser un saint de sa niche, ou abattre une vieille croix de bois usée par l'âge, trem-

blaient comme des femmes devant cette nature d'homme qui ce jour eut véritablement quelque chose d'homérique 1).

Le procès de Perrin commença le 20 septembre et dura jusqu'au 5 novembre 1547. Parmi les témoins qui déposèrent contre le chef des Libertins, on vit paraître Bonivard, qui, depuis vingt ans, jouait tous les rôles, et qui achetait aujourd'hui, au prix de lâches délations à Calvin, un repos qu'il eût pu rendre plus glorieux. Ce vieux soldat de la liberté, tout meurtri des chaînes de Chillon, consentait à s'asseoir à la table de juges, dont l'oreille pouvait écouter un interrogatoire ainsi formulé :

1. Depuis quand il est détenu, et s'il sait la cause de sa détention.

2. S'il n'est pas citoyen et conseiller de la cité de Genève, sachant les édits et ordonnances du conseil, lequel est ordonné par la providence de Dieu, et ratifié par la communauté de Genève, auquel chacun doit obéir en toutes choses licites, et les contrevenants méritent punition.

3. De quelle arrogance et autorité, le mardi dernier, 20 de ce mois de septembre 1547, est venu enterrompre le conseil ordinaire, sans être appelé, lui étant retiré hors dudit conseil.

4. De quelle autorité, a dit à un nommé Bramet, lequel la seigneurie avait appelé pour l'ouïr en conseil, ainsi que l'ordre porte, les paroles semblables :

---

1) Epist. Vireto, 17 septemb. 1547, Bretschneider : Calvin et l'église de Genève, p. 162.

Retire-toi, et de fait, par sa rogance le fit retirer, contrevenant aux ordonnances sur ce établies.

5. S'il n'a pas dit que si l'on mettoit François Favre et la femme dudit inquis en prison, et les mener et traîner par la ville, qu'il ne le pourroit tolérer, et même qu'il s'en vengeroit, et que Dieu l'aideroit à s'en venger.

6. Par quel moyen il entend faire telle vengeance, et qui sont ses adhérens.

7. A quelle occasion, le jour susdit, par plusieurs fois, et derechef, vint interrompre le conseil, disant : « Vous m'avez fait faire commandement d'al- » ler en prison; mais je n'irai point, » avec grandes paroles de menaces et autres illicites, et si cela n'est pas grande rébellion contre le magistrat, méritant punition.

8. Si par ci-devant n'a pas dit avoir entretenu un cheval turc dans Genève l'espace de trois semaines, et avoir porté la cotte de mailles pour en tuer trois de Genève, dont alors déclara que c'étoit l'un des seigneurs syndiques tenant pour lors l'office de syndicat en son degré 1).

9. Quelle connaissance et pratique a avec le seigneur de Rolle, de l'avoir ainsi de longue main hanté.

10. S'il n'a pas dit qu'il étoit aussi gros maître en Genève que le roi en son royaume de France.

---

1) Cette accusation, ainsi que toutes les suivantes, porte sur des propos ou des faits antérieurs à son ambassade de Paris. Galiffe.

11. De quelle autorité il disoit tel propos, et à quelle fin il tendoit.

12. Si lui étant sur les champs par ci-auprès, et ayant rencontré un citoyen de Genève, n'a pas dit furieusement, en blasphémant Dieu : « Tu n'as pas salué ton prince, » et le menaça de battre 1).

13. S'il n'a pas dit qu'il lui bastait la mine de tuer tous ceux du conseil en leurs maisons 2).

14. A quelle occasion il disoit tel propos et qu'il déclare la source et fondation d'où il procédoit.

15. S'il n'a pas dit en blasphémant Dieu qu'il aimoit mieux mourir riche que pauvre homme de bien.

16. S'il n'a pas dit avant que de partir de Genève, quand il alla en France, les paroles semblables : « Que dis-tu? ne seroit-il pas bon et profitable, si je trouve moyen d'avoir une pension du roi? » et en avoir dit qu'il la prendroit.

17. Que suivant son désir d'avoir telle pension du roi, voulant exécuter son entreprise, quel propos a tenu en la cour de cela, et des parlements d'aucuns chevau-légers, etc., et qu'il déclare icelle entreprise, et à quelle fin elle tendoit.

Mais la voix du peuple continuait à gronder autour du tribunal. Les juges eurent peur et n'osèrent donner à Calvin la tête de Perrin. Ils le condamnèrent, pour avoir violé le sanctuaire de la justice, à

1) En accompagnant le syndic Lambert dans une excursion à la campagne, il gronda fort un paysan qui n'avait pas salué le premier magistrat de la république. Galiffe.

2) De faire un signe pour que tous les conseillers fussent tués dans leurs maisons. Galiffe.

la privation de ses titres et emplois, et abolirent la charge de capitaine général 1).

Alors commença une réaction dans l'opinion dont un autre que le capitaine général aurait pu profiter. Megret, que les ministres nommaient Jésus, qui avait abusé de la protection de Calvin pour poursuivre les patriotes, dénoncé par la voix publique comme espion soudoyé de la France, fut à son tour déféré au conseil. La vérité se fit jour. Pressé de questions, l'espion avoua ses manœuvres occultes avec Calvin pour former une ligue défensive entre la France et Berne. On apprit que, chassé de son pays pour divers méfaits, le délateur cherchait, au prix d'infames services, à obtenir son rappel. C'était là le commensal du réformateur, « qui donnait à boire et à manger, dit M. Galiffe, à tout parasite dont il pouvait tirer parti. » Léger de Mestrezat, dénoncé par Megret, avait failli perdre la tête.

Il fallait au peuple une satisfaction; on la lui accorda. Megret fut condamné, malgré Calvin et les ministres 2).

Mais le peuple genevois ne savait pas encore qu'en révolution il faut marcher comme dans les montagnes, entre deux avalanches, sans s'arrêter ou regarder derrière soi. Il crut avoir recouvré sa liberté, parce que pendant quelque temps son maître le laissait s'esbaudir dans les cabarets : sa joie devait être de courte durée.

---

1) Registres du conseil d'état, 9 octobre.
2) Galiffe, t. 3, p. 391.

d) GRUET.

Placards affichés à St.-Pierre.— Gruet accusé. — Saisie de ses papiers. — Mis en prison. — Torture. — Décapité. — Procès fait à des feuillets volants.

A la fin de mai 1547, on trouva affiché sur la chaire de Saint-Pierre l'écriteau suivant, en patois savoyard :

« Gro panfar te et to compagnon gagneria miot de vo queysi. Se vo no fatte enfuma, i n'y a personna que vo garde quon ne vos mette en tas. Lua que pey, vo mauderi l'oura que jamet vo salistes de votra moinnery. Et mezuit prou blama quin Diablo et tot su f..... prestres renia no vegnon ici mettre en ruyna. Apres quon a prou endura on se revenge. Garda vo qu'i ne vo n'en pregne comme i fit à monsieur Verle de Fribor. No ne vollin pas tant avey de mettre. Nota bin mon dire. »

La voix publique, d'accord cette fois avec les rapports des espions de Calvin, désignait Gruet pour auteur de ce placard. Jacques Gruet était un homme de cœur, un patriote qui se mêlait de faire des chansons plus malignes que poétiques contre Jean de Noyon et les réfugiés. Plusieurs fois, en chaire, le réformateur l'avait appelé g a l a u f r e. Gruet riait des menaces de son ennemi. A l'église, il le regardait en face; il haussait les épaules quand il parlait. Il fréquentait les tavernes, « qui étaient alors ce que sont aujourd'hui les cercles et les cafés 1). » Il avait le premier adopté la mode des hauts de chausse et les

1) James Fazy.

plis aux genoux. On lui prêtait des principes religieux abominables. Calvin fait des mœurs du poète une horrible peinture.

« Il ne s'agit plus de Caesar Comicus et de sa Venus dansante. Gruet vient d'être arrêté : on le soupçonne d'avoir posé le placard de Saint-Pierre; ce n'est pas son écriture toutefois; mais, en fouillant ses papiers, on a trouvé d'affreuses choses : une adresse au peuple, où il soutient que la loi ne doit punir que l'attentat contre l'état; que le despotisme d'un homme atrabilaire tel que Calvin amènerait nécessairement un conflit parmi les citoyens. Puis, deux pages, toutes de sa main, où il se moque de la sainte Ecriture, déchire le Christ, traite l'immortalité de l'ame de fable et de rêve, et sape toutes les bases de la religion. Je ne pense pas qu'il ait imaginé toutes ces abominations, mais il les a écrites, et il sera jugé. Qui sait cependant? Il a assez d'esprit pour avoir donné une forme et un corps à des doctrines qu'il aura empruntées à un autre 1).

Ces papiers saisis chez Gruet étaient comme tous ceux qu'on trouve chez un homme qui occupe son intelligence de travaux littéraires : des feuillets en désordre où l'écrivain avait jeté des phrases incomplètes, des hémistiches, de la prose; tout cela enluminé de paraphes, de signatures, d'hiéroglyphes, et de tous les caprices d'une plume d'écolier.

Or, si nous disions que, dans les greffes de nos tribunaux révolutionnaires, on ne trouverait pas une

1) Ep. Vireto, 11 juillet 1547.

accusation capitale si monstrueusement échafaudée, qui nous croirait? Lisez donc.

3. Tous contrevenants à icelle (la réformation), tant par parole que VOULOIR, sont rebelles à Dieu, méritant grièvе punition.

6-9. Ledit Gruet s'est montré autre qu'il ne devoit; il a spécialement et ouvertement, dans sa lettre (un brouillon), déclaré ledit maître Calvin l'appelant disant en icelle : — « Ainsi comme a fait notre galant Calvin. »

18. Il a écrit de sa main propre, par lui reconnue, deux feuillets COUPÉS écrits par lui en langue latine, en lesquelles sont comprises plusieurs erreurs.

19. Et par les choses prémises, il a été plutôt enclin à dire, réciter et écrire fausses opinions et erreurs qu'à la vraie parole de N.-S. que l'on annonce tous les jours.

22. Il a affiché le placard à Saint-Pierre.

23. Il DOIT avoir des adhérents et complices qu'il DOIT nommer.

24. Il doit être puni de punition corporelle.1)

Le rouge monte au front. Il faut aller à Genève réformé pour trouver des juges qui incriminent non seulement l'acte, mais la pensée; non seulement l'opinion produite au dehors, mais le désir refoulé dans le fond du cœur, et qui disent à un accusé : Tu dois avoir des complices et tu dois les nommer. Fouquier-Tinville a été calomnié!

Maintenant à Colladon de faire son métier, et il s'en acquittera consciencieusement.

---

1) Galiffe, t. 3, p. 260-261.

Gruet est mis à la torture deux fois par jour. Le 9 juillet, au milieu de tourments affreux, il s'accuse d'avoir posé l'écriteau sur la chaire de Saint-Pierre.

Le lendemain, nouvelles tortures, nouveaux aveux; le supplice est interrompu et repris le jour suivant, pour cesser et recommencer douze heures après. Gruet est broyé pendant un mois entier. Le malheureux criait à ses bourreaux : Achevez-moi, de grace, je meurs! Mais l'œil de Colladon épiait les souffrances et devinait quand le souffle allait manquer au patient. Alors on le déliait, on le ranimait à l'aide de quelques spiritueux, et deux aides le transportaient dans la prison. Calvin espérait que Gruet accuserait François Favre et Perrin; mais le poète resta ferme, inébranlable. Quand on vit qu'on ne traînerait plus à l'échafaud qu'un cadavre, Colladon dit : C'est assez.

Et, le lendemain, le conseil prononça la sentence. Elle porte : Que Gruet a parlé avec mépris de la religion, et soutenu que les lois divines et humaines ne sont que pures folies; qu'il a composé des vers obscènes et enseigné que l'homme et la femme peuvent user de leur corps comme ils l'entendent; qu'il a tenté de ruiner l'autorité du consistoire; qu'il a menacé des ministres et médit de Calvin; qu'il a correspondu, qu'il a conspiré avec le roi de France contre la sûreté de Calvin et du pays.

Le 26 juillet 1547, Gruet monta à l'échafaud; le glaive du bourreau trancha la tête d'un moribond.

Calvin n'était pas satisfait; il voulut qu'on fît le procès au livre de Gruet. Vous savez ce que c'était que ce livre : quelques chiffons de papier qu'on trouva

sur les toits, dans l'âtre de la cheminée et dans le panier aux ordures (esquevilles): lambeaux informes qu'on rajusta et dont on forma treize feuillets. Ces feuilles étaient-elles de la main de Gruet? Le poète ne pouvait plus parler. Le conseil ne savait comment faire le procès à ces hiéroglyphes. Il consulta donc Calvin, qui dressa la procédure et rédigea jusqu'à la sentence des feuillets séditieux.

Avis que Calvin donna au Conseil sur la procédure qu'on devoit tenir contre le livre de Gruet dressé, en avril ou mai 1550. — Cet avis est écrit de la main de Calvin 1).

Puisqu'il a plû à Messieurs me demander mon advis, quant au livre de Gruet, il me semble avant toutes choses, qu'ils doivent par voye juridique faire reconnoître la main, non pas tant pour l'homme qui déjà est assez condamné, que pour la conséquence, tant affin qu'on ne pense pas, qu'ils se soyent emus legerement pour un livre incertain, que pour le regard des adherents et complices.

Cela fait il me semble que l'abolition du livre ne doit pas être comme sepulture, mais avec temoignage, qu'ils l'ont en telle detestation, comme il merite et ne fut que pour l'exemple. Vray est, puisqu'il nous convient abstenir de toutes paroles deshonnetes et ne doivent sortir de notre bouche; que tels blasphemes et si execrables ne doivent etre recitez; comme si nous n'en avions nul horreur, mais suivant la reigle, que notre Seigneur nous a donné en sa loy, il est expedient, que magistrats fideles specifient les impietez, qu'ils punissent. Davantage Messieurs scavent qu'il est necessaire, pour beaucoup de raison lesquelles je leur laisse à considerer, combien que ceux qui en a été ordonné de Dieu nous doit bien suffire.

La forme. La première souscorrection me sembleroit bonne tellement, qu'il y eut un diton ou narré semblable à ce qui s'ensuit. Comme ainsi soit que tel an ou tel jour Jacque Gruet tant

1) Manus. tiré des Arch. de Berne.

pour blasphemes enormes contre Dieu et moqueries de la religion chretienne que pour mechantes conspirations contre l'état public de cette cité, mutineries et autres malefices et crime eut été condamné à telle punition, depuis il est advenu, qu'on a trouvé un livre ecrit de sa propre main, comme il a été recognu suffisamment, auquel sont contenus plusieurs blasphemes si execrables, qu'il n'y a créature humaine, qui ne doive trembler à les ouir, comme en general de se mocquer de toute la chretienneté, jusqu'à dire de notre Seigneur J.-C. le fils de Dieu et roy de gloire, devant la majesté duquel les diable sont contraints de s'humilier; qu'il a été un Belitre, un menteur, un fol, un seducteur, un mechant et miserable, malheureux fantastique, un Rustre, plein de presomption glorieuse et maligne, qui a bon droit a été crucifié, que les miracles qu'il a faits, ne sont que sorcelleries et singeries, et qu'i' cuidoit etre fils de Dieu comme les ..... cuident etre en leur synagogue, qu'il faisoit de l'hypocrite ayant été pendu comme il l'avoit merité et mort miserablement en sa folie, folatre insensé, grand yvrogne, detestable traitre et mechant pendu, du quel la venue n'a apporté au monde que toute mechanceté, malheureté et baroche (?) et touts opprobres et outrages qu'il est possible d'inventer. Des prophetes que ce n'ont été que fols, rêveurs, phantastiques; des Apôtres qu'ils ont été des Marauds et Coquins, Apostates, Lourdeaux, Ecervelez. De la vierge Marie, qu'il est plus à presumer, qu'elle fut une Paillarde. De la loy de Dieu, qu'elle ne vaut rien, ni ceux qui l'ont faite; de l'Evangile, que ce n'est que menterie, que toute l'écriture est fausse et mechante et qu'il y a moins de sens qu'aux fables d'Esope et que c'est une fausse et folle doctrine. Et non seulement se deborde ainsi vilainement contre notre sainte et sacrée religion chretienne; mais aussi renonce et abolit toute religion et divinité, disant que Dieu n'est rien, faisant les hommes semblables aux bêtes brutes, niant la vie éternelle, et et degorgeant telles execrations, dont les cheveux doivent dresser en la tête à tous, et qui sont infections si puantes pour rendre tout un pays maudit, tellement que toutes gens ayant conscience doivent requerir pardon à Dieu, de ce que son nom a été ainsi blasphemé entre eux.

Sur ce, il me semble, qu'il se doit donner sentence en telle ou semblable forme, comme ainsi soit, que l'ecrivain du livre ait été par juste jugement condamné et executé, afin toutefois que la vengeance de Dieu ne demeure point sur nous pour avoir enduré ou dissimulé une impieté si horrible et aussi pour donner exemple à tous complices et adherents d'une secte si

infectée et plus que diabolique même pour fermer la bouche à tous ceux qui voudroient excuser ou couvrir telles enormitez et leur montrer, quelle condamnation ils meritent que Mss. ont ordonnéz.

Le plus tôt sera le meilleur ; car déjà ce malheureux livre n'a que trop été antre les mains des Messieurs.

Procez contre le livre de Gruet tel qui fut prononcé. Suivant le procez fait et formé en l'an 1547 du mois de Juillet par devant mes tres redouttéz Seigneurs Syndicques juges des causes criminelles de cette cité, à l'instance du Seigneur Lieutenant et du fisque de cette cité esdites causes instantes contre Jacque Gruet lors tant pour blasphemes enormes contre Dieu et moquerie de la religion chretienne, que pour mechante conspiration contre l'etat public de cette cite, mutineries et antres malefices, par lui perpetrez et confessez condamné et executé, soit à tous notoire : Que depuis il est advenu, que an la maison du dit Gruet apres le toict, dedans la poulse et escoville de la dite maison a été trouvé un livre de papier couvert de parchemin lequel n'y a guere a été revelé des mains de la justice et auquel entre autre ecriture sont contenus 13 feuillets ecrits de la propre main et letre du dit Gruet, contre lequel par le fisque de cette cité à été demandé justice. — Item et duquel la lettre a été juridiquement par bon examen de gens de bien dignes de foy recognue être celle du dit Gruet. — Item et auquel livre et 13 feuillets ainsi juridiquement recognus sont contenus plusieurs blasphemes si execrables qu'il n'y a creature humaine qui ne doive trembler à les ouir, comme en general de se moquer de toute chretienneté. — Item et non seulement contre notre sainte et sacrée religion chretienne ; mais aussi y sont contenus renonciations et abolition de toute religion et divinité. — Item et au dit livre sont specialement ecrits enormes damnables et par tout le monde intolerables blasphemes contre Dieu createur du Ciel et de la terre. — Item et aussi specialement et exprimement contre son fils notre sauveur et redemteur Jesus Christ et le St. Esprit. — Item et aussi contre l'honneur et pudicité de la glorieuse Vierge Marie sa mère. —Item et pour commencement de ses damnables blasphemes est ecrit contre la personne et doctrine de Moyse, par le quel Dieu donna ses saints commandements et saintes loix aux enfans d'Israel son peuple. — Item et aussi ils sont nommement blasphemés tous les saints patriarches et prophetes compris en la Ste.-Ecriture. — Item et pareillement par fausses impositions et blasphemes contre les saints Apotres de

J. C. et les saints Evangeliste et tous les disciples. — Item et aussi nommement contre toute la Sainte Ecriture soit tant du V. que du N. Test. — Item et aussi contre tout le mystère de la passion de notre sauveur J. C. et contre tous les miracles qu'il a faits sur terre et nommement contre sa sainte ressurrection. — Item et finalement : ceux 13 feuillets par le dit Gruet pleinement ecrits et accomplis sont du tout pleins de si abominables, horribles, et plus que oncques homme ne vit par ecrit, detestables blasphemes contre la puissance divine et l'essence de Dieu et toute religion, que pour l'horreur epouvantable on n'ose le lire ny prononcer :

Sentence. Et nous Syndicques de Geneve, juges des causes criminelles de cette cité, ayant veu et entendu l'instance par devant nous par notre fisque faite et le contenu de livre par Jacques Gruet, qui fut pour ses demerites en l'an 1547 du mois de Juillet par notre justice justement condamné et executé, ecrit, et la recoignoissance de la lettre et ecriture du dit Gruet, Ecrivain d'icelui par bons temoins et gens de bien dignes de foy en nos mains faites, et le tout bien au long entendu par lesquel livre et ecriture nous appert, icelluy Jacques Gruet avoir ecrit enormes, damnables, detestables et abominables blasphemes contre Dieu son fils notre Sauveur J. C. et St. Esprit, les saincts Patriarches, prophetes, disciples, apôtres, Evangelistes, la glorieuse Vierge Marie, contre toutes les sainctes ecritures, contre toute divinité et contre toute religion chretienne :

A ces causes et affin que la vengeance de Dieu ne demeure point sur nous pour avoir enduré ou dissimulé une impiété si horrible, et aussi pour fermer la bouche à tous ceux, qui voudroient excuser ou convier telles énormitez et leur montrer quelle condamnation ils meritent, nous seans en notre Tribunal en lieu de nos majeurs, après avoir donné participation et Conseil avec nos Citoyens, ayant Dieu et ses sainctes ecritures devant nos yeux, disans au nom du Père et du Fils et du St. Esprit Amen — par icelle notre definitive sentence, laquelle donnons icy par ecrit, icellui livre ici devant nous presen, Sentençons, jugeons et condamnons à devoir être par l'executeur de notre justice porté au lieu du Bourg de Four devant la maison du dit Gruet ecrivain d'icellui et là être mis et jetté en feu, tant qu'il soit brulé et consumé en cendres, si que la mémoire de telle abominable chose en soit perdue et c'est pour donner exemples à tous complices et adherents, s'il s'en trouvoit, d'une telle secte si infecte et plus que diabolique, mandans à vous notre lieutenant icelle notre sen-

tence faitles metre en execution. Vendredy 23 May 1550 ceste sentence a esté donnée et prononcée par N. Claude Du Pan Syndic et delà incontinent executée.

Singulier procès fait à de mauvaises feuilles volantes qu'on va ramasser parmi les balayures pour leur donner la forme d'un livre ! En supposant que Gruet ait écrit ces lignes impies, il s'est repenti, puisqu'il les a jetées au vent et à la pluie. Les panégyristes de Calvin disent que la loi était formelle ; que le blasphème et l'hérésie étaient punis de mort dans la législation genevoise. Mais le poète, s'il a blasphémé, c'est en secret ; Dieu seul peut le punir, et dans l'éternité. Gruet n'était justiciable d'aucun tribunal humain. Et nous raisonnons dans l'hypothèse que ces treize feuillets trouvés « dedans la poulse et escovilles » sont de la main du supplicié. »

« Ce livre, dit M Galiffe, ne fut produit qu'à la mort de Gruet, et rien n'a prouvé qu'il en fût l'auteur 1). »

Quelle grande leçon dans le procès et la mort du poète ! Que la réforme chante donc, comme elle a fait à la venue de Farel — que la pensée désormais sera libre. Voici que le bourreau montre à un enfant de Genève ces mots écrits dans le code de Jean de Noyon :

« Tout contrevenant à icelle, tant par parole que par VOULOIR, est rebelle à Dieu et mérite grièvе punition. »

---

1) Galiffe, t. 3, p. 262, note. L'écrivain ajoute : Le crime le plus inexcusable de Gruet, fut d'avoir écrit en marge sur un exemplaire du livre contre les anabaptistes, page 145, « toutes folies. »

Et Jean de Noyon, le bienheureux apôtre de Genève, comme on le nomme encore de nos jours, ne s'arrêtera pas en son chemin. Le sang veut du sang, et il en répandra. Un instant il va laisser la rue aux Libertins, qui n'auront point assez de cœur pour garder leur conquête. Il a d'autres ennemis à combattre : le voilà qui se prend au moi humain, dans les diverses manifestations religieuses qu'il produit :

A l'opération de la parole sacerdotale dans la symbolique saxonne et ses deux représentants, Luther et Wetsphal ;

A la liberté humaine, dans Castalion ;

Au mérite de l'œuvre, dans Bolsec ;

A l'indépendance théologique, dans Servet.

Nous étudierons chacun de ces phénomènes de la vie intellectuelle de Calvin, où domine une pensée constante d'agression contre toute idée en désaccord avec ses principes théocratiques.

CHAPITRE IX

LA PAROLE SACERDOTALE DANS LA CÈNE.

a) LUTHER. *b*) WESTPHAL.

—

a) LUTHER.

Renouvellement de la dispute sur l'Institution de la cène. — Zurich et Wittemberg. — Calvin essaie vainement de réconcilier les deux églises. — Arrêt de Luther. — Tergiversation dans le langage de Calvin sur le moine saxon. — Luther, Periclès de la réforme et serviteur du Christ. — Le libraire Moritz Goltz. — Les églises protestantes et réformées n'ont jamais pu produire une symbolique uniforme.

A la mort de Zwingli, l'église zurichoise se divisa en diverses sectes : les significatifs, les tropistes, les énergiques, les arhabonaires, les adessenaires, les métamorphistes, les iscariotistes et les néantraux.

La dispute, un moment assoupie, se réveillait au moindre accident historique. Mélanchthon tâchait en vain d'apaiser son maître. Luther déclarait que tant qu'il lui resterait une goutte de sang dans les veines, et assez d'encre dans son écritoire pour trem-

per sa plume, il ferait la guerre aux sacramentaires. En 1543, il écrivait à Froschover que l'église saxonne ne pouvait vivre en paix avec l'église hérétique de Zurich. Et dans ses annotations sur la Genèse, publiées l'année suivante, il faisait l'office du juge éternel, et condamnait aux flammes Zwingli, OEcolampade et leurs adhérents. Zurich, cependant, restait fidèle à la parole de son apôtre, qu'elle vénérait comme un martyr. Bullinger venait de publier, pour honorer la mémoire du soldat de Kappel, cette œuvre qu'on appelait le chant du Cygne 1) : le Christianæ fidei expositio ad Christian. regem : singulier libelle où Zwingli faisait chanter dans le royaume du ciel l'hosanna du bienheureux à Hercule lui-même. « Vilain Olympe, disait un luthérien, où je ne veux point aller, de peur d'être assommé 2). » A l'occasion du livre de Zwingli, les sacramentaires renouvelèrent toutes les accusations qu'ils avaient déjà répandues contre Luther, qu'ils représentaient comme une âme haineuse, toute bouffie d'orgueil, n'adorant que ses inspirations, et clouée à toute idée personnelle comme le meurtrier au gibet. La colère de Luther ne connut plus de bornes quand il eut appris que Léon Judæ, le successeur de Zwingli, et d'autres ministres travaillaient à une nouvelle traduction des livres saints, qui parut effectivement en 1543.

Vous comprenez la colère de Luther. Toucher à cette traduction, que Mathésius regarde comme un

1) Bullinger, Hist. Eccl., fol. 232.

2) Lanat, in hist. sacram. — Florimond de Raemond, p. 124.

des plus grands miracles de Dieu en faveur de son église; s'attaquer à cette version pour laquelle Pomer avait institué une fête qu'on appelait la translation de la bible! En vain Zurich, pour défendre l'honneur de ses docteurs, citait les quatorze cents passages gâtés par Luther dans le Nouveau-Testament, et répétait avec Bucer dans le dialogue contre Mélanchthon : Martin ne veut pas qu'on le contredise, qu'il se fasse adorer : Luther riait des sottises de ses ennemis, s'applaudissait dans sa gloire, et se posait, à la face de l'Allemagne, comme le dieu de l'intelligence, de la force et de la raison.

Les sacramentaires demandaient ironiquement à Luther pourquoi, à l'évangile de saint Mathieu, il avait changé trente-quatre passages dans la nouvelle édition de sa traduction. Ils voulaient qu'on leur dît comment le Saint-Esprit, qui avait été son maître d'hébreu, lui avait laissé commettre de si lourds contresens 1); et ils disaient, comme deux siècles plus tard Ph. Odelem : « Montrez-nous donc la véritable bible de Martin! 2) » Les rieurs étaient cette fois pour les sacramentaires.

Alors commença entre le Saxon et les Zurichois, non plus comme auparavant, un de ces rudes combats à coups de dague trempée dans les eaux de la Limatt et de l'Elbe; mais une lutte à coups d'épingles. Il semblait que de part et d'autre on ne sût plus se servir de la plume, et qu'on eût tout à fait

1) Cochl. De Act. Luth. 1550.

2) Welches dann des Luthers rechte Bibel sey? In der abgenöthigten Anmerkung über M. Jo. Christ. Rochs abgewiesenen Indifferentisten, p. 67.

perdu l'usage de cette encre corrosive qui faisait merveille à Marbourg et à Augsbourg.

Les Zurichois débutèrent par un pamphlet dont tout le venin est dans le titre : « Précis de l'enseignement des évangélistes de Zurich, principalement touchant la cène, contre les calomnies, les outrages et les insolences du docteur Luther. » 1)

Mais le pamphlet ne répond pas au titre : Calvin l'a parfaitement caractérisé en l'appelant « un libelle d'enfant à jeun. »

Luther ne releva pas le gant; mais la haine restait vivace dans sa poitrine. Quelques jours avant sa mort, il écrivait à Jacob (17 janvier 1546) : « Heureux l'homme qui n'a pas marché dans le conseil des sacramentaires, qui ne s'est pas trouvé dans la voie des zwingliens, qui ne s'est point assis dans la chaire des Zurichois! »

Calvin s'était flatté un moment de rapprocher les esprits divisés, à l'aide de sa formule hermaphrodite. Farel, qui croyait à l'avenir du trope genevois, conseillait à son ami d'aller à Zurich, où sa parole, appuyée du Saint-Esprit, amènerait une réconciliation que Philippe de Hesse avait en vain essayé d'opérer. Calvin ne se faisait pas illusion sur les dispositions des communions rivales.

« Qu'irai-je faire? écrivait-il à son ami; d'abord, je n'ai pas lu les pamphlets qui ont si fort ému la bile de Luther. Je sais déjà ce que les Zurichois me ré-

1) Wahrhaftes Bekenntniß der Diener der Kirche zu Zürich, was sie lehren, insonderheit vom Nachtmahl, auf das Schmähen, Verdammen und Schelten von Doctor Martin Luther.

pondraient : ils me vanteraient la patience dont ils ont fait preuve, et leurs efforts pour adoucir l'humeur du docteur. Bullinger lui-même se plaignait, dans une de ses lettres, il n'y a pas longtemps de l'âpreté du Saxon, et me disait combien lui et les siens s'étaient montrés conciliants. Il faudrait apprivoiser Martin ; mais dites donc aux Zurichois de demander pardon à Luther! Il y a bien plutôt à craindre qu'ils n'aillent remuer le bourbier 1) ! »

Calvin se tourmente à la vue de ce fils de Pélée, comme il nomme Luther, qui n'écoute aucun conseil et marche à sa guise, sans crainte des buissons ou des montagnes. Il voudrait que Luther se rapprochât de Zwingli, et, pour opérer ce rapprochement, il croit à la toute puissance du traité de cœna Domini dont on ne veut nulle part.

« Mais de quelle manie foudroyante est donc malade votre Périclès! écrit-il à Mélanchthon. Avec tous ses tumultes de paroles, qu'a-t-il fait penser? qu'il joue un véritable jeu de fou furieux. Certes je le vénère, mais il me fait mal. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est qu'il ne se trouve personne pour réprimer ou seulement calmer une fougue si insolente 1). »

Avec Bullinger, l'écolier de Noyon était encore plus confiant, parce qu'il savait les dispositions de son correspondant. Il n'a pas peur cette fois qu'on abuse de ses révélations : il écrit à son ami :

---

1) Cavere multo antè oportuit ne camarinam moverent. Farello, 10 oct. 1544. Manus. Gen.

2) Ep. Melanch. 28 jan. 1545.

« J'apprends que Luther, avec son insolente pétulance, nous assaille tous ensemble : je ne puis pas, décemment espérer que vous garderez le silence ; car, enfin, il n'est pas juste d'être si mal mené et de n'oser se défendre. J'avoue que Luther est un beau génie qui a reçu du ciel des trésors extraordinaires, qui a une force d'ame merveilleuse, une constance à toute épreuve, et qui a combattu jusqu'à ce jour l'antechrist. J'ai souvent dit que quand il me traiterait en démon incarné, je ne l'en tiendrais pas moins pour un grand serviteur du Christ, mais grand aussi par ses défauts. Plût à Dieu qu'il eût employé contre les ennemis de la vérité, cette bile qu'il ne cesse de répandre contre les serviteurs du Christ ! 1) »

Depuis dix ans, l'opinion intime de Calvin sur Luther n'a pas varié. En 1538, c'était déjà un homme de vanité et de mensonge, grossièrement halluciné ; un docteur absurde, qui soutenait que le pain matériel est le corps du Christ ; un insolent adversaire de la vérité 2).

Mais le langage change avec les circonstances ; il arrive que Calvin a besoin de couvrir du patronage de Luther le livre contre les nicodémites ; alors la parole de l'écrivain est douce comme du miel ; et le moine augustin est transfiguré en glorieux ministre du Christ, en respectable père, que Dieu illumine

1) 25 nov. 1544. Bullingero.

2) Neque enim fastu modo et maledicentia deliquit, sed ignorantia quoque et crassissima hallucinationes.... illum foedissime errare judico ... quis tamen non excuset Zwinglium prae insolentia quam narrant Martini ferocitate ? Bucero Genevae. 12 jan. 1538.

de son esprit 1). Pour l'honneur de Calvin, on devrait bien déchirer sa correspondance : en la lisant, on se croirait à Wittemberg, au début de la réforme, quand Luther écrit à Léon X : — « Très saint père, vivifiez, tuez, appelez, rappelez, approuvez, réprouvez, votre voix est la voix du Christ ; » et qu'à l'heure même, sans changer d'encre ni de plume, il achève son libelle « sur Adam et le Christ 2), » où il se moque à cœur joie du pape et de ses foudres.

Ce moine hargneux mourut, laissant à Léon Judæ, à Calvin, et aux sacramentaires ce testament écrit de sa main :

« Voyant de toutes parts amonceler hérésies sur hérésies, et que le diable ne met ni fin ni terme à sa rage et furie, afin qu'après ma mort on ne se puisse servir de mes écrits pour la deffense des erreurs sacramentaires, comme ont déjà faict quelques escervelez corrupteurs de la cène du Seigneur et du baptême ; j'ai voulu, devant Dieu et devant les hommes, faire ma confession, en laquelle, avec l'aide du Seigneur, je veux persévérer et me présenter devant le tribunal de Jésus-Christ : que si quelqu'un, après mon départ de ce siècle, disoit : Si Luther estoit en vie, il seroit d'un autre aduis sur tel et tel article, parce qu'il ne l'a pas bien considéré. Que celui-là sache que je serois lors de mesme opinion que je suis

---

1) Vale vir praestantissime, Christi minister. 12 Cal. feb. 1545. — Voy. le chap. qui a pour titre LES LIBERTINS, a) *Les Pamphlets.*

2) Das Büchlein vom rechten Verſtand, was Adam und Chriſtus ſey. Wirt. 1518.

à présent. J'ai bien pesé tous ces articles, je les ai passez et repassez par l'Ecriture sainte, tous lesquels je deffendray aussi courageusement que j'ai faict celui de la cène du Seigneur. Je ne suis yvre et ne traite rien inconsidérément. Je sçay ce que je dis et je sçay quel jugement je dois subir à l'advènement de Jésus-Christ. Que personne donc ne pense que je me joue en chose de telle conséquence; la chose importe, je connais par la grace de Dieu Sathan. Que n'oseroit-il pas faire en mes escrits, puisqu'il ose corrompre l'Escriture sacrée? — Je dis de mesme de la cène du Seigneur; qu'en icelle le vray corps et le vray sang de Jésus-Christ au pain et vin est mangé et beu, encore que ceux qui le donnent et ceux qui le reçoivent ayent manqué de foi ou abusent des sacrements : c'est ma foy, tous les vrays chrestiens le croyent et ainsi l'enseigne l'Escriture. Ce qui n'étoit pas bien clairement expliqué l'est assez dans les livres que j'ay publiés depuis quatre ou cinq ans. Je supplie les gens de bien et de piété d'estre témoings de ma confession, et prie Dieu qu'il me face la grace de persévérer et parachever le cours de ma vie; que si au combat de mort, la tentation arrachoit de ma bouche quelque chose de contraire à cecy, je la désavoue, et par la confession que je fais, je proteste cela ne pouvoir sortir que de Sathan : ainsi me soit Dieu en aisde. Amen 1). »

Luther, une fois couché dans la tombe, alors commencèrent les chants de Calvin : le moine de Wittemberg, aux lèvres toutes gonflées de bile, n'est

1) Luth. in 3 parte de coena. Trad. de Fl. de Rœmond.

plus qu'un digne apôtre du Christ; le bouillant Périclès, qui s'acharnait à attaquer le disciple du Christ, est transfiguré en un athlète qui a usé sa vie à ruiner l'antechrist 1). Et pourquoi donc ces antilogies? C'est que le combat sur l'Eucharistie durait encore, et que le réformateur genevois avait besoin, pour rallier à sa doctrine les églises dissidentes de la Suisse, de faire croire que Luther, avant de mourir, s'était réconcilié avec quelques uns des enseignements enfermés dans le livre de cœna; c'est que le nom du moine rayonnait de tant de gloire, qu'il sentait le besoin de s'en faire une auréole, pour se mettre à l'abri des attaques de ses ennemis.

Les réformés voudraient nous faire croire qu'avant de mourir, Luther a renié quelques uns de ses dogmes, et entre autres son formulaire touchant la présence réelle; ils ont besoin de cette apostasie pour rehausser Calvin. Mais c'est une joie que nous ne pouvons leur laisser. A défaut de témoignages officiels, ils sont allés ramasser dans un obscur écrivain, une anecdote qu'ils citent pour prouver que Luther n'a jamais vu dans Calvin un hérétique. Nous ne demandons pas mieux que de rapporter l'historiette.

« Il y avait à Wittemberg un bouquiniste nommé Moritz Goltz, dont la boutique était fréquentée des écoliers et des professeurs. Un jour, c'était le lundi après la Quasimodo geniti, le docteur Martin venait

1) Non dissimulanter testamur eum nos habere pro insigni Christi apostolo cujus maxime opera et ministerio restituta hoc tempore fuerit evangelii puritas. — Quanta doctrinae efficacia hactenus ad profligandum Anti Christi regnum ac simul propagandam salutis doctrinam incubuit!

de lire sur la Genèse et quittait le collége, entouré d'un essaim d'élèves, quand il s'arrêta devant l'échope de Moritz Goltz. — « Eh bien! fit-il au libraire, que dit-on de moi à Francfort? Veut-on toujours y brûler le grand hérétique Martin?

— Rien, maître, répondit le marchand; mais voici un petit livre qui en vient et traite de la cène. Il a pour auteur maître Jehan Calvin, qui l'avait primitivement écrit en français, et que Nicolas des Gallars a traduit en latin. On dit que l'auteur est un jeune homme, tout plein de science et de piété, et que, dans ce livre, il a fait voir comment votre honneur s'est fourvoyée, et Zwinglius et OEcolampadius aussi sur l'article du sacrement.

— En vérité! dit Luther en riant, montrez donc, Moritz, que je le parcourre. »

Alors Moritz alla prendre dans les rayons de sa boutique un in-octavo qu'il présenta au docteur.

Luther s'assit et se mit à lire attentivement les premières pages du pamphlet; puis il jeta un coup d'œil rapide sur quelques chapitres et sur la table des matières. Quand il eut fini, il rendit l'in-octavo au libraire, en lui disant :

— « Ma foi! Moritz, c'est un homme de foi et de science; si OEcolampade et Zwingli avaient traité la matière comme lui, la dispute n'aurait été ni si longue, ni si amère. »

Math. Stoius, alors disciple de Luther, et plus tard docteur en médecine, a souvent raconté cette anecdote à la cour du margrave Albert de Prusse 1).

1) Ce récit paraît tiré de l'ouvrage allemand qui a pour titre :

Mais que veut-on prouver à l'aide de ce récit? Que Luther était passé du réalisme saxon au trope genevois, et que, séduit par l'argumentation de Calvin, il avait abandonné sur ses vieux jours sa symbolique chérie et pleuré l'encre et la colère qu'il avait dépensées dans sa dispute avec les sacramentaires? Mais, avant de descendre dans la tombe, il a protesté, comme nous l'avons vu, contre le rôle qu'on voudrait lui faire jouer. Il est bien mort impénitent, emportant dans le tombeau son impanation, sa nécessité de diamant, son serf arbitre et ses anathèmes contre Œcolampade, Zwingli et les sacramentaires. Que si l'on veut adopter l'opinion de quelques écrivains de l'école genevoise, il faut sacrifier Luther à Calvin, et ne regarder désormais le réformateur saxon que comme un renégat du catholicisme et de l'église même qu'il avait fondée.

Et comment ne s'aperçoit-on pas que l'apostasie de Luther ne prouverait pas l'identité des deux symboliques genevoise et saxonne? C'est en vain qu'on essaierait de nous faire croire à l'unité de foi dans l'église réformée, quand le ver du sépulcre luthérien, écrasé sous le pied d'Emser, s'était séparé en soixante-quatorze tronçons; et que le vieux Ronsard chantait à haute voix en France :

Ausführliche, wahrhafte und beſtandige Erzählung vom Sakramentsſtreit, durch Chriſtoph Pezel, professeur à Brême en 1600. C'était un crypto Calviniste. Il est connu par ses querelles avec les luthériens, et son livre : Examen theologiae Melanchthonis cum explicationibus. — Voyez Das Leben Johann Calvins von Paul Henry, p. 501 et suivantes, t. II.

Comme un pauvre vieillard qui par la ville passe,
Se courbant d'un bâton, dans une poche amasse
De vieux haillons qu'il trouve en cent mille morceaux,
L'un dessous un egoust, l'autre près des ruisseaux,
L'autre sous un fumier et l'autre sous un antre,
Où le peuple artisan va descharger son ventre :
Et puis en choissîsant tous ces morceaux espars,
D'un gris il les ravaude et coust de toutes parts,
Puis s'en fait une robe et pour neufve la porte :
La secte de Luther est de la même sorte.

Mais le spectacle de ces divisions intestines, de ces transformations de doctrines, de ces antilogies; tout ce prodige de variations, de déchirements, n'est pas ce qui effraie le moins du monde les historiens réformés qui formulent aujourd'hui, avec un imperturbable sang-froid, cette proposition : — Qu'il y a unité dans les deux églises réformée et protestante, sinon d'enseignements, du moins de foi en J.-C. Mais alors nous demanderons au dernier biographe de Calvin qu'il nous explique les colères de Jean de Noyon contre Westphal, Pighius et Gentilis; car nous ne voulons nommer aucun nom catholique : est-ce qu'ils ne croyaient pas au Christ et au mérite de son sang?

Les églises protestante et réformée peuvent se confondre dans une haine commune contre l'église catholique; elles peuvent répéter ce que Luther disait : « Quand le pape jetterait bas sa triple couronne, qu'il descendrait de son siège, qu'il reconnaîtrait qu'il est hérétique, qu'il a troublé la chrétienté, et versé le sang innocent, nous ne pourrions le tenir pour un membre de la communion du Christ; nous devrions

le regarder comme l'antechrist en personne 1). » Mais jamais Genève et Wittemberg ne se grandiront jusqu'à une affirmation commune, ne nous présenteront une symbolique uniforme. Ce n'est pas nous qu'on trompera, qui avons vu de nos yeux l'état des sectes dissidentes travaillées par le rationalisme, le mysticisme, le panthéisme, le déisme, l'athéisme, et toutes ces négations où les pousse le libre examen. Voulez-vous connaître les deux églises : dans l'une, l'église luthérienne, on peut se dire chrétien, quand on a écrit, comme Strauss, la vie de Jésus-Christ ; dans l'autre, l'église genevoise, on peut s'appeler disciple de Jésus, quand on a publié, comme M. Chenevière, un pamphlet contre la divinité du Christ. Strauss et Chenevière, voilà deux témoignages vivants assez magnifiques, ce nous semble, pour prouver la misère du principe protestant.

---

b) WESTPHAL.

Pamphlets de Westphal. — Dispute avec Calvin. — Libelles du réformateur genevois. — Citations diverses. — Réflexion sur cette polémique.

Calvin ne se mêla pas aux disputes de l'école saxonne sur les problèmes ontologiques ; soit que le bruit n'en arrivât pas jusqu'à Genève ; soit qu'il eût

---

1). Wenn der Papſt würde ſeine dreifache Kron weg werfen, und von ſeinem römiſchen Stuel weichen, und öffentlich bekennen, daß er geirret, und die Kirche verwüſtet, und unſchuldig Blut vergoſſen hat, ſo können wir im doch als ein Glied der chriſtlichen Kirchen nicht wider aufnemen, ſondern wir müſſen im für den rechten Antichriſt halten. Tiſch-Reden, 416, 417.

besoin de recueillir toutes ses forces pour combattre les adversaires du trope eucharistique, que les protestants allemands attaquaient de toutes parts. La lassitude gagnait quelques théologiens de l'école zurichoise, tels que Bullinger et ses disciples, qui consentaient à se réconcilier avec Calvin. Joachim Westphal flétrit cette alliance du nom d'apostasie, et réveilla d'ardentes controverses 1).

Le signal des hostilités fut donné par le pasteur de Hambourg, dans un pamphlet latin, sous le titre de : Farrago confusanearum et inter se dissidentium opinionum de cœna, ex sacramentariorum libris congesta (Magdeburg). Le libelle, écrit de verve, est saupoudré de personnalités et d'injures pour produire de l'effet. L'opinion hésitait. Alors Westphal publia un second libelle, plus virulent que le premier, où il annonçait en termes positifs la chute du christianisme, si le sacramentarianisme n'était chassé de toutes les villes qu'il commençait à infester. Ce n'était point une parole vulgaire que celle de l'apôtre hambourgeois : les esprits s'émurent, et la guerre fut déclarée aux calvinistes et aux zwingliens.

A cette époque, une colonie d'évangélistes réunis à Londres, sous l'autorité de Jean de Lasco, débarquait sur les côtes de Danemarck, au milieu d'un hiver rigoureux, et recevait ordre du magistrat d'aller chercher asile ailleurs. Le vaisseau remit à la voile, et la colonie, à chaque anse de terre qu'elle voulait gagner, trouvait des hommes armés pour lui

1) Henke, t. III, p. 325. Höninghaus, das Resultat, c. 8.

en défendre l'entrée. A Lubeck, à Rostock, à Wismar, à Hambourg, l'ordre était donné de repousser par la force le vaisseau hérétique, qui, battu des flots, de la tempête, alla se briser sur divers écueils. Quelques naufragés purent s'échapper, et furent obligés, pour exciter la pitié, de taire leur origine, et surtout le nom de Jean de Lasco, qui était accusé d'avoir adopté les idées de Zurich et de Genève 1).

Les libelles de Westphal étaient remplis de personnalités offensantes pour l'église genevoise. Calvin dut intervenir et défendre sa fille bien aimée. Il se montra colère et haineux. Il ne connaissait pas son adversaire, que l'injure faisait bondir. Westphal était un habile coloriste, de l'école de Luther; il poétisait la raillerie la plus vulgaire à force de style. Il accepta le duel, et publia deux écrits virulents contre son ennemi. Ce qu'il y a de remarquable dans cette polémique, c'est que Calvin, tout en jetant à la face des pasteurs de Hambourg des injures de cabaret, chante sa charité évangélique, sa simplicité de colombe, et sa douceur de jeune fille.

« Tout beau, disait Westphal, je pourrais montrer telles pages où tu as enfermé plus de trente mensonges et autant d'atroces injures! Chaque mot est imprégné de poison : ce sont, du reste là, comme tout le monde sait, les ornements accoutumés de ton style 2). »

---

1) Menzel, t. IV, 118.

2) Possem ostendere aliquas pagellas quae singulae continent plura quam triginta mendacia et convicia. Alicubi verba pæne singula suffusa sunt hoc veneno, etc. p. 418, 419. Apologia confessionis de coena Domini contra corruptelas et calumnias Cal-

Et Calvin répond :

« Que pouvois-je faire autre chose là-dessus, sinon, comme porte le proverbe : A rude asne, rude asnier, afin qu'il ne se pleust pas trop en sa forcenerie 1).

» Vray est que Westphal se complaint bien aigrement de ma médisance, et d'une façon fort odieuse pour moi, s'il y avoit quelque couleur. Je confesse bien qu'il y a parfois quelque mot piquant en mon livre; mais je l'ai faict afin que cela servît d'un grain de sel, d'autant qu'il me faschoit qu'en cet homme qui se vante d'estre prescheur de l'Evangile, il y eût si peu de saueur... Mais, quant à toi, je ne sçay quel esprit te meut : tant y a qu'estant enflé de vent, si tu ne jettes l'escume de tous costés, à pleine bouche, il semble que ton estomac soit en peine, comme si tu retenois quelque chose fascheuse qui te pesât là dessus.

» Pour ce que Westphal avoit affaire à un François, il a mis en avant un de ma nation, par la personne duquel il me rendist odieux. Il dit que nous avons derechef resveillé l'hérésie de Berengarius. Et si tu tiens celuy-là pour hérétique, que ne livres-tu incontinent l'enseigne et t'en vas rendre au camp du pape? Mais s'il ne se faut pas beaucoup soucier en quel lieu tu demeures, veu que tu t'estimes en la bonne grace de la bande de l'antechrist. Voilà cent

---

vini scripta a Joachimo Westphalo, Ecclesiaste Hamburgensi Ursellis. 1558, in-12.

1) Recueil des opuscules, c'est à dire petits traités de M. Jean Calvin, in-fol. Genève, 1566.

Contre les calomnies de Joach. Westphal.

quatorze évesques cornus, et au milieu d'eux préside le pape Nicolas. Ils contraignent Berengarius à se desdire. Tu ne fais point de difficulté d'en dire ton opinion pour approuver leur tyrannie, comme s'ils avoient iustement condamné quelque hérésie. »

En retraçant cette polémique entre les deux représentants les plus avancés de la réforme, Westphal et Calvin, nous voyons encore le vieux volume relié en parchemin, aux coins limés par le temps, qui renferme les actes de la dispute. Il appartint à un théologien bibliophile, qui, pour en rehausser le prix, l'orna des portraits des deux polémistes. La tête de Westphal, dessinée par un élève de l'école d'Albert Durer, nage dans des rayons lumineux, qui supportent pour devise ce vers d'Horace :

Impavidum ferient ruinae

Et, à dire vrai, le vaillant athlète luthérien n'a pas l'air d'avoir peur.

Calvin a la physionomie d'un bienheureux; il ne lui manque que l'auréole; le burin de l'artiste hollandais, d'une finesse remarquable, a su répandre la vie sur des traits que les graveurs ont rarement animés. Au bas du portrait on lit ces quatre vers latins :

Angelus e coelo veniat, num scriberè posset
Clarius ? an melius verba docere Dei ?
Vox tua non hominem sonat, et qui spiritus ex te
Fatur, olympigenos exsuperat genios.

Etait-ce une épigramme attachée par le bibliophile en tête de son petit volume ? Nous n'en doutâmes plus en lisant quelques pages plus loin :

« Entends-tu, chien! entends-tu, frénétique! en-

tend-tu, grosse bête! » et d'autres apostrophes que Calvin adresse à son antagoniste, qui, du reste, écoute en silence, laisse crier, tempêter « l'ange descendu du ciel », et lui répond ensuite :

« Très saint père, pourquoi donc nous prêcher ainsi l'obéissance passive à tes décrets? Pourquoi tant de menaces, un enfer tout prêt pour nous brûler, si nous ne suivons tes commandements 1)? »

Calvin voulait rester maître du champ de bataille. Il écrivit « son dernier avertissement » ultima admonitio, où l'injure tombe comme de la grêle. Mais l'ardent luthérien riposta par de nouvelles plaisanteries.

« Non, non, disait-il, je ne me tairai pas; ton basilic a beau vomir sur moi sa bave vénéneuse pour m'empoisonner, je parle, et je parlerai 1). »

S'il est une question au monde où l'ame d'un écrivain doive chercher de douces paroles pour convaincre son adversaire, c'est la question de l'Eucharistie, ce sacrement d'amour. Et cependant, il n'est pas de grossièretés, de sarcasmes, d'outrages, que l'Institution de Calvin n'ait inspirés aux réformés! Bèze, en défendant l'opinion de ce livre contre la dogmatique saxonne, a fait comme son maître. Il

---

1) Cur obedientiam nobis stricte imperat beatissimus pater? Cur et nos damnat pro haereticis si non obedienter obtemperemus, nisi ut deterritis calamus excedat. Apologetica aliquot scripta magistri Joach. Westphali quibus et sanam doctrinam de Eucharistia defendit, et foedissimas calumnias sacramentariorum diluit. Ursellis. Nicol. Henricus, 1558.

2) Basiliscum suum ita veneno implevisse se putavit, ut facile aspectu interimeret.

appelle Eilmann, le ministre luthérien qui soutenait la présence réelle, « une guenon, un âne coiffé d'un bonnet de docteur, un chien qui nage dans un bain, un sophiste asinissime, un impudent fripon, un sycophante, un polyphème, un monstre à la nature de singe et d'ogre, un animal carnassier, un cyclope, un papiste 1). »

1) D'Artigny, Nouveaux mémoires d'histoire, etc. t. II, p. 163.

CHAPITRE X.

CASTALION ET LA LIBERTÉ HUMAINE 1).

Castalion type du savant au seizième siècle. — Poète, rhéteur, philologue. — Son séjour à Strasbourg. — Régent à Genève. — Dispute avec Calvin. — Exilé. — Controverse sur le libre arbitre. — Polémique du réformateur. — Pamphlets de Calvin. — Il accuse Castalion de vol. — Défense du poète. — Castalion meurt de faim. — Son épitaphe.

Son véritable nom était Sébastien Châteillon. Spon et Leti le font naître dans une petite ville des Dombes, où saint Vincent de Paul fut plus tard curé. Dans son enfance, il aimait à réciter avec un accent tragique des vers qui emplissent la bouche, et qui font un grand bruit en sortant de la poitrine 2). Un jour que, seul, il s'amusait sur les rives de la Saône à faire l'acteur, quelqu'un, qui guettait le poète, se mit à crier : Castalio! Castalio! Châteillon se crut transporté

1) Cast. Defensio. Scaligerana prima. Bayle, art. Castalion. David Clément, Bibl. cur.

2) Poeta et grecae plane levitatis Musopatagus.

en Grèce, salua la muse qui venait de le baptiser si poétiquement, et ne s'appela plus que Castalio 1).

C'est le type du savant au moyen-âge. Il travaillait douze heures par jour, se levait avec le soleil, chantait en grec le matin, en latin après son dîner, et le soir en hébreu.

Dès qu'il eut atteint l'âge de vingt ans, il se mit à parcourir l'Allemagne, le pays de la science, gagnant sa vie en vendant du Virgile ou de l'Homère. Les acheteurs étaient nombreux. Castalion n'était pas difficile. Il raconte lui-même qu'un de ses grands régals était du pain noir trempé dans du lait. Il vivait ainsi pour un peu moins de six sous de notre monnaie. Au besoin, après avoir corrigé la version de son élève, il prenait une scie et coupait du bois, ou allait au marché acheter les provisions du ménage. La Providence lui réservait une existence toute de souffrances, qu'il supporta en philosophe et en poète.

En 1545, il publia à Bâle quatre livres de dialogues sur des traits historiques choisis dans la Bible. Bâle, cette ville antique, toute parfumée de latin, fut véritablement émerveillé : il lui semblait que Castalion n'eût jamais vécu que dans la Rome d'Auguste. Plus tard, Mélanchthon, en recevant le poème grec de Sébastien sur saint Jean-Baptiste, fut si joyeux, qu'il se mit à en réciter de longs fragments à son auditoire de Wittemberg. Sans le nom biblique du héros, on aurait dit de quelque fragment antique apporté en Italie par l'un de ces Hellènes auxquels

1) Quod ego nomen audiens a Musarum fonte Castalio derivatum adamavi atque amplexus sum, meque omisso deinceps Castellionis nomine patrio, Castalione appellavi. Cast. def. p. 21.

Rome et Venise donnaient alors asile. Malheureusement, en ces temps d'agitation religieuse, les muses elles-mêmes voulaient être théologiennes. Celle de Castalion fit comme les autres : elle quitta les doux ombrages de Tibur pour se jeter dans l'abîme de la prédestination. Mais le poète, si maltraité de Dieu, ne doute ni de sa bonté ni de sa miséricorde ; il en fait une Providence comme nous autres catholiques, bonne et douce mère qui n'a prédestiné ses enfants qu'au bonheur éternel, en leur laissant ce libre arbitre que Calvin et Luther changent en une nécessité de plomb.

A l'arrivée de Calvin à Strasbourg, Castalion était allé visiter le réformateur, qui fut enchanté de la science de l'exilé. Alors commencèrent entre ces deux âmes des relations qui devaient être plus tard troublées par de si tristes débats. Castalion, avec sa rustique confiance, livrait à son ami tous ses trésors de linguistique et de médecine même ; car, dans ses courses à travers les montagnes, le jeune bressan avait étudié la botanique, et il savait, pour guérir les hommes, des secrets que peu de praticiens possédaient alors. Calvin lui avait loué une toute petite chambre dont Castalion payait régulièrement le loyer 1). Donc un jour, Calvin, ayant besoin de sa chambrette, donna congé au poète ; mais le poète revint bientôt. Le domestique de la grande dame, « mademoiselle des Vergers », qui avait remplacé Castalion, tomba malade. C'était un enfant des Dombes ; Castalion le sauva.

A son retour de l'exil, Calvin appela Sébastien à Ge-

1) Castal. defensio, p. 26.

nève, et lui fit donner la régence du collége. Le réformateur croyait retrouver dans son ancien commensal, le poète de Strasbourg. Mais plusieurs années s'étaient écoulées, et le poète avait apostasié et s'était fait théologien. Or, représentez-vous un moine de Cologne, avec la science de Mélanchthon et la langue intempérante de Carlstadt. Sébastien s'était mis à étudier la Bible, qu'il se proposait de traduire. En travaillant à sa version, il voulait faire du bruit comme Luther; et, pour être plus sûr de remuer le monde religieux, il avait imaginé de nier la canonicité du Cantique des Cantiques, dont il faisait une idylle indécente échappée d'un cerveau libertin. L'idée était admirable! Castalion s'estimait trop grand théologien pour montrer son manuscrit au réformateur. L'amour-propre de Calvin fut blessé. Sébastien, qui, au moment où la peste causait de si affreux ravages, s'était offert pour soigner les pestiférés, quand les autres ministres se cachaient, de peur de la mort 1), ne faisait pas plus de cas du courage que de la valeur théologique de Calvin. Il recherchait le ministère, mais il ne put l'obtenir : on l'avait dénoncé au consistoire. Voici ce qu'on lit sur les registres de Genève, en date du 14 janvier 1544: « M. Calvin a rapporté que Bastian, régent des écoles, est bien savant homme, mais qu'il a quelque opinion, dont n'est capable pour le ministère, et en outre se lamente de son gage de l'école. »

1) Châtillon, regent, s'offre pour être ministre de l'hospital pestilentiel; plusieurs ministres refusent d'y aller, disant qu'ils iroient plutôt au diable. Fragments biographiques des registres de la ville, 1 mai 1543, p. 10.

Il recevait par an 450 florins; Calvin, à cette époque, deux fois autant.

Le conseil donna ordre à Sébastien de se contenter de ses émoluments et de mieux veiller sur ses écoliers.

Sébastien devina son délateur et chercha à s'en venger.

Il demanda à discuter avec Calvin. Le conseil décida que la discussion aurait lieu « entre eux secrètement, ne voulant pas que telles choses fussent publiées. »

Dans son catéchisme, le ministre demandait :

« Que veut dire est descendu aux enfers? » L'enfant répondait : « C'est que Christ a non seulement souffert la mort naturelle, qui est séparation du corps et de l'ame, mais aussi que son ame a été enserrée en angoisses merveilleuses, que saint Pierre appelle les douleurs de mort. » Le ministre continuait : « Et pour quelle raison cela s'est-il fait, et comment? » A quoi l'enfant répondait : « Parce que, comme il se présentoit à Dieu pour satisfaire au nom des pécheurs, il falloit qu'il sentît cette horrible détresse en sa conscience : et même comme si Dieu eût été courroucé contre lui, estant en cet abîme, il a crié : Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'as-tu laissé? » 1)

Donc, Castalion avait choisi pour texte : descendit ad inferos. Son rival enseignait publiquement que Jésus avait souffert dans son ame les an-

1) Omnes poenas sceleratorum persolvit, diros cruciatus damnati ac perditi hominis in anima pertulit, omnia irati et punientis Dei signa expertus est.

goisses du damné. On dit que le poète, dans cette discussion, fut admirable de logique, de verve et de causticité. Une autre fois qu'il disputait avec Calvin, il ouvrit la Bible à ce passage de saint Paul : « Nous montrant les ministres de Dieu, tout pleins de charité, » et il improvisa sur ce texte un exorde ab irato rempli d'antithèses, qui venaient, en véritables langues de feu, tomber sur la tête de chacun des assistants.

« Serviteurs de Dieu, disait Sébastien, nous! Paul, voilà le véritable serviteur; nous, nous sommes esclaves de nos appétits et de nos passions. Paul veillait la nuit sur sa chère église, et nous, nous passons la nuit au jeu; Paul était sobre, et nous, nous nous enivrons; Paul était tourmenté par les séditions, et nous, nous les excitons; Paul était chaste, et nous, nous paillardons; Paul fut mis dans les fers, et nous, nous y jetons ceux qui nous ont offensés; Paul s'appuyait sur le bras du Seigneur, et nous sur un bras de chair; Paul souffrait; nous tourmentons les autres 1). »

Les ministres se regardaient les uns les autres, se passaient la main sur le front et cherchaient à troubler l'orateur, qui ne se laissa point intimider, et finit comme il avait commencé, et comme dit Calvin, en vrai gladiateur, qui ne veut que du sang 2).

Castalion ne pouvait plus rester à Genève. Il sortit donc de la ville, mais avec tous les honneurs du combat. Il emportait un certificat conçu en termes fort

1) Farello, 30 maji 1544. Manus. Gen.
2) Fuit omnino sanguinaria oratio.

honorables que lui avait délivré Calvin. Le réformateur avait peur de Sébastien, et il avait raison. Bèze a dit que le régent fut obligé de s'expatrier : c'est un mensonge. Bèze avait dû plus d'une fois entendre répéter par Calvin que Sébastien avait quitté volontairement la république, sans qu'on eût le moindre reproche à lui faire touchant les mœurs ou la doctrine 1). Daneau en fait un possédé, une écume dont Genève, Dieu aidant, fut assez heureux pour se débarrasser 2). Il n'aurait pas autrement parlé d'un catholique, et Sébastien ne l'était pas.

Castalion vint se réfugier à Bâle, où le sénat le nomma professeur de langue grecque. Le poète fut forcé de reprendre le capuchon monacal. Calvin le calomniait.

La dispute se ralluma à l'apparition d'un écrit de Castalion sur la prédestination.

La lutte entre ces deux intelligences, abandonnée, reprise, tint longtemps le monde théologique en suspens. Il s'agissait du plus grand problème de philosophie que l'école ait sondé, et de sa solution, l'humanité devait sortir libre ou enchaînée : c'était donc une question de liberté ou d'esclavage moral.

En ouvrant son livre, on voit que Calvin a compris toute l'importance du duel; car il veut tuer son adversaire avant même d'avoir pris les armes, et il écrit sur la page blanche de son libelle : « Réponse à un calomniateur. » Dès les premières

1) Non aliqua vitae macula, non impium aliquod in fidei nostrae capitibus dogma.

2) Tanquam spuma expulso, expurgata est civitas. Danaeus, Epist. dedicat. de Haeresi, ad senat. Genev.

lignes du pamphlet, il va se cacher en Dieu, pour parer les coups de son adversaire. — « Les coups que tu me portes, lui dit-il, traverseront ma poitrine pour arriver jusqu'à l'éternelle vérité 1); et voilà ce qui m'arrache des larmes. »

Mais Castalion ne ressemble pas à ces moines allemands, qui se réfugient bien vite, quand ils sont harcelés trop vivement, sous la soutane de Scot ou le manteau d'Aristote; il croit en lui, en lui seul, et il a peut-être raison.

« Sans liberté, dit-il, il n'y a pas de mal, il n'y a pas de bien 2); où donc est la morale?

— La morale, répond le réformateur, elle est dans le vouloir. »

Castalion sourit et réplique : « Mais qui l'opère ce vouloir, Dieu? »

Calvin poursuit : « Le bien ne sort pas de l'acte, mais de la pensée : l'orgueil, l'avarice, l'envie, ne sont pas en Dieu, mais dans l'homme. Mais comment laisse-t-il pécher, et cloue-t-il à l'erreur l'être auquel il a prescrit de suivre la voie de vérité? C'est un mystère qu'il a caché! 3) »

Mais Castalion se mettait à rire, et s'écriait : « Je ne te comprends pas. »

---

1) Hoc tantum doleo quod per latus meum configitur sacra illa aeternaque Dei veritas. Calv. in Resp. [ad calumniatoris praefationem.

2) Castal. apud Cal. Theol., p. 629.

3) Deum severe prohibere et vetare constat quicquid est contrarium suo mandato. Cur autem volens errare sinat et arcano decreto errori addicat quem viam rectam tenere jubet, sobriae modestiae est nescire. Cal. de aeterna praedestin.

Et alors Calvin faisait comme Luther, serré de trop près par Emser :

« Et ni moi non plus, je ne comprends pas, ni les anges non plus : j'adore ; et ceux qui ne veulent pas s'humilier, sont des faquins, des polissons, des chiens, qui aboient après la vertu 1). »

Après le supplice de Servet, dont Castalion voulut prendre la défense, la dispute recommença, mais sur un autre terrain : il s'agissait de savoir si le réformateur avait eu le droit de répandre le sang d'un hérétique. Calvin en appelait à Dieu pour soutenir le privilége du glaive.

Pour perdre l'ancien régent, il écrivit deux libelles, où l'on trouve de la colère à pleines pages : l'un a pour titre : « Response à certaines calomnies et blasphèmes » ; l'autre en latin : « Calumniæ nebulonis cujusdam. » C'est un double thême de rhéteur, où, pour noircir son ennemi, l'écrivain en fait un voleur.

Castalion se défendit noblement. Cette fois, ce n'était pas seulement sa réputation de savant, mais son pain qu'on voulait lui arracher, à lui, à sa femme et à ses huit enfants ; car, si Calvin avait dit vrai, le pauvre professeur de grec était obligé de quitter Bâle et de mourir de faim. Heureusement Calvin avait menti.

La réponse de Castalion devait être noble, son langage sans violence, sa polémique sans passion :

---

1) Hæc mysteria qui non capiunt ea reverenter adorare et admirari debent et exclamare : o altitudo... sunt improbi et impuri nebulones, blaterones, canes, pietati oblaterantes...

c'est à dire qu'il fallait, pour avoir raison, éviter de ressembler à Calvin. Il fut ce qu'il avait promis.

Sébastien répond d'abord à ce qu'il appelle le frétin, farrago, de l'accusation.

« Tu me prodigues, Calvin, dans ton libelle toutes les injures que la haine a pu t'inspirer : je suis un blasphémateur, un chien qui aboie, un être ignorant, un impudent, un imposteur, un débauché, un charlatan, un polisson ! Tu cries : que Dieu ferme la bouche à ce Satan 1). Mais tu oublies donc, Calvin, que tu es l'auteur du Vita hominis christiani, qui renferme des préceptes si sages, que quelqu'un m'a conseillé de t'écrire pour te demander si les calomnies d'un polisson et la vie du chrétien, sont de la même plume 2). Quoi donc ! je ressemblerais au portrait que tu traces de moi ; je serais tout plein d'orgueil, d'ingratitude, de fraude, d'impudence, de blasphèmes et d'impiétés ? Si tu m'avais connu tous ces défauts, dis-moi donc comment, toi et tes amis, malgré mes refus réitérés, m'avez forcé d'accepter la régence du collége de Genève ? Comment, tu as pu choisir pour instruire l'enfance d'une cité que tu décores du nom de sainte, un homme tout couvert de vices, toi qui me connaissais si bien ? Dis-moi donc, pourquoi ce beau certificat de vie et mœurs que tu me délivras lorsque je quittai volontairement Genève 3) ?

---

1) Compescat te Deus, satan.

2) Castal. defensio, p. 2.

3) Quaeso te quorum hominem est pueris instituendis praeficere hominem, quem tu sceleratum esse scires, idque in ea urbe quam vos sanctam etiam impressis libris appellatis ? Def. p. 18.

» Tu me reproches la nourriture que tu me donnas à Strasbourg ! J'ai logé chez toi, c'est vrai, une semaine environ ; après quoi, je fus obligé de céder ma chambre à mademoiselle des Vergers, qui venait te trouver avec son fils et son domestique; mais je t'ai payé ce que j'ai mangé 1).

» Toi et Bèze, comme vous me haïssez cordialement ! Le mal qu'on dit de moi, vous le croyez ou vous feignez de le croire; le bien, vous n'y ajoutez pas foi. Vos émissaires vous font accepter sur mon compte tout ce qu'ils veulent : vous les trompez comme ils vous trompent, en leur disant sur moi mille fables de votre invention 2). Ne m'avez-vous pas représenté comme un dangereux cabaliste, ayant à son service une foule de valets répandus à la ville et dans les champs; en sorte que quelques Français venus de Strasbourg à Bâle, et qui croyaient me trouver comme un Satrape au milieu d'une haie de satellites, tout reluisants d'or, furent bien étonnés de ne rencontrer qu'un pauvre petit homme, bien souffreteux, bien bas percé, et ne pensant qu'à bien vivre avec tout le monde. Quand les magistrats ne veulent pas vous écouter, vous tâchez de me déshonorer en m'accusant d'infamies; vous poursuivez mes livres de vos colères ou de vos anathèmes; vous en écrivez contre moi, et vous travaillez à ce qu'il me soit défendu d'y répondre. »

Arrivé à l'accusation de vol, que Calvin a osé porter contre Castalion, la défense reste la même, tou-

1) Castal. Def. p. 26.
2) Def., p. 40.

jours calme; mais il y a dans la réponse du professeur une révélation de pauvreté qui arrache presque les larmes; et Sébastien n'a pas cherché ce succès.

« Dis-moi donc, demandait Calvin; il y a quelque temps, quand ton harpon à la main, penché sur le Rhin, tu retirais du bois pour te chauffer au logis, est-ce que tu ne dérobais pas volontairement le bien d'autrui 1)?

— Et qui t'a dit cela? répond Castalion, les larmes aux yeux; tes espions qui t'ont trompé. Réduit à la plus affreuse misère, et ne voulant point abandonner ma traduction des livres saints (car j'aurais préféré mendier de porte en porte), je prenais un croc et j'allais guetter le bois qui flottait sur le Rhin, et qui n'était à personne, que je pêchais et que je brûlais ensuite au logis pour me chauffer. Est-ce là ce qui s'appelle voler 2)?

Pauvre Castalion! lui poète, orateur, théologien, qui sait le grec, l'hébreu, le latin, et qui est réduit, pour réchauffer ses doigts que l'âge commence à glacer, ses pauvres petits enfants, sa vieille femme, à épier un morceau de bois que l'orage a déraciné et jeté sur le Rhin! Il raconte lui-même que le matin, quand il voyait le Hauenstein couvert de nuages

---

1) Quaero ex te dum proximis annis, tibi harpago in manu erat ad rapienda ligna quibus domum tuam calefaceres, an non te propria voluntas ad furandum impulerit? Calvin in calumn. nebulonis. p. 748, Tract. Theol.

2) Capiebam interdum successivis horis harpagone ligna quae solet dum exundat Rhenus secum rapta devehere, quibus domum meam calefacerem. Hoc tu furtum interpretaris. Certe non bonus, neque candidus interpres. Publica sunt illa ligna et primi occupantis. Cast. Def., p. 12.

épais, il remerciait le ciel et attendait avec impatience que la tempête, en éclatant, jonchât le Rhin des débris des forêts alpestres. N'était-ce pas son bien, à lui poète, que ce bois du bon Dieu, comme il l'appelle, ainsi qu'est à l'oiseau le grain de blé que le vent répand sur le chemin? Calvin, l'ancien ami de Sébastien, n'était pas aussi charitable que la tempête; au lieu d'envoyer à son frère un peu de pain, il le dénonçait comme voleur à l'Allemagne et à la France! Et pendant qu'il laissait ainsi mourir de faim le régent de Genève, sa table était couverte d'un pain blanc que le boulanger préparait exprès, et qu'il appelait le pain de M. Calvin.

Et Calvin s'amusait à railler le pauvre poète. « Quand maistre Castalion boit, disait le réformateur, il a coutume de dire devant que gouster le vin : Tu quis es? Si le vin est passable, il respond : Ego sum qui sum; s'il est excellent : Hic est filius Dei vivi. »

Mais Dieu aussi abandonna Castalion, plus malheureux alors que l'oiseau du ciel qui a son nid, son feuillage et sa pâture. La tempête se taisait, les forêts du Jura cessaient d'être agitées : pas le plus petit brin de bois que Sébastien pût dérober au fleuve, et vendre au marché de la ville, quand il ne s'en servait pas pour faire cuire ses aliments! Alors il prenait une ligne et allait pêcher dans le fleuve, ou une bêche pour labourer quelques uns de ces petits jardins dont chaque habitation bâloise étai .décorée. « J'aime mieux pêcher, disait-il, car j'étudie en attendant le poisson. »

Castalion mourut de faim 1), comme cette petite lampe dont il parle dans son Moïse, et qui s'éteignait faute d'huile. Bâle comprit la perte qu'il avait faite en perdant Castalion; mais il était trop tard. A ce Sébastien, que tant de misère avait poursuivi, la terre même ne devait pas être légère! Il avait été déposé dans le tombeau des Grynaeus : tardif hommage à tant de gloire; mais un professeur de cette famille fit fouiller le sépulcre, et eut l'impiété d'en exhumer le cadavre. Ce jour de profanation, trois gentilshommes polonais passaient à Bâle, qui se ressouvinrent que Castalion avait été leur maître, et firent porter le corps dans la grande église. Pendant qu'on le déposait dans sa dernière demeure, la muse latine travaillait à l'épitaphe d'un de ses plus chers nourrissons; et dans ce chant funèbre; elle enfermait toute la vie du poète :

Jejunas crebro cœnas et prandia nudo
Sumere cum parva prole solebat agro.
Quin etiam urentis quo posset frigora brumae
Pellere, vel tenues rite parare cibos,
Ex Rheno manibus venientia ligna trahebat,
Cum gravis ingentes fuderat imber aquas.
Nec pudor interdum pisces captare sub undis;
Nec pudor et rastris findere pingue solum,
Ut charam uxorem posset sobolemque tenellam
Hinc alere ac sortis damna levare suae.

Montaigne a jeté à ce savant quelques nobles paroles de pitié, que nous aimons à recueillir :

« J'entends avec une grande honte de nostre siè-

1) Mortuus est ex paupertate. Scaligerana, p. 45.

cle qu'à nostre veue deux très excellens personnaiges en sçavoir sont morts en estat de n'avoir pas leur saoul à manger : Lilius Gregorius Giraldus, en Italie, et Sébastianus Castalio, en Allemagne. Et croy qu'il y a mil hommes qui les eussent appelés avec advantageuses conditions où secourus où ils estoient, s'ils l'eussent sçu. Le monde n'est pas si généralement corrompu, que je ne sache tel homme qui souhaiteroit de bien grande affection que les moyens que les siens lui ont mis en mains se pussent employer, tant qu'il plaira à la fortune qu'il en jouisse, à mettre à l'abri de la nécessité les personnaiges remarquables en quelque espèce de valeur, que le malheur combat quelquefois jusques à l'extrémité, et qui les mettroit pour le moins en tel estat qu'il ne tiendroit qu'à faute de bon discours s'ils n'estoient pas contens. 1) »

---

1) Essais, liv. 1, ch. 34.

Voici la liste des principaux ouvrages de Castalion :

Dialogorum sacrorum libri IV. Bas. 1545. — Version avec notes des vers sibyllins. Traduction latine des psaumes de David et des cantiques de l'Ecriture, 1547. — Poème grec sur Jean Baptiste, et paraphrase latine du poème du prophète Jonas, 1548. — Traduction partielle d'Homère, Xenophon et St-Cyrille. — Traduction latine des XXX dialogues ital. d'Ochin. — Version latine de la bible, Basle 1551. — Traduction de la bible en français, Basle 1555, dédiée à Henri II. Théodore de Bèze prétend que le jargon du Poictou le plus grossier de tous les jargons de France, peut paraître moins barbare que le style de Castalion. Rich. Simon assure au contraire que l'on reconnaît dans la traduction de Castalion un style élégant et poli. (Hist. crit. du vieux test. t. II, ch. 25.) — Traduction latine de la Theologia germanica, sous le nom de Joannes Theophilus. — Dialogi de praedestinatione, de electione, de libero arbitrio, de fide. — Defensio translationis

novi test. contra Th. Bezam. — In capit 9, ep. ad Rom. comment de praedestinatione et justificatione.—De non puniendis haereticis qu'on attribue aussi à Socin. — Defensio contra Calvinum et Bezam. — Voici le témoignage que Pierre Ramus a rendu de ce savant. — Utinam tanti ingenii tamque bonis artibus ac literis eruditi vis illa in hoc unico graecae professionis argumento versari maluisset ; nihil mea quidem sententia in isto genere laudis Basilea comparandum habuisset. Petr. Ram. in Basilea, p. 52.

CHAPITRE XI.

BOLSEC, LE MERITE DE L'OEUVRE.

Le pasteur St-André prêche à St-Pierre le prédestinatianisme de Calvin. — Bolsec attaque le prédicant, qui est défendu par le réformateur. — Bolsec est mis en prison et interrogé. — Sa défense. — Il est retenu dans les fers. — Intervention des églises de Basle et de Berne. — Zurich demande la mort de Bolsec. — Il est élargi, quitte Genève, est poursuivi par la haine de Calvin. — Histoire de la vie et des mœurs de Calvin. — Bolsec calomnié. — Réhabilité par les écrivains protestants.

Quand Luther, au milieu d'un cénacle d'Allemands pur sang, c'est à dire grands buveurs de bière, entendait prononcer le nom de pape, son front se crispait, son œil s'allumait, ses lèvres s'ouvraient avec un rire satanique ; et alors commençait entre tous les convives un échange étourdissant de moqueries, de lazzi, de concetti, contre le pontife romain, trop heureux s'il n'était que le précurseur de l'antéchrist. Dans les premières années de leur joyeuse réunion, les hôtes de la taverne wittembergeoise, presque tous prêtres ou moines renégats, s'étaient amusés à baptiser du nom d'antéchrist le pape qui

régnait alors à Rome : c'était un article de foi parmi les paysans de la montagne du Pollesberg, que Léon X était réellement l'homme du péché annoncé par les prophètes. Léon X mort, Adrien, son successeur, fut salué du même nom. Adrien dans la tombe, Clément hérita de son titre maudit. Mais alors quelques ames plus historiques firent remarquer aux buveurs que, dans l'espace de vingt ans, le monde avait eu trois antéchrists: deux de trop au moins pour ne pas accuser de mensonge le prophète Daniel. Donc, un moment le pape ne fut plus que le précurseur, l'image ou le mythe de l'antéchrist.

Pour les réformés genevois, Bolsec est ce que le pape était pour Martin Luther. Drelincourt le charge de tous les péchés qu'une ame humaine peut porter en ce monde : il en fait un blasphémateur du saint nom de Jésus, un faussaire, un menteur, un simoniaque, un homme sans foi ni Dieu.

Il ouvre le puits de l'abîme, et il en sort, au milieu d'épaisses fumées, « un scélérat vendu à l'iniquité, visiblement possédé par un esprit de mensonge; un monstre tel que jamais enfer n'en produisit de plus horrible ni de plus digne d'exécration publique 1). »

Cette colère s'explique.

Bolsec, séduit tout comme Westphal et Castalion par la langue nouvelle que parla d'abord la réforme en France, avait quitté le catholicisme et s'était réfugié à Genève. Là, il s'était mis à lire l'Ecriture sainte, prenant au sérieux le conseil que Calvin don-

1) Drelincourt, Défense de Calvin, p. 100 et passim.

nait en chaire et dans ses écrits d'étudier le verbe inspiré. Malheureusement, après un assez long examen, il avait modifié ses croyances, d'abord embrassées trop légèrement, et avait adopté sur la prédestination d'autres idées que celles de l'auteur de l'Institution chrétienne : il n'avait pas compris Calvin.

Un jour, en 1542, Saint André, pasteur de Jussy, qui n'aurait pu épousseter les livres d'un moine d'Erfurth, développa au temple de Saint-Pierre ce passage : « Ceux qui ne sont pas de Dieu n'entendent pas sa parole. » Enchaîné comme un galérien, pieds et poings, au fatalisme de son maître, le prédicant soutenait que l'ame que Dieu n'a pas régénérée résiste nécessairement, qu'elle est clouée au péché, vendue sans rémission à la mort, puisqu'elle n'a pas ce don d'obéissance et de soumission que le Seigneur ne donne qu'à ses élus.

Vous voyez ici l'enchaînement logique des doctrines enseignées dans l'Institution. Saint André répétait son rôle.

Or, dans le consistoire de Genève, on permettait à tout assistant de présenter ses objections au ministre qui avait tenu la chaire.

Bolsec avait besoin de parler ; le service fini, il se leva et dit :

— « Maître, je tiens cette opinion touchant la justice de Dieu pour fausse et dangereuse ; elle sort du cerveau de Valle ; elle répugne à l'Ecriture, au témoignage des pères, et notamment de saint Augustin.

— Monsieur de Bolsec, dit le pasteur, ma doctrine est toute biblique.

— Tordez à votre guise l'Ecriture, reprit Bolsec; si Dieu, pour son plaisir, damne les uns et sauve les autres, c'est un tyran, et le pécheur a son excuse toute prête : il dira qu'il n'est pas coupable, mais bien la divinité fantasque que vous avez créée de vos mains. »

A ces mots, on vit s'élever au dessus des groupes une figure amaigrie qui, tournant les yeux autour de la salle et les fixant sur Bolsec, lui cria : « Je t'accuse de calomnie et de mensonge; car la doctrine de Saint-André, c'est la mienne. Tu as dit que je fais Dieu auteur du péché. »

Alors un auditeur s'approcha de Bolsec et lui dit : « Je vous arrête! » et on le conduisit en prison. Il avait insulté Calvin.

Les ministres s'assemblèrent et rédigèrent en commun dix-sept articles sur lesquels on devait interroger le prévenu.

C'était un elenchus habilement disposé de la dogmatique de Calvin sur la prédestination, où l'on élevait jusqu'à la puissance du dogme l'esclavage de l'homme depuis la chute d'Adam, l'arrêt éternel de damnation d'une partie du genre humain, l'annihilation du libre arbitre, la nécessité du péché imposée comme une loi de Dieu à quelques natures déshéritées d'avance, et l'élection de quelques autres marquées dans les siècles des siècles du signe de l'immortalité : tout ce qu'on a vu dans l'Institution chrétienne; — axiomes aristocratiques qu'il faut

croire à Genève, sous peine de ne plus appartenir à ce chœur de bienheureux conçu par Calvin.

Bolsec représente, dans cette dispute, la philosophie catholique. A ces mots de nécessité heureuse ou malheureuse, son ame s'indigne, et il crie à ses juges : « Vous calomniez mon Dieu ; en Dieu, il n'y a ni présent, ni passé, ni avenir ; Dieu n'a donc pas prévu, il a vu, il voit. S'il élit les uns, s'il rejette les autres, ce n'est pas pour ce bon plaisir, indigne même d'un juge fait comme nous de chair et d'os ; c'est qu'il connaît les lois qui détermineront les volontés : il n'y a personne de damné ou de sauvé irrémissiblement. Niez-vous qu'il ne nous avertisse par le cri de notre conscience, par les maladies de l'ame et du corps, par son amour et ses bienfaits? Et qu'est-ce que donc que ce Dieu qui nous tromperait ainsi, qui ferait luire son soleil sur nos têtes, qui répandrait sur nos champs les trésors de son amour, qui, à chaque belle pensée, ferait battre notre cœur de joie? Un tyran, et un tyran vulgaire. Avec votre Dieu au cœur de bronze, qui se rit de nos larmes et se joue de notre repentir, il n'y a plus de justice sur cette terre ; et l'homme sorti des mains du créateur, n'est qu'une amère dérision : mieux valait le laisser dans le néant. »

Il était difficile de répondre à Bolsec. Les ministres l'essayèrent pourtant, mais en s'embarrassant dans les buissons d'une terminologie où ils laissèrent tout ce qu'ils avaient de pudeur et de raison.

Bolsec grandissait évidemment en rapetissant tous ces athlètes du prédestinatianisme, qui se tourmen-

taient vainement pour ne pas provoquer les sourires du monde théologique.

En prison, il eut l'idée de déplacer la question, et de prendre corps à corps Calvin lui-même. Il est admirable d'argumentation, quand, illuminant cette désolante symbolique que le réformateur voudrait vivifier de son souffle, il en fait sortir un Dieu agent et auteur du péché! Son accusation est brève, sentencieuse, construite en dilemmes qui se pressent et s'échelonnent, et enlacent dans leurs fils innombrables les pieds de son adversaire. Calvin a besoin d'en échapper, et il imagine « une volonté qui ne peut faillir en Dieu, un instinct irrésistible de péché dans l'homme. Mais l'homme veut, et voilà le péché et la responsabilité. En sorte que s'il opère le bien, c'est en vertu de la volonté libre que Dieu lui donne par son Saint-Esprit; et s'il fait le mal, c'est par l'impulsion de sa volonté naturelle qui est entachée de corruption. » Misérables sophismes! Comme si cette volonté, bonne ou mauvaise, n'était pas également l'œuvre de Dieu.

Les débats étaient clos. Bolsec demanda sa mise en liberté; mais personne n'étant venu pour lui servir de caution, il resta en prison, tâchant d'adoucir les longues nuits de la captivité en se recommandant aux muses qui descendirent dans son cachot et l'endormirent; le malheureux, oubliant la théologie, se crut poète et se mit à chanter 1).

Calvin avait peur qu'une fois réveillé, le poète ne

1) M. Picot dans son histoire de Genève donne des vers de Bolsec.

revint à ses habitudes disputeuses, et n'attaquât le dogme de la prédestination. Il obtint qu'il restât prisonnier jusqu'à ce qu'on eût reçu l'avis des églises de la Suisse auxquelles on avait envoyé les pièces du procès. Bolsec, condamné, eût porté sa tête sur l'échafaud : c'est l'opinion de M. Thourel 1), qui connait Calvin. Mais, heureusement pour le prisonnier, Berne et Bâle devinèrent l'intention du réformateur, dont le dogmatisme intolérant les fatiguait depuis longtemps.

Berne répondit donc — qu'il fallait se garder d'user de violence envers des pèlerins disputeurs 2); que si Christ aime la vérité, il aime davantage la charité; que Bolsec n'était ni un méchant ni un impie; que ces querelles n'étaient propres qu'à troubler les consciences; qu'il fallait se garder de les donner en pâture à un peuple ignorant, et que la lutte, du reste, ne roulait que sur des mots. »

Bâle entra dans la même voie que Berne, et recommanda la douceur et le silence.

Mais Zurich prêcha la violence, et demanda du sang. Il aurait voulu qu'on appliquât au coupable la loi qui punissait de mort le crime d'hérésie; et trente ans auparavant Zurich appelait pour pasteur Zwingli, qui s'était révolté contre l'autorité ecclésiastique et civile.

Bolsec apprit bientôt la sentence des églises helvétiques, et alors les muses, qui l'avaient un moment quitté, revinrent s'abattre dans sa prison, et le théo-

1) Hist. de Genève.
2) Calvin à Genève, p. 218.

logien se mit à remercier Dieu, et à chanter sa liberté.

Mais Calvin veillait aux portes du cachot : lui seul pouvait les ouvrir, et il voulait qu'elles restassent fermées. Alors commence une lutte, ou plutôt une comédie entre le conseil et les ministres : le conseil opine pour que liberté pleine et entière soit rendue au captif, qu'aucune note d'hétérodoxie ne vienne le flétrir, et qu'il vive tranquille à Genève. Calvin demande un signe d'infamie que Bolsec portera à jamais sur le front, une punition corporelle. On criaille. Les conseillers ont l'air d'implorer la grace du coupable, font de la charité à froid et singent la mansuétude. Calvin, ému, finit par céder.

Le conseil rendit la sentence suivante :

« Nous, syndics, à la poursuite du lieutenant criminel, contre toi Hierosme Bolsec; il appert que tu t'es élevé avec une trop grande audace dans la sainte congrégation; tu as proposé une opinion contraire à la vérité évangélique; on t'a fait voir par la parole de Dieu et par les avis des églises que tes sentiments sont faux; tu ne l'as pas voulu reconnoître : ainsi tu es digne d'une punition grave. Néanmoins, nous voulons agir avec douceur et commuer ta peine; ainsi nous te bannissons à perpétuité du territoire de Genève 1). »

Bolsec emballa quelques livres qui formaient sa bibliothèque, et ses inspirations poétiques de la prison, et s'éloigna, maudissant une ville qui le chas-

1) Calvin à Genève, 219.

sait, parce qu'il s'était mis en révolte contre un mystère que le réformateur avouait lui-même ne pas comprendre, « pas plus que les anges du ciel, » comme il l'avait dit ailleurs.

Bolsec s'était retiré à Thonon, occupé de son état de médecin, quand il apprit que la question sur la prédestination occupait de nouveau les esprits, et que Calvin travaillait à obtenir des juges de Berne une sentence d'exil. Alors il quitte ses malades, et part pour Berne, où il arrive bientôt. « Et passant tout à cheval avec le postillon, fut aperçu par maître Raymond Chauvet, compagnon dudit Calvin, lequel alla tout aussitôt avertir son ami 1). » La dispute menaçait d'être vive; s'il faut en croire Bolsec, Calvin déserta le tournoi. Mais le réformateur ne saurait être ici accusé de couardise. S'il quitta Berne, c'est que l'esprit de cette ville était hostile à la dogmatique genevoise touchant la prédestination, et qu'une thèse sur cette matière aurait mécontenté les ministres.

Quelques jours après, un des magnifiques seigneurs venait prier Bolsec de « vider » le territoire bernois.

Calvin avait été plus habile que son adversaire, qu'il frappait dans l'ombre d'un double coup de stylet : l'exil et le silence.

Jamais homme n'avait été puni plus amèrement de son apostasie que le médecin lyonnais. Séduit par la parole de miel de la réforme, il avait cru qu'elle venait apporter à l'homme déchu la liberté; et à peine ses lèvres à lui, ame vaniteuse, qui ne demande

1) Vie de Bèze, par Bolsec.

que du bruit, ont-elles essayé de balbutier quelques doutes contre la symbolique genevoise, qu'on le jette en prison, qu'on l'humilie, qu'on le chasse ignominieusement ! Et celui qui le poursuit avec une si cruelle persévérance, c'est ce jeune homme qu'il a vu autrefois à Paris, se cachant sous la robe d'un philosophe ancien, pour murmurer à l'oreille de François Ier quelques pâles paroles d'une langue morte en faveur des novateurs luthériens. L'épreuve avait été bien cruelle : son cœur n'y tint plus; et il rentra dans le catholicisme, assez éprouvé par la réforme pour croire à une conversion sincère.

Il l'avait vue, cette réforme, représentée au temple par ces ministres dont Calvin fait un si triste portrait : au consistoire, pas ces espions titrés dont on payait la délation à l'aide d'amendes imposées aux coupables; au prétoire, par ce Colladon, qui torturait les patients jusqu'au dernier souffle; aux conseils, par ces lâches citoyens qui avaient trempé leurs mains dans le sang de Gruet; au logis du docteur, par un adolescent prêt à mentir en justice pour immoler un homme haï du réformateur; et dans l'état, par ce théocrate, symbole vivant d'hypocrisie, d'intolérance et de fanatisme. Comment, le front rouge de honte, ne serait-il pas retourné au catholicisme ?

Mais, avant de mourir, il voulut écrire la vie de Calvin 1). Quand ce livre tomba pour la première

1) Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine, constance et mort de Jean Calvin, jadis ministre de Genève, imp. à Lyon, in-8. par Jean Patrasson, 1577. — L'ouvrage eut un grand succès. Il fut réimprimé la même année à Paris, chez Mallot (Lelong, Bib.

fois dans nos mains, nous le jetâmes, comme un libelle honteux, après en avoir parcouru quelques chapitres. Tous les témoignages venaient accabler Bolsec: catholiques et réformés l'accusaient également 1). Mais voici qu'après une étude patiente du réformateur, nous sommes obligé d'admettre en partie le récit du médecin lyonnais. Le temps est pour Bolsec; chaque jour il donne un démenti aux apologistes de Calvin. N'avait-on pas nié jusqu'à ce jour l'existence de cette lettre où le réformateur, en 1546, prophétisait le sort de Servet s'il venait jamais à Genève? Elle est retrouvée cette lettre : Bolsec n'avait pas menti.

Bèze a vanté la douceur et la logique de son ami, dans le tournoi avec le pamphlétaire; et trois siècles après, une voix s'élève qui dit : « J'ai reconnu les torts de Calvin : Bolsec s'est montré dans son duel théologique, sage et éclairé 2). » Quand Bolsec demande compte au réformateur du sang de Gruet; Bèze survient pour accuser l'écrivain de blasphème; et aujourd'hui M. Galiffe, après avoir recueilli les

---

p. 78, n°. 1741); à Cologne en 1680. Il fut traduit en latin, à Cologne, en 1580, et en allemand dans la même ville en 1581.

1) Bunemann avait écrit sur son exemplaire : Bolsec et Resius sunt nobile par calumniantium quorum verbis nemo, nisi nullius fidei homo, fidem adjunget. Dans les actes du synode national, tenu à Lyon au mois d'aout 1563, on lit: Jerôme Bolsec, infâme menteur. Aymon. Syn. nationaux, in-4, t. I, part. 2, p. 49. Varillas dit de l'histoire de Calvin, qu'elle est écrit d'un style emporté.

2) Calvin à Genève, 219, 220. — Picot a écrit: le caractère trop absolu de Calvin se fait remarquer dans cette querelle sous un jour frappant. Il est difficile de croire que Calvin comprît bien les arguments dont il se servoit. Histoire de Genève, t. II, p. 18.

pièces du procès, crie à Calvin : « C'est toi qui as tué Gruet ! » et il dit vrai. Bolsec évoque une à une les ames des patriotes que Jean de Noyon jeta dans les fers, dans l'exil ou la tombe ; et Bèze, à chaque nom, répond toujours par la même formule : « Mensonge ! » Mais M. Galiffe, lui aussi, a éveillé toutes ces ombres, en les secouant de cette poussière où elles dormaient aux archives de la république ; et comme dans Shakespeare, les voilà qui viennent former une ronde funèbre et jeter chacune en passant leur cri de réprobation au réformateur. Récusez donc, si vous l'osez, de semblables témoins ? Qui sait ? peut-être finira-t-on par retrouver à Noyon cette fleur de lys dont Bolsec accusait Calvin de porter les stigmates 1).

Nous sommes à l'époque des résurrections historiques : les morts reviennent. Drelincourt et Bèze avaient célébré la sainteté de tous ces ouvriers évangéliques, appelés à Genève par Calvin ; mais une main de réformé a remué les manuscrits de la république, et un matin, au soleil qui se lève derrière le Salève, nous avons lu ces lignes écrites par M. Galiffe : « Plusieurs des collègues du réformateur eurent des histoires très scandaleuses dont les détails ne peuvent

1) Voyez pour l'examen de cette question que nous n'avons pas le courage de remuer : 1° Ombre de Rousseau à Calvin, in-8° imprimé à Genève. — 2° Discours sur le crime contre nature et la flétrissure reprochés à Jean Calvin par Roisselet de Sauclières fils de Nimes, Montpellier 1839. Brochure de 107 pages, où l'écrivain prouve que l'accusation de pédérastie avait été portée longtemps avant Bolsec — par Surius en 1558 ; par Turbes sous François Ier et Henri II ; par Simon Fontaine en 1557 ; par Stapleton en 1558 ; par la Vacquerie en 1560 ou 61 ; par de Mouchi en 1562 ; par Du Préau en 1567 ; par Whitaker avant 1570.

entrer dans un ouvrage destiné aux deux sexes : je pourrai en publier quelques unes en latin pour l'édification des tartufes 1). »

M. Galiffe est aussi indiscret que ce poète luthérien, qui disait en parlant de Wittemberg, aux premiers temps de la réforme :

« Qui passe sous la porte, est sûr de rencontrer un porc, un étudiant ou une fille publique 2). »

Les tartufes de M. Galiffe, ce ne sont pas des moines de Cologne, mais des ames pétries de l'argile de Drelincourt, qui croient dévotement aux six mille crânes d'enfants nouveau-nés dont parle Luther, et trouvés près de Rome dans l'étang d'un couvent 3).

Bolsec, lui aussi, après trois siècles de sommeil, se réveille de la tombe pour entendre d'une bouche ennemie cette glorieuse sentence :

« La plupart des faits racontés par le médecin lyonnais sont parfaitement vrais 4). »

---

1) Galiffe, Notices, t. III, p. 381, note.

2) Komm zu Wittenberg ins Thor, ſo begegnet dir ein Schwein, Student oder Hure.

3) Tiſch-Reden, p. 464... Hätte in demſelbigen Teiche bei ſechstauſend Kinderköpfe gefunden.

4) Galiffe, t. III, p. 547, note.

CHAPITRE XII.

MICHEL SERVET. 1553 1).

¶ Ceux qui accusent Calvin d'avoir esté cruel et sanguinaire, devroyent s'examiner eux-mesmes et nommer quelqu'un envers lequel ce saint homme ayt exercé sa cruauté, et dont il ayt répandu le sang. — On lui reproche la mort et le supplice de Michel Servet l'Espagnol de maudite mémoire; mais c'est avec beaucoup d'injustice. A cet égard il n'y a pas le mot à dire contre Calvin.»

DRELINCOURT, La Défense de Calvin.
In-12, 1667, p. 282 — 283.

Jean Frellon, imprimeur à Lyon, fait connaissance de Calvin. — Servet à Haguenau écrit contre la trinité. — Son existence voyageuse. — Arrive à Lyon et s'attache à Frellon. — Quitte Lyon et s'établit à Charlieu. — Puis à Vienne. — Pierre Palmier protége Servet. — Le Ptolomée. — Bible annotée. — Frellon met Servet en relation avec Calvin. — Questions de Servet à Calvin. — Brouille. — Correspondance. — Le Restitutio Christianismi. — Quelques citations du livre. — Calvin dénonce le livre à la police de Lyon. — Infructueuses poursuites de l'official de Vienne. — Dénonciation de Calvin. — Arrestation de Servet. — Sa fuite. — Arrive à Genève, dénoncé, emprisonné. — Sa

1) L'abbé d'Artigny, Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature, Paris, 1749, t. 2, § 55. — Henri ab Allwoerden, Vita Michaelis Serveti, Helmstadii 1728, in-4° — Johann Lorenz von Mosheim, Geschichte des berühmten spanischen Arztes Michael Serveto. Helmstadt, 1748.

Requête au conseil. — Interrogatoire. — Insultes de Calvin. — Procès et mort de Servet.

En 1540, vivait à Lyon, dans la rue Mercière, l'enseigne de l'Escu de Coulongne, Jehan Frellon 1), imprimeur libraire. C'était le digne pendant de Froben, le bibliopole de Bâle, qui, le matin, corrigeait une épreuve d'OEcolampade, et, le soir, revoyait un manuscrit d'Erasme.

Calvin, à son retour de Ferrare, était passé par Lyon où il avait acheté quelques livres nouveaux chez Frellon. La rue Mercière était, comme aujourd'hui, une rue longue, étroite, tortueuse, tout humide et toute noire, bordée de chaque côté de hautes maisons qui cachaient aux acheteurs la vue du soleil. Au fond de la boutique, où les pamphlets nouveaux étaient étalés sur deux grands comptoirs en chêne, était un magasin qui servait de salle à manger, de salon et de cabinet de travail. C'est là que Frellon procurait aux étrangers les livres suspects qu'il tirait d'Allemagne ou de Suisse. Il se serait bien gardé d'en vendre à ses concitoyens, tant il avait peur du cardinal de Tournon, archevêque et gouverneur de Lyon, et surtout de Mathieu Ory, « pénitencier du saint siège apostolique et inquisiteur général du royaume de France et dans toutes les Gaules. »

1) Jehan Frellon eut longtemps pour associé son frère. Le père Colonia, dans l'histoire littéraire de la ville de Lyon, dit que tous deux «estoient attachés à la religion catholique.» Mais Jehan eut du penchant pour les idées nouvelles, comme on peut le soupçonner d'après ses liaisons avec Calvin; c'est l'opinion de Mosheim: Allein unter den Hand war er Reformirt gesinnet und Kalvins starker Freund, p. 37.

Il paraît que Calvin se trompa sur le compte du libraire, et qu'il prit pour du zèle religieux des tendances toutes mercantiles.

Calvin, à Paris, oublia Frellon. Mais, à son retour à Genève, après son exil, un commerce épistolaire s'établit entre le théologien et le marchand. Calvin faisait passer à Frellon des livres hérétiques, que le libraire vendait fort cher, et sous le manteau; et que la plupart du temps il ne payait pas, ou payait mesquinement au réformateur : tous deux faisaient leur métier.

A cette époque, Frellon voyait souvent un étranger, né à Tudelle, dans le royaume d'Aragon, âgé de quarante ans environ; véritable savant du moyen-âge, tout farci de latin, de grec et d'hébreu, médecin, théologien et alchimiste : Michel de Villeneufve. Ce n'était pas son véritable nom; Frellon l'appelait, quand ils étaient seuls, maître Michel Servet. Mais il est probable qu'il ignorait que son ami était auteur d'un livre paru à Haguenau en 1531, sous le titre de : de Trinitatis erroribus[1]) Car Frellon,

---

1) Voici le titre complet : De Trinitatis erroribus libri septem. Per Michaelem Servetum, alias Reves ab Arragonia Hispanum. Anno MDXXXI, in-8. 119 feuillets. Sans nom de ville ni d'imprimeur : c'est un ouvrage d'une extrême rareté.

Dans le cinquième livre on trouve divers passages qui prouvent que Servet avait deviné la circulation du sang. — Nous en citerons deux.

Fit autem communicatio haec non per parietem cordis medium ut vulgo creditur, sed magno artificio a dextro cordis ventriculo; longo per pulmones ductu, agitatur sanguis subtilis. A pulmonibus praeparatur, flavus efficitur, et a vena arteriosa in arteriam venosam transfunditur : deinde in ipsa arteria venosa in-

marchand, n'aurait pas reçu en plein jour un hérétique que l'inquisition eut brûlé si elle l'avait connu. Ce pamphlet est l'œuvre d'un théologien qui a perdu la tête, où le dogme trinitaire est attaqué brutalement, et traité de vision papiste, de chimère mythologique, d'idéalité métaphysique.

A Haguenau, le libraire, le poète et l'auteur, avaient eu peur. L'ouvrage, imprimé à la hâte, était rempli de fautes. Vous croyez que Michel Servet, averti par le cri d'indignation qui s'élève à la lecture du livre, va se repentir? Vous vous trompez. Dans l'avertissement de ses dialogues sur la Trinité 1), autre libelle qu'il publia dans la même ville, l'année suivante, il demande grace, non pas pour les blasphèmes qu'il a répandus dans le de Trinitatis erroribus; mais pour les fautes que l'imbécillité de l'ouvrier chargé de revoir les épreuves y a laissé glisser. Il pleure sur la barbarie de son style 2); mais de ses hardiesses impies, pas le moindre chagrin.

L'Allemagne qui, depuis la venue de Luther, se prena t à toute parole humaine pour en finir avec le

---

spirato aeri miscetur et exspiratione a fuligine expurgatur. Atque ita tandem a sinistro cordis ventriculo totum mixtum per diastolen attrahitur, apta supellex ut fiat spiritus vitalis.

Ille itaque spiritus vitalis a sinistro cordis ventriculo, in arterias totius corporis deinde transfunditur, ita ut qui tenuior est praecipue in plexu sub basi cerebri sito, ubi ex vitali fieri incipit animalis, ad propriam rationalis animae rationem accedit.

1) Dialogorum de Trinitate libri duo, de justitia regni Christi capitula quatuor, per Michaelem Serveto, alias Reves, ab Arragonia Hispanum. MDXXXII, in-8.

2) Quod autem ita barbarus, confusus et incorrectus prior liber prodierit, imperitiae meae ac typographi adscribendum est.

douté qui la rongeait, s'effraya de l'audace de Michel Servet. Mélanchthon en fut attristé ; et écrivit une lettre au sénat de Venise pour dénoncer les folies dont les livres du sectaire étaient souillés 1).

Alors commence pour l'Espagnol une vie de tourments, de luttes et de désespoir. Il dispute à Bâle avec OEcolampade, et il quitte cette ville, tout glorieux de son triomphe, mendiant son pain sur le grand chemin. Arrivé à Strasbourg, grelottant de froid, n'ayant rien mangé depuis vingt-quatre heures, il n'a rien de plus pressé que de provoquer Bucer et Capito. Le défi est accepté. On discute sur la Trinité et sur la consubstantialité du verbe, que Servet nie effrontément, sans peur du magistrat. Bucer, qui avait entendu Münzer et Carlstadt, est épouvanté du langage de l'Espagnol, et, au lieu de répondre, il le maudit, le voue aux tourments de la vie future, aux vengeances des juges de ce monde, et déclare qu'il ne disputera plus désormais avec un démon qui a pris une forme humaine, et dont le bourreau devrait déchirer les entrailles 2).

Le lendemain, Michel s'acheminait vers Paris, tout fier d'avoir excité de semblables colères, sans souci pour son corps ni son ame. En route, l'idée lui vint de renoncer à la théologie, pour pratiquer la médecine ; et quelques jours après, il étudiait sous Sylvius et Fernel, les deux gloires de l'époque. Quand il eut assez de science, il songea à faire du bruit, et voulut disputer avec la faculté. La lutte fut

1) Melanchthonis Epistolae, 1539.
2) D'Artigny, p. 60.

longue, et l'encre plut à flots... Il fallait à Servet une grande victime : il avait choisi Galien. La querelle devint si vive, que le parlement fut obligé d'intervenir, et de donner ordre aux médecins de vivre en paix avec l'Espagnol 1).

Servet alors se mit à professer l'astrologie. Les écoliers venaient en foule l'écouter. Il prédisait l'avenir. Un jour, il annonça à son auditoire que la nuit prochaine Mars serait éclipsé par la lune ; et que cette occultation indiquait une conflagration générale, la mort des potentats, la ruine de l'Eglise, des pestes et autres choses « et aliæ. » La faculté de médecine fit citer Villanovanus par le ministère de Me Seguier, et inhibition fut faite à l'astrologue comme « à tous ceux qui se meslent de faire almanach, de parler et escrire de eventibus rerum externarum, avec ordre de se contenter d'escrire et parler seulement de ordine rerum naturalium 2). »

Dégoûté de la médecine, et plus encore des mé-

1) Servet publia à Paris : Syruporum universa ratio ad Galeni censuram diligenter exposita ; cui post integram de concoctione disceptationem, praescripta est vera purgandi methodus cum expositione Aphorismi : concocta medicari ; in-8, 1537. Réimprimé à Venise en 1545, à Lyon en 1546.

2) Seguier pour les recteur et université de Paris et les doyen et faculté de médecine en ladite ville. — Lefebure pour les doyens et Recteurs en la faculté de médecine. — Marillac pour Villanovanus. — L'arrêt porte : fait inhibition et défense à tous imprimeurs, imprimer almanach et prognostications défendues par la constitution divine et canonique, et a ordonné et ordonne la dite cour, que toutes les éphémérides et prognostications de cette année seront prises et saisies quelque part où elles pourront être trouvées et seront apportées au greffe de la dite cour. Fait ce 8 mars 1538. Cité par Boulay. Historia academiae Parisiensis, t. VI, p. 321 : contra astrologiam judiciariam.

decins, Servet se jeta à corps perdu dans les sciences géographiques, qu'on commençait à cultiver. Bilibald Pirkheymer, ce diamant de l'Allemagne, suivant Periander, gemma soli tu teutonici, avait tout récemment (1525) publié à Strasbourg une édition latine de Ptolomée. C'est ce travail que Servet revoit, élucide, arrange et veut donner au monde parisien; mais il ne trouve pas chez les libraires de la capitale des conditions assez avantageuses, et traite avec un imprimeur de Lyon, où son Ptolomée parait en 1535.

Ses pérégrinations recommencent. Cette ame, que le doute poursuit, n'a de repos nulle part. En route pour Lyon, son étoile le conduit chez Jehan Frellon, qui voit dans l'étranger un homme de science, et l'attache à son imprimerie en qualité de correcteur. C'eût été une bonne fortune pour Frellon, si Michel Servet, qui savait tout juqu'à la cabale, eût aimé le repos. Mais cette imagination voyageuse défaisait sa tente dès qu'elle était bâtie; toujours mécontente de Dieu, des hommes et d'elle-même, et ressemblant à cet Adhelstan d'un poète allemand, qui cherche le bonheur dans le bleu, quand il lui serait si facile de le trouver dans son cœur.

Servet, après quelque temps de séjour à Lyon, embrasse Frellon son ami, s'embarque sur le Rhône, et aborde à Avignon, la ville des papes. Bientôt son humeur vagabonde le reprend: il retourne à Lyon, y reste, comme l'hirondelle, tout un été; et, l'hiver venu, va bâtir son nid dans une petite ville des environs, à Charlieu, où il se remet à la médecine.

Il était heureux, à ce qu'il paraît, dans cette pe-

tite ville, toute couronnée de montagnes, fraîches en été et verdoyantes au printemps, ainsi que Tudelle, sa ville aragonaise. Bolsec a écrit : « Ce Servet, qui estoit arrogant et insolent, comme certifient ceux qui l'ont cogneu à Charlieu, où il demeura chez la Rivoire, environ l'an 1540, d'où estant forcé de sortir pour ses extravagances, il se retira à Vienne en Dauphiné 1). » Quelles extravagances? Bolsec ne le dit pas. Peut-être que Servet n'obéissait qu'à ces irrésistibles passions du mouvement qui l'emportaient comme un autre juif errant. Depuis qu'il avait abandonné la vérité, il fallait qu'il marchât : c'était son châtiment.

Ce n'est pas à Vienne, mais à Lyon que le malheureux se réfugia. Comme il entrait dans cette ville, ses yeux s'arrêtèrent sur une robe violette : il venait de revoir Pierre Palmier, archevêque de Vienne, qu'il avait connu à Paris : noble prélat qui encourageait les savants, et dont la bourse avait été si souvent ouverte à Michel de Villeneufve, comme Servet se faisait appeler. Désormais Michel avait un repos assuré pour ses vieux jours : le prélat le logeait à Vienne dans son palais.

Un bonheur ne vient jamais seul. A côté de l'archevêché, est l'imprimerie de Gaspard Treschsel, que les libéralités de Pierre Palmier ont attiré à Vienne. Cette imprimerie, dirigée par un homme habile, est riche en caractères hébreux, grecs, romains. Que pouvait désirer de plus le pèlerin espagnol? Pendant qu'il parle au prélat, il rêve une se-

1) Vie de Calvin, p. 9. Ed. de 1664.

conde édition de son Ptolomée épuisé depuis longtemps, et qu'il dédiera à son Mécène. Déjà même il arrange dans sa tête une belle épître latine où on lira : « Il faut que les princes qui commandent au monde, connaissent le monde : » — allusion à François Ier, qui ouvrit si noblement un asile aux muses. « Et cette science est utile à ceux qui, comme toi, ont visité, en qualité d'ambassadeur, les divers états de la chrétienté. » — bel éloge que le savant adresse au prince de l'Eglise 1).

Le lendemain même de leur entrevue, Servet s'embarque dans la Barquette de Vienne, mauvais bateau qui, dans ces temps reculés, comme de nos jours, faisait un service journalier entre les deux cités. Servet salua en poète romain la ville hospitalière où il allait trouver de si doux loisirs, de si chauds amis, de si ardentes sympathies. A Vienne et à Lyon, il eut bientôt gagné tous les cœurs ; car il était sociable et d'une charité sans bornes.

Mais bientôt le démon théologique vint le visiter dans sa nouvelle patrie. Servet ne put résister aux tentations de son ennemi. Il négligea ses malades pour retourner à ce dogme trinitaire qu'il voulait renverser. Son Ptolomée avait paru, avec la dédicace

---

1) Le Ptolomée eut un grand succès dans le monde savant. Mais les amis de Servet ne lui pardonnèrent pas une correction adulatrice au texte de la première édition. Il avait dit d'abord dans la description de la France en parlant du don qu'a le roi d'y guérir les écrouelles par un simple attouchement. — J'ai vu le roi toucher un grand nombre de malades : Ont-ils été guéris ? c'est ce que je n'ai pas vu. La réflexion sentait le Rabelais. Servet se ravisa et écrivit : Ont-ils été guéris ? on m'a dit que oui.

à l'archevêque, et avait obtenu de nombreux applaudissements. Mais il lui fallait des gloires bruyantes; les lauriers de Calvin l'empêchaient de dormir. A l'œuvre donc! une œuvre de scholiaste. Hugues de la Porte, un autre libraire lyonnais, préparait alors une bible latine que Servet se chargea d'annoter. La Porte lui donna 500 livres pour son travail. La bible parut avec des notes marginales « impertinentes », dit Calvin 1). Servet était un rationaliste qui rejetait le sens prophétique des livres saints.

Servet avait connu Calvin à Paris. Tous deux étaient convenus d'entrer en dispute sur des matières théologiques; les juges du tournoi étaient choisis. S'il faut en croire Bèze, le cœur avait failli tout à coup à l'Espagnol, qui ne parut point au rendez-vous. Bèze affirme que c'était par couardise 2); Servet par crainte du lieutenant Morin : l'excuse est suffisante. Calvin n'épargna pas celui qu'il appelait un « piètre disputeur. » Servet avait lu depuis l'Institution chrétienne, « livre mal composé, avait-il dit, sans originalité, indigne du bruit qu'il avait fait dans le monde », et il cherchait à se mesurer avec Calvin.

L'occasion vint le servir. Frellon le mit en relation avec le réformateur. Servet proposa d'abord quelques doutes au ministre genevois, en forme de questions. « Si l'homme Jésus crucifié est le fils de Dieu, et quelle est la raison de cette filiation?—Si le règne de Jésus-Christ est dans l'homme; comment l'homme en prend-il possession, quand est-il régénéré?—

1) Traitez théologiques, p. 826. Genève 1576.
2) Histoire des Eglises réformées de France, t. I, p. 14.

Le baptême du Christ, comme la cène, ne doit-il être administré qu'à celui qui croit, et par quelle alliance nouvelle ces deux sacrements ont-ils été institués 1)?

Servert jouait le rôle de l'esprit tentateur. Calvin avait deviné la ruse. Il répondit avec une suffisance qui indisposa le médecin. Servet répliqua, et prit un ton de maître. Calvin ne se contint plus et traita son correspondant en écolier. Dès ce moment, leur commerce épistolaire ne fut plus qu'un échange d'injures, à la manière des savants de l'époque. Le réformateur ne cachait pas sa haine pour Servet. « Si jamais il vient à Genève, il n'en sortira pas vivant, écrivait-il à Viret; c'est pour moi un parti pris 2). » Servet n'était pas si méchant. Il s'était moqué à cœur joie du système de la prédestination, de la logique de l'Institution chrétienne, de la nécessité libre inventée à Genève pour expliquer le péché du premier homme; mais il n'eût pas touché à un seul cheveu de Calvin. Mauvaise tête, et bon cœur. De-

---

1) An homo Jesus crucifixus sit filius Dei, et quae sit hujus filiationis ratio?

II. An regnum Christi sit in hominibus; quando quis ingrediatur et quando regeneretur?

III. An Baptisma Christi debeat in fide fieri, sicut coena, et quorsum haec instituta sint foedere novo?

2) Servetus cupit huc venire, sed a me accersitus. Ego autem nunquam committam ut fidem meam eatenus obstrictam habeat. Jam enim constitutum apud me habeo, si veniat, nunquam pati ut salvus exeat. Bolsec ajoute : La lettre du dit Calvin est venue en mes mains et l'ai montrée à plusieurs personnes honorables et encore sais où elle est. Nous parlerons d'une autre lettre à Farel.

Bolsec avait vu celle qui était adressée à Viret et qui portait sur la souscription : Eximio Domini nostri Jesu Christi servo Petro Vireto Lausanensis Ecclesiae pastori, symmystae charissimo.

main, s'il rencontre le réformateur, il lui baisera la main. Ce qui prouve combien il y avait peu de fiel dans cette ame, c'est qu'il ne comprenait pas que Calvin eût cessé de lui écrire. Il se plaignait du silence du réformateur. Frellon en demanda l'explication à Calvin. La réponse ne se fit pas attendre.

« Seigneur Jehan, pour ce que vos lettres der-
» nières me furent apportées sur mon partement, je
» n'eus pas loisir de faire response à ce qui estoit en-
» clos dedans. Depuis mon retour, au premier loisir
» que j'ay eu j'ai bien voulu satisfaire à vostre désir;
» non pas que j'aye grand espoir de profiter guères
» envers tel homme, selon que je le voy disposé; mais
» afin d'essayer encor s'il y aura quelque moyen de
» le réduire, qui sera, quand Dieu aura si bien be-
» songné en luy, qu'il devienne tout aultre. Pour ce
» qu'il m'avoit escrit d'un esperit tant superbe, je luy
» ay bien voulu rabattre un petit de son orgueil,
» parlant à luy plus durement que ma coustume ne
» porte. Mais je ne l'ay peu faire aultrement. Car je
» vous asseure qu'il n'y a leçon qui luy soit plus né-
» cessaire que d'apprendre humilité. Ce qui luy vien-
» dra de l'esperit de Dieu, non d'ailleurs. Mais nous
» y devons aussi tenir la main. Si Dieu nous faict
» cette grace à luy et à nous que la présente response
» luy profite, j'auray de quoy me réjouir. S'il pour-
» suit d'un tel style comme il a faict maintenant,
» vous perdrés tems à me plus solliciter à travailler
» envers lui, car j'ay d'aultres affaires qui me pres-
» sent de plus près. Et ferois conscience de m'y plus
» occuper, ne doubtant pas que ce ne fust un Sa-
» than pour me distraire des aultres lectures plus

» utiles. Et pourtant je vous prye de vous contenter » de ce que j'en ay faict ; si vous n'y voyez meilleur » ordre. Surquoy après m'estre de bon cœur re- » commandé à vous, je prye nostre bon Dieu vous » avoir en sa garde. Ce XIII. de Février 1546. Vos- » tre serviteur et entier amy, Charles Despeville. » L'adresse est : « A sire Jehan Frellon, marchand libraire, demeurant à Lyon, en la rue Mercière, enseine de l'Escu de Coulongne. »

Jean Frellon envoya sur le champ la réponse de Calvin « à son frère et amy maistre Michel Villanovanus, docteur en médecine à Vienne », avec la lettre suivante :

« Cher frère et amy, qui a été cause que plustost » ne vous ay envoyé response à vostre lettre vous le » voyrés dedans là-dessus escript et croyez si plus- » tost l'eusse receu failly n'eusse de la vous envoyer » par homme exprès, comme vous avois promys. » Soyez asseuré que j'en ay escript audit personnaige » et ne pensez point que soit par faulte d'escripre, » toutefois je pense que vous aurez maintenant con- » tentement aultant que plustost ; je vous envoye » mon homme exprès pour n'avoir trouvé messaiger » aultre, si aultre chose y a que puisse me trouverez » toujours à vostre commandement et prest à vous » faire service. Vostre bon frère et amy, Jehan Frel- » lon. » Et sur l'enveloppe : « A mon bon frère et amy maistre Michel Villanovanus, docteur en médecine, soyt donnée ceste présente à Vienne. »

Servet préparait sa vengeance : un gros in-octavo de 700 pages, auquel il travaillait depuis quatre ans, et où la Trinité n'est guère mieux traitée que le ré-

formateur 1). A Bâle, Marrin, le libraire, avait pris peur. Après en avoir parcouru quelques pages, il avait renvoyé le manuscrit.

Un autre se serait découragé, et puis eût remercié la Providence. Servet courait à la mort. Vienne, alors, était une ville commerçante et lettrée. On y trouvait de belles imprimeries, entre autres celle de Balthasard Arnollet, dirigée par son beau-frère, Guillaume Gueroult, auquel Servet vint porter son manuscrit. Arnollet et Gueroult le parcourent. Il traitait de matières théologiques qu'il leur était impossible de comprendre. Ils regardaient l'auteur, sans répondre. Servet rompit le silence. « C'est un livre, leur dit-il, que j'ai écrit contre Calvin et Mé-

---

1) Christianismi restitutio, totius Ecclesiae Apostolicae est ad sua limina vocatio, in integrum restituta cognitione Dei, fidei Christianae, Justificationis nostrae, Regenerationis, Baptismi et Coenae Domini manducationis, Restituto denique nobis Regno Cœlesti, Babylonis impiae captivitatis soluta et antichristo cum suis penitus destructo.

L'ouvrage est divisé en 6 parties :

I. De Trinitate divina, quod in ea non sit invisibilium trium rerum illusio, sed verae substantiae Dei manifestatio et communicatio, libri 7 : Les deux derniers en forme de dialogue.

II. De fidei et justitia regni Christi legis justitiam superantis et de charitate, libri 3.

III. De regeneratione et manducatione supperna et regno antichristi, libri 4.

IV. Epistolae XXX ad Joannem Calvinum Gebennensium concionatorem.

V. Signa LX regni antichristi et revelatio ejus jam nunc praesens.

VI. De mysterio Trinitatis et veterum Disciplina, ad Phil. Melanchthonem et ejus collegas, apologia.

Le volume forme 734 pages in-8°.

lanchthon, mais auquel je ne voudrais mettre ni mon nom, ni celui de la ville, ni celui de l'imprimeur. Je ferai les frais et corrigerai les épreuves. En outre du prix, je donnerai cent écus de gratification.» Arnollet et Gueroult se laissèrent prendre au piège; et, trois mois après, au commencement de 1553, l'ouvrage était achevé. Il avait été tiré à 800 exemplaires, dont Servet fit faire six ballots ; cinq avec cette adresse : « De la part de M. Michel Villeneufve, docteur en médecine, soyent remises les présentes balles à Pierre Merrin, fondeur de lettres, près Notre-Dame de Comfort à Lyon 2); » le sixième à M. Jehan Frellon, libraire, rue Mercière; lequel devait l'expédier à Francfort-sur-Mein, ce vaste dépôt de livres hérétiques au seizième siècle. Frellon, curieux, ouvrit le ballot, et en détacha plusieurs exemplaires qu'il se hâta de faire parvenir à Calvin. Cette indiscrétion devait coûter la vie à Servet.

On comprend la colère de Calvin contre l'Espagnol, quand on a parcouru quelques lignes des XXX lettres du livre IV de l'ouvrage. Servet a pris Luther pour modèle : vous n'y trouvez pas seulement, comme on l'a dit, parce qu'on ne l'avait pas lu, de l'ironie, du sarcasme, de gros rires quelquefois ; mais un style et une imagination d'artiste. Il a reserré dans les XXX Epitres et en peu de pages la réfutation la plus colorée qu'on ait faite encore de fatalisme Calviniste. Aussi à la fin de son argu-

1) Interrogatoire de Pierre Merrin, tiré des Archives de l'archevêché de Vienne. D'Artigny, p. 117.

mentation, il jette à son rival cette phrase méprisante :

« Oui, dans Caïn et les géants tout pleins du souffle divin restait une liberté puissante, capable de maîtriser le péché. Ergo, elle est dans toi, à moins que je ne parle à une pierre ou à un tronc 1). »

Dans la lettre vingtième, Servet met en présence l'écriture et l'église, et défend l'autorité contre la lettre, comme n'aurait jamais osé le faire Prierias, le membre du sacré palais 2).

Quelquefois, nous l'avons vu, il s'inspire de Luther, et traite Calvin comme le moine saxon traitait Tezel; mais Calvin était un ennemi plus rusé que le dominicain.

Le renard génevois guettait depuis longtemps sa proie : elle venait se livrer elle-même.

Parmi les réfugiés français qui se trouvaient à Genève, était un nommé Trie, qui, ayant fait de mauvaises affaires à Lyon, s'était enfui pour échapper à la justice consulaire. Trie s'était donné pour un évangéliste qui se dérobait à la persécution des catholiques, et avait obtenu quelques secours du réformateur. Ce réfugié avait à Lyon, pour cousin, un marchand, Antoine Arneys, bon catholique, qui voulait à tout prix ramener dans le sein de l'Eglise l'ame égarée. Il y avait entre les deux cousins une correspon-

1) In ipso Cain nequissimo et in gigantibus ex insito et ab origine inspirato deitatis halitu, supererat libera vis aliqua et dominium in peccatum, teste Deo. Ergo in te quoque superest, nisi sis tu saxum et truncus. P. 638.

2) De ecclesia potestate. Ejus potestas quamvis occultetur, supra omnes mundi potestates, adeo ut angeli et daemones ei pareant. P. 622.

dance active. Trie montrait les lettres d'Arneys à Calvin, qui dictait les réponses. C'est Trie, qui va dénoncer Servet. La ruse est admirable. Il ne faut pas perdre une ligne de la lettre du pauvre marchand, qui parle théologie comme s'il eût étudié toute sa vie 1).

« Monsieur mon cousin, je vous mercie bien fort de tant belles remontrances qu'avez faites et ne doubte point que vous n'y procédiez de bonne amitié, quand vous taschez à me réduire au lieu dont je suis party. D'aultant que je ne suys homme versé aux lettres comme vous, je me deporte de satisfaire aux poincts et articles que vous m'alleguez. Tant y a qu'en la cognoissance que Dieu m'a donnée, j'auroys bien de quoy répondre; car Dieu mercy, je ne suys pas si mal fondé que je ne sache que l'Eglise a Jésus-Christ pour son chef, dont elle ne peult estre séparée et qu'elle n'a vie ne salut et que du tout elle ne peult consister qu'en la vérité de Dieu, qui est contenue en l'Escripture Saincte. Parquoy tout ce que vous me pourriez alleguer de l'Eglise, je le tiendray pour fantosme, si non que Jésus-Christ y préside comme ayant toute auctorité et que la parole de Dieu y règne comme le fondement et substance; sans cela toutes vos formalitez ne sont rien. Je vous prye de penser la liberté dont je use envers vous, qui n'est point seulement pour mainctenir ma cause, mais aussi de vous donner occasion de penser mieulx à vous. Mais pour le faire court, je me suis esbay comment vous m'osez reprocher entre aultres choses que

1) D'Artigny a trouvé la correspondance dans les archives de l'archevêché de Vienne.

nous n'avons nulle discipline ecclésiastique ny ordre, et que ceux qui nous enseignent ont introduit une licence pour mestre confusion par-tout; et cependant je veois (Dieu mercy) que les vices sont mieulx corrigez de par deçà que ne sont pas en toutes vos officialitez. Et quant à la doctrine et qui concerne la Relligion, combien qu'il y ait plus grande liberté que entre vous, néantmoins l'on ne souffrira pas que le nom de Dieu soit blasphemé, et que l'on seme les doctrines et mauvaises opinions que cela ne soit réprimé. Et je vous puys alleguer ung exemple qui est à vostre grande confusion, puisqu'il le fault dire. C'est que l'on soutient de par delà un Hérétique qui mérite bien d'estre bruslé par tout où il sera. Quand je vous parle d'hérétique, j'entends ung homme qui sera condemné des Papistes aultant que de nous ou pour le moins qui le doibt estre. Car combien que nous soyons différents en beaucoup de choses; si avons nous cela commun que en une seule essence de Dieu il y a trois personnes, et que le Père a engendré son fils qui est sa sagesse éternelle devant tout temps, et qu'il a eu sa vertu éternelle, qui est son Sainct-Esperit. Or quand ung homme dira que la Ternité laquelle nous tenons, est un Cerberus et monstre d'enfer et desgorgera toutes les villainies qu'il est possible de penser contre tout ce que l'Escripture nous enseigne de la génération éternelle du fils de Dieu, et que le Sainct-Esperit est la vertu du Père et du fils, et se mocquera à gueulle desployée de tout ce que les anciens docteurs en ont dit, je vous prye en quel lieu et estime l'aurez-vous. Je dicts ceci pour obuier à toutes répliques que vous me pour-

riez faire que vous ne tiendrez point par dol pour erreur ce que nous disons estre tel ; ce que je vous dicts non seulement vous le confesserez estre erreur mais heresie detestable, qui est pour abollir toute la chrestienté. Il faut que je parle franchement. Quelle honte est-ce que l'on face mourir ceulx qui diront qu'il ne fault invoquer que ung seul Dieu au nom de Jésus-Christ, qu'il n'y a autre satisfaction que celle qui a été faicte en la mort et passion de Jésus-Christ, qu'il n'y a autre purgatoire qu'en son sang, qu'il n'y a aultre service agréable à Dieu que celuy qu'il commande et approuve par sa parole ; que toutes peinctures et images que les hommes contrefont sont autant d'idoles qui profanent sa majesté ; qu'on doibt garder les sacrements en tel usage qu'il a esté ordonné de Jesus-Christ. Voire et qu'on ne se contente poinct de faire mourir telles gens d'une simple mort, mais qu'on les brusle cruellement. Cependant voilà qui nommera Jesus-Christ idole ; qui détruira tous les fondements de la foy, qui amassera toutes les reveries des heretiques anciens, qui mesme condemnera le baptesme des petits enfants l'appelant inventions diaboliques ; et celluy-là aura la vogue entre vous et le supportera-t-on comme s'il n'avoit vostre zèle point failly. Je vous prye, où est que vous prétendez et où est la police de cette belle hierarchie que vous magnifiez tant ? L'homme dont je vous parle a esté condemné en toutes les Eglises lesquelles vous reprouvez. Cependant il est souffert entre vous, voire jusques a y faire imprimer ses livres, qui sont si pleins de blasphêmes, qu'il ne fault point que j'en die plus. C'est un espagnol Por-

tugallois nommé Michaël Servetus de son propre nom, mais il se nomme Villeneufve à present, faisant le médecin. Il a demeuré quelque temps à Lyon, mainctenant il se tient à Vienne, où le livre dont je parle a esté imprimé par un quidam qui a là dressé imprimerie nomme Balthazard Arnoullet. Et afin que vous ne pensiez que j'en parle à crédit je vous envoye la première feuille pour enseigne. Vous dictes que les livres qui ne contiennent aultres choses, si non qu'il le fault tenir à la pure simplicité de l'Escriture Saincte, empoisonnent le monde; et si viennent d'ailleurs, vous ne les pouvez souffrir; cependant vous couvez là les poisons qui sont pour anéantir l'Escripture Saincte et mesme tout ce que vous tenez de chrestienté. Je me suis quasi oublié en vous recitant cet exemple, car j'ay esté quatre fois plus loing que je ne pensois; mais l'enormité du cas me faict passer mesure et voilà qui sera cause que je ne vous feray plus long propos sur les aultres matières. Comme aussi de faict, il me semble qu'il n'est pas grand besoin que je vous responde sur chacun article. Seulement je vous pryeray d'entrer un peu plus profond en vostre conscience pour vous juger vous mesme, afin que quand il fauldra venir devant le grand Juge, vous ne soyez pas condemné. Car pour le dire en ung mot, nous n'avons aultre debat sinon que nous demandons que Dieu soit escouté. Parquoy faisant fin à la présente, je le pryeray qu'il vous donne oreilles pour ouïr et cœur pour obéir. Cependant qu'il vous ayt en sa saincte garde, me recommandant de bien bon cœur à vostre bonne grace, et de Monsieur mon cousin vostre frère. De Genève, ce XXVI de feurier 1553.

Calvin sait tout et dit tout, comme vous le voyez, jusqu'au nom de l'imprimeur. Et cependant comme s'il craignait, après des indications si formelles, de ne pas être compris, il joint à sa lettre le titre et les quatre premières feuilles du Christianismi Restitutio. Le lieutenant Morin dont Bèze a fait tant de bruit, n'eût pas été plus adroit.

Maintenant à la police de faire son devoir : et elle va vite.

La lettre de Calvin et les feuilles détachées du livre de Servet sont mises entre les mains de Mathieu Ory, l'inquisiteur, qui mande Benoît Buatier, chamarier de Saint Paul, pour examiner l'affaire. Cela fait, on avertit le cardinal de Tournon qui se trouvait alors dans son château de Roussillon à quelques lieues de Vienne. C'était le 11 du mois de mars 1553.

Le 12, Mathieu Ory dénonce le libelle, l'imprimeur et l'auteur, au sieur de Villars, auditeur du cardinal.

Le 13, Benoît Buatier part de Lyon et va trouver Monseigneur.

Le 15, Monseigneur charge ses deux grands vicaires, Buatier et Louis Arzellier de porter une lettre à M. de Maugiron, « chevalier de l'ordre et lieutenant général pour le roy en Dauphiné. » Le cardinal demande prompte et bonne justice.

Le 16, Louis Arzellier et Antoine de la Court, vibaillif, se transportent, par ordre de Maugiron, chez le sieur Peyrollier, official primatial. Benoît Buatier fait sa déposition :

Elle portait : « que depuis quinze jours ou environ, on avoit reçu certaines lettres de Genève adressées à un personnage habitant à Lyon, par

lesquelles il paroissoit que l'on étoit étrangement surpris à Genève qu'on souffrît par deça un nommé Mᵉ Michel Servetus, autrement de Villeneufve, Espagnol Portugallois, attendu les raisons plus à plein mentionnées dans la ditte lettre : qu'on avoit reçu du dit Genève quatre feuillets d'un livre composé par le dit Villeneufve; que M. Ory, inquisiteur de la foy, les ayant examinés en présence de lui Buatier, avoit assuré qu'ils étoient hérétiques, et écrit en conséquence au sieur de Villars, auditeur du seigneur cardinal de Tournon; que le dit déposant s'étoit aussi trouvé présent, lorsque Monsieur le cardinal ayant envoyé chercher le grand vicaire de Vienne, lui recommanda et le chargea de donner ordre à la vérification et correction de ce que dessus, et en écrivit à monseigneur de Maugiron pour y faire tenir la main, et mander querir Monsieur le Vibaillif, pour adviser et procéder le plus secrettement et diligemment que faire se pourroit. »

Le même jour, le grand vicaire, le vibaillif, le secrétaire de Maugiron, font une descente dans la maison de Villeneufve: on fouille les papiers, mais on n'y trouve que quelques exemplaires de son apologie contre les médecins de Paris. On interroge Servet qui répond sans se troubler, Guillaume Gueroult qui nie tout, les ouvriers imprimeurs qui ne savent rien. Les poursuites ne pouvaient continuer.

Mais Michel Ory, l'inquisiteur, ne se laisse pas décourager. Il y a un hérétique, il faut le trouver. Voici la ruse qu'il imagine : — Arneys écrira à son cousin de Genève, de lui envoyer le volume complet du Restitutio Christianismi. C'est l'inquisiteur qui dicte la lettre.

Pauvre inquisiteur ! le réformateur genevois en sait plus que vous. Quand vous auriez l'exemplaire complet du livre de Michel de Villeneufve, qu'en feriez-vous ? Le titre ne porte ni nom d'auteur, ni nom d'imprimeur, ni nom de ville. Vous le montreriez à Servet, mais Servet dirait : je ne le connais pas.

Patience ! Calvin va venir à l'aide de Michel Ory. « Voici deux douzaines de pièces escriptes de la main de celui dont il est question, où une partie de ses hérésies est contenue ; il ne pourra regnier son escripture. »

Et Calvin se met à fouiller dans sa correspondance et à chercher parmi les lettres de Servet, celle où la doctrine anti-trinitaire est défendue dans les mêmes termes que ceux qu'on lit dans le Christianismi Restitutio.

Mais Servet va répondre : — Maître Michel, ceci est bien mon écriture, mais ce sont des propos tenus par forme épistolaire entre Calvin « qu'aucuns disoient homme savant, et moi, sub sigillo secreti, et par manière de disputation, pour voir si luy ne pourroit oster de mon opinion, ou moi de la sienne 1).

Attendez, Calvin est riche en autographes : « Voici deux feuilles imprimées des deux côtés avec escripture à la main, où Servetus enseigne diverses hérésies. »

— Mais ce livre imprimé en Allemagne, reprend de Villeneufve, est d'un nommé Servetus, espagnol, et aultrement ne scais duquel lieu d'Espagne il estoit, et aussi ne scais là où il demeuroit en Allemagne, fors que j'ay ouï dire qu'il estoit à Aganon (Haguenau.)

1) Voyez dans l'abbé d'Artigny l'interrogatoire de Servet.

Michel Ory s'impatiente. — Ce Servetus espagnol, quel est-il?

Le réformateur répond :

« Ce Villeneufve de présentement médecin à Vienne n'est autre que Servetus, alias Reves, qui a été chassé des Eglises d'Allemagne, auquel OEcolampade a adressé diverses épistres avec tel titre qui lui appartient : Serveto Hispano neganti Christum esse Dei filium consubstantialem patri, et dont Mélanchthon a parlé en divers passages de ses lettres. Quant à l'imprimeur, il y en a deux, Balthasard Arnoullet, et Guillaume Guéroult, son beau frère. L'ouvrage a esté imprimé aux frais de l'auteur, et le livre est bien sorti de la boutique viennoise. »

Ne dirait-on pas d'un roman ? voici les deux lettres de Calvin qui sont tombées dans les mains de l'inquisiteur.

« Monsieur mon cousin, quand je vous escripvis » la lettre que vous avez communiquée à ceulx qui y » estoient taxés de nonchalance, je ne pensois poinct » que la chose deust venir si avant. Seulement mon » intention estoit de vous remonstrer quel est le beau » zele et devotion de ceulx qui se disent piliers de » l'église, bien qu'ils souffrent tel désordre au milieu » d'eulx, et cependant persécutent si durement les » pauvres chrétiens qui désirent de suyvre Dieu en » simplicité. Pour ce que l'exemple estoit notable et » que j'en estois adverty, il me sembla que l'occasion » s'offroit d'en toucher en mes lettres selon la matière » que je traitois. Or, puisque vous en avez déclaré ce » que j'avois entendu escripvre privément à vous » seul, Dieu veuille pour le mieulx que cela prou- » fite à purger la chrestienté de telles ordures, voyre

» de pestes si mortelles. S'ils ont tant bon vouloir de » s'y employer comme vous le dictes, il me semble » que la chose n'y est pas trop difficile encore que » ne vous puisse fournir pour le présent de ce que » vous demandez assavoir du livre imprimé : car je » vous mettray en main plus pour le convaincre, as- » savoir deux douzaines de pièces escriptes de celui » dont il est question, où une partie de ses hérésies » est contenue. Si on luy mettoit au devant le livre » imprimé, il le pourrait regnyer, ce qu'il ne pourra » faire de son escripture. Parquoy les gens que » vous dictes ayant la chose toute prouvée, n'auront » nulle excuse s'ils dissimulent plus ou diffarent à y » pourvoir. Tout le reste est bien par deça tant le gros » livre que les aultres traitez escripts de la même » main de l'auteur ; mais je vous confesseray une » chose que j'aye eu grand'peine à retirer ce que je » vous envoye de monsieur Calvin ; non pas qu'il ne » désire que tels blasphemes execrables ne soyent » reprimez, mais pour ce qu'il luy semble que son » debvoir est, quant à luy qui n'a poinct de glaive de » justice, de convaincre plustost les hérésies par doc- » trine, que de les poursuyvre par tel moyen ; mais » je l'ai tant importuné luy remonstrant le reproche » de legiereté qui m'en pourroit advenir s'il ne m'ai- » doit, qu'en la fin il s'est accordé à me bailler ce » que verrez. Au reste, j'espère bien quand le cas » se demèneroit à bon escient par delà avec le temps » recouvrer de lui une rame de papier ou environ, » qui est ce que le galand a faict imprimer. Mais il » me semble que pour ceste heure vous estes garny » d'assez bon gaige et qu'il n'est jà mystère d'avoir

» plus pour se saisir de sa personne et luy faire son » procès. Quant de ma part, je prye Dieu qu'il luy » plaise ouvrir les yeulx à ceulx qui discourent si » mal, afin qu'ils apprennent de mieulx juger du » désir duquel nous sommes meus. Et pour ce qu'il » semble bien par vostre lettre que vous ne voulez » plus entrer au propos que vous m'aviez tenu par » cy-devant, je m'en deporte aussi pour ne vous » poinct fascher, esperant neantmoins que Dieu en » la fin vous fera bien sentir que je n'ay poinct pris » à la vollée le party que je tiens, me recommandant » à vostre bonne grace, pryant Dieu vous tenir en la » sienne. De Genève, ce 26 mars. »

La seconde lettre est plus importante encore, et arrive tout aussi mystérieusement à Michel Ory.

« Monsieur mon cousin, j'espère que j'auray en » partie satisfaict à ce que me demandez, vous en- » voyant la main de celluy qui a composé le livre, et » mesmes en la derniere epistre que vous avez receu » vous trouverez ce qu'il déclare de son nom, lequel » il avait deguisé, car il s'excuse de ce qu'il s'est fait » nommer Villeneufve, combien que son nom soit » Servetus aliàs Reves, disant qu'il a pris son » nom de la ville dont il est natif. Au reste, je vous » tiendray promesse au plaisir de Dieu, que si be- » soing faict je vous fourniray les traitez lesquels il a » faict imprimer et escripts de sa main aussi bien que » les epistres. J'eusse desja mis peine de les retirer » s'ils eussent esté en cette ville, mais ils sont à Lau- » sanne il y a deux ans. Si monsieur Calvin les eus » eus, je crois pour ce qu'ils vallent qu'il les eus

» bientost renvoyés à l'auteur, mais pour ce qu'il les
» avoit adressés aussi bien à d'aultres ceulx-là les
» ont retenu. Mesmes à ce que j'ay aultrefois enten-
» du le dit sieur ayant répondu assez suffisamment
» pour contenter ung homme raisonnable, voyant
» que cela ne prouffitoit rien envers ung tel ouvrage
» ne daigna jamais lire le reste pour ce que desjà il
» estoit trop baptu des sottes rêveries et du babil que
» l'aultre ne faict que reiterer, ayant toujours mesme
» chanson. Et afin que vous entendiez que ce n'est
» pas d'aujourd'huy que ce malheureux s'efforce de
» troubler l'Eglise, taschant de mener les ignorans
» en une mesme confusion avec luy, il y a vingt-
» quatre (ans) passez qu'on l'a rejetté et chassé des
» principales églises d'Allemaigne, et s'il se fust
» trouvé au lieu jamais il n'en fust party. Entre les
» épistres de OEcolampade, la première et la seconde
» s'adressent à luy, avec tel tiltre qui lui appartient,
» Serveto Hispano neganti Christum esse
» Dei Filium consubstantialem Patri. Me-
» lanchthon en parle aussi en quelques passages.
» Mais me semble que vous avez la preuve assez ai-
» sée par ce que je vous ay desjà envoyé pour en-
» foncer plus avant voire pour commencer le tout.
» Quant à l'imprimeur je ne vous mande pas les in-
» dices par lesquels nous avons entendu que c'estoit
» Balthazard Arnoullet et Guillaume Gueroult son
» beau-frère; mais tant y a que nous en sommes bien
» asseuré; et de faict il ne le pourra pas nyer. Il est
» bien possible que ce aura esté aux dépens de l'au-
» teur, et que luy aura retiré les copies en sa main;
» mais si trouverez-vous que l'impression est sortie

» de la boutique que je vous nomme. Pour ce que le » messager demande estre despesché bientost m'ayant » toutes fois présenté vos lettres bien tard, de peur » comme je croy d'estre sollicité à bien faire, je vous » ay faict cet responce en brief parquoy je vous prye » excuser la hastiveté. Il me semble que j'avois ob- » mis de vous escripre qu'après que vous auriez faict » des epistres qu'il vous pleust ne les esgarer afin de » me les renvoyer. Qui sera l'endroit où je feray fin » à la présente, me recommandant toujours à vostre » bonne grace, sans oublier monsieur mon cousin » vostre frère, estant joyeulx que Dieu l'ayt begnyst » par lignée comme m'escripvez. Aussi je désire estre » recommandé à toute la maison, pryant Dieu qu'il » vous gouverne par son Sainct-Esprit pour faire » chose qui lui soit agréable. De Genève, ce dernier » mars. »

Maintenant Servet appartient à la justice ecclésiastique : Michel Ory doit faire son devoir. La loi du pays le veut, loi de sang, mais à laquelle il ne peut se soustraire. Seulement, grace à Calvin, l'enquête, l'interrogatoire, le recollement des coupables, la constatation du crime, tout cela ne durera qu'un moment. Servet fut enfermé en attendant que le procès commençât.

Dans la prison était un jardin avec une plateforme, d'où l'on pouvait sauter dans la cour du prétoire, dont la porte était toujours ouverte. Maladroits gardiens que ces inquisiteurs, qui mettaient Servet dans une prison ouverte de tous côtés, lui laissaient son domestique âgé de quinze ans, et enjoignaient de le traiter « honnêtement et selon sa qua-

lité » 1)! La justice d'aujourd'hui prendrait d'autres précautions : elle ne permettrait pas qu'on remît au prévenu trois cents écus, comme fit le grand prieur. Vienne maintenant un ange pour le sauver : et il vint un qui prit les traits de la fille unique du vibaillif de Vienne, enfant de quinze ans, à qui le médecin Villeneufve avait rendu la vie, et qui joignit les mains, pleura, et finit par attendrir son père. Le vibaillif donna l'ordre au geôlier de fermer les yeux, et il fut obéi. Peut-être aussi, on le croit encore à Vienne, que l'archevêque Pierre Palmier favorisa l'évasion du prisonnier.

Il sera libre; que Dieu le conduise et le ramène, ce pauvre fou, à qui nous devons un des plus beaux livres ascétiques que possède le catholicisme 2), dont le cerveau s'est gâté à la lecture des pamphlets de la réforme, et qui a voulu devenir chef de secte, comme Luther, Mélanchthon et Calvin, par amour de la gloire! Il s'était dit : « Carlstadt et Zwingli ont attaqué la présence réelle; OEcolampade et Capito ont fait la guerre aux sacrements de l'Eglise; Calvin a blasphémé la prescience divine; moi, je me prendrai à la Trinité, et le monde parlera de moi. » Ce monde, qui n'était encore que sur le penchant de l'abîme du rationalisme, s'émut de douleur et abandonna Servet.

---

1) D'Artigny, p. 100 — 2, le même, 111.

2) Le Thesaurus animæ Christianæ que Servet fit paraître sous le nom de Desiderius Peregrinus, qu'il publia d'abord en espagnol, et qui depuis a été traduit en latin, en italien, en français, en flamand, et mille fois réimprimé.

Le 7 avril donc, à quatre heures du matin, coiffé d'un bonnet de nuit, et cachant sous une énorme robe de chambre son chapeau et son pourpoint, Servet demande la clef du jardin au geôlier, qui la lui remet. Il a bientôt franchi la plate-forme, escaladé la muraille, traversé la cour du palais et gagné la porte du pont du Rhône. Où ira-t-il maintenant? Son dessein était de gagner le royaume de Naples, pour y exercer l'état de médecin. Soit qu'il eût peur de tomber dans des mains catholiques, soit qu'il n'osât demander son chemin, il prit la route de la Suisse au lieu de celle du Piémont; et après trois mois environ de marches, de terreurs, de souffrances, le 13 juillet, il entra à Genève et descendit à l'auberge de la Rose. Il avait déjà parlé à l'hôtesse chargée de trouver une barque qui le menât aussi haut qu'il serait possible pour atteindre le chemin de Zurich; mais, le lac étant agité, le départ fut remis au lendemain. Qui retint ce jour et les suivants Servet à Genève? On ne l'a jamais su.

Le 13 août, le saultier, suivi d'un syndic désigné par Calvin 1), se présente au logis de Servet, qu'il arrête et conduit en prison. Servet faisait ses préparatifs de départ. Celui qui l'a dénoncé est un être infâme, pétri de la même boue que ce Nicolas de Trie que nous connaissons. Il se nommait Nicolas de la Fontaine : c'était un ancien cuisinier de la maison

1) Tandem huc malis auspiciis appulsum unus ex syndicis, me auctore, in carcerem duci jussit. Calv. ep. ad. Sulzerum. 9 septemb.

Nec sane dissimulo mea opera consilioque in carcerem fuisse conjectum. Ref. err. Serveti, p. 187.

de Falaise 1). Calvin l'appelait « mon Nicolas » 2). Dans la législation genevoise, le dénonciateur devait se constituer prisonnier et se soumettre à la peine du talion, s'il avait menti : c'est ce que fit Nicolas. Les juges s'assemblent, et l'accusation produit trente-neuf articles sur lesquels il demande que Servet soit interrogé. Ces trente-neuf articles, dressés par le réformateur, étaient pris çà et là dans les œuvres imprimées du prisonnier : le truncus et le saxum du Christianismi Restitutio n'avaient point été omis.

Servet répondit avec calme. Ses juges n'entendaient rien aux matières religieuses. La Fontaine avait accusé l'Espagnol « qu'en la personne de M. Calvin, ministre de la parole de Dieu, en l'église de Genève, il eut diffamé par livre imprimé la doctrine qui se prêche, prononçant toutes les injures et blasphèmes qu'il est possible d'inventer. » Mais quand Servet avait demandé qu'on lui citât ces blasphèmes et ces injures, le valet, embarrassé, n'avait su que répondre.

L'interrogatoire fut repris le 16, mais cette fois en présence de ministres que les juges s'étaient adjoints. Servet, à la vue de Calvin, ne put réprimer un mouvement de terreur : la séance fut orageuse. S'il faut en croire le réformateur, Servet y développa et soutint des idées panthéistiques. Calvin, à l'ouïe de ces doctrines, ne put contenir sa colère ! —

---

1) Is famulus fuit aliquando coquus nobilis cujusdam nomine Falesii. Hist. de morte Mich Serveti. — Mosheim 448.

2) Nicolaus meus ad capitale judicium poenæ talionis se offerens ipsum vocavit. Genevæ, 20 aug. 1553. Cal. Farello.

Comment donc, misérable, s'écria-t-il; si tout est Dieu, ce pavé que nous foulons est donc Dieu ? — Oui, sans doute, répondit Servet, ce plancher et tout ce que nous voyons autour de nous n'est que la substance de la divinité! — Ainsi donc, reprit Calvin, le diable serait Dieu. — Et vous en doutez! murmura en riant le prisonnier. 1)

Servet voulait un terrain où il pût à loisir jeter toutes ses colères à la face de Calvin. En champ libre, il accusa à haute voix son ennemi, l'appela calomniateur, espion, délateur et homme de sang, qui « l'avait tellement poursuivi qu'il n'avait pas tenu à lui qu'il n'eût été déjà brûlé tout vif. Il ajouta : — que Calvin l'avait injurié plusieurs fois et par livres imprimés. » 2)

Ce jour-là et pendant toute la durée du procès, Calvin monta en chaire pour injurier son ennemi. 3) Il lui avait laissé dans la prison du papier, de l'encre et une plume; mais les portes en étaient fermées à quiconque aurait eu assez de pitié ou de courage pour visiter l'hérétique.

Calvin avait choisi pour conseil de la Fontaine Germain Colladon, apostat fougueux, homme de sang, qui fit souvent le double métier de juriste et de

---

1) Si quis pavimentum hoc calcando se Deum calcare tuum dicat, an non te pudebit tantæ absurditatis ? Tunc ille, ego vero et scamnum hoc et quicquid ostendes Dei substantiam esse non dubito. Refut. err. Serveti. p. 703.

2) Interrog. Mosheim, 157.

3) Ipse eum in carcere absentem quotidianis concionibus ad populum invidiosissime traduxit etc. Contra libellum Calvini, p. 25.

valet de bourreau. Les livres de Servet étaient en latin, et pas un des juges n'entendait cette langue. 1) Colladon choisissait le passage qu'il traduisait devant l'accusé, qui n'avait pu obtenir d'avocat. Le 16 août, Colladon et la Fontaine demandèrent à lire divers écrits de Mélanchthon et d'OEcolampade, touchant la doctrine de Servet, qui s'opposa vainement à cette lecture.

On ouvrit le Ptolomée, publié à Lyon par les soins de Servet, et Colladon expliqua le passage où « la terre sainte est représentée comme une contrée stérile, en opposition au récit de Moïse qui en vante la fertilité. » « Propos athéiste, » répétait le juge. — Ecoutez la réponse de Servet : Oncq n'ai fait que translater, c'est Ptolomée qui est athéiste.

Vous croyez qu'il n'y avait rien à répliquer. Calvin prit la parole. « Je fus bien aise, dit-il, de clore la bouche à ce mécréant, et je lui demandai pourquoi alors il avoit signé le travail d'un autre? Tant y a que ce villain chien estant ainsi abattu par si vives raisons, ne put que torcher son museau en disant: Passons outre, il n'y a point là de mal. 2) »

On passa à l'examen de la Bible. On interrogea le détenu sur le cinquante-troisième verset d'Isaïe, dont on lui reprochait d'avoir perverti le sens prophétique, en attribuant à Cyrus ce qu'on donne au Christ « quant à l'effacement de nos péchés et portement de nos iniquités. »

---

1) Sicuti Genevenses magistratus ex opinione Calvini Servetum indicarunt, ipsi ignari totius rei, quippe homines illiterati. Contra libell. Calvini, p. 62.

2) Traités théologiques, p. 846.

« A quoi ledit Servet respondit que le principal doibt estre entendu de Jésus-Christ; mais quant à l'histoire et à la lettre il le faut prendre de Cyrus, et que les anciens docteurs ont mis deux sens à l'ancien Testament, à savoir : sens littéral et sens mystique. »

Calvin pressait l'accusé. —Vere languores nostros ipse tulit; dolores nostros ipse portavit, afflictus est propter peccata nostra : le polisson, dit le réformateur, s'obstinoit à ne voir dans ces prophétiques paroles sur le Christ que son roy Cyrus ! 1)

La dispute sur la Trinité fut longue et animée. Servet admettait trois personnes en Dieu, mais il donnait à la personnalité une signification toute philosophique. L'hypostase, dans son opinion, représentait une qualité et non une entité. Il repoussait de toute l'énergie de son ame le blasphème qu'on lui prêtait dans la comparaison de la Trinité avec la tête de Cerbère. 2)

S'il n'y avait pas trois réalités ou personnes en Dieu, qu'était-ce donc que le Christ? — Jésus homme, répondait Servet, est appelé le fils de Dieu parce qu'il est composé des trois éléments qui se trouvent en Dieu : le feu, l'air et l'eau, qui ne sont du reste en Dieu qu'à l'état d'idée comme toutes les autres substances. Servet se mit à expliquer son système philosophique où Dieu, essence universelle, absorbe tous les corps, source et principe de tout ce qui existe, tout et partie, commencement et fin, qui

1) Calv. Refut. errorum Serveti, p. 703.
2) Cal. Refut. err. Serveti.

n'est pas répandu par fraction dans l'être, mais qui y repose de toute sa plénitude 1).

Aux termes de la loi, la Fontaine demanda son élar-

---

1) M. Edgar Quinet dans son beau livre : Allemagne et Italie, pense que l'exégèse allemande, au point de vue rationaliste, est sortie de cette formule de Benedict Spinosa : — Tout ce qui est raconté dans les livres révélés s'est passé conformément aux lois établies dans l'univers. La formule est peut-être de Spinosa, mais l'idée appartient à Servet qui, le premier l'émit dans ses notes sur la Bible latine imprimée à Lyon en 1542, chez Hugues de la Porte. C'est dans sa préface qu'il soutient que les prophètes ne sont que des historiens, que le fait historique domine la prophétie; et c'est ainsi qu'il applique à la nation juive, sans faire la moindre mention du Christ le verset de Daniel: Ab exitu sermonis ut iterum aedificetur Jerusalem usque ad Christum ducem, hebdomades septem. (Dan. c. IX. v. 25.)

Ainsi donc Servet est le chef de cette école exégétique qui troubla le monde religieux en Allemagne, et qui récemment l'épouvanta par l'œuvre de Strauss.

Il est le premier, nous le croyons, qui, au seizième siècle ait enseigné le panthéisme. C'est dans une lettre à Calvin, qu'il a nettement formulé son système : voyez si de nos jours parole de professeur a jamais été aussi claire !

« Voici un axiome que tu ignores : tout acte a lieu par contact. Dieu ne serait pas si quelque chose pouvait échapper à son action. En Dieu il n'y a ni vertu, ni grace, rien qui ne soit Dieu : dans la création rien qui ne soit de Dieu. Dieu est en tout, il agit en tout; il est infusé en tout. Tout de lui, par lui et en lui; quand l'esprit saint agit en nous, la déité est en nous et nous. »

Nec virtus Dei, nec gratia Dei, nec quidquam ejus modi est in Deo, quod non sit ipsemet Deus: nec mittit Deus qualitatem in partem aliquam in qua non sit ipsemet. Est igitur Deus in omnibus, agit in omnibus, et attingit omnia. Omnia ex ipso, per ipsum et in ipso. Cité par Mosheim, Geſchichte, etc. Pièces Just. n° x, sub fine vol.

gissement 1) : le tribunal l'accorda, comme l'avait prévu Calvin 2).

Dans l'interrogatoire du 21 août, la dispute s'établit de nouveau sur la Trinité. Servet avait eu le temps de rassembler une foule de textes des écrivains de la primitive Eglise, pour prouver l'orthodoxie de sa doctrine. Calvin apportait un passage de Justin qui devait trancher la question. « Mais, dit le réformateur, Servet ne savait pas le grec! Se voyant pris ainsi, il se mit à crier : un Justin en latin. Et comment, lui dis-je, il n'y a pas de traduction latine? quoi donc, tu n'entends pas le grec et tu dis que Justin t'est parfaitement connu! Où sont donc tous ces beaux témoignages dont tu te faisais fort de m'accabler? »

Servet, « piètre écolier qui ne sait même pas son alphabet! » 3) Notez que pour publier son édition latine de Ptolomée, il a conféré un grand nombre de manuscrits grecs et latins, ce que le réformateur sait fort bien ; et que dans ses écrits théologiques il cite souvent les Septante, et cherche l'explication ou l'élucidation de passages du Nouveau-Testament, dans des écrivains grecs qui n'ont pas encore été traduits. Mais Calvin n'avait donc pas ouvert le

---

1) Dimissus est e carcere Nicolaus die tertio quum fratrem meum se sponsorem dedisset : quarto absolutus est.

2) Autor ipse tenetur in carcere à magistratu nostro et prope diem, ut spero, daturus est poenas. Calv. Eccles. Francford. Pastoribus S. D. Genevæ, 6 cal. sept. 1553.

3) Atqui græcum sermonem nihil magis legere quam puer alpha betarius potuit. Tum se turpiter deprehensum videns stomachose alinam translationem sibi dari petiit. Ref. Err. 703.

Christianismi Restitutio? Sur le titre du livre est une épigraphe bilingue : grecque et hébraïque.

Servet fut reconduit en prison. S'il faut en croire l'auteur du Contra libellum Calvini, on résolut de faire mourir le malheureux dans les tourments de la torture ; l'instrument était préparé. Mais Pierre Vandel, un des conseillers, menaça de révéler le crime s'il s'accomplissait 1) !

Servet qui croyait à la justice des hommes, avait adressé aux magnifiques seigneurs de Genève la supplique suivante :

« Supplie humblement Michel Servetus, accusé, mettant en faict que est une novelle invention, ignorée des apostres et disciples de l'Eglise ancienne, de faire partie criminelle pour la doctrine de l'Escriture, ou pour questions procedentes d'icelle. Cela se monstre premièrement aux Actes des Apôtres, ch. 18 et 19, où tiels accusateurs sont déboutés et renvoyés aux Eglises, quant ni a aultre crime que questions de la religion. Pareillement, du temps de Constantin-le-grand, où il y avoyt grandes heresies des Ariens, et accusations criminelles, tant du costé d'Athanasius ; que du costé d'Arius, ledict empereur ; par son Conseil et Conseil de toutes les Eglises, arresta que, suyvant la doctrine ancienne, tieles accusations nariont poynt de lieu, voire quand on se-

1) Idem facere probabant Genevenses Serveto, si verum audivi. Cum enim de libro et de omni veritate sua sponte confessus esset, admotus est insuper gehennam, sic vocant illi patris sermone tormentum, et ex carnificatus esset, nisi intercessisset Petrus Vandalus senator et idem Calvino summus inimicus : ut intelligatis eos qui sunt paulo clementiores non posse esse Calvini amicos. Contra Calv. lib., p. 63.

royst un hérétique comme estoyt Arius. Mais que toutes leurs questions seriont decidées par les Eglises, et que estyla que seroyt convaincu ou condamné par icelles, se ne se vouloyt réduire par repentance, seroyt banni. La quielle punition a esté de tout temps observée en l'ancienne Eglise contre les hérétiques, comme se preuve par mille autres histoires et authorités des docteurs: Pourquoi; Messeigneurs, suyvant la doctrine des Apostres et disciples, que ne permirent oncques tieles accusations, et suyvant la doctrine de l'ancienne Eglise, en la quiele tieles accusations ne estiont poynt admises, requiert ledit supplicant estre mis dehors de la accusation criminelle.

« Secondament, Messeigneurs, vous supplie considérer que n'a poynt offansé en votre terre, ni ailleurs, n'a poynt été séditieux ni perturbateur. Car les questions que luy tracté sont difficiles, et seulement dirigées a gens sçavans. Et que de tout le temps que a esté en Allamagne, n'a jamais parlé de ces questions que à OEcolampadius, Bucer et Capito. Aussi en France nen hà jamais parlé à home. En oultre que les Anabaptistes, sédicieux contre les Magistrats, et que volions faire les choses communes, il les a toujours reprouvé et reprouve. Donc il conclut que pour avoir sans séditions aucunes mis en avant certaines questions dès anciens docteurs de l'Eglise, que pour sela ne doyt aulcunement estre destenu en accusation criminelle.

« Tiersament, Messeigneurs, pour ce qu'il est estranger, et ne sçait les coustumes de ce pays, ni comme il fault parler et procéder en jugement; vous supplie humblement luy donner un procureur, le

quiel parle pour luy. Ce fesant farés bien, et nostre Seigneur prosperera vostre république.

Faict en vostre cité de Genève, le 22 aost 1553.

MICHEL SERVETUS, de Villeneufve,
En sa cause propre.

Le 23 du mois d'août le tribunal judiciaire assemblé, le lieutenant donna lecture de trente questions qu'il allait adresser à Servet : elles roulaient sur sa parenté, ses relations littéraires, ses voyages.

On lui demande « s'il a été marié, et s'il ne l'a pas été vers son âge, comment il s'est peu tant longuement contenir de se marier. »

Servet répond « qu'il ne s'est jamais marié pour ce qu'il ne se sentoit pas potent, veu qu'il est coupé sur un costé et de l'autre rompu. »

On veut savoir pourquoi dans ses écrits il s'est si violemment emporté contre Calvin.

Servet s'excuse en soutenant que le langage de Calvin était bien plus violent.

Il reparut devant le tribunal le 27 et pour la dernière fois. On avait eu besoin de tout ce temps pour préparer une réponse à la requête de l'accusé. Cette réponse était l'œuvre de Calvin : elle est brève, sèche, et dogmatique. 1)

Servet a dit : « Secondement, Messeigneurs vous supplie considérer que na poynt offansé en vostre terre ni ailleurs, na point été séditieux, ni perturbateur. »

Le juge répond : « que l'hérétique ne ressemble

1) Act. Jud. M. SS.

pas au perturbateur, que son crime trouble la société qui a droit de le punir partout où elle le sait être. »

Servet reprend : « Mais au moins, Messeigneurs, pour ce que je suis étranger et ne sais les coutumes de ce pays ni comme il faut parler, vous me donnerez un procureur qui parlera pour moy. »

On lui répond qu'un hérétique est hors du droit commun.

Et les interrogatoires recommencent. Cette fois on va fouiller dans la vie privée de Servet pour trouver quelque folie de jeune âge, quelque scène de débauche, quelque grande violation du sixième commandement. Le lieutenant veut faire le métier de médecin; il cherche à voir si l'accusé ne s'est pas à tort vanté de son impuissance ; il lui demande : quand cet accident est-il arrivé ? et il n'est pas satisfait de cette réponse : « Quand j'étais tout jeune. » Il veut savoir si la chair en lui n'a jamais murmuré 1).

Servet répond : Jamais.

Et le lieutenant poursuit :

— En jouant avec l'hôtesse de la Rose, vous avez dit qu'il y avait « assez de femmes sans se marier. »

— Vrayment, dit Servet, j'ai tenu ce propos et gaudissois pour donner à entendre que je n'étois pas

---

1) Zu welcher Zeit er denn ſo gebrechlich geworden wäre, wenn man ihn geſchnitten, wenn er den Bruch, über den er klagte, bekommen habe? Die Antwort war : er wiſſe dieſes ſo eigentlich nicht, doch mögte er onhegefehr fünf Jahr alt geweſen ſeyn, da ihn dieſes Unglück betroffen hätte..... Ob er niemals Unzucht getrieben habe? Sie ward kurz mit Nein beantwortet. Mosheim, p. 182.

impotent, car je n'avois que faire de le laisser savoir. »

Quels juges, quel tribunal!

Cependant la peur ou le remords avait saisi quelques uns des juges. Pour se rassurer, ils demandèrent à Calvin une réfutation en forme des erreurs de Servet.

Calvin employa près de quinze jours à cette œuvre; sa lettre à Sadolèt ne lui avait coûté que quelques heures de travail. Cependant le malheureux Espagnol gisait sur la paille, dévoré par la vermine. Le 15 septembre il adressa une nouvelle requête à ses très chers seigneurs : sa lettre après trois siècles a le pouvoir d'arracher encore des larmes.

« Mes très honorés Seigneurs,

» Je vous supplie très humblement que vous plaise » abréger ces grandes dilations, ou me mettre » hors de la criminalité. Vous voyes que Calvin est » au bout de son roulle. Ne sachant ce que doist » dire, et pour son plaisir me veut ici faire pourrir » en la prison. Les poulx me mangent tout vif; mes » chausses sont descirées, et n'ai de quoi changer » ni pourpoint, ni chamise, qu'une méchante. Je » vous avois présenté une austre requeste, la- » quielle estoit selon Dieu; et pour la empecher, » Calvin vous a allégué Justinian. Certes, il est mal- » heureux d'alléguer contre moy ce que luy-même » ne croyt pas. C'est grande honte à lui, encore plus » grande qu'il y a cinq semeines, qu'il me tient ici » si fort enfermé, et n'a jamais allégué contre moi » un seul passage.

» Messeigneurs, je vous avois aussi demandé un » procureur ou advocat; comme vous aviez permis » à ma partie, laquelle nen avoyt si affaire que moy, » que suis étrangier, ignorant les coustumes de ce » pays. Toutes fois vous lavesz permis à lui, non pas » à moy, et lávez mis hors de prison davant de con- » noistre. Je vous requiers que ma cause soyt mise » au Conseil de Deux-Cents avecque mes requestes; » et si j'en puis appeler la, jen rappelle, protestant » de tous despans, dammages et intérests, et de » poena talionis tant contre le premier accusa- » teur que contre Calvin, son maistre, qui a pris la » cause à soy.

» Faict en vos prisons de Genève, le 15 de sep- tembre 1553.

» Michel Servetus,
» En sa propre cause. »

Tibère se serait attendri. Le conseil voulait qu'on donnât une chemise et du linge à Servet, mais Calvin s'y opposa et il fut obéi 1): Ce n'est pas un catholique qui parle ici.

Alors le malheureux, la tête perdue, prit une plume et indiqua les articles sur lesquels il voulait être interrogé.

1. Si le moys de mars dernier passé fist (Calvin) escrire par Guillaume Trie à Lyon, disant tout plein de choses de Michel Villanovanus, dict Servetus. Quel est le contenu de la lettre et pourquoy ?

1) Galiffe, Notices généalogiques, t. III p. 442.

2. Si aveque la dicte lettre envoya la moytié du premier quayer du livre dudict Servetus, où estoit le titre et l'indice ou table et quelque comancement du dict livre intitulé Christianismi Restitutio.

3. Si tout cela ne fut envoyé pour le faire voyr aux officiaux de Lyon pour faire accuser le dict Servetus comme l'effect s'en suyvit.

4. Si environ quinze jours apres la dicte lettre, envoya de rechef par le mesme Trye plus de vingt epistres en latin que le dict Servetus luy avoyt escrit: et les envoya comme les aultres de par delà luy demandiont, afin que plus seurement ledict Servetus fût accusé et convencu comme l'effect s'en suyvit.

5. Si après n'a entendu que pour la dicte accusation ledict Servetus a esté brûlé en effigie et son bien confisqué et fust resté brûlé en personne, si ne se fût eschapé des prisons.

6. Si ne sçait bien que n'est poynt l'estat d'un ministre de l'Evangile de estre accusateur criminel, ni de poursuivre judiciairement un home à mort.

Messeigneurs, il y a quatre raisons grandes et infaillibles par lesquieles Calvin doyt estre condamné.

La première est pour ce que la matière de la doctrine n'est poynt subjecte à accusation criminelle, comme vous ay monstré par mes requêtes et monstrarei plus amblement par les anciens docteurs de l'Eglise. Pourquoy il a grandement abuslé de la criminalité et contre l'estat d'un ministre de l'Evangile.

La seconde raison est pour ce qu'il est faulx accusateur, comme la présente inscription nous monstre et se prouvera facilement par la lecture de mon livre.

La tierse est que, par frivoles et calumnieuses rai-

sons ; veult opprimer la vérité de Jésus-Christ, comme par le rapport de nos escritures vous sera manifesté, car il y a mis de grandes menteries et méchancetés.

La quatrième raison est que en grande partie il ensuyt la doctrine de Simon Magus contre tous les docteurs qui furent iamais en l'Eglise. Pourquoy comme magicien qu'il est, doyt non seulement estre condamné, mays doyt estre exterminé et déchaché de vostre ville. Et son bien doyt estre adjugé a moy, en récompense du mien, que luy m'a faict perdre; en quiele chose, messeigneurs, je vous demande.

Faict le iour que dessus. 22 septembre.

MICHEL SERVETUS,
En sa propre cause.

Point de réponse à sa requête. Il écrit de nouveau à ses juges :

Très honorés seigneurs,

Je suis détenu en action criminelle de la part de Jehan Calvin, lequel m'a faulsament accusé, disant que j'aves escript :

I. Que les ames estions mortelles, et aussi,

II. Que Jesu Christ n'avoyt prins de la Vierge Maria que la quatriesme partie de son corps.

Ce sont choses horribles et exécrables. En toutes les aultres heresies, et en tous les aultres crimes, n'en a poynt si grand que de faire l'ame mortelle, car à tous les aultres, il y a sperance de salut, et non poynt à cestuicy, qui dict cela, ne croyt poynt qu'il y aye

Dieu, ni justice, ni résurrection, ni Jesu Christ, ni Sainte Escriture, ni rien : sinon que toute mort, et que home et beste soyt tout un. Si j'aves dict cela, non seulement dict, mais escript publicament pour enfeuire le monde, je me condamneres moi-mesme a mort.

Pourquoy, messeigneurs, je demande que mon faulx accusateur soyt puni pœna talionis, et que soyt detenu prisonnier comme moy jusques a ce que la cause soyt diffinie pour mort de luy ou de moy, ou altre-peyne. Et pour ce faire, je me inscris contra luy à la dicte peyne de talion. Et suys content de mourir, si non est convencu, tant de cecy que d'aultres choses que je lui mettre dessus. Je vous demande justice, messeigneurs, justice, justice, justice.

Faict en vos prisons, le 22 septembre 1553.

MICHEL SERVETUS.
En sa propre cause.

Toujours même silence.

Et Servet crie encore une fois pour ce corps qu'on abandonne à des « pauretés » qu'il n'ose nommer.

Magnifiques seigneurs:

Il y a bien troys semmeines que je desire et demande avoir audiance et n'ay jamais peu l'avoyr. Je vous supplie, pour l'amour de Jesu Christ, ne me refuser ce que vous ne refuseriez à un Turc en vous demandant justice. Jay a vous dire choses d'importance et bien nécessaires.

Quant a ce que aviez commandé qu'on me fit quel-

que chose pour me tenir net, n'en a rien esté et suys plus pietre que jamais. Et davantage le froyt me tormante grandament, a cause de ma colique et rompure laquelle m'engaldre d'aultres pauretés que c'est honte à vous escrire. C'est grande cruaulté que je n'aye conget de sortir seulement pour remédier à mes nécessités. Pour l'amour de Dieu, messeigneurs, dones y ordre, ou pour pitié ou pour le devoyr.

Faict à vos prisons de Geneve, le dixieme d'octobre 1553.

MICHEL SERVETUS.

Maintenant le bûcher pouvait s'élever.

Le 21 octobre, le tribunal s'assembla : la délibération dura trois jours. Quelques uns des juges, mais en petit nombre, opinèrent pour une réclusion, presque tous pour la peine capitale. Restait à décider le genre de mort : le feu obtint la majorité. Ami Perrin avait fait d'abord le malade pour ne pas être chargé au jour du jugement du sang de Servet; mais ce sang finit par crier si haut, qu'Ami se leva et vint au conseil.

Calvin a osé flétrir cette glorieuse action.

« Notre comédien tragique, écrit-il, après avoir fait le malade pendant trois jours, s'est rendu au conseil, pour sauver ce scélérat, et il n'a pas rougi de demander que la cause fût évoquée au conseil des deux cents; mais l'arrêt a été rendu sans contestation 1).

1) Cæsar comicus, simulato per triduum morbo, in curiam tan-

» L'arrêt faict ensemble l'advis des sieurs ministres des églises, l'on a remys ledit inquys Michel Servet avoyr la bonne volonté de messieurs et à dire droict de jour à jour. »

Le 26 octobre au matin, on vint avertir Servet que la sentence des juges serait exécutée le lendemain. A cette terrible nouvelle, le prisonnier se mit à pleurer et à crier miséricorde. Calvin a trouvé moyen d'insulter à ces larmes.

« Que les polissons, dit-il, n'aillent pas se glorifier de l'obstination de leur héros, comme d'une constance de martyre. C'est une stupidité de bête brute qu'il montra quand on vint lui annoncer son sort. Dès qu'il eut entendu l'arrêt, on le vit tantôt l'œil fixe comme un hébêté, jeter de profonds soupirs, tantôt hurler comme un furieux. Il ne cessait de beugler, à la manière des Espagnols, miséricorde! miséricorde! » 2)

Castalion, soyez loué! vous avez trouvé de nobles paroles pour flétrir Calvin.

« Mais le guerrier aussi tremble à la vue de la mort, et cet effroi n'est pas d'une brute! Ezéchias

---

dem adscendit ut sceleratum istum pœna eximeret. Neque enim erubuit petere ut cognitio ad ducentos veniret. Sine controversiâ tamen damnatus est. Ep. ad Far.

1) Cæterum ne male feriati nebulones, vecordis hominis pervicacia quasi martyrio glorientur, in ejus morte apparuit belluina stupiditas, undè judicium facere liceret nihil unquam serio in religionem ipsum egisse. Ex quo mors ei denuntiata est, nunc attonito similis hærere, nunc alta suspiria edere, nunc instar lymphatici esulare. Quod postremum tandem sic invaluit ut tantum hispanico more reboaret, misericordia, misericordia. Cal. op. Gen. 1597. Allwoerden, p. 101.

soupira quand on vint lui annoncer une mort moins cruelle que celle qu'on destinait à Servet! Job, ce héros de patience, fit entendre des gémissements semblables à ceux de la colombe, quand ses ennemis lui apportèrent une nouvelle moins affreuse que celle que Servet entendit. Et le Christ ne cria-t-il pas de l'arbre de la croix: Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'as-tu abandonné? »

Le lendemain, jour de l'exécution, Guillaume Farel se présenta, par ordre du conseil, pour accompagner Servet au supplice. Après quelques vaines paroles pour obtenir une rétractation, le ministre lui conseilla de se réconcilier, avant de mourir, avec Calvin. Servet consentit à voir le réformateur, qui arriva bientôt accompagné de deux conseillers. — Que me voulez-vous, dit Calvin à l'Espagnol? — Vous prier de me pardonner, si je vous ai offensé?

« Dieu m'est témoin, répondit Calvin, que je n'ai pas gardé le souvenir du mal qu'on a pu me faire. Envers mes ennemis je n'ai jamais employé que la douceur; envers vous, je n'ai montré que de la bienveillance, vous n'y avez répondu que par des outrages. Mais, je vous en prie, ne parlons pas de moi: vous n'avez que le temps de songer à Dieu et de vous rétracter. »

Servet garda le silence; Calvin crut que son rôle était fini, et il prit congé du malheureux sans l'embrasser.

Les portes de la prison s'ouvrirent. Le peuple, à la

1) Daß er ihm alles dasjenige, womit er ihm beleidiget, verzeihen möge, Mosheim, p. 223.

vue de ce cadavre vivant, dont la tête avait blanchi dans les fers, regardant de côté et d'autre, comme s'il eût attendu l'ange de Saint-Pierre, fut ému de compassion. Quelques figures se mouillèrent de pleurs.

Le cortége s'arrêta devant l'Hôtel-de-Ville, et le greffier lut à haute voix l'arrêt de mort. Servet écoutait en silence.

« Nous syndiques, juges des causes criminelles » et de cette cité, ayans veu le procès fait et formé » par devant nous, à l'instance de notre lieutenant ès » dites causes instant, contre toy Michel Servet » de Villeneufve au royaume d'Arragon en » Espagne, par lequel et tes volontaires confessions » en nos mains faites, et par plusieurs fois réitérées, » et les livres devant nous produits, nous conste et » appert Toy Servet, avoir dès long-temps mis en » avant doctrine fausse et pleinement heretique, » icelle mettant arriere toutes remontrances et cor- » rections, avoir d'une malicieuse et perverse obsti- » nation, perseveremment semée et divulguée jus- » ques à l'impression de livres publics, contre Dieu » le Père, le Fils et le Saint-Esprit, bref contre les » vrais fondemens de la religion chrestienne; et pour » cela taché de faire schisme et trouble en l'Eglise » de Dieu, dont maintes ames ont peu estre ruinées » et perdues : chose horrible et épouvantable, scan- » daleuse et infectante, et n'avoir eu honte ni hor- » reur de te dresser totalement contre la majesté di- » vine et Sainte-Trinité, ains avoir mis peine, et » t'estre employé obstinément à infecter le monde » de tes hérésies et puante poison héréticale. Cas et » crime d'hérésie grief, et détestable, et méritant

» grieve punition corporelle. A ces causes, et autres » justes à ce nous mouvantes, désirans de purger » l'Eglise de Dieu de tel infectement, et retrancher » d'icelle tel membre pourri; ayans eu bonne par- » ticipation de conseil avec nos citoyens, et ayans » invoqué le nom de Dieu, pour faire droit juge- » ment, séans pour tribunal au lieu de nos majeurs, » ayans Dieu et ses Saintes-Ecritures devant nos » yeux, disans : au nom du Père, du Fils et du Saint- » Esprit; par cette nostre définitive sentence, la- » quelle donnons ici par escrit, toy Michel Ser- » vet, condamnons à devoir estre lié, et mené au » lieu de Champel, et là devoir estre à un pilotis » attaché, et bruslé tout vif avec ton livre, tant escrit » de ta main qu'imprimé, jusques à ce que ton corps » soit réduit en cendres; et ainsi finiras tes jours, » pour donner exemple aux autres, qui tel cas vou- » droient commettre. Et à vous nostre lieutenant, » commandons nostre présente sentence faites mettre » en exécution. »

La lecture finie, un valet frappa de son bâton le condamné qui fléchit et tomba à deux genoux en criant : Le glaive, de grace ! et non le feu ! ou je pourrais perdre mon ame dans le désespoir !... Si j'ai péché, c'est par ignorance. » Farel le releva et lui dit en l'étreignant : « Confesse ton crime et Dieu aura pitié de ton ame. — Je ne suis pas criminel, répondit Servet, je n'ai pas mérité la mort; que Dieu me soit en aide et me pardonne mes péchés. — En ce cas, dit le ministre, je vais t'abandonner. » Servet eut peur et se tut. Par intervalle il levait les

yeux au ciel et murmurait : « O Jésus, fils du Dieu vivant, grace ! grace! 1) »

Arrivé au lieu du supplice Servet tomba la face contre terre en poussant des hurlements affreux.

Farel s'était tourné vers le peuple auquel il montrait du doigt le malheureux dont les lèvres mordaient la poussière.—« Voyez! disait-il aux spectateurs : cet homme qu'on va brûler, c'est un savant » qui peut-être a voulu n'enseigner que la vérité; mais » le voilà dans les mains du diable qui ne le lâchera » pas 2). Veillez bien sur vous de peur que Satan ne » vous en fasse autant. »

Alors le ministre se penchant à l'oreille de Servet qui s'était relevé et agenouillé, lui dit : « Servet, il » en est temps encore, veux-tu faire l'aveu de tes cri» mes, et te recommander au fils éternel de Dieu ? » — Servet murmura : « A Dieu! à Dieu! » — « Est-ce tout? » reprit Farel. Le patient le regarda fixement et répondit : « Que voulez-vous de moi ? à qui puis-je mieux « recommander mon ame qu'à Dieu mon créateur ? »

---

1) Geſchichte des Michael Servetо. 1. Buch. p. 222 et suiv. — Le récit des derniers instants de cet hérésiarque est tiré d'une lettre inédite de Farel à Ambrosius Blauren, que Henr. Hottinger a rapportée dans son histoire de la réformation suisse, p. 804, et de l'Historia de morte truculenta Michaelis Serveti hispani, insérée dans l'ouvrage qui a pour titre : Contra libellum Calvini quo ostendere conatur hæreticos jure gladii coercendos esse, p. 187.

2) L'écrivain anonyme, qui a refuté le livre de Calvin de hæreticis puniendis, se sert du récit de Farel pour prouver que Servet n'était coupable que d'erreur. Si quid male scripserat, errans fecerat, sicut ipsemet Farellus ad populum ante rogum Serveto testatus est. Contra libellum Calvini, p. 68.

Farel continua : « Il y a ici un notaire qui recueillera « tes dernières volontés; as-tu laissé une femme et des » enfants? » Le patient hocha la tête. Le ministre ajouta: » Ne veux-tu pas te recommander aux prières des as- » sistants? » Servet dit oui, et Farel cria : « Voici que » Servet vous demande de prier pour son ame; » et en se rapprochant du condamné il le conjura pour la dernière fois de confesser Jésus le fils éternel de Dieu: les lèvres de l'Espagnol restèrent fermées. Alors Farel se retournant vers le peuple, dit à haute voix : « Ecoutez, Satan va s'emparer de cette ame 1) ; » et il s'éloigna.

Au Champel était un poteau fixé profondément dans le sol. On y lia Servet à l'aide d'une chaîne de fer. Son cou était retenu par quatre ou cinq tours d'un épais cordage; sa tête couverte d'une couronne de paille enduite de soufre ; le livre de la Trinité pendait au pilori. Il resta long-temps dans cette attitude exposé aux regards d'un peuple immense. Il priait le bourreau d'abréger les apprêts du supplice. Le bourreau ne pouvait aller plus vite. Sa main tremblait en rassemblant autour de la victime, en forme de cercle, des fagots de bois vert. Il mit le feu au bûcher qui s'alluma lentement; la flamme brilla et enveloppa l'Espagnol d'un réseau lumineux. Ses pieds étaient cachés dans le foyer, sa tête nageait dans un nuage de soufre et de fumée à travers lequel on voyait les lèvres du patient qui s'ouvraient pour prier. Au moment où la flamme se dressa pour lui dévorer la face, il poussa un râle si affreux, que la mul-

1) Calvin à Genève, p. 230-231.

titude tomba dans un silence de mort. Quelques hommes du peuple, émus de pitié, accoururent pour aider le bourreau, et étouffer Servet sous des fagots enflammés. On n'entendit plus qu'un murmure: « Jé- « sus, fils éternel, ayez pitié de moi. » Servet paraissait devant Dieu — et Calvin fermait la fenêtre où il était venu s'asseoir pour assister à la suprême agonie de son ennemi 1). En retournant à son logis, le réformateur rassemblait dans sa pensée les éléments du livre destiné à le justifier aux yeux du monde réformé. Le livre parut en 1554 sous le titre de : Fidelis expositio errorum Michaelis Serveti et brevis eorundem refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæreticos.

Il avait besoin d'être absous d'un sang versé contre toutes les lois divines et humaines.

Le peuple épouvanté se retira en silence, et Farel quitta Genève pour retourner à Neuchâtel.

Quelques jours auparavant il avait écrit à Calvin : « Je ne comprends pas que vous hésitiez à tuer dans » le corps le scélérat qui a tué dans leur ame tant » de chrétiens ! Je ne puis croire qu'il se trouve des » juges assez iniques pour épargner le sang de cet » infame hérétique 2). »

L'exemplaire du Restitutio christianismi, dont nous nous sommes servi dans cette biographie appartint à l'un des juges de Servet, à Colladon, « qui opinait pour la torture, même après la

1) James Fazy.—Essai d'un précis sur l'hist. de la république de Genève, t. 1, p. 276; d'Artigny, p. 152.

2) Farell. Calv., 8 septembre 1552. Calv. ep., p. 156.

confession de l'accusé, afin d'apprendre quelque chose de plus. » 1) Il porte sur le titre le nom du légiste. Le cœur se serre de compassion à la vue de ce témoin muet des angoisses de l'Espagnol. Voici les passages hérétiques que l'œil de Calvin a découverts dans le volume : on les reconnaît aux lignes transversales dont la plume de Colladon les a marqués. Quelle main a sauvé le pamphlet des flammes dont les marges portent encore la trace 2) ? Nous ne saurions le dire.

---

1) Galiffe, t. 2, p. 566.

2) En tête de l'ouvrage est une note latine signée Mead, et ainsi conçue :

Fuit hic liber D. Colladon qui ipse nomen suum adscripsit. Ille vero simul cum Calvino inter judices sedebat qui auctorem Servetum flammis damnarunt. Ipse indicem in fine confecit. Et porro in ipso opere lineis ductis hic et illic notavit verba quibus ejus blasphemias et errores coargueret.

Hoc exemplar unicum quantum scire licet flammis servatum restat : omnia enim quæ reperire poterat auctoritate sua ut comburerentur curavit Calvinus.

L'index, placé à la fin du volume et écrit de la main de Colladon, commence ainsi :

Index

Eorum quæ in impurissimo hocce opere continentur.

Colladon avait lu attentivement ce livre ; car il a relevé dans divers passages des fautes d'impression dont il n'est fait aucune mention dans l'Errata.

Mead, médecin du roi d'Angleterre, ne dit pas l'origine de son Exemplaire.

Les ballots, adressés de Vienne au fondeur Merrin, de Lyon, renfermant une partie du livre de Servet, furent trouvés intacts dans la boutique du fondeur et brûlés à Vienne ; les exemplaires envoyés de Lyon à Francfort, détruits par le commissionnaire ou courtier auquel Frellon les avait adressés, ainsi que cela résulte d'un passage d'une des lettres de Calvin.

Verum institor typographi vir pius et integer quum admonitus

foret nihil hic præter immensam errorum farraginem contineri, suppressit quidquid habebat. Gen. 6 cal., sept. 1553.

Les livres de Servet, dit Grotius, ont été brûlés à Genève et ailleurs par les soins de Calvin :

Serveti libri non Genevæ tantum, sed et aliis in locis per Calvini diligentiam exusti sunt. In voto pro pace ; Op. t. 4, p, 655.

CHAPITRE XIII.

LA REFORME ET LE SANG DE SERVET.

Lettre de Calvin à Farel. 1546. — Histoire de ce document. — Georges David écrit à ses frères de Hollande en faveur de l'Espagnol. — Les Eglises helvétiques consultées. — Avis de Berne, Schaffhouse, Basle, Zurich. — Mélanchthon et Bucer félicitent Calvin, — Castalion attaque le pamphlet du réformateur, de hæreticis puniendis.

En 1546, long temps avant le supplice de Servet, Calvin disait à Farel :

« Servet m'a écrit dernièrement et a joint à sa lettre un gros livre de ses rêveries, avec des vanteries arrogantes, que j'y verrais des choses jusqu'à présent inouies et ravissantes. Il promet de venir ici, si je l'agrée; mais je ne veux point engager ma parole. Car s'il vient et si mon autorité est considérée, je ne permettrai point qu'il en échappe sans qu'il perde la vie. »

Nous citons la traduction de Varillas.

En 1687, cet historien écrivait : « Révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion, » tome 8, in-12, — L'impression des lettres et des opuscules de Calvin, où il avoue en termes exprès que le

procès de Servet fut intenté par son conseil, n'a pas détourné Drelincourt et plusieurs autres ministres de tâcher de l'en justifier. Mais, afin que leurs confrères ne se chargent plus d'une cause si désespérée, on les avertit ici que toutes les lettres de Calvin sur la matière dont il s'agit, n'ont point été imprimées, et qu'il y en a une dont l'original est en bonnes mains. Elle est adressée à Farel en 1546, c'est à dire sept ans entiers avant le procès de Servet. Il y paraît une résolution de le perdre prise de longue main, et dont on n'attendait que l'occasion. »

Grotius l'avait vue, il en parle en ces termes :

Horum Calvinus autem is est qui antequam Servetus veniret Genevam scripsit (exstat istius Lutetiæ manus) ad Farellum, si quid sua valeret autoritas effectum ne vivus abiret. Grotius, t. IV, p. 503.

Uttembogoert l'avait lue à Paris à la bibliothèque du roi.

Cependant, jusqu'à ce jour, l'existence de cette lettre avait été obstinément niée. Mosheim, dans son Histoire des Hérésies, » prouve admirablement qu'elle est apocryphe ; et quand on a lu quelques uns des arguments de l'écrivain allemand, il est difficile de ne pas douter. Il importait d'éclaircir ce fait d'une aussi grande valeur. Nos recherches n'ont point été stériles : la lettre est à la bibliothèque du roi, salle des manuscrits, n. 101-102, de la collection Dupuy. Elle est tout entière de la main de Calvin, et fort difficile à lire, comme tout ce que le réformateur a écrit. Elle est datée du mois de février 1546. Nous la donnons en note 1).

1) S. De fratribus quieto nunc animo eris post acceptas Claudii

A quoi servirait ici un commentaire colérique? Quelques lignes suffiront.

---

literas. Nuncius qui attulerat, cùm a concione redirem post horam nonam, rogavit an meæ essent paratæ; negavi, sed jussi ut domi meæ pranderet cum uxore (eram enim ipse invitatus a Macrino). Statim a prandio adfuturum me promisi ut paucis responderem. Non venit, sed momento se proripuit ut stuperem tam subito discessu. Et tamen visus mihi fuerat juvenis alioqui non malus. Utinam cogitent fratres sibi omnes difficultates ita expediri Dei manu quo citius festinent. Non oportuit cessare Israelitas cum patefactus illis esset exitus, quin mox ad fugam se accingerent. Hoc fuisset epistolæ argumentum nisi nuncius me fefellisset. Verum ultro eos ardere confido.

Nunc venio ad vestra certamina. Si quid adhuc molestiæ vobis improbi facessant, cum istæ literæ venient, breviter complexus sum quænam agendi ratio mihi placeat. Velim autem primum agi viva voce; deinde hoc scriptum aut simile tradi. Ridebitis forte quod nihil nisi vulgare proferam, cum a me reconditum aliquid et sublime expectaveritis. At ego me vestra opinione obstringi nolo, neque etiam æquum est. Malui tamen ineptus esse ita scribendo quam tacendo committere, ut preces vestras a me neglectas putaretis. Si rationibus et hac legitima via nihil fuerit effectum, clam apud Bernates agendum erit ne feram illam ex cavea emittant. De fœdere non satis assequor mentem tuam, nisi, quod suspicor, quo Bernates auxilio vobis sint te ad aliquam conjunctionem animum adjicere. Ut quemadmodum jure civitatis libertatem populi tuentur, ita honesto aliquo titulo tueantur ministros in officio suo. Si id est non improbo; modo memineritis ad hæc extraordinaria remedia tunc demum esse confugiendum, ubi ultimæ necessitatis est excusatio. Deinde ut omnes cautiones adhibeatis ne quid in posterum vobis noceat semel fuisse adjutos, ac pactionis nunc translatæ magis vos pœniteat quam pristinæ servitutis. Marcurlius certe jam locum sibi despondit. Fratrum enim consensum nihil se morari prædicat quia a magistratu et populo expetatur, nec fremere in te dubitat. Denique cum ante tempus malitiam animi sui prodat machinis omnibus repellendus est ne emergat in locum unde efficere quod minatur possit. De iis qui sub præsidii specie perpetuam dominationis sedem figere hic volebant rumo-

En 1546, le réformateur écrivait : « Si Servet vient à Genève, il n'en sortira pas vivant. »

Un siècle plus tard, Drelincourt imprimait ces béates paroles :

« On reproche à Calvin la mort de Servet, Espagnol de maudite mémoire ; mais c'est avec beaucoup d'injustice. A cet égard, il n'y a pas le plus petit mot à dire contre lui. »

Pendant le procès de Servet, Georges David 1)

---

res sinamus in utramque partem vagari. Civiliter et placide occursum est eorum impudentiæ, ita ut eos sui pigere debeat spero quieturos nostris quantum possum suadere ut securi dormiant. Servetus nuper ad me scripsit ac literis adjunxit longum volumen suorum deliriorum cum Thrasonica jactantia me stupenda et hactenus inaudita visurum. Si mihi placeat huc se venturum recipit. Sed nolo fidem meam interponere ; nam si venerit, modo valeat mea authoritas, vivum exire nunquam patiar.

Jam elapsi sunt ultra quindecim dies ex quo Cartularius in carcere tenetur, propterea quod tanta protervia domi suæ inter cenandum adversum me debacchatus est, ut constet non fuisse tunc mentis compotem. Ego dissimulanter tuli nisi quod testatus sum judicibus, mihi nequaquam gratum fore si cum eo summo in re agerent. Volui eum invisere ; senatus decreto prohibitus fuit aditus. Et tamen boni quidam viri scilicet me crudelitatis insimulant, quod tam pertinaciter meas injurias ulciscar. Rogatus sum ab ejus amicis ut deprecatoris partes susciperem, facturum me negavi, nisi his duabus exceptionibus ne quæ suspicio in me resideret atque ut Christi honor maneret salvus. Jam defunctus sum. Expecto quid senatus pronunciet.

Vale frater et amice integerrime cum sororibus nostri omnes vos salutant. Fratribus dices plurimam salutem meo et symmistarum nomine.

Dominus vobis semper ac vestris sanctis laboribus benedicat.

Genevæ idibus februarii 1546. JOANNES CALVINUS tuus.

1) Den edelen, gheſtrenghen, erenveſten, vromen und wyſen Heren der evangeliſcher Steden in Zwytſerland.

adressa à ses frères de Hollande et de Suisse, pour le pauvre prisonnier, une lettre toute remplie de larmes. Georges, chassé de son pays, jouait sa vie en voulant sauver celle de son frère de Genève. Bâle eût été sans pitié pour un exilé qui aurait plaidé la cause de Servet. Georges le savait, et il s'était caché sous le nom de Jean de Bruck. Le secret ne fut connu qu'après sa mort, et alors les ministres demandèrent qu'on déterrât le corps de Georges, qu'on le brûlât et qu'on en dispersât les cendres : le sénat obéit.

La lettre de Georges arriva trop tard : le cœur des églises réformées était fermé à la pitié. Elles avaient été consultées, et

Zurich avait répondu. — « La Providence divine vous a donné une bien belle occasion de prouver au monde que ni votre église ni la nôtre ne favorisent les hérétiques : vigilance et activité : que la contagion du fléau soit arrêtée et que le Christ vous illumine de sa sagesse 1). »

Schaffhouse. — « Nous sommes certains que vous emploierez tous vos efforts pour que l'hérésie ne ronge pas comme un chancre les chairs du corps chrétien. Point de disputes. Disputer avec un insensé, c'est faire de la folie avec des fous 2). »

Basle. — « Vous emploierez, pour guérir l'ame du malheureux, tout ce que Dieu vous a donné de sagesse ; s'il est inguérissable, vous aurez recours à ce pouvoir dont Dieu vous arma, afin que l'église de

1) Refut. err. Serveti, 724. Ep. et Resp. n. 159, p. 297.

2) Cal. Resp. et Ep. 158, p. 296.

Christ cesse de souffrir, et que de nouveaux crimes ne soient pas ajoutés aux anciens 1).

Berne. — « Que Dieu vous donne l'esprit de prudence et de force, à l'aide duquel vous puissiez délivrer d'une peste semblable et votre église et la nôtre 2). »

Servet brûlé, viennent les chants de sang.

Mélanchthon écrit à Calvin :

« Révérend personnage et mon très cher frère, je rends grace au fils de Dieu qui a esté le spectateur et le juge de votre combat et qui en sera le rémunérateur; l'Eglise aussi vous en devra sa gratitude, à maintenant et à la postérité. Je suis entièrement de votre avis, et je tiens pour certain que les choses ayant été dans l'ordre, vos magistrats ont agi selon le droit et la justice en faisant mourir ce blasphémateur. » 3)

Et Bucer : « Servet méritait d'avoir les entrailles arrachées et déchirées. » 4)

Mais le cantique de Calvin est un véritable poème, où, pour justifier le meurtre de son ennemi, il fait intervenir Moïse, Aaron, les prophètes, Jésus, les apôtres, l'Ancien et le Nouveau-Testament, les deux législations hébraïque et chrétienne. On reste émerveillé à l'ouïe de tous ces noms glorieux que cite Calvin : c'est un chœur sans fin de docteurs, de pères,

---

1) Ep. et Resp. n° 160, p. 302.

2) Mosheim, p. 214. Schelhorn a donné une réponse plus explicite des ministres bernois dans ses Actis historico-eccles. seculi XV et XVI, p. 217.

3) Drelincourt. Défense de Calvin, p. 285.

4) Id. ib.

de papes mêmes, dont il connaît et produit les témoignages. Il n'a oublié qu'une chose, c'est son livre de l'Institution, où, dans de si nombreux passages, il a défendu l'hérétique contre le glaive de la loi.

Heureusement, un ancien régent de Genève, Castalion, essaya de donner à Calvin une leçon de tolérance et de mémoire. Caché sous le pseudonyme de Martinus Bellius, il publia contre l'écrit de Calvin, touchant la punition des hérétiques par le glaive, divers pamphlets, où il se montre sérieux sans pédantisme, bouffon sans trivialité, dévot sans hypocrisie : c'est Aristophane dissertant sur des matières de théologie. Castalion s'est bien gardé ici de s'inspirer de Luther ou de Tezel. Pour donner plus de mouvement à sa parole, quelquefois il a recours au dialogue. Il imagine un drame à deux acteurs, Vaticanus et Calvin. Le réformateur ne pouvait se plaindre. Castalion le cite textuellement.

Nous nous rappelons qu'au moment d'aller à la mort, Servet veut voir Calvin, qui descend dans la prison, accompagné de deux conseillers; et alors a lieu une scène étrange : Servet demande pardon au ministre, qui proteste, en prenant Dieu à témoin, « qu'il n'a jamais songé à venger des injures personnelles; que la mansuétude est la seule arme qu'il ait employée pour ramener le malheureux; que déjà, il y a seize ans, il essayait, au péril de sa vie, de guérir une ame qui courait à sa perte. » 1)

1) Me nunquam privatas injurias persecutum; .. quanta potui mansuetudine admonui ! Defensio orthodoxae fidei... ubi ostenditur hæreticos jure gladii coercendos esse.

Vatican ne le laisse pas achever 1).

« En vérité! vous allez connaître la bienveillance de Calvin pour Servet. En tête des Commentaires sur saint Jean, est une préface où Robert Estienne célèbre en termes magnifiques la douceur du réformateur. J'ouvre le livre, et dès les premières pages, voici ce que je lis : « Servet, ce faquin espagnol, Servetus superbissimus gente hispana nebulo. Autre exemple que je tire du Livre des Scandales, Liber de Scandalis, p. 59.

« A ces pages toutes pleines de la bave et des morsures de ce chien enragé (c'est de Servet qu'il est question), vous devez juger quel esprit anime l'écrivain : l'estomac à jeun de gloire, il avale les plus sottes folies dont il s'enivre. » 2) Allons, croie qui voudra que Calvin ait offert sa vie, comme il le dit, pour sauver ce chien hydrophobe!

CALVIN.

Comme je vis que mes exhortations étaient inutiles, je ne voulus pas être plus sage que la règle, et, suivant le précepte de l'apôtre saint Paul, je quittai l'hérétique.

VATICAN.

Voici la sainte règle : avertir en secret le coupable, — appeler ensuite un ou deux témoins, — puis, le dénoncer à l'église. Vous vous y êtes pris différemment : des injures, — la prison, — le bûcher.

---

1) Contra libellum Calvini, in quo ostendere conatur hæreticos jure gladii coercendos esse.

2) Ibid.

CALVIN.

Pleurons aujourd'hui sur l'état de l'église papiste, qui ne peut se soutenir que par la violence et où les pasteurs, oubliant les sacrés devoirs de leurs charges, n'ont que des codes de rigueur à fulminer.

VATICAN.

C'est quand tes mains dégouttaient encore du sang de Servet, que tu écrivais ces lignes! Mais toi aussi, pasteur de l'église genevoise, pour te soutenir, tu n'as que des rigueurs. Et voici un édit qui a été porté à l'occasion d'un citoyen nommé Trouillet, qui s'était permis de critiquer ton Institution.

« Etant ouys en conseil, savans ministres de la parolle de Dieu : maistre Guillaume Farel et Pierre Viret, et après eux spectable maistre Jehan Calvin et maistre Jehan Trouillet, en leurs dires et reproches souvent débatteus de l'Institution chrestienne du dict monsieur Calvin, et le tout bien considéré, le conseil arreste et conclut que toutes choses bien oyes et entendues, a prononcé et déclaré le dict livre de l'Institution du dict monsieur estre bien et saincteement faict; sa doctrine estre saincte doctrine de Dieu, que l'on le tient pour bon et vrai ministre de ceste cité, et que d'ici à l'avenir personne ne soit osé parler contre le dict livre ou la saincte doctrine. Commandans aux pareils et à tous se debvoir tenir à cela. Le mercredy qui fut neufvième de novembre, l'an mil cincq cent cinquante et deux. »

Il s'est trouvé des écrivains assez aveugles pour chercher à justifier Calvin; mais, de toutes les taches, le sang est la plus profonde. On montre encore au château de Blois la place que Guise rougit de son sang

en tombant sous le poignard de Henri III. Il n'y a pas bien longtemps qu'à Genève le pasteur Jacob Vernet pria M. de Chapeaurouge de lui communiquer la procédure de Servet. M. de Chapeaurouge, secrétaire d'état, présenta la requête au conseil, qui la rejeta. M. Vernet insista. « Il voulait, dit M. Galiffe, prouver qu'on n'avait pas refusé à Servet, pour son argent, un habit et du linge. » Le syndic Calandrini répondit au pasteur : « Voici la lettre que possède M. Galiffe, et qu'on lit dans le troisième volume des Notices généalogiques.

Monsieur et très cher cousin,

Le conseil, se trouvant intéressé à ce que la procédure criminelle contre Servet ne soit point rendue publique, ne veut pas qu'elle soit communiquée à qui que ce soit, ni en tout ni en partie; le caractère d'homme de lettres n'est pas propre à obtenir aucun privilége à cet égard. La conduite de Calvin et du conseil, connue par les Notes sur l'histoire de Genève, est telle que l'on veut que tout soit enseveli dans un profond oubli. Calvin n'est pas excusable; Servet lui a mis la lumière devant les yeux sur la manière dont on devait se conduire à l'égard des hérétiques, et ne lui a pas permis d'être dans le cas d'une ignorance invincible. M. de la Chapelle l'a justifié, comme il a pu, d'avoir été l'instigateur du procès fait à Vienne contre Servet. Il a supposé pour cela un fait que nos registres devraient prouver et qu'ils ne prouveront pas. Vous croyez justifier par nos registres la dureté dont on a usé envers Servet dans sa prison, et vous trouveriez par ces mêmes registres

que ces ordres favorables n'ont pas été exécutés, et enfin, après l'évènement, Calvin, au lieu de pleurer amèrement, soutient la thèse la plus insoutenable à un chrétien, et avec des arguments indignes d'un si grand homme, au jugement même de M. de la Chapelle. Servez-vous de la raison tirée de votre maladie, pour vous dispenser d'un ouvrage qui ne peut qu'être nuisible à la religion, à la réformation et à votre patrie, ou qui serait peu conforme à la vérité. La petite raison que la réformation ne fût regardée comme la protectrice des antitrinitaires, a pu faire fermer les yeux à Calvin aux grandes vérités de la religion chrétienne; prenons garde que la crainte qu'on ne nous regarde comme fauteurs de je ne sais quoi, ne nous fasse élever des questions qui ne nous conviennent pas, etc., etc. »

CHAPITRE XIV.

THÉODORE DE BEZE. 1549 — 1562.

Son enfance. — Ses poemata. — A peur du parlement et quitte la France. — Arrive à Genève et est acceuilli par Calvin. — Opposition de quelques ministres — Bèze essaie de se justifier. — Appréciation de son apologie. — Opinion des Luthériens. — Dispute avec Beaudoin 1). — Plaide en faveur du supplicé des hérétiques.

Bèze tenta de justifier le supplice de Servet, beaucoup moins en juriste qu'en théologien. On imprimait que l'hérésie ne doit pas ressortir du tribunal des hommes : Bèze prouve que l'épée du magistrat a deux tranchants, dont il faut qu'il se serve pour couper toute tête qui trouble la société.

Arrêtons-nous un instant pour contempler la seule figure poétique dont puisse s'enorgueillir la réforme genevoise.

Voici en quels termes Bèze nous raconte ses premières années :

« Or, me jouant, selon la coutume des petits enfants, avec quelques laquais sans prendre garde au mal contagieux qui régnoit à Paris, misérable que je

1) Balduinus communément Baudouin, mais que Calvin écrit toujours Beaudoin.

fus! je pris la tigne, mal de sa nature fascheux et opiniâtre, et encore en ce tems là incurable, parce que l'ignorance des médecins estoit telle, quoique ce fust dans cette fameuse ville de Paris, qu'ils ne la pouvoyent guérir qu'avec des médicaments violents et douloureux. J'ay horreur me ressouvenir des tourments que j'ai endurés en ce temps-là, des ennuis que mon oncle en supporta, ne laissant rien à rechercher, mais en vain, pour ma guérison. Je veux raconter le singulier bénéfice de Dieu en mon endroit. Le chirurgien qui avoit entrepris de me guérir, avoit de coustume de venir au logis pour me panser, ne pouvant mon oncle, tant il m'aimoit, souffrir qu'on me touschât en son absence seulement du bout du doigt. Mais il ne peut souffrir longuement ceste peine de me voir souffrir tant de mal, qui fut cause qu'il pria son hoste de me vouloir conduire tous les jours, ensemble un mien cousin qui estoit tigneux comme moi, en la maison du chirurgien, ne pouvant seulement avoir le cœur de me voir endurer tant de mal. Mon oncle logeoit en l'université et le chirurgien non guères loin du Louvre, estant le pont aux Musniers entre deux. Il nous falloit tous les jours traverser ce pont, suyvis de notre serviteur, lequel, comme c'est la coustume de ces gens-là, ne prenoit pas garde à nous comme il devoit. Il me ressouvient (certes j'ai horreur de m'en ressouvenir) que mon cousin, qui respiroit je ne sais quoi de soldatesque et de guerrier, m'exhorta bien souvent, pour mettre fin à tant de maux, de nous précipiter, la tête la première, dans le profond de la rivière. Au commencement (je suis d'un naturel timide et craintif) je fus ef-

frayé d'un tel conseil; mais enfin, me laissant aller à son importunité, et vaincu de la douleur, je m'accorday de le suivre après qu'il auroit fait le sault le premier. Or, comme nous estions sur le point d'exécuter notre dessein, le diable nous tenant au collet pour nous perdre, Dieu prenant pitié et compassion de nous, envoya sur l'heure mesme mon oncle, ne pensant rien moins qu'à cela. Et voyant le serviteur nous suyvre de loin, commanda de nous ramener à la maison, mandant au chirurgien de nous venir traiter désormais en nostre chambre. Voilà comme Dieu dès lors me délivra miraculeusement de la gueule de sathan 1). »

Théodore de Bèze naquit à Vezelay, en Bourgogne, en 1519, et fut baptisé dans l'église où saint Bernard avait prêché la croisade. Son oncle paternel, Nicolas de Bèze 2), le fit venir à Paris, lui résigna le prieuré du Bois-les-Villeselve, et l'envoya étudier à Orléans sous Melchior Wolmar, ce savant juriste qui avait donné des leçons à Calvin.

Or, représentez-vous un beau jeune homme, vêtu avec une coquetterie féminine, portant des gants à la mode d'Italie parfumés d'essence, des habits de couleur éclatante, une fraise plissée mignonnement et dont il changeait quatre fois la semaine; habile

---

1) Bèze. Epître à Wolmar, traduite par Florimond de Rœmond.

2) Théodore fit à Nicolas, son oncle, une épitaphe en trois langues, et la fit enluminer sur la tombe en l'église parrochiale de Saint Côme et Saint Damien, où on peut le voir à genoux, peint entre les chandeliers et cierges allumés, priant sur la représentation de son oncle. L'épitaphe latine commence :

Marmore de Pario nullas hic stare columnas. Launày.

à tous les exercices, montant admirablement à cheval, faisant des armes en maître d'escrime, jouant à la paume comme un courtisan, et improvisant des vers latins aussi bien que Catulle : tel était Théodore.

Le droit l'avait médiocrement occupé : les muses latines étaient ses seules amours. Il ne rêvait qu'iambes, et il en faisait qu'on disait échappés au chantre du moineau de Lesbie. Quand il revint à Paris, il tourna plus d'une tête de femme. Il publia en 1548 le recueil de ses œuvres lyriques 1). Le poète s'est fait peindre en tête du volume, une couronne à la main, avec ces deux vers en forme de guirlande :

Vos docti docta præcingite tempora lauro,
Ni satis est illam vel tetigisse manu.

Malheureusement, Théodore s'était cru dans Rome païenne, et il avait célébré des amours que le parlement condamnait au feu. Parmi les épigrammes du recueil, une surtout fit beaucoup de bruit : c'est celle où il chante ses deux maîtresses : l'un, escolier d'Orléans et appelé Audebert; l'autre, Candide, la femme d'un couturier, demeurant à Paris, rue de la Calandre 2).

Bèze avait dédié ses poèmes à son professeur Wol-

1) Theodori Bezæ Vezelii poemata, Lutetiæ. Ex officina Conradi Badii sub prelo Ascensiano e regione gymnasii D. Barbaræ M. DXLVIII. Cum privilegio senatus ad triennium. Et à la fin : Lutetiæ, Roberto Stephano Regio typographo et sibi Conradus Badius excudebat, idibus Julii. M.DXLVIII. in-8°, p. 100. Voyez David Clément, art. Bèze.

2) Launay.

mar, qui n'y avait rien trouvé de répréhensible, non plus que Joachim Camérarius, deux luthériens renommés, comme on sait 1).

Le parlement, plus scrupuleux, allait faire citer le poète, qui prit la fuite, après avoir vendu ou amodié ses bénéfices 2), et gagna Genève sous le nom de Thibaut de May.

Le ministre Launay n'a pas ménagé la réputation de son coréligionnaire. « Après qu'il se fust souillé, dit-il, en toutes sortes d'infamies et du péché que lui-mesme n'a pas célé, il desbaucha la femme de son prochain, vendit ses bénéfices et fit sa retraite pour eschapper, non pas la persécution, mais le supplice et punition de ses forfaits. Mais, avant de partir, il déceut ses fermiers, et se fit faire des advances sur le revenu des bénéfices auxquels il n'avoit plus rien; de quoy nous feumes fort empeschés durant le colloque de Poissy; car l'une des veufves avec ses enfants vint crier après luy pour estre satisfaite. Ceste pauvre femme me dit qu'il leur avoit emporté plus de douze cents livres. Pour preuve de sa conversion, et qu'il estoit assisté du Saint-Esprit, il composa l'espître de Passavant: belle drollerie contre le président Liset, auquel il vouloit mal de mort, parce qu'il l'avoit condamné à restituer les calices et ornements de la nation de Bourgogne, dont il avoit

1) Ad haec accessit gravissima tui judicii authoritas, quae quidem una tantum apud me potuit ut simul atque ex iis literis quas ad me Tubinga dedisti, haec nostra intellexi tibi et Joachimo Camerario mirum im modum probari, nihil habuerim antiquires quam ut ea in unum velut corpus congerem. Epist. Bezae.

2) Registres du parlement.

esté procureur en l'université d'Orléans, et s'en estoit venu les vendre sur le Pont-au-Change, sans dire adieu à ses compagnons qui en obtinrent arrest.. »

Bèze était jeune encore quand il arriva à Genève, emmenant avec lui cette muse roturière de la rue de la Calandre qu'il avait chantée sous le nom de Candide : Claudine était celui qu'elle portait à Paris. Calvin fut charmé de la grace, de la bonne mine, de la parole fleurie de son ancien camarade d'études, et surtout de ce charme de manières qui annonçait un homme de race et de cour. C'était un autre Mélanchthon que le ciel semblait envoyer au Luther genevois. Il fut fêté par le réformateur, qui le fit nommer d'abord lecteur de grec à Lausanne.

Le professeur eut un brillant succès : on venait pour l'entendre de Berne, de Fribourg, et même de l'Allemagne. Sa parole était cadencée et toujours châtiée. Ceux qui l'écoutaient, croyaient ouïr Mélanchthon. « C'était, disaient-ils, la phrase harmonieuse et abondante du disciple de Luther, mais plus chaudement colorée. »

Il fut bientôt reçu lecteur en théologie, et son auditoire, sans être plus nombreux, changea d'habitués. Les femmes se pressaient à ses sermons. Elles n'avaient jamais rien vu de semblable en chaire. L'orateur musquait ses vêtements comme sa parole. C'était un petit maître qui croyait gagner des ames à l'Evangile par des airs mondains. Calvin, qui avait fait une si rude guerre aux coiffures des femmes, ne trouvait rien à redire aux cheveux bouclés de son disciple. Bèze, qui avait vu le beau monde de la capitale, était un courtisan toujours en adoration devant

Calvin, qu'il enivrait d'encens. Calvin voulut l'attacher au ministère évangélique, mais il éprouva quelque résistance de la part de ses collègues. Cop, ancien chanoine de Notre-Dame-de-Cluny, Raimond, ex-jacobin de Toulouse, et le régent Enoch, ministres et membres du consistoire, s'opposèrent à l'ordination de ce prieur, « frezé, frisé, poupin faisant encore le damoiseau, chantant avec ses cheveux grisonnants les nymphes du Parnasse et les Cupidons anciens. »

Dans la dédicace de ses poésies à Wolmar, Bèze a mentionné les scrupules de quelques ames qui ne pouvaient comprendre qu'on élevât au ministère un nouveau Corydon; mais il ajoute que la sainte assemblée jugea qu'il ne fallait pas faire un crime d'un erratum ou lapsus calami à un poète, tout frais passé du papisme au christianisme 1). Il a, du reste, en 1569, dans une réimpression, essayé de justifier les amours hermaphrodites que lui reprochaient les catholiques. « Voyons, dit-il, on me jette à la tête de petits vers (car ils n'ont pas d'autres reproches à m'adresser); mais combien en compte-t-on? Bien peu. Dans mes jeux poétiques, je me suis amusé d'une Candide imaginaire, dont on veut faire ma femme; mais un mot va confondre ces béats personnages : je recommande aux dieux Candide qui doit accoucher; or, on sait bien que je n'ai jamais eu d'enfants de ma femme 2). Quant à Germain Au-

1) Tum quod iniquum plane videretur ei qui ad Christum a papismo, velut paganismo, transiisset, erratum istud imputare.

2) Candidam prægnantem superis commendem, quum nullos

debert, d'Arles, je lui ai adressé, en riant, quelques hendécasyllabes où je lui témoigne tout le désir que j'ai de le revoir et de renouer avec lui d'anciens liens d'amitié. Et ces ames perdues, ces cuistres, ces moines enfin, ne rougissent pas de transformer cet Audebert en Adonis! » Mais la confession n'est pas complète, nous en sommes certains. Audebert qui avait habité Paris, connaissait bien d'autres péchés poétiques qu'on pouvait reprocher à Bèze, péchés inédits encore, que l'arlésien savait par cœur, et que Gruterus a recueillis dans ses Delitiæ poetarum gallorum : véritables priapées où le poète a chanté de tristes réalités 1).

Calvin l'emporta, et Bèze fut élevé au ministère.

Genève venait de trouver un artiste; car qu'étaient-ce que ce Cop, cet Enoch, ce Raimond? Des

---

unquam liberos ex uxore susceperim. Epist. dedicat. ad And. Dudithium. Gen. 14 maii 1569.

1) Gruterus (Gruytère) a inséré dans ses Delitiae poetarum Gallorum, les pièces de vers que Bèze n'avait osé publier : Adeodati Sebæ Veseliensis juvenilia. Le critique a changé le prénom Theodorus en Adeodatus, et anagrammatisé le nom de Bèze dont il a fait Seba. L'épigramme de Candida et Audeberto se trouve dans ce recueil, p. 617. Il y a d'autres pièces ad Candidam que l'on chercherait vainement ailleurs ; de sorte, dit Ant. Fayus dans la vie de Bèze, vita Th. Bezæ, que Grutérus peut passer pour le plus grand ennemi de Bèze. Ces juvenilia ont été composés de 1536 à 1539, quand l'auteur avait depuis assez de temps abandonné le catholicisme. M. Alexandre Martin possède dans sa belle collection d'autographes une lettre de l'écolier de Vézelay, laquelle ne laisse aucun doute sur les dispositions religieuses du poète à cette époque.

On consultera dans les Delitiae poetarum les pièces suivantes : Ad pedem Candidae.—Cornelio de uxore non ducenda. — In Candidae basium. — Ad fibulam Candidae.

théologastres qui n'avaient jamais vécu qu'avec des livres ou des servantes, pédants enfarinés de latin de cuisine qu'ils jetaient à leurs auditeurs. Bèze avait assez de philologie pour parler aux savants, assez de théologie pour conférer avec des moines, assez de métier du grand monde pour jouer l'acète de la Thébaïde. Il était galant auprès des dames, rusé avec les courtisans, admirable de pose dans une assemblée de cardinaux, orateur bavard plutôt qu'abondant, vif dans ses répliques, mordant quand on l'injuriait, gai convive, et homme d'épée au besoin.

Dans une dispute où il servait de tenant à Calvin contre Beaudoin le jurisconsulte, Bèze avait trouvé moyen d'adresser à son adversaire une véritable homélie sur la frugalité. Beaudoin, qui avait dîné souvent à la table de Bèze, ne put se contenir à cet éloge de la vie cénobitique dans la bouche d'un viveur comme l'ancien amoureux de Candide.

Il faut que vous sachiez que le poète avait comparé le juriste à un chien affamé, flânant autour des cuisines, et alléché par la friande odeur des mets.

Le chien, de son naturel, était grognard et mordait si on lui donnait du pied. Bèze eut la robe déchirée et la jambe meurtrie; et ce qu'il y eut pour lui de plus malheureux, c'est qu'on le laissa crier, sans le plaindre le moins du monde. Ecoutez le juriste :

« Tu sauras d'abord que Beaudoin, même privé de son patrimoine, n'aurait pas besoin de mendier; ainsi il n'y a pas de quoi s'étonner qu'il ait pu venir au secours de Gallas et de sa famille. Que veux-tu donc dire avec ces mots : je crois le voir encore tan-

tôt au milieu de cette ville de désœuvrés, tantôt au palais parmi ces flots de juristes et d'avocats, le nez au vent, flairant un dîner? Je voudrais bien savoir quel honnête homme a jamais flairé tes repas, à la façon de Sardanapale ou d'Héliogabale, débauché que tu es? ou tes soupers sacrilèges, où le vice venait s'asseoir, incestueux amphitrion? Qui s'est approché de ta salle à manger sans se boucher le nez, suffoqué par cette odeur de lupanar qu'exhalaient tes fêtes nocturnes? Qui voudrait mettre le pied dans ton bouge, sans crainte de rester souillé? Odeur et saveur, il y a de quoi suffoquer. Avec toi, malheureusement, besoin est de se condamner à ne pas user toujours de chastes termes; et lorsqu'on veut parler de Théodore, gare aux oreilles pudiques! Mais j'espère que les ames honnêtes me pardonneront si ma plume prend des libertés auxquelles elle n'est pas accoutumée. En vérité, satyre aviné, quand, assis à côté de ta Pallas, tu fais le petit Platon, Beaudoin aurait donc été bien heureux, s'il eut pu olfacter un semblable nectar, une si douce ambroisie! Il faut que je rappelle une scène dont tu t'applaudis beaucoup. Ta table était magnifiquement servie, ta tête couronnée de roses; tu tenais dans les bras ta déesse; tu l'appelais ton petit cœur; elle te nommait mentula sua. Alors, dans ton délire bachique, tu chantas :

. . . . . .

O docto bene fœminam cerebro!
Nam si dicere corculum solemus,
Cur non dicere mentula licebit?

Le juriste poursuit :

« O repas pieux, ô Agape évangélique, ô cène phi-

losophique! Beaudoin le rustre aurait été jaloux d'en faire partie, lui si peu fait aux élégances des grandes maisons, si étranger de sa nature à de tels mystères! » 1).

Les luthériens n'ont pas ménagé non plus l'écolier de Vézelay. Hesshus lui reproche « de ne s'être pas contenté de contaminer sa jeunesse de vilaines amours, mais encore d'avoir osé mettre par escrit et faire chanter en musique ses adultères sacrilèges. Et néanmoins vous diriez, à l'ouyr parler, que c'est quelque sainct homme, un autre Job ou l'un de ces anachorètes du désert, voire plus grand que saint Paul ou sainct Jean, tant il trompette partout son exil, ses labeurs, sa pureté et l'admirable saincteté de sa vie.

Dès qu'il sortait de table, il déposait ses airs mondains, et prenait en montant en chaire, la gravité d'un docteur.

Sa traduction des Psaumes eut un grand succès :

---

1) O religiosum convivium, ὁ ἀγάπην, o coenam eruditam quam Balduinus et subrusticus, et talis elegantiae imperitus, et talium mysteriorum ignarus, atque etiam ab iis natura abhorens appeteret! Bald. Responsio ad Calvinum et Bezam. Coloniae. 1564. 81. 82:

A la suite de cet opuscule est une réfutation des Calomnies de Calvin, touchant l'écriture et la tradition. Refutatio calumniarum de scriptura et traditione. C'est un traité complet sur la matière où l'écrivain, pour défendre la tradition, se sert d'arguments de droit, à peu près comme M. Dupin de nos jours, dans sa dispute avec M. Salvador sur le jugement et la mort du Christ. A chaque instant, quand on remue la poussière des vieilles bibliothèques, on trouve de ces trésors de controverse, oubliés aujourd'hui, ou trop négligés malheureusement.

les catholiques eux-mêmes faisaient comme les calvinistes et les luthériens, et les chantaient dévotement. Pour en répandre l'usage, on les mettait en musique : on choisissait des airs populaires. Or sus, louez Dieu tout le monde, se sonnait au son de la cornemuse; un autre se disait sur l'air villageois de petite camusette, ou de

Mon bel amy, vous souvienne
de Pienne
Quand vous serez par de là.

Mais quand il eut accouplé ces psaumes aux catéchismes genevois, alors l'autorité défendit de s'en servir, et « chanter un psaume, fut être luthérien, » dit Florimond de Raemond.

Pour le réformateur assailli par les maladies, brisé par ses luttes incessantes avec les factions intérieures, désenchanté de la vie, ce fut une joie véritable que l'apparition de Bèze à Genève. Si Calvin eût eu l'ame plus poétique, il aurait salué en vers cette muse que le ciel semblait lui envoyer, pour jeter un peu de miel dans le breuvage de fiel et de larmes qu'il était condamné à boire jusqu'à la lie. Dans sa joute avec le catholicisme, il ne pouvait employer la plume d'aucun de ses collègues, qui auraient gâté la plus noble cause par leurs sottes vanités. Farel avait usé dans quelques années toute sa verdeur de jeunesse, trop bouillante pour être de longue durée; Viret n'avait à son service qu'une phrase molle. Bèze, tout trempé de grec et de latin, promettait d'être aussi docte et aussi obéissant que Philippe, le disciple de Luther, et il tint parole. L'amitié de ces deux ames

dura toute la vie, et, à la mort de Calvin, elle sembla se réchauffer dans le sein de Bèze, qui voua à la mémoire de son père un véritable culte. Mais il est un sentiment plus saint encore que l'amitié, c'est la vérité, que Bèze, par passion, déserta si souvent en s'attaquant aux hommes que Calvin poursuivait déjà de ses colères. On est contristé en voyant tomber de ces lèvres fleuries des flots d'injures contre les ennemis du réformateur, comme si elles n'avaient jamais bu qu'au verre de Luther. Il nie toutes les gloires que conteste Calvin. Il trouve Westphal sans science, Pighius sans intelligence de l'Ecriture, Bolsec sans compréhension théologique. Il appelle Beaudoin un écornifleur, un parasite, Castalion un voleur, et Servet un démon incarné. Il n'a que des éloges à décerner à la traduction pitoyable de la bible corrigée par Calvin, et il s'avise, lui qui n'a jamais entendu un mot d'allemand, de décrier la version de Wittemberg. « Vraiment, disaient les luthériens, il sied bien à un bateleur français, qui ne connait pas une syllabe de notre langue, d'apprendre aux Germains à parler ! 1) » Bayle lui-même est obligé souvent de relever des erreurs où Bèze, dans son admiration pour la mémoire du réformateur, est tombé volontairement, soit en dénaturant des faits historiques, soit en calomniant les écrivains luthériens ou catholiques, soit en palliant les fautes de ses coreligionnaires.

Dans la question des Nicodémites, il défendit l'opinion de Calvin qui demandait aux reformés une profession de foi visible : mais devenu chef de parti,

1) Schluss. Theol. Calv., lib. 2.

après la mort du réformateur, il fut un des premiers à conseiller à Henri IV de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique 1).

Son factum de Hæreticis à civili magistratu puniendis, est un traité de théologie soporifique, où, pour prouver le droit du glaive contre l'hérétique, il a péniblement entassé tout ce que ses lectures ont pu lui fournir de textes sacrés et profanes. Sa conclusion est formelle:

— Si le magistrat n'a 2) pas châtié jusque dans le sang, voici venir un disciple de Schwenkfeld, d'Osiander ou de Servet, qui va prêchailler sur les toits et dans les carrefours. L'Eglise le chasse. Il fait de la propagande, du bruit, du désordre. Si on essaie de le réprimer, il dit: « point de violence à la conscience! » et le voilà continuant son chemin et enrôlant des prosélytes. Que fera l'Eglise? « Elle criera, dites-vous, au Seigneur, et le Seigneur l'écoutera. » « Mais qui a faim, n'attend pas qu'un ange descende du ciel, et lui apporte à manger, à l'exemple d'Elie; il s'aide et cherche, s'il veut que Dieu vienne à son secours. »

Et il ajoute— que le sang de Servet l'antitrinitaire a été saintement répandu.

Si Bèze revenait à la lumière, que dirait-il du professeur Chenevière, qui vend en toute quiétude à Ge-

1) Il y a de précieux documents sur les négociations entre Sully et Bèze, au sujet du retour de Henri IV au catholicisme, dans la bibliothèque de Gotha.

2) De hæreticis à civili magistratu puniendis adversus Martini Bellii (Castalionem) farraginem et novorum Academicorum sententiam. Gen., 1570, p. 144 et seq.

nève ses libelles contre la Trinité et la divinité du Christ?

Hommes et doctrine, tout change donc dans la réforme, et au caprice du moindre évènement?

En 1528, l'aigle de Wittemberg écrit à Linck :

« En aucun cas, je ne puis admettre qu'on mette à mort les faux prophètes. » 1)

Et quelques années plus tard : « Chassez l'ange Gabriel lui-même, descendu du ciel, s'il vient annoncer un autre évangile que le mien, et livrez au bourreau le polisson et le séditieux 2). »

---

1) Quod quæris, an liceat magistratui occidere pseudoprophetas? Ego ad judicium sanguinis tardus sum, etiam ubi meritum abundat. Tum in hac causa terret me exempli sequela, quam in Papistis et ante Christum in Judæis videmus, ubi quum statutum fuisset pseudoprophetas occidi, successu temporis factum est, ut nonnisi sancti prophetæ et innocentes occiderentur, auctoritate ejus statuti, quo impii magistratus freti pseudoprophetas et hæreticos fecerunt quosquos voluerunt. Quare nullo modo possum admittere, falsos doctores occidi, satis est eos relegari; qua pœna si posteri abuti volent, mitius tamen peccabunt, et sibi tantum nocebunt. De Wette, t. III. p. 347.

2) Licet angelus esse videatur, imo Gabriel de cœlo, tamen non modo pro diaboli apostolo habendum, verum etiam si desistere nolit ab instituto, carnifici committendum velut nebulonem, qui seditionem machinetur. Com. Luth. in Psal. 71, t. V. Op. Jenæ., p. 147.

CHAPITRE XV.

CHUTE DES LIBERTINS. 1552 — 1557.

Continuation de la lutte entre les patriotes et Calvin. — Péripéties diverses.—Philibert Berthelier accusé devant le consistoire, et excommunié. — Emotion de Genève. — Communion à St-Pierre. — Refus de Calvin de distribuer la cène aux Libertins.— Le conseil reprend le droit d'excommunication. — Scène jouée par Calvin. — Le conseil cède. — François Daniel Berthelier. — Motifs de haine de Calvin contre ce citoyen. — Il veut le perdre. — Complot ourdi par la police. — Mort et exil de plusieurs patriotes. — Daniel est accusé de conspiration contre l'état. — Torturé par Colladon. — Stratagème pour arracher des aveux au patient. — Supplice de Berthelier. — Réflexions historiques.

N'est-ce pas un spectacle curieux que la lutte de la vieille race genevoise contre la tyrannie du théologien qu'elle s'est donné pour maître? Depuis quinze ans, il n'est pas une heure du jour où les « enfants de la ville » n'aient courageusement combattu. Les plus nobles d'entre eux ont succombé, et leur dernier soupir a été un cri de liberté que Dieu n'a point entendu, parce que toute atteinte à l'autorité est un crime qu'il punit tôt ou tard, et que les patriotes ont péché.

Pourtant, il est bien difficile de refuser un peu de

pitié au courage malheureux, quand surtout il se bat avec des armes si inégales. D'un côté, en effet, c'est Calvin avec tout son génie, toutes ses ruses, toute son hypocrisie; avec ses délateurs, ses anciens, ses lois de sang et de feu; avec Colladon et la torture; avec sa chaire toujours ouverte pour flétrir ses ennemis, et ses conseils tout pleins de réfugiés, auxquels il fait donner le droit de bourgeoisie; de l'autre, quelques ames désignées dans l'opinion sous le nom de Libertins, sans chefs, sans unité, sans fortune pour la plupart, et n'ayant pour auxiliaires que les instincts d'indépendance si enracinés dans le peuple. Elles ne se décourageaient pas, et combattaient le théocrate par la raillerie, arme que le despotisme peut redouter, mais dans les grands états. Leur tribune était encore, comme autrefois, le cabaret. Tous les efforts du réformateur n'avaient pu réussir à enlever au peuple ce dernier asile de la liberté. Elle y venait, cette liberté toute saignante, pour pleurer sur le sort de ses fils que le despote envoyait chaque jour à l'exil ou à la mort. Elle avait des larmes pour tous les opprimés, à quelque religion qu'ils appartinssent. C'est dans ces tabagies que le premier exemplaire du pamphlet de Bellius contre le meurtre des hérétiques avait été lu, traduit et commenté. Quelquefois les larmes étaient interrompues par des malédictions contre le tyran et des prières à Dieu. La malédiction était entendue : la prière ne l'était pas. Par intervalles cependant, la lutte, qui semblait terminée, se réveillait et changeait subitement de face. De 1551 à 1552, les Libertins eurent de belles journées : ils firent rejeter la bourgeoisie d'un grand nombre de

réfugiés vendus à Calvin; ils obtinrent le désarmement des habitants qui n'étaient ni citoyens ni bourgeois, et l'exclusion des ministres du conseil général 1).

Montesquieu a dit : « Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice, lorsqu'on va pour ainsi dire noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étaient sauvés. » 2)

C'était le piège que Calvin tendait aux patriotes. En chaire, il désignait jusque par leur nom les citoyens qui, pendant l'année, ne s'étaient pas approchés de la table eucharistique. Le signe cainique était ineffaçable, et qui le portait, était exposé aux malédictions des prédicants, aux murmures des dévots, aux foudres du consistoire.

Vous vous rappelez que le droit d'excommunication appartint d'abord au conseil. C'étaient les Libertins qui l'avaient arraché au consistoire après une lutte de plusieurs années. Le combat recommença, et cette fois les patriotes furent vaincus : la tenacité de Calvin obtint la victoire.

Philibert Berthelier avait été mandé devant le tribunal ecclésiastique 3). On lui reprochait des visites nocturnes, des repas libertins, des propos débauchés. Philibert se défendit courageusement. Sans trembler devant le vêtement pastoral de quelques

1) Fazy, Précis, etc., p. 277, t. 1.

2) Grandeur et décadence des Romains, ch. XIV.

3) Registres du conseil d'état, 1552. Drelincourt, défense de Calvin.

uns de ses juges, il leur jeta à la face tout ce qu'il savait de leurs mœurs scandaleuses. Un séjour de plusieurs semaines à Noyon lui avait révélé d'étranges mystères sur les premières années du réformateur. La cène lui fut interdite 1).

Philibert, tout ému, se rend au conseil, plaide sa cause et triomphe : le conseil décide que Berthelier pourra communier.

A cette sentence, Calvin paraît au sénat et menace de quitter la ville, et de mourir si on laisse profaner la cène.

Le conseil persiste et maintient sa décision 2).

Le dimanche suivant (décembre 1553), la cène devait avoir lieu à Saint-Pierre; Calvin donnait la communion 3). L'église était remplie d'une foule immense, tous les pasteurs étaient à leur poste. Les Libertins avaient hautement annoncé le dessein de communier. Calvin monte en chaire, et pendant une demi-heure s'emporte contre les ames sacrilèges qui profanent le sacrement eucharistique. Le sermon fini, il descend, s'avance vers la table, découvre les symboles céniques, et agitant ses bras amaigris : « Coupez ces bras, dit-il, broyez ces membres, arrachez-moi ce souffle de vie; mais nul de vous ne pourra me forcer à jeter les choses saintes aux profanes. Voici mon sang, prenez-le, je vous le livre, mais mon ame jamais. » 4)

---

1) Gaberel, Calvin à Genève, p. 107.

2) Id. p. 111. Gaut. VIII. Isaïe Colladon, Mém. sur l'excommunication.

3) Ep. Vireto, Genevæ, pridié nonas septembres, 1553.

4) Calvin à Genève, p. 111-112.

C'était de l'audace, une audace théâtrale qui fit son effet. Le peuple crut le nom de Dieu engagé dans ces débats tout humains, s'inclina devant le ministre, et laissa passer les Libertins qui quittèrent le temple.

Les patriotes reprirent courage, et, de nouveau, vinrent disputer au consistoire le droit d'excommunication. Leur cause était populaire; ils la défendirent avec tant d'éloquence, que le conseil décida que désormais à lui seul appartiendrait le droit d'excommunier les pécheurs incorrigibles. Alors se reproduisit cette scène dont nous avons été déjà si souvent témoins. Les pasteurs envoient leur démission, et font leurs préparatifs de départ. Le conseil a peur, mande en toute hâte Calvin, balbutie quelques paroles de repentir; on s'embrasse, et l'on jure sur l'Evangile d'oublier le passé et de sacrifier toute haine à l'intérêt de la religion 1).

C'était une lâcheté ajoutée à toutes celles dont le pouvoir s'était rendu coupable depuis qu'il s'était donné Calvin pour maître. On ne s'en étonnera pas si l'on fait attention que le conseil, perverti dans sa représentation par l'intrusion incessante de réfugiés français, perdait chaque jour quelques gouttes nouvelles du sang national. Le réformateur se servait de son caractère pour tuer ses ennemis dans l'opinion publique. La multitude avait fini par ne voir dans les Ami Perrin, les Vandel, les De Sept, les Favre, que des chrétiens déchus, livrés au démon

1) Fazy, Précis, etc., t. 1, p. 279.

de la chair. Ami Perrin passait pour un adultère; Favre pour un suborneur de servantes; Philibert Berthelier pour un habitué de Lupanar. Quand les patriotes en appellent au peuple pour sauver la liberté, Calvin monte en chaire et montre leurs lèvres toutes souillées de blasphème, de vin et d'impudicité. Il appelle comédie les pleurs de désespoir qui coulent de leurs yeux; et comme si ce n'était pas assez de flétrir leurs mœurs, il veut encore déshonorer leurs femmes, dont il fait des prostituées publiques, d'effrontées adultères, des filles d'enfer. Et ces femmes, l'élite de la société, s'étaient alliées à des conseillers, à des capitaines de la milice civique, à des syndics.

Nous avons vu de quels outrages on poursuivit Ami Perrin, qui finit par succomber, et fut remplacé dans sa magistrature syndicale par une créature de Calvin. Pierre Vandel, Balthasar et Michel Sept, Pierre Verna, après une lutte de quinze années, éprouvèrent le sort de Perrin 1). Favre et Balthasar Sept furent chassés du conseil des deux cents. Le désespoir s'emparait des ames les plus énergiques. François-Daniel Berthelier devait au nom qu'il portait de résister : ce fut le dernier Libertin qui ne voulut pas courber la tête : Calvin la fit tomber.

Le sang qui coulait dans les veines du patriote n'était pas le seul crime de Berthelier aux yeux du despote. Le frère de François-Daniel avait fait un voyage à Noyon, dont on n'a jamais pu connaître les motifs véritables. Il avait recueilli en

1) James Fazy, Précis, etc., t. 1, p. 279.

Picardie de précieux documents sur les premières années du réformateur. A Noyon on disait alors ce qui se répète de nos jours, — que Calvin s'était montré mauvais fils, écolier ingrat, clerc simoniaque. On avait ouvert, dit-on, les registres de la ville à Philibert, qui y avait lu que Calvin avait été condamné au feu pour pédérastie 1), et que, « par grace singulière de l'évêque et des magistrats, la peine avait été commuée en stigmates sur le dos. » Bolsec dit avoir vu de ses yeux « ès mains de Berthelier l'attestation du fait, écrite par un notaire-juré 2). » Drelincourt accuse de mensonge le médecin lyonnais. Drelincourt a nié aussi l'existence de la lettre

---

1) Inspiciuntur etiam adhùc hodiè civitatis Noviodunensis in Picardiâ scrinia et rerum gestarum monumenta; in illis adhùc hodiè legitur Joannem hunc Calvinum sodomiæ convictum, ex Episcopi et Magistratûs indulgentiâ solo stigmate in tergo notatum, urbe excessisse. Nec ejus familiæ honestissimi viri adhùc superstites, impetrare hactenùs potuerunt, ut hujus facti memoria, quæ toti familiæ notam aliquam inurit, è civicis illis monumentis ac scriniis eraderetur. Lessius.

Cette falsification était d'autant plus facile, que les registres importants consistaient en quelques cahiers de simple papier, non reliés. D'après Lessius, la falsification aurait eu lieu déjà avant 1610, puisque c'est l'époque à laquelle il écrivait.

Consultez : Discours sur le crime contre nature et la flétrissure, reprochés à Jean Calvin, par Roisselet de Sauclières fils. Montpellier, 1839.

2) Bolsec, calomnié d'une manière infame par Calvin et Théodore de Bèze, pendant sa vie, l'a été tout aussi scandaleusement de nos jours. Ses biographies contiennent beaucoup d'inexactitudes de détail, mais la plupart des faits sont parfaitement vrais. Quant à ce qu'il avance des aventures de Calvin à Noyon, je n'en sais rien du tout, et je ne veux par conséquent ni les admettre, ni les nier. Galiffe, appendice à l'article Calvin; t. 3. Not. généalog., p. 647 note.

de Calvin à Farel, que nous avons citée en entier 1). Ce voyage faillit coûter bien cher à Philibert.

De concert avec d'autres patriotes, Ami Perrin, Hudriol Dumolard, Balthasar et Michel Sept, Claude de Genève et Pierre Verna, il avait arrêté une grande mesure de salut public : c'était d'assembler sans convocation le conseil général, à l'insu des syndics et des conseils inférieurs, et de provoquer le rétablissement dans les mains du pouvoir civil de l'excommunication 2). Cet appel au conseil général n'était point une violation de la constitution ; la commune en avait fait usage dans ses luttes avec le duc de Savoie 3). Les conjurés s'étaient liés, comme autrefois les confédérés du Grütli, par un serment religieux. « Nous promettons à Dieu, avaient-ils juré, de maintenir sa parole et la ville de Genève envers et contre tous, et vivre et mourir pour telle querelle 4). »

Calvin veillait : quelques jours avant le terme fixé par les patriotes, une émeute provoquée par le réformateur a lieu à la sortie d'un repas où les Libertins avaient célébré d'avance leur triomphe. Le guet était composé de jeunes gens qui avaient remplacé les Libertins au conseil 5). On commença par des injures, puis on en vint aux voies de fait ; le guet fut plus fort, et les deux frères Comparet, tous

---

1) Voyez dans ce vol. le chapitre : LE SANG DE SERVET.

2) Fazy. Précis, etc., t. 1, p. 261.

3) Id. ibid.

4) Id. Ib.—L'historien ajoute : ces mots certes ne témoignent guère de mauvaises pensées ni contre la religion (la réforme) ni contre l'état.

5) Fazy. Précis, t. 1. p. 282.

deux pris de vin, furent arrêtés et mis en prison.

Et, le lendemain, Genève, en se réveillant, apprit qu'un complot, ourdi par les Libertins, et heureusement déjoué, avait menacé son existence. On murmurait le mot de trahison. Perrin, Balthasar Sept, Verna et Philibert Berthelier, n'eurent que le temps de quitter la ville. Deux jours après, les fugitifs étaient condamnés à mort.

Daniel, maître de la monnaie à Genève, était alors à Dôle. A peine a-t-il mis le pied dans sa ville natale, qu'il est arrêté et mis en prison, et le procès s'instruit.

On l'accusait de conspiration contre l'état 1). Colladon, à force de tortures, voulait obtenir des aveux. Berthelier n'ouvrit pas la bouche. L'inquisiteur imagina un stratagême qui devait vaincre l'obstination de Berthelier.

Laissons parler Bolsec 2) :

« Icelui Berthelier, généreux et constant, ne put être induit, par remontrances ni cauteleuses promesses que lui sussent faire les seigneurs de justice, ni les ministres, qui, à la suasion de Calvin, tâchoient d'endormir les pauvres calomniés par belles paroles et promesses, à faire ni dire chose contre la conscience : dont il fut mis rudement à la question. Mais, pour gêne ou corde qu'on lui donnât, il ne put être vaincu, combien que pour la pesanteur des

---

1) On lit dans l'acte d'accusation : « Il a dit : Je ne crois point à la prédestination, quoi qu'en dise votre Calvin.

» Il a formé le vœu de retirer le droit d'excommunication au consistoire pour le remettre au conseil des deux cents.

2) Bolsec, Vie de Calvin.

pierres qu'on lui pendait aux pieds, la corde en laquelle il était attaché par les mains, rompit par trois ou quatre fois. Ce que voyant, les seigneurs du conseil cuidèrent crever de dépit; et en fut-un d'entre eux, appelé Amblar Corne, qui lui dit : « Tu confes- » seras ceci, ou bien on te donnera tant de traits de » corde, qu'on t'arrachera les bras et jambes; car la » seigneurie ne sera jamais vaincue par ton obstina- » tion. » Ledit Berthelier nonobstant, persévérant toujours en sa constance, et ne voulant dire chose contre vérité et conscience, on trouva une nouvelle cautèle, qui fut d'envoyer vers la mère dudit jeune prisonnier, qui s'était retirée au pays de Faucigny, pour cause des horribles cruautés qu'on exerçait à Genève. »

« Icelui Amblar Corne, un des seigneurs du petit conseil, très ardent et affectionné disciple de Calvin, prit la charge d'aller vers ladite femme, et l'induire à venir à Genève, pour le bien et honneur de son fils, qui était en prison, résolu, comme est dit, plutôt de mourir aux tourments, que de dire aucune chose contre la vérité, sa conscience et son prochain. Ledit Amblar Corne sut fort bien charmer la pauvre femme par feintes paroles et fausses promesses, de la part des seigneurs du conseil, que non seulement son fils seroit mis en liberté, mais encore exalté en honneurs et degrés d'offices, s'il vouloit obéir auxdits seigneurs, et confesser simplement ce qu'ils vouloient, assavoir, être vrai ce de quoi il étoit accusé; et que, Amy Perrin et les autres susdits fugitifs de Genève l'avoient sollicité d'être de leur conspiration et entreprise; mais qu'il n'y avoit voulu entendre.

Confessant seulement ce peu, il seroit mis en pleine liberté, et élevé en dignité audit conseil. Or, il sut si bien dire, qu'il endormit la pauvre mère, et lui persuada de venir à Genève, pour le salut et délivrance de son fils.

Arrivée en la ville, elle s'en alla droit vers la prison, où étoit son fils, fort cassé et rompu de la corde, et lui remontra la volonté et la délibération du conseil, de le faire plutôt mourir en prison misérablement, qu'il ne vainquit les seigneurs du conseil. Pour ce, la misérable mère l'exhortoit et prioit d'acquiescer au vouloir des seigneurs, et confesser ce qu'ils désiroient de lui, combien que fût contre vérité et sa conscience, et que, par ce seul moyen, il seroit mis hors de prison, et constitué en dignités, offices et honneurs; et que telle promesse lui avoit été faite par Amblar Corne, de part de tout le conseil. Tant bien sut la misérable mère pleurer, et solliciter son fils, que s'il n'avoit pitié de soi-même, au moins qu'il l'eût d'elle, qui demeuroit désolée sans enfants et appui, lui mourant; et l'assurant, sur la promesse qui lui avoit été faite de la part desdits seigneurs; que le pauvre jeune homme dit et promit à sa mère de le faire : de quoi elle avertit ledit Amblar et autres du conseil, qui, incontinent, s'assemblèrent, l'interrogeant, comme devant, des points susdits, lesquels il confessa hardiment, se confiant sur les paroles et promesses faites à sa mère. Mais il n'eut pas plutôt confessé, et sa confession mise par écrit, que la sentence de sa mort ne fut arrêtée et publiée, et le jour même exécutée. La misérable et dolente mère, voyant être advenu tout au contraire de son

espérance, et contre la promesse à elle faite par un des seigneurs du conseil, et de la part de tout le conseil; voyant, dis-je, son fils mort; considérant qu'elle en étoit cause, et comme traîtresse de son sang, se cuida tuer de déplaisir et honte. Or, comme forcenée, tout à l'instant sortit hors de Genève, et s'en alla criant et remplissant l'air de regrets et complaintes, à Berne, à Zurich, à Fribourg, et autres villes des cantons, déclarant le détestable et inhumain fait, par elle commis à la suasion des seigneurs de Genève, singulièrement d'un Amblar Corne, leur messager et commis, pour établir telle trahison; et demandoit justice à Dieu et aux seigneurs des cantons, contre la ville de Genève. »

Claude, de Genève, et les deux Comparet moururent également sur l'échafaud.

Les patriotes échappés au supplice se réfugièrent à Berne, où Calvin les poursuivit. Il voulait qu'on les chassât de Suisse. Berne refusa de s'associer aux vengeances du réformateur, et ne craignit pas de témoigner hautement son admiration pour le courage malheureux. La haine de Calvin contre les patriotes s'accrut de cette protection. Il obtint des conseils le bannissement des femmes de Libertins, le séquestre et la confiscation de leurs biens, la suppression de la place de capitaine général, et la peine de mort contre tout citoyen qui parlerait de rappeler les exilés 1).

Genève avait un calife.

---

1) Fazy, p. 285.

Maudite soit, dit ici M. Galiffe, la mémoire de ce buveur de sang, qui fit périr sur l'échafaud le fils de Philibert Berthelier. (Not. Gen. t. III, p. 552.)

Ainsi finit la lutte de Calvin contre les patriotes. Le sang seul pouvait donner la victoire à qui eût osé le répandre. Si les Libertins, dans ce long duel, ne manquèrent pas de courage, on ne saurait nier qu'ils n'eurent pas l'audace nécessaire à des révolutionnaires. Jusqu'au dernier moment, ils crurent que des épigrammes de cabaret pouvaient tuer un homme de la trempe de Calvin. A Genève, le ridicule n'était pas meurtrier. S'ils avaient su en finir avec le despote par l'assassinat, ils eussent eu la population entière pour eux, et le lendemain de l'homicide, Saint-Pierre se fût rempli de citoyens qui seraient venus remercier le ciel de la chute du tyran. Supposez la pensée libre à Genève ; quelques lignes imprimées auraient fait justice de Calvin. L'espingole pouvait, au besoin, remplacer le pamphlet. Les Libertins n'osèrent s'en servir. Ils étaient plus hardis en face de Pierre de la Baume. C'est que l'ancien évêque pardonnait toujours, « et souvent mal à propos, dit M. Galiffe, tandis que le nouveau ne pardonnait jamais. » 1)

Mais on ne tue point un peuple sans que son sang ne crie vers Dieu. Et Calvin porte déjà la peine de ses cruautés. Le despote vieillit avant le temps ; ses nuits sont tourmentées ; il craint le jour des embûches ou des pièges ; son ame se laisse surprendre par le désespoir. Si vous pénétrez dans son habitation de la rue des Chanoines, vous le trouverez écrivant à Farel : « Hélas ! j'ai trop présumé de mes forces : l'égoïsme est le monarque qui gouverne les hommes :

1) Not. Gen. t. 3, p. 552.

il n'y a plus d'esprit national, plus d'amour, plus de charité, plus de mœurs à Genève : mon œuvre est arrêtée... Je tremble pour l'avenir. »

Arrêtons-nous un moment pour considérer le réformateur dans sa vie intime.

CHAPITRE XVI.

VIE INTÉRIEURE A GENEVE. 1541 — 1560.

Le savant à la renaissance. — Luther et Calvin. — Travaux politiques et littéraires du réformateur genevois. — Solution de divers cas de conscience. — Fécondité intellectuelle de Calvin. — Il aime à consulter ses amis. — Ses collaborateurs. — Sa correspondance. — Son ame. — Mort d'Idelette. — Calvin à table. — Au logis. — Sa lecture habituelle, la bible. — Calvin avec ses adversaires théologiques. — N'a jamais su que haïr. — Essaie de justifier ses acrimonies de style. — Maladies. — Chagrins domestiques.

Il y a dans la vie des savants, au moyen-âge, quelque chose de merveilleux: c'est leur passion pour l'étude, qui les suit à table, au lit et à la promenade. Erasme, à son retour d'Italie, arrangeait, en traversant à cheval les Alpes, le plan de son Eloge de la Folie, dont il rédigeait le soir plusieurs chapitres, dans un de ces hypocaustes qu'il dénigre si spirituellement. Castalion, obligé de pêcher dans le Rhin pour nourrir sa famille, écrivait en attendant le poisson, sur des placards arrachés aux piliers de la cathédrale de Bâle. Luther, afin d'échapper au babil

importun de sa doctoresse Ketha, prenait à la cuisine, du pain, du sel et du beurre fondu, et allait se blottir pendant trois jours et trois nuits, dans son cabinet de travail, dont il cachait la clef, jusqu'à ce que sa femme, impatientée, menaçât d'aller chercher le serrurier. Jamais aussi, passion studieuse ne fut plus féconde : l'œuvre de Luther, réduite en in-octavo, formerait de nos jours une véritable bibliothèque.

A vingt-sept ans, Calvin avait écrit l'Institution chrétienne, livre aussi volumineux à lui seul que la bible, et où toutes les questions qui troubleront le monde spiritualiste jusqu'à la fin des siècles, sont examinées de fond en comble. C'était son labeur, sa tâche de sectaire et de philosophe. Ses heures de récréation se passaient à composer un commentaire sur le livre de la Clémence de Sénèque : travail effrayant qui monte et descend le long de quelques centaines de pages in-folio.

A Strasbourg, il prêche deux fois par jour, administre le temple français, donne des leçons publiques sur l'Ecriture sainte, entretient une correspondance religieuse avec ses amis de France et d'Allemagne, et trouve le temps de travailler à diverses exégèses sur les épîtres de saint Paul. Cette activité de cerveau semble redoubler à son retour à Genève. Vous le trouvez partout, et souvent occupé à des détails de vie prosaïque qu'il ne veut abandonner à personne. Au temple, c'est lui qui veille à l'ordre matériel; qui fait abaisser la chaire, afin que la voix du prédicateur soit entendue plus facilement; qui récrépit les murs délabrés; qui enlève les images et les statues; qui efface les inscriptions tumulaires.

Du temple il passe au conseil, où il confère avec les syndics et les conseillers, de l'administration municipale, des rapports politiques de la cité, de la police des rues, des affaires contentieuses, de la législation civile, de la distribution des aumônes. Du conseil il retourne au logis, où il trouve son bureau chargé de lettres, de consultations, de plaintes, de dénonciations, auxquelles il répond sur le champ. La nuit vient, et il travaille encore : trois heures de sommeil lui suffisent. En été, le soir, il s'amusait avec quelque conseillers à jouer à un jeu dont l'adresse, dit Morus, «consiste à savoir pousser des clefs le plus près qu'il est possible d'une longue table 1). » Toute sa vie il fut malade d'insomnies, de rêvasseries, de soubresauts fébriles, produits d'un sang de feu qu'il ne cherchait même pas à calmer. « Le jour que ce n'estoit pas à lui de prêcher, estant au *lit*, il se faisoit apporter dès les cinq ou six heures, quelques livres, afin de composer, ayant quelqu'un qui écrivoit sous luy. Si c'estoit sa semaine, il se trouvoit toujours prest à deux heures de monter en chaire, et après estant retourné à sa maison, se remettoit dans le lit ou se couchoit seulement dessus tout vestu, et ayant quelques livres, il poursuivoit son labeur. » 2) Calvin aime à parler de tous ces grands travaux d'intelligence. Beaudoin, l'une des lumières du droit français, lui servit longtemps de secrétaire 3).

---

1) Morus, éloge de Calvin, en tête de l'Institution, p. 115–116.

2) Bèze, Vie de Calvin.

3) Balduinus olim familiaris et scriba ejus. Papyrius Masso. Drelincourt, p. 250.

Il écrit à Farel : « Vraiment, je ne me rappelle pas dans toute l'année une journée si pénible. Il faut que le messager emporte, avec ma lettre, le commencement de mon ouvrage. Vingt feuilles à corriger, mes lectures, mon sermon, quatre épîtres à écrire, des partis à réconcilier, dix personnes qui m'attendent pour me consulter! J'espère que vous me pardonnerez si je ne vous entretiens pas plus longuement. »

C'était la vie de Luther, obligé d'écrire, de répondre, d'apprendre par cœur, de dicter, d'ouvrir sa porte aux électeurs, aux savants étrangers, aux pauvres, et d'apaiser les bouderies de sa femme. Idelette était, à tout prendre, une bien meilleure compagne que Bora : elle ne tient pas la moindre place dans la vie du réformateur français. Heureusement pour Calvin; car si ce tempérament colérique eût été exalté par des tracasseries de ménage, que serait devenue la république?

Il faut étudier la correspondance de Calvin, si l'on veut connaître à nu l'ame du théologien. Voici des cas de conscience dont la solution est caractéristique.

On présente à Farel un enfant à baptiser, la fille d'une femme « qui n'avait pas voulu renoncer à l'antechrist » 1), et qui dit au ministre : « Je veux suivre la foi de mon mari. » Farel refuse l'eau sainte, et consulte son ami, qui répond :

« Vous avez bien fait; il serait absurde de bapti-

1) Epist. Farelli. Neocomi, 14 julii 1552.

ser ceux qui ne veulent pas faire partie de notre corps. » 1)

Laelio Socin, l'antinitritaire, demandait à Calvin : « Maître, quid d'un chrétien qui se marie à une catholique? »

Calvin répond : « Il n'est pas permis à un chrétien de s'unir à une femme qui a déserté le Christ. Or, toutes les papistes sont dans ce cas. Il ajoute : papiste et mahométan, c'est presque chose semblable. » 2)

D. Gossin Zenell disait : « Il m'arrive souvent de manger à la table de catholiques, où l'on dit le Benedicite et les Graces; que dois-je faire? »

Calvin répond : « Garder votre chapeau sur la tête; car, vous découvrir, c'est faire acte de papisme. » 3)

Il écrivait avec une étonnante facilité. Sa pensée, fécondée par la lecture, l'observation, la méditation et les études, s'épandait sans tourment ni fatigue. Presque toujours il composait d'inspiration; alors sa parole allait plus vite que sa plume. Il ne resta qu'une journée pour rédiger la réponse à Sadolet. En général, nous l'avons déjà remarqué, il ne s'attache pas à l'image; la forme, chez lui, n'est presque jamais poétique. Il s'adresse à la raison et ne va

---

1) Absurdum esse ut eos baptizemus qui *corporis nostri* censeri nequeunt. Farello 16 Cal. Aug. 1553.

2) Homini christiano fas esse nego se uxori adjungere quae sit à Christo aliena. In eo autem scimus omnes papistas. Laelio Zozino 7 idus decemb. 1549.

3) Quod ad mensae benedictionem precesque privatas spectat, quisquis retecto capite, eas audit, non obscure declarat illis se subscribere. D. Gossin Zenello. Genevæ, pridie Idus Martias, 1558.

jamais au cœur. Sa colère n'étincelle que rarement ; c'est de la colère brutale comme on en ferait au collége ; elle ne saurait être comparée à celle de Hutten, qui brûle comme du charbon.

Parfois il arrivait que son cerveau, vainement sollicité, restait stérile ; que sa pensée, malgré tous ses efforts, nageait dans le vague ; que sa parole elle-même se montrait indocile ou rebelle : accident si fréquent dans la vie des écrivains. Calvin, maître de lui-même, ne se fatiguait point à poursuivre une idée qu'il était sûr de retrouver. Il attendait quelquefois des semaines entières, et un matin, il se levait, et l'idée et le signe venaient s'offrir spontanément. Pendant qu'il travaillait au traité de Scandalis 1), il éprouva une de ces paralysies de style qui dura plusieurs semaines, et dont il ne s'effraya pas : les Galates furent son médecin, saint Paul le guérit. A sa place, Luther se serait raidi contre Satan, auquel il aurait imputé cette infécondité d'esprit, et vraisemblablement Satan, après une lutte sérieuse, aurait succombé. Calvin croyait beaucoup moins que le moine saxon aux influences du démon ; il attribuait ces atonies intellectuelles à des causes secondes : à des digestions mal faites, à des hémicranies chroniques, aux caprices du cerveau. Alors il se jetait dans le mouvement des affaires ; il prêchait, il discutait au consistoire, il lisait, il écrivait à ses amis auxquels il n'avait pas même la coquetterie de cacher ces légères infirmités. Pour se

1) Opusculum de scandalis inchoatum, quia non ex voto fluebat stylus, ad tempus remisi.—Ep. Mss. Gen. oct. 1546.

consoler, il avait dans sa bibliothèque l'Institution chrétienne, énorme in-folio, qu'il regardait avec une sorte d'orgueil, et qui se dressait, dans toute sa majesté, pour apprendre aux nombreux visiteurs tout ce qu'il y avait de trésors de vocables et de pensées, enfermés dans la tête du réformateur.

Il aimait à dicter à haute voix. Le mouvement mécanique de la plume le fatiguait, et il en chargeait un secrétaire. Le labeur restait presque toujours dans sa forme primitive, tel qu'il était sorti de la tête du maître. On ne comprendrait pas, si on ne l'a pas lu, combien le vieil idiome du pays romain est pour lui souple et docile, tandis que la muse française le boude souvent. On voit plus d'une fois, sur le papier, la trace des violences qu'elle a dû subir pour céder; c'est une écolière mutine qui ne veut obéir qu'à force de châtiments. Aussi, dans les solennelles occasions, quand il veut opérer quelque grande conversion, soutenir une thèse savante, attaquer de front un pape, Calvin devient citoyen de Rome, de la Rome de Senèque, et il pense et écrit en latin. Sa phrase est certainement alors plus régulière que celle de Luther; mais elle manque de cette vie, de cette verve, de cette flamme dévorante, répandues si abondamment dans la polémique du Saxon. Luther, qu'il écrive dans une langue morte ou vivante, reste toujours créateur. A-t-il besoin d'un mot? Si l'idiome teuton ne veut pas le lui donner, il l'invente. Et il rit à gorge déployée quand on lui demande de montrer le lexique où il est allé chercher ce signe. Et qu'importe que ce soit un barbarisme, s'il a été compris du lecteur? Insiste-t-on, il répond : « Je l'ai trouvé dans

cette écritoire que je jetai à la tête du diable, qui me tourmentait dans mon cabinet de travail, comme tu le fais maintenant. »

Calvin était plus soigneux de sa renommée littéraire. Il aimait à consulter ses amis. Son juge ordinaire est Farel : c'est à lui qu'il envoie « l'antidote contre le concile de Trente, » que le ministre de Neuchâtel lui retourne, en y laissant soigneusement toutes les brutalités de langage contre les pères de notre église. Calvin ne se sent pas de joie : il écrit : « Vraiment mon antidote commence à me plaire, depuis qu'il a votre approbation; car je n'en étais pas du tout content : avec mes luttes quotidiennes, il faut me pardonner si mon livre n'est pas meilleur ; ce qui m'étonne, c'est que je puisse écrire quelque chose de passable » 1)

Des Gallars, un réfugié français, qui, plus tard, parut au colloque de Poissy, et fut prédicateur de la reine de Navarre en 1571, était un des collaborateurs de Calvin. Le réformateur se loue, dans diverses lettres, du zèle et de l'intelligence de l'écrivain, qui publia, sous son nom, contre Caroli, un virulent pamphlet, où la griffe de Calvin se montre jusque sur le titre 2). Ce n'est pas des Gallars qui aurait flétri du titre de théologastre un savant comme Caroli Le libelle est signé à chaque page de la main de Jean de Noyon : c'est sa forme correcte, mais pé-

1) 28 décembre 1557.

2) Pro Gul. Farello et collegis ejus adversus Petri Caroli theologastri calumnias, defensio Nicolaj Gallasii, in 8. 1545. Senébier t. 1, p. 342.

dante ; ce sont ses airs de grandeur insultante, sa morgue magistrale, et sa fatuité doctorale. Rien n'est plus facile que de deviner Calvin. Dans ses moindres billets, vous trouvez un parfum d'aristocratie religieuse ou mondaine qui le décèle bien vite. En vain veut-il nous faire croire ici que des Gallars est venu s'associer à ses colères : c'était un homme trop obscur que ce réfugié pour lutter avec Caroli. Calvin s'est trahi dans cette lettre à Farel : « Si vous trouvez que Caroli est réfuté assez habilement, il faut m'en remercier ; peu s'en est fallu que je ne le laissasse aboyer, tant je craignais que la forme de l'argumentation ne soulevât des tempêtes ; mais le dé est jeté : que Dieu nous bénisse ! J'étais si bien en verve quand je pris la plume, que j'arrivai au but tout d'un trait. Cette parole qui court et vole se comprend aisément : j'avais pris un masque et je jouais sous un nom supposé. » 1)

Quand cette lettre ne serait pas signée, nous aurions nommé l'auteur. Calvin a des figures de rhétorique à lui. Dès qu'il veut tuer son ennemi, il le compare à un chien. Ainsi a-t-il fait de Caroli, de Servet et de Castalion. Si l'adversaire est d'une haute intelligence, alors le chien devient enragé 2). Le chien joue dans ses écrits le rôle que Satan remplit dans ceux de Luther. Mais là encore se montre l'infériorité poétique de l'écolier de Noyon. Quand le chien

1) Man. de Gen. août 1545.

2) Tantum canina illa mordendi latrandique rabies quam ebulliunt omnes ejus scriptorum paginae satis testatur qualis hominem spiritus instiget.

de Calvin a hurlé, bavé, mordu, il se couche et s'endort; mais le Satan de Luther, après avoir hurlé, bavé et mordu, se change en serpent, en crapaud, en théologien, en moine de Cologne même; et chaque transfiguration fournit au docteur des images nouvelles.

Jean Girard ou Gérard et Jacques Bourgeois, tous deux imprimeurs à Genève, ont publié la plupart des écrits du réformateur. Jean Gérard fit paraître en 1551 les Opuscules, et en 1553 l'Institution française. Colladon est l'auteur des tables de ces deux ouvrages. 1)

Calvin a laissé plusieurs milliers de lettres, sans compter celles qui se sont perdues ou qu'on n'a pu retrouver. Presque toutes traitent de matières théologiques : dogme, exégèse, morale, y sont remués souvent tout à la fois. La plupart sont adressées à Farel. Celui qu'il aime le mieux dans le monde réformé, c'est le pasteur Neuchâtelois. Il le boude rarement, parce qu'on fait toutes ses volontés, qu'on obéit à tous ses caprices, qu'on est humble, soumis et docile. C'est une chose merveilleuse que de voir combien le temps a usé vite les ressorts de cette ame de prédicant, si enthousiaste d'abord. Au premier cheveu qui a grisonné sur sa tête, Farel a perdu sa verdeur de parole, son langage coloré, ses gestes poétiques, son œil enflammé. Vous ne reconnaissez plus le nain à barbe rousse qui, en 1532, vint à Genève, appeler en duel les chanoines, chasser l'évêque, briser les cloches, et mettre l'abomination

1) Epist. N. Colladon ad Marcuardum.

dans le lieu saint. Ses idées religieuses se sont modifiées; il a des tendances à l'anabaptisme, et n'a jamais adopté franchement le dogme du prédestinatianisme; mais il a soin de se cacher du réformateur. Tout son désir est de mourir en paix, et il se donnerait bien de garde de heurter Calvin. Voilà de la soumission, ou, si vous voulez, de la philosophie : je n'ai pas voulu dire de l'égoïsme.

L'écriture du Genevois ressemble souvent à celle du sténographe, toute pleine d'abréviations dont il faut chercher la clef, et qui en rendent la lecture difficile. Au premier aspect, on dirait d'un de ces grimoires du seizième siècle qu'on trouve dans quelques vieilles études de procureur. Si Tezel eût écrit de cette sorte, Luther se serait impatienté et n'aurait pas manqué d'attribuer au diable un pareil griffonnage. Du reste, Calvin était le premier à rire de ses hiéroglyphes. Bèze, un jour, avait adressé à la femme de Coligni une lettre de Calvin, sans signature : le réformateur se hâta de s'excuser.—« Ce que ma lettre vous fust envoiée sans y avoir mis le nom n'advint pas tant par ma sottise ou nonchallance que par la trop hatifveté de monsieur de Bèze, lequel la print de moy estant malade et sans regarder s'il y avoit nom ou datte du jour : il la ferma et mit en paquet. Mais c'est bien assez que vous aiez deviné de qui elle estoit venue; car ma main n'y eust gueres adjousté de graces. Tant y a qu'une aultrefois je y veillerai de plus près. » 1)

Presque toutes les lettres de Calvin sont cachetées.

1) Genève, 5 août 1563.

« Le cachet porte une main et un poignet sortant du flanc dextre de l'Ecu et tenant un cœur en pal 1). »

Quand on lit la correspondance de Calvin, une chose vous frappe, c'est la sécheresse d'entrailles de l'écrivain. Vous avez beau faire courir sous vos doigts chaque feuillet du grand livre de sa vie intime, nulle part vous ne surprenez un soupir de tendresse, une larme de pitié, un élan d'amour. Et cependant il est des pages où l'on s'attend à gémir. S'il raconte la mort de son premier-né, c'est en quelques lignes. Dans la correspondance de Luther, vous voyez à chaque instant revenir le vieil Hans, ce mineur de Mansfeld, qui aimait si vivement son fils; la charitable Cotta, qui jeta à l'enfant du bon Dieu un pauvre petit liard; la petite Marguerite, ce bel ange que Dieu ravit si tôt dans son paradis; et à ces souvenirs de fils, de père, d'ami, les yeux du moine se remplissent de larmes, et vous avez beau vous raidir, il faut pleurer. Calvin eut un père auquel il ferma les yeux. Il a décrit cette scène suprême dans une lettre à l'un de ses amis, comme lui de l'âge où les larmes viennent si vite; et il n'en a su trouver aucune! Voyez si jamais son ame vole vers ces lieux où repose sa mère? Il a oublié jusqu'au souvenir du bon abbé de Hangest 2). Souvent Dieu visita ses amis, Farel, entre autres, un moment aux portes du tombeau; mais jamais Calvin n'est tombé à genoux pour implorer la pitié du ciel; ses lèvres n'ont jamais

1) Galiffe, t. 3, p. 113.

2) Voyez, tome 1er, VIE INTÉRIEURE.

murmuré la belle prière que Luther adressait au Seigneur près du lit de Mélanchthon.

Idelette, sa femme, était en danger de mort; il écrit à Viret : « Saluez votre femme de ma part : la mienne est comme la vôtre, elle se meurt lentement. J'ai peur pour elle; nous sommes déjà assez malheureux : que Dieu vienne à votre secours! » 1)

Les pressentiments de Calvin ne tardèrent pas à s'accomplir. Idelette mourut après de longues souffrances, au mois d'avril 1549 : c'est un témoin, plutôt qu'un mari qui va raconter les derniers moments de la veuve de l'anabaptiste :

« Vous avez appris 2) la mort de ma femme : je fais tout ce que je peux pour ne pas succomber à mon chagrin. Mes amis n'oublient rien de leur côté pour adoucir mes peines. Au moment où votre frère nous quittait, tout espoir allait s'évanouir. Le mardi nos frères réunis se mirent en prière. Lorsque Abel vint pour lui recommander la foi et la patience, elle nous fit connaître par quelques paroles qu'elle pouvait à peine articuler, tant elle était faible, toute la pensée de son cœur. Le lendemain, elle recommanda son ame à Dieu. Bourgoing, notre frère, resta jusqu'au soir près du lit de la malade, l'entretenant de l'éternité. Pendant qu'il parlait, elle disait : ô Dieu d'Abraham et de nos pères; tes fils ont mis leur espérance en toi, et cette espérance n'a point été con-

1) Uxori tuae plurimam salutem. Mea illae socia est in lentis morbis. Vereor ne quid praeter votum. Sed satis nos augent mala praesentia. Dominus se propitium nobis ostendat. Ep. Mss. decemb. 1547.

2) 11 ap. Farello, 1549.

fondue: je me confie aussi en toi. C'étaient des murmures plutôt que des sons distincts qui s'échappaient de ses lèvres. Elle n'entendait déjà plus, mais elle faisait comprendre la foi qui l'animait. A six heures, je sortis; à sept heures, elle tomba en faiblesse; mais elle pouvait encore parler : priez pour moi, disait-elle aux assistants, et implorez la miséricorde divine. Je rentrai alors; elle perdit la parole, mais elle donnait encore des signes de foi. Je lui dis quelques mots de la grace du Christ, de son bonheur à venir, de notre réunion sur cette terre, de cette autre patrie où nous nous retrouverions, et d'autres paroles pieuses qu'elle écoutait et recueillait avec un vif sentiment d'amour. A huit heures, elle s'endormit si doucement, que ceux qui veillaient auprès du lit ne s'aperçurent pas qu'elle venait de passer. Malgré toute ma douleur, je n'oublie pas les devoirs de ma charge, et je me prépare au combat que Dieu me destine. »

Voilà assurément un récit simple et touchant. Mais combien cette scène, si elle se passait dans la chambre d'un moribond catholique, serait plus attendrissante! Nous croirions à l'efficacité de cette prière qui tombe des lèvres du prêtre et des assistants, et vole vers un Dieu de miséricorde. Mais si le système de Calvin sur la prédestination est vrai, à quoi bon ces soupirs, ces effusions, ces cris à Jésus? Si l'être qui va mourir a de toute éternité sur le front la marque de la colère ou de la pitié divine; de toute éternité n'est-elle pas prédestinée à la lumière ou aux ténèbres pour glorifier par sa double immortalité de tourments ou de bonheur la justice du créa-

leur? N'est-ce pas ce dogme impitoyable que Calvin enseignait dans son Institution? et vraisemblablement c'est sous l'empire de cette idée fataliste qu'il a décrit la mort d'Idelette ; que son œil s'est fermé à toutes larmes, sa bouche à tout signe de douleur extérieure : ame malheureuse qui ne peut prier ni pleurer sans renier sa doctrine!

Calvin resta veuf le reste de ses jours. Il tenait à faire mentir ses adversaires, qui disaient en riant que la réforme avait entrepris une nouvelle guerre de Troie 1), à cause d'une jupe de femme. C'était le propos d'Erasme, mais dans toute sa crudité. Le philosophe Batave avait un jour de gaîté laissé tomber ce mot qui avait fait le tour de l'Allemagne : « La réforme ressemble à la comédie qui finit toujours par un mariage. » Et quoi qu'en dise Calvin, la comédie à Genève comme à Strasbourg et à Wittemberg, se terminait également par une noce; seulement à Genève, il n'y avait pas, ainsi qu'à Wittemberg, un électeur qui envoyât aux nouveaux époux des tonnes de Malvoisie pour égayer le festin.

Toutefois, le conseil genevois s'était montré généreux envers son hôte. Il lui avait acheté et meublé une maison; il lui donnait par an, outre ses appointements de mille francs environ 2), douze setiers de

1) Fingunt adversarii nos mulierum causa quasi trojanum bellum movisse. Tract. de scandalis, p. 86.

2) Nous avons sous les yeux une quittance de Calvin, ainsi conçue :

« Nous soussignés et conseil de Genève, à notre bien aymé général trésorier, salut et commandons que délivrez à notre bien aymé spectable M. Jean Calvin, ministre de la parole de Dieu,

blé, deux tonnes de vin : « gage considérable accordé en raison, est-il dit aux registres, de ce qu'il est très savant, et que les passants lui coûtent beaucoup ! » Et, en effet, le réformateur avait fréquemment à sa table des étrangers de distinction, des ministres suisses ou des réfugiés français. Cette table était bien servie, en vins surtout, presque toujours du Sauvagin, un des meilleurs crûs des environs de Genève, et en « confitures molles et sèches d'Espagne, » dont on lui faisait présent. Il avait un boulanger qui lui fournissait du pain de fine fleur de froment pétri avec de l'eau rose, du sucre, de la cannelle et de l'anis, et qu'on appelait le pain de monsieur. Les réfugiés qui le recevaient aimaient à le bien traiter ; « de sorte, dit Bolsec, que gibier et bons morceaux commencèrent à enchérir, dont se leva double murmure et scandale en Genève pour la gourmandise des étrangers, singulièrement des François qui levoient tout ce qui étoit apporté au Molard. » 1) Les dévots de Calvin, ceux qui portaient son portrait en guise d'amulette, disaient que le réformateur ne prenait aucun plaisir à la bonne chère, et c'est le témoignage que lui rendent Bèze et Drelincourt. Tous

---

pour son gage du courant quartemps, la somme de 125 florins, de laquelle nous rendant ces présentes, nous vous tiendrons compte. Donné le sixième de mars 1560.

Signé : BERNARD.

Et plus bas :

« *Je confesse avoir reçu la somme ci-dessus par les mains de M. le trésorier. Ce 7 de mars* 1560.

Signé : CALVIN. »

1) Bolsec, Vie de Calvin, p. 45-46.

deux vantent beaucoup son désintéressement ; mais un historien moderne, après avoir fouillé les archives de la ville, affirme « qu'il était largement payé, qu'on ne cessait de lui faire des présents et de gratifier son frère de tout ce que la seigneurie pouvait avoir à réclamer de lui pour lods et autres choses, de sorte qu'ils en tiraient annuellement plus que ne consommaient alors plusieurs ménages réunis 1). »

Le conseil lui faisait souvent des présents. En 1546, il lui donna pour frais de maladie 10 thalers ; en 1553, 2 thalers pour son voyage de Genève à Berne ; le 28 décembre 1556, du bois à chauffer ; le 14 mai 1560, une tonne d'excellent vin. Le conseil était plus généreux envers le réformateur que l'électeur de Saxe envers Luther, dont il soignait beaucoup plus la cave que la garderobe. Il est vrai que c'était du vin volé dans les celliers de couvents, que les princes allemands se montraient si libéraux. Du reste, Calvin, à Genève, était le seul ministre qu'on traitât si magnifiquement. Quelques uns étaient si mal rétribués, qu'ils étaient obligés d'envoyer leurs enfants malades à l'hôpital. On lit dans les archives à la date du 8 juillet 1566 : « Gratification à l'un des spectables ministres dont la misère va au point qu'il fait souvent des repas sans pitance. » Le gage des anciens était fixé (1550 — 1560) à quatre sous par séance ; celui des conseillers à six, celui de chaque membre des CC à deux seulement.

La maison qu'habitait Calvin était située rue des Chanoines ; elle était simple, et ressemblait à toutes

1) Galiffe, t. 3, p. 111-112.

celles qui l'entouraient. Un jour, le cardinal Sadolet passant incognito par Genève, eut envie de visiter le réformateur qu'il avait combattu si glorieusement. Il frappe à la porte, et un homme aux joues amaigries, aux cheveux blanchissants, et vêtu d'un habit râpé, vient ouvrir : c'était Calvin lui-même. Drelincourt nous peint l'étonnement du prélat, qui s'attendait, lui, le courtisan des Médicis, et l'hôte d'une ville toute d'or, de pierreries et de marbre, à trouver cette grande gloire genevoise entourée de domestiques nombreux : comme si le secrétaire de Léon X n'avait pas eu le temps d'oublier les pompes du Vatican ! C'est Calvin qui eût été étonné s'il fût venu heurter à la porte du palais épiscopal de Carpentras, dont il aurait trouvé la cour, l'antichambre et les appartements tout pleins de mendiants, de paralytiques, d'aveugles, que le bon prêtre appelait ses enfants et ses courtisans.

La bibliothèque des réformateurs saxon et français avait quelque ressemblance. Dans l'une comme dans l'autre, la Vulgate, des pères de l'Eglise, des pamphlets religieux. Calvin et Luther lisaient peu ; la bible était le seul livre qu'ils aimaient à feuilleter ; ils la savaient presque par cœur. Saint Paul était à leurs yeux la plus belle idéalisation de la pensée du Christ.

Luther comparait la bible à une vaste forêts d'arbres qui portent des fruits de toutes sortes de saveur, et il affirmait qu'il n'était aucun de ces fruits auquel il n'eût goûté. Calvin disait qu'il y avait place dans les branches de ces beaux arbres pour tous les oiseaux du ciel. Dans son cabinet de travail, Luther garda

toute sa vie un crucifix en bois, devant lequel il s'agenouillait et priait : son anneau de mariage est entouré d'un Christ en croix. Calvin n'aimait pas l'image : il pensait, comme Carlstadt, que l'homme ne doit se tailler de ses mains aucune figure, de peur de tomber dans le péché d'idolâtrie. Erasme avait répondu et Luther aussi à cet argument d'iconoclaste. Il avait fait abattre dans ses temples toutes les représentations matérielles, faute de comprendre que l'image est la bible de celui qui ne sait pas lire. Si, dans le cours de sa vie, il trouve une perle de poésie sur son chemin, on peut être sûr qu'il ne se baissera pas pour la ramasser. Nous nous représentons quelquefois Luther à Genève, dans l'habitation de Calvin. Que de belles inspirations lui aurait fournies le spectacle des montagnes, des fleuves, du lac, des neiges, de la verdure et des glaces ! Quels chants sur le lever du soleil ! C'est bien alors qu'il aurait dit à Justus Jonas : « Si la mort et le péché pouvaient être ôtés de cette terre, je voudrais vivre dans ce paradis; mais quand la vieille forme de ce monde se sera rajeunie, qu'un printemps éternel soufflera sur ces vêtements usés, quel changement nouveau, quelle terre d'Eden ! » 1) Il semble, en lisant les lettres de Calvin, que le réformateur ait été condamné de Dieu à passer sa vie dans les steppes sarmates, ou les forêts du nord 2). L'absence d'émotions à la vue d'objets qui parlent si vivement à l'imagination montre

1) Da ſprach der Doctor : wenn nur Sünde und Tod weg wären, wollten wir uns an ſolchem Paradieſe genügen laſſen. Matheſius.

2) Paul Henry, p. 485, t. 1.

tout ce qu'il y avait de froideur dans le cœur du Genevois! Cette stérilité d'ame est son lot et son apanage : il la porte avec lui comme un châtiment. Voyez-le quand, au moment de mourir, Servet le fait appeler, que la pauvre victime lui baise la main et lui demande pardon! Etudiez sa figure, vous n'y surprendrez aucun signe de pitié : c'est un vieux juge qui a vu toute sa vie pleurer et qui a prié Dieu de lui retirer le don des larmes. Aussi n'a-t-il jamais aimé; on ne l'aime pas non plus. On le redoute, on le craint, on l'admire si vous voulez, mais personne qui se sente entraîné vers lui par une de ces sympathies que notre Loyola fait naître. Son cœur n'a de place que pour la haine, la colère et l'envie. Tous ceux qui l'ont connu s'éloignent de lui, parce qu'ils ne peuvent supporter sa parole arrogante, son égoïsme bilieux, ses vaniteux emportements, son orgueil démesuré. Mélanchthon lui reproche une morosité de caractère que rien ne peut fléchir 1); Bucer une maladie de médisance passée dans le sang comme la rage dans le chien 2); Papyre Masson un insatiable appétit d'orgueil et de sang 3) sous un masque de modestie et de simplicité; Beaudoin une suffisance intolérable dont tout le monde se plaint 4). Comment se fait-il, s'il

---

1) Praefractam ejus morositatem vituperabat Melanchthon.

2) Scriptor maledicendi studio infectus, canis rabidus. Pap. Masso, vita Calvini, p. 24.

3) Vindictae appetens et sanguinis fuit, facie cum modesta, ad omnem simplicemque figuram composita, tegens latentem intus superbiam et φιλαυτιαν. Id. p. 26.

4) Collegae tui conqueruntur de tua intolerabili arrogantia. Id. p. 26

est tel que de passionnés biographes nous le représentent, qu'il ait perdu un à un ses amis les plus dévoués? Caroli lui avait donné, à la dispute de Lausanne, de beaux gages de dévoûment. Et Caroli, qu'il avait vanté d'abord, finit par n'être plus qu'un « chien enragé. » C'est que Caroli n'avait pas voulu vendre sa liberté au réformateur. Castalion était un de ses disciples chéris qu'il avait fait placer à la tête du collége de Genève; mais Castalion tombe dans la disgrace de Calvin, parce qu'il entend autrement le descendit ad inferos du symbole d'Athanase; et ce n'est plus qu'un théologastre qui, ne pouvant vivre de science, vole du bois à Bâle pour subsister. Pighius, dont il avait admiré le savoir, va se changer en un écolier imberbe, dès qu'il en appelle à l'autorité. Bucer est obligé de s'écrier un jour : « Tu aimes ou tu hais sans motif que cette philautie insupportable qui fatigue tous ceux qui te connaissent. » Luther, qu'il regardait d'abord comme un ange, se transfigure bientôt en méchante femme, qui ferait bien mieux d'employer le don qu'elle a reçu de Dieu à se corriger de ses défauts qu'à soutenir sur la présence réelle ses honteux blasphèmes 1). Fouillez dans la biographie protestante et réformée, il n'est pas une réputation qu'il n'ait attaquée, déchirée, souillée. Il appelle « Luther, par moquerie, le Périclès de l'Allemagne; Mélanchthon, inconstant et couard; Osiander, enchanteur, séduc-

1) Lutherus magnis vitiis laborat; intemperiem qua ubique ebullit, utinam magis frenare studuisset! utinam suis vitiis recognoscendis plus operam dedisset. Cal. Ep.

teur, beste sauvage; Augiland, ministre à Montbéliard, orgueilleux, noiseul et emporté; Capmulus homme de néant; Heshus un putide babillard; Stancer, un arrien; Memnon un malheureux manichéen. » Aussi avait-on coutume de dire à Genève : « Mieux vaudrait l'enfer avec Bèze que le paradis avec Calvin. » 1)

Calvin a besoin de haïr comme notre Vincent de Paul d'aimer. S'il rencontre sur son chemin une ame tendre, il se tourmente jusqu'à ce que la haine en vienne prendre possession. En vain essayait-elle d'invoquer la loi d'amour que le Christ est venu apporter aux hommes; il la prend et la pousse par delà le christianisme, et jusque dans l'abîme des anciens temps. Et il écrit : « Et sur ce que je vous avois allégué que David nous instruit par son exemple de hayr les ennemis de Dieu, vous respondez que c'estoit pour ce temps-là duquel soubs la loy de rigueur il estoit permis de hayr les ennemis. Or, madame, cette glose seroit pour renverser l'Escriture, et partant il les fault fuir comme peste mortelle... Et pour couper broche à toutes disputes, contentons-nous que saint Paul applique à tous fidelles ce passage que le zèle de la maison de Dieu les doict engloutir. Par quoy nostre Seigneur Jésus-Christ reprenant ses disciples lesquels souhaitoyent qu'il fict tomber la fouldre du ciel sur ceux qui le rejettoyent comme Elie avoit faict, ne leur allègue pas qu'on n'est plus

1) Genevenses inter jocos dicebant male se apud inferos cum Beza, quam apud superos esse cum Calvino. Papyrius Masso, p. 4.

soubs la loy de rigueur, mais seulement leur remonstre qu'ils ne sont pas meus d'une telle affection que le prophète. Mesme saint Jehan, duquel vous n'avez retenu que le mot de charité, monstre bien que nous ne debvons pas soubs ombre de l'amour des hommes, nous refroidir quant au debvoir que nous avons à l'honneur de Dieu et la conservation de son église, quand il nous défend mesme de saluer ceux qui nous destournent, en tant qu'en eux sera de la pure doctrine. » 1)

La colère de Calvin est froide et prosaïque. Quand le moine saxon s'irrite, il jette à la tête de son adversaire tout ce qu'il a sous la main : poésie des livres saints et propos de corps de garde, l'or et le plomb : il n'a pas le temps de chercher, car le sang lui monte à la tête. Mais Calvin fait comme la coquette qui choisit dans un écrin la perle qui fera le plus d'effet. Il va furetant dans son dictionnaire de mauvais langage ; il assemble une à une les grossièretés dont il a besoin, et il les monte, les ajuste et les arrange comme il ferait de diamants. Ses ennemis riaient à gorge déployée en voyant la peine qu'il se donnait. Westphal haussait les épaules à cette triple apostrophe : « Ecoutes-tu, mâtin, escoutes-tu, forcené, escoutes-tu, animal ? » 2) Et il disait : « Je suis sûr qu'au Molard, un jour de marché, on m'aurait insulté plus poétiquement. »

Et, en vérité, quel est le facchino du Largo Castello de Naples, qui aurait voulu se donner l'ennui de

1) Lettre à la duchesse de Ferrare.

2) Audisne latrator.— Audisne phrenetice ?—Audisne bestia ?

se mettre en colère, pour trouver contre les pères du concile de Trente de si misérables facéties?

« Salut, tridenticoles, soldats de Neptune, hommes ignares, stupides, ânes et bestiasses, légats de l'antéchrist, ventres oisifs, cadavres putrides, pères cornus, fils de la foi romaine, c'est à dire de la grande prostituée 1). »

Injures sans cornes, comme aurait dit Luther, et qui durent faire sourire de pitié les blanches barbes du concile! Ce qui est merveilleux, c'est que Calvin, quand il crie à Westphal chien enragé, à Servet polisson (nebulo), à Bolsec animal, aux cardinaux de Trente légats de l'antechrist, à Beaudoin geay, chouette, « maistre passé à l'art du vol », s'imagine avoir pris pour modèles les prophètes et le Christ. Nous parlons sérieusement. Voyez :

« Il est aisé à maistre Joachim de m'objecter que mon langage est saupoudré d'un sel noir, de plaisanterie badine et sans saveur, et d'une aspreté mordante à la façon d'un calomniateur. Si je dois estre appelé homme injurieux, pour ce que maistre Joachim estant par trop aveuglé en ses vices, je luy ai présenté le miroir pour faire qu'il commençast finalement à avoir honte de soy-même, il faut nécessairement qu'il adresse ce blasme aux prophètes apostres et à Christ mesme, qui n'ont point fait de scrupule de reprendre aigrement les adversaires de la

1) Tridenticolas, sub Neptuni auspiciis militantes, indoctos, quisquilias, asinos, porcos, pecudes, crassos boves, antichristi legatos, otiosos ventres, putrida cadavera, blaterones, patres cornutos, exitialia monstra, romanae fidei, id est, magnae meritricis filios, patres ad sesquipedem auritos.

saine doctrine, mesmement ceux qu'ils voyoient estre orgueilleux et obstinés.

« Nous sommes d'accord d'un costé et d'autre, que paroles injurieuses et sornettes de plaisanteurs ne conviennent nullement aux chrétiens. Mais d'autant que les prophètes mesme ne s'abstiennent pas du tout d'user de brocards et Christ en taxant les trompeurs et faux docteurs en des termes piquans, et partout le Saint-Esprit charge contre telle manière de gens, criant sans rien espargner : c'est une question folle et inconsidérée de demander s'il est loisible de reprendre avec sévérité, rudement et à bon escient ceux qui eux-mêmes s'exposent à blasme et infamie. » 1)

Il faut voir avec quelle sainte candeur Drelincourt prend la défense de celui qu'il nomme sans cesse « le saint de Genève, le disciple de Paul, l'enfant du Christ. » Beaudoin avait dit à Calvin : « Tes collègues se plaignent de ton faste insolent et de ton insupportable orgueil. » Drelincourt s'émeut, et, dans son zèle de chrétien, il répond à Beaudoin : « Tu en as menti. » Et il se met à réciter les belles paroles du réformateur pour « confuter la langue vipérine de maistre Beaudoin : »

« Il m'accuse que je ne puis souffrir aucun collègue ; mais ma modération à souffrir non seulement mes collègues et aussi ceux qui sont au dessus de moy, et non seulement à les souffrir, mais aussi à les désirer est si connue, qu'il n'est pas besoin de réfuter une calomnie si futile. »

A ce langage, tout de miel, qu'on dirait tombé

1) Opusc., p. 1821.

des lèvres d'un enfant, qui ne se laisserait prendre? Mais Drelincourt n'a jamais lu la correspondance de son père en Christ, et Calvin a oublié ces lignes qu'il écrivait en 1538 à son cher Bullinger :

« Il y en a deux qui nous ont volé nos charges : l'un le gardien des Franciscains, qui a guerroyé contre l'Evangile jusqu'à ce qu'il eût pieusement contemplé l'image du Christ dans les bras d'une fille; l'autre, hypocrite effronté, qui porte le vice sur le front; bavard, inepte, insolent renforcé, auquel est venu se joindre un autre fripon, fieffé paillard et connu pour tel. » 1)

Ne trouvez-vous pas maintenant que Beaudoin avait grand tort de parler de l'arrogance de Calvin, et de lui dire, en citant les lignes suivantes contre Westphal, lis donc?

« Si Westphal ne veut obéir à ceste dernière admonition que ie luy fay, ie l'auray en tel estime que sainct Paul commande auoir les heretiques. Les autres aussi qui ont censuré ma doctrine : comme ceux de Saxe, Magdebourg, de Brême, etc., sont tant ensorcelez d'erreur, que leurs plus vieils theologiens n'entendent pas mesme ce qu'on apprend aux petits enfans par le catechisme. Ils ne sçavent que vaut la cene, ne où elle tend : sont hommes brutaux, n'ont une goute d'honneste honte, ne font que cauiller, iettans les hyperboles de leur Luther, ne s'estudians qu'à enchanter le peuple, et plaire au

1) Voyez, tome 1er, le chapitre qui a pour titre : RETOUR A GENÈVE.

monde, ne se soucians du iugement de Dieu, ne de ses anges. Ils sont hommes impetueux, furieux, legers, inconstans, donneurs de bourdes, aueugles, yurongnes, pleins d'impudence de chien, et d'orgueil diabolic. Arrogance leur est au lieu de pieté. Ils sont cruels, despouillez d'humanité, et gens du tout obstinez. Sont hommes vertigineux, cyclopes, et de faction superbe et gygantine, frenetiques, bestes sauuages, proterues, fastueux endurcis. Ils nous estiment indignes que la terre nous porte, et disent que si on ne nous extermine bien tost de ce monde, pour le moins on nous doit bannir entre les Scithes et Indiens. En fin ils crient contre la paresse de leur princes protestans, pource qu'ils ne nous destruisent de leurs glaiues. » 1)

La réforme a souvent remué le fumier d'Ennius; mais Luther y trouvait quelquefois des perles, et Calvin jamais. En chaire, Calvin prodiguait à ses auditeurs les noms de balaufres, de chiens, de maq., de put.

Toutes ces luttes au carrefour, au temple, au conseil, au logis, avaient fini par brûler le sang du réformateur, qui ne pouvait plus supporter la moindre contrariété. C'était un despote auquel il y avait plus de danger à désobéir qu'au roi de France lui-même 2).

---

1) Admon. ult. ad Westp. Tit. 3.

2) Denique sic dominatur Genevae ut eum offendere sit longe periculosius quam regem Galliae in ipsa regia. —Contra libellum Calvini.

Un jour, un Lyonnais vint sonner à la porte du réformateur : « Que voulez-vous? lui demande-t-on.—Le frère est-il ici? dit l'étranger d'un ton suppliant.—Le frère, répond le domestique; mon maître est assez grand pour que vous lui donniez le nom de monsieur. » Le solliciteur fut éconduit 1).

Il fallait que tout se courbât sous sa verge; au moindre mot il tombait en pamoison et prenait la migraine 2).

C'était une maladie à laquelle il avait été sujet dès son enfance 3). Il était souvent obligé de garder le lit pendant plusieurs heures pour alléger ses grandes souffrances de tête. Il s'en plaint à chaque instant dans sa correspondance; mais les douleurs, quelque vives qu'elles fussent, ne pouvaient abattre son courage.

« Hier, écrit-il à Viret, j'étais au lit, malade de mon hémicranie : la lutte avait été longue : trois jours de tourments. Mais je me levai à l'arrivée de Merlin, et j'allai trouver l'envoyé de Berne; puis la souf-

---

1) Venit enim in ejus aedes quidam pauper simplex homo qui quaesivit an frater esset domi. Cui responsum : quid frater? Satis magnus est ut a te dominus appellatur! Contra libellum Calvini.

2) Si quis in eum liberius locutus est, solebat cadere statim in morbum suum quem hemicraniam appellant. Contra libell. Calvini, p. 172.

3) Outre son naturel enclin de soy-même à la colère, l'esprit merveilleusement promt, l'indiscrétion de plusieurs, la multitude et variété infinie d'affaires pour l'église de Dieu, et sur la fin de sa vie les maladies grandes et ordinaires l'avoyent rendu chagrin et difficile.—Bèze, Vie de Calvin. Drelincourt, défense de Calvin, p. 265

france revint plus ardente; ce qui ne m'empêcha pas de monter en chaire. 1)

La migraine vint se compliquer d'un catarrhe, que les beaux jours de printemps ne pouvaient faire disparaître. Il luttait avec une force de caractère étonnante, et continuait de vaquer aux devoirs de sa charge. En 1559, Genève était menacé par la maison de Savoie; la main de Dieu avait frappé le réformateur, qui se raidissant contre le mal, se leva e vint avec les autres ministres travailler aux fortifications. Le mal à la fin fut plus fort, et il le terrassa: mais le cerveau était paralysé que l'œil vivait encore.

Les chagrins domestiques aigrirent son caractère, et ne purent ébranler son ame. On attaqua les mœurs de la femme du réformateur. Calvin, dans une lettre à Farel, son ami, repousse énergiquement les propos mensongers qu'un ministre tenait sur Idelette. Il oublie qu'il avait calomnié les mœurs de tous ceux dont il avait combattu les doctrines, et entre autres d'un saint prêtre de Lyon, Gabriel de Saconay. Mais il n'a point essayé de pallier les désordres de son frère Antoine, dont la vie scandaleuse était connue de tout Genève 2).

Au milieu de ces déceptions de cœur, de ces souffrances de corps, de ces chagrins intimes, de ces abandons du monde extérieur, Calvin s'étreignait à la

---

1) Mai, 1548.

2) La famille d'Antoine Calvin, frère bien aimé du réformateur, donna l'exemple d'une désunion complète et de grands écarts. Galiffe, Not. Gen. t. 3, p. 111.

bible et cherchait dans le livre inspiré des paroles de consolation contre ses maux de diverse nature; mais, par une merveilleuse logique, la parole qui lui donnait de puissants auxiliaires, les lui retirait bientôt, comme nous allons le voir. C'était la verge de Moïse qui se dévorait elle-même.

CHAPITRE XVII.

AMITIÉS LITTÉRAIRES.

Je veux choisir les gloires les plus belles de la réforme pour montrer l'abîme où la raison humaine, qui ne marche point à la lumière de la foi, doit inévitablement tomber. Gentilis, Ochino, un moment liés d'amitié avec Calvin, s'étaient révoltés contre le principe de l'autorité. Tous deux, pour aller à la recherche de la vérité, étaient partis du même point, c'est à dire de la bible. Après une longue course, ils arrivèrent, Ochino à la déification de la polygamie, Gentilis à l'apothéose du déisme. Comment donc la réforme a-t-elle inscrit sur la même page, en haut de laquelle est écrit : Aux défenseurs de la vérité, ces deux hommes aux doctrines si dissemblables? Si Dieu s'est révélé à Ochino, il a dû se cacher à Gentilis; ou bien lumière et ténèbres sont substances identiques.

a) OCHINO.

Ochino à Sienne. — Succès et idée de ses prédications. — Tenté et séduit par le démon de l'orgueil. — Se révolte contre l'autorité. — Mandé à Rome refuse de comparaître. — Insulte la papauté. — S'enfuit à Genève avec une jeune fille. — Se lie avec Calvin. — Veut être libre. — Denoncé et banni. — Son Dialogue sur la polygamie.

Donc à Sienne 1), au couvent des capucins, tout nouvellement institué, était un jeune moine qui vivait comme Luther au cloître des Augustins, d'une vie d'acète, et que le démon du doute vint visiter dans sa cellule. C'est Ochino lui-même qui nous a donné le récit de ses premières luttes avec la chair.

« En vain, écrit-il dans ses Dialogues, essayai-je de mortifier mon corps, de jeûner, de prier : les appétits de l'ame devenaient de plus en plus irritants. Enfin je lus l'Ecriture, et mes yeux furent dessillés : alors Christ me révéla ces trois grandes vérités :

» Que le Seigneur, par sa mort sur la croix, a pleinement satisfait à la justice de son père et mérité le ciel à ses élus;

» Que les vœux religieux sont d'invention humaine;

» Que l'église de Rome est abominable aux yeux de Dieu. »

Le pauvre enfant, car il avait vingt ans à cette époque, n'avait pas besoin du secours de l'esprit saint pour découvrir ces trois rayons de lumière enfermés

1) De vita, religione et fatis Bernardini Ochini senensis, par Gottlieb Struvius.

au long dans l'ouvrage de Luther de Captivitate Babylonica, et dérobés par le moine saxon à un marchand lyonnais du nom de Valdo.

En possession de ces trésors, le frère Bernardino monta en chaire et se mit à prêcher; alors un autre miracle eut lieu, mais bien plus facile à expliquer.

Représentez-vous une parole chaude comme le soleil de Naples, splendide comme Rome, colorée comme la végétation de Venise, et dont l'effet était rehaussé encore par un œil noir, un teint d'anachorète, une mimique toute théâtrale. Les auditeurs étaient séduits. L'Italie ne parlait que des improvisations du frère Bernardino. Les savants, les femmes du monde, les prêtres, les moines, le peuple surtout, se pressaient à la porte de l'église où il devait se faire entendre. Charles V, au sortir du temple, s'était écrié : « Voilà un homme qui ferait pleurer des pierres. » 1) Sadolet le comparait à l'orateur antique 2). Un jour, Venise, avec ses doges, ses patriciens, ses artistes, ses gondoliers, vint au palais de Bembo pour lui demander à entendre Bernardino pendant la station du carême. Bembo écrivit sur le champ à la marquise de Pescaro pour la prier de décider Ochino, son protégé, à prêcher à Venise. Le frère y consentit.

Alors Bembo écrit à la marquise : « Notre frère Bernardino fait tourner toutes les têtes : hommes et

1) Schröckh. Chriſtliche Kirchengeſchichte ſeit der Reformation, t. II, p. 781.

2) Sadoleti. Epist. in op. Palearii, p. 558.

femmes, tout le monde est fou du prédicateur ; quelle éloquence, quel entraînement ! » 1)

Puis, le lendemain, au curé de Venise : « N'oubliéz pas, mon très révérend, de forcer au besoin le frère Bernardino à faire usage de viande; car, s'il ne renonce au jeûne quadragésimal, il ne pourra jamais supporter la fatigue de la prédication. » 2)

C'est que Bernardino menait la vie d'un chrétien du désert 3). Il allait, nous disent des récits contem-

---

1) Lettere di Pietro Bembo, vol. 4, p. 108. Opere, vol. 8, Milano 1810.

2) Lettere di Bembo, t. 9, p. 497.

3) Voici un fragment d'un discours d'Ochino sur « les lettres, » que nous reproduisons avec l'orthographe et la syntaxe de l'époque :

Le litere sacre in se sonno buone, dono di Dio e dallo Spirito santo, nientedimeno possano da noi usarsi e bene e male, si come e noto per esperientia, che dove gl'eletti sene servano in honore di Dio, i reprobati sene servano in suo disonore, pur per defetto loro, e non delle scritture. Però, atteso la malignità de gl'impij, forse hanno piu nociuto, che giovato al mondo. Ben che Dio, con l'infinita sua bonta al ultimo tutti li disordini reduca a suo honore e gloria. In prima, le littre e le sacre hanno nociuto a molti, i quali sonno stati diligentissimi in havere libri molti, e negligenti in studiargli, gl'eparso d'essere pieni di litere, poi che hanno la libraria piena di libri. Hanno anco a molti nociuto, i quali studiando non hanno atteso a imprimerse nella mente le verità che truovorno ; ma a scriverle in carte, tal che restando ignorantissimi, tutto illoro sapere è, ne loro scritti, i quali se si perdesseno, si perderebbe anco la loro scientia. Questa fu una delle cause per le quali Socrate dannò le litere, e disse che gl' huomini innanti che si truovasseno le litere erano piu dotti che di poi, perche scrivevano nella mente, quello che di poi hanno scritto in carte. Lasso stare, che molti tutt', il tempo della vita, loro hanno gittato, imo e speso in disonore di Dio, in leggere, e scrivere cose curiose e pernitiose alla salute. Et molti transportati dalla curiosità, hanno voluto tanti libri ve-

porains, nu-pieds sur les rochers, dans les neiges, sur les épines, le front découvert et exposé à toutes les intempéries de l'air, demandant l'aumône de porte en porte, ne buvant jamais de vin, mais se désaltérant au premier ruisseau qu'il trouvait; le soir posant sa besace au pied d'un arbre et s'endormant au chant des oiseaux, qui le réveillaient le matin. Les grands lui avaient préparé des tables splendides, un lit bien doux; mais Ochino préférait, quand il était dans une ville, un peu de paille fraîche, à la plume et à la ouate, et du pain noir aux mets les plus exquis. Quand on le voyait passer avec sa barbe blanchie avant l'âge et qui descendait jusqu'à la ceinture, avec son œil éteint par la macération, et sa figure d'un martyr qu'on va livrer aux bêtes du cirque, on s'agenouillait par un mouvement involontaire de surprise et de respect. Et personne ne se doutait qu'à travers les plis de cette barbe flottante, sous ce capuchon rejeté en arrière, sous ces sandales trouées à dessein, se jouait un serpent qui déchirait jusqu'au sang le pauvre moine, le serpent de l'orgueil. Car frère Bernardino voulait faire du bruit, et avait besoin des chants de la multitude, des hommages des

---

dere, che si sonno confusi e restati senza frutto, si come il campo, nel quale si getta troppo seme. Ed alcuni per questo perseno il giuditio, ma quello che importa molto più e che hanno pensato, che la vera scientia della theologia sia nelle litere, e questo falso.

Sermones Bernardini Ochini Senensis. Stampato in Venetia 1543, die tertia novembris, in-18, Sermone 13. — Delle Imagini et reliquie. Imprimé à Genève, 3 parties en un vol. 2-3, avec la devise « Pressa valentior. »

La quarte parte delle prediche di M. Bernardino Ochino, en lettres aldines.

grands, des louanges des savants 1), en dédommagement sans doute de tout ce qu'il avait perdu de joie intime au couvent, depuis qu'il s'était laissé aller au doute.

Paul III fit un grande promotion d'évêques et de cardinaux, et il oublia de donner la mître ou le chapeau au frère Bernardino, qui prêchait alors avec un prodigieux succès à l'église des Capucins de Naples. L'acète de la Thébaïde fut piqué au cœur. Parmi ses auditeurs était un réfugié espagnol, du nom de Valdez 2), apostat, qui n'avait souci que d'aller à la chasse de toutes les imaginations tourmentées de doutes, la maladie du siècle. Il sut lire dans l'œil du prédicateur. Le sermon achevé, il suivit Bernardino, le flatta, l'enivra, le séduisit, et le jeta dans le zwinglianisme. C'était Faust tentant Marguerite. Le frère allait se venger des dédains de Paul III : la vengeance eut lieu en pleine chaire, où l'orateur s'emporta contre la papauté. Paul manda le moine turbulent à Rome ; mais le moine eut peur et se sauva, laissant en Italie sa besace, ses sandales, sa belle barbe blanche, et emmenant avec lui une jeune fille qu'il avait trompée.

Après sa fuite, il avait rassemblé les matériaux d'une réponse à ses adversaires. C'est un libelle si dégoûtant de calomnies contre le pape Paul III, que les protestants eux-mêmes en ont rougi. Il n'y avait

---

1) Bock Hist. antitri. t2, p. 485. Graziani, vita card. Commendoni, vol. 11, cap. 9.

2) Sandius (Bibl. antitri., p. 2) a rangé parmi les antitrinitaires Ochino, Valdez, Wolfgang, Fab. Capito.

qu'un homme qui pût avoir le front de s'en servir, comme de documents historiques : vous avez nommé Calvin 1).

C'était à Genève qu'Ochino avait abordé, pour voir et entretenir l'homme qui faisait alors le plus de bruit dans le monde. Le réformateur salua le nouveau venu en termes magnifiques. « Nous avons ici, disait-il à Mélanchthon, Bernardin de Sienne, cet homme illustre dont la fuite a fait tant de sensation en Italie 2). »

Ces deux ames qui s'embrassèrent tendrement, ne pouvaient rester longtemps unies. Ochino ne voulait pas de maître. Pour attirer les regards, il se mit à enseigner de surprenantes imaginations sur la Trinité. Calvin le dénonça, et Ochino fut chassé.

Alors Bernardino se remit en route, toujours à pied, comme en Italie, sa femme sous le bras, et le

---

1) Histoire de la Réformation, par Sleidan, t. 3, p. 47.

Ochino a rendu compte des motifs de sa fuite, dans deux lettres ; la première à Mutio Giustinopolitain :

Bernardino Ochino senese à Mutio Giustino politano, dove rende la ragione della partita sua d'Italia.

La deuxième, à ses amis de Sienne, où il s'exprime ainsi :

Trovandomi in quel caso, consigliandomi con Christo et con li pij amici dissi infra me stesso : tu sai che costui, il qual ti chiama e antechristo, al quale non sei tenuto obedire. Costui ti perseguita a morte, per che predichi Christo, la Gratia, l'Evangelio, e quelle cose le quali con esaltare il figliolo di Dio destruggano il suo regno. Pero, questa è una impresa a essi di stato, sella non fusse opera di Dio, si dissolverebbe, si comè disse gia Gamaliel, ma la va sempre crescendo. Bernardino, alli signori della citadi Siena.

Aug. Beyer. Mem. Lib. Rar, p. 259-261, croit que cette deuxième épître n'est que la traduction de la première. C'est une erreur.

2) Sylloge epist. Burmani, t. 2, p. 230. — Lettres de Calvin à Jacques de Bourgogne.

cœur gros de tout ce qui l'empêchait de sommeiller. A soixante ans, il poursuit la vérité qui fuit devant lui comme un songe. Pour l'atteindre, le frère capucin jette à chaque pas quelqu'une des doctrines qui embarrassent sa marche; mais la vérité, comme un feu follet, fuit devant lui sans qu'il puisse l'atteindre. A Zurich où il arrive, sa symbolique est si usée que les ministres exigent de lui une profession de foi. Bernardino obéit, et jure de vivre et mourir dans le sein de l'église de Zwingli. Mais à peine a-t-il prononcé ce serment qu'il se repent. Il monte en chaire et essaie d'attaquer quelques uns des dogmes de la commune zurichoise. Mais personne ne s'émeut. L'orateur a laissé en Italie toute sa gloire. Il en appelle à sa plume, et dans ses Labyrinthi 1), il nie presque toutes les vérités chrétiennes. Et le bruit n'arrive pas. Il lui en faut cependant, car c'est sa manne à lui. Un jour donc il envoie secrètement à Bâle un recueil de Dialogues, œuvre d'une imagination qui, avec des cheveux tout blancs, rêve encore des conquêtes mondaines, de l'encens, de la fumée, et à force de folies pense occuper les regards. C'est alors qu'il écrit son Dialogue sur la polygamie, que la réforme voulait d'abord nous donner comme un caprice d'artiste, un jeu d'esprit aventureux, une gageure littéraire, mais qui renferme bien véritablement une pensée philosophique dont Ochino poursuivait le triomphe 2). Qu'elle glorifie donc à son aise

1) Schelhorn Ergoetz., t. 3, p. 2164.

2) Quelques écrivains ont prétendu qu'on ne doit pas accuser Ochino d'avoir soutenu la polygamie; mais je crois qu'on ne sau-

le libre examen. Voici où il a conduit un des plus beaux génies du seizième siècle!

DIALOGUE XXI DE POLYGAMIA.

TELIPOLYGAMUS, OCHINUS.

TELIPOLYGAMUS.

J'ai épousé une femme qui n'est guères de mon goût; donc je ne l'aime pas: d'abord elle est toujours malade, et en outre stérile, et je ne suis pas homme à vivre dans le célibat. A la vérité, je pourrais entretenir une ou deux concubines, mais ma conscience me le défend; je pourrais accuser ma femme d'adultère et la répudier, mais ce serait offenser Dieu; je pourrais bien lui administrer du poison, mais je ne saurais m'y résoudre 1). Savez-vous ce que j'ai imaginé? Bonne idée! une vraie inspiration du ciel, d'en prendre une autre: que vous en semble?

OCHINUS.

Dieu, au commencement, créa une seule femme du corps d'Adam et la lui donna pour compagne, afin d'indiquer qu'Adam devait être monogame. S'il eût voulu que l'homme eût plusieurs femmes, il en aurait tiré cinq ou six de la côte du premier homme, surtout quand la propagation de l'espèce était chose si nécessaire.

TELIPOLYGAMUS.

Voilà un bien triste argument! Dieu n'a donné qu'une compagne à Adam; donc il est défendu d'en prendre deux! Ou autrement: Dieu donna à nos premiers parents des peaux pour vêtement, donc il ne nous faut pas d'autre fourrure!1)...

OCHINUS.

Lamech, ce débauché, est le premier qui, dans l'ancienne loi, ait eu deux femmes à la fois.

---

rait lire ces dialogues avec impartialité sans adopter la conclusion contraire. Histoire de la réforme en Italie, par Maccrie, p. 437.

1) Alioqui pellibus vestiri sicuti Deus vestivit primos parentes deberemus.

TELIPOLYGAMUS.

Abraham, Isaac, Jacob, en ont eu plusieurs. Qui vous a dit aussi que Lamech ait été le premier polygame ? Dans l'Ecriture, il n'est fait mention que d'un fils de Caïn ; ergo Caïn n'a eu qu'un enfant ! Et la preuve que la polygamie est de précepte divin, c'est que Dieu bénit le polygame Lamech, et lui donna des fils qui inventèrent les arts.

OCHINUS.

Fieri ne potest ut non videas plurium uxorum habitionem repugnare conjugali contractui, in quo et vir uxori et uxor viro honestum sui corporis usum dat in perpetuum ? Quod si vir honestum sui corporis usum uxori dedit, non jam licebit eundem alteri dare cùm primae dederit.

TELIPOLYGAMUS.

Imo licebit primae permissu, sicuti fecit Abrahamus dum Sarae permissu duxit Hagaram, itemque primae et secundae permissu licebit ei ducere tertiam.

OCHINUS.

Croyez-vous qu'une femme puisse avoir plusieurs maris à la fois ?

TELIPOLYGAMUS.

Non.

OCHINUS.

Atqui existunt et viri aegri sicut et foeminae; adde quod cum pluribus viris rem habere potest foemina, quam vir cum foeminis; quo fit ut aequius videatur unam foeminam pluribus viris nubere...

TELIPOLYGAMUS.

Imo cum prolis causa potissimum sit institutum matrimonium, et vir multas habens uxores possit brevi tempore, multo plures suscipere liberos quam foemina plures habens maritos, aequius est ut vir plures uxores, quam ut foemina plures viros habeat. Autre motif. S'il était permis à une femme d'avoir plusieurs maris, que de désordres dans la cité ! Il n'y aurait pas un homme qui serait sûr de sa paternité ; toujours il pourrait supposer que tel enfant n'est pas de ses œuvres. — Autre raison. L'homme est le chef; il est supérieur à la femme, il est le maître, donc il peut avoir plusieurs femmes, pourvu, bien entendu, qu'il puisse les entretenir convenablement 1).

1) Vir caput est uxoris... hanc ob causam licet ei plures habere uxores, p. 209.

OCHINUS.

Difficile est ab uno viro uni uxori satisfieri, tu vis ut ei plures habere liceat?

TELIPOLYGAMUS.

Non obstringitur maritus ad satisfaciendum cunctis uxoris libidinibus, sed iis duntaxat quae cum ratione conjunctae sint.

OCHINUS.

Dieu ordonna d'enfermer dans l'arche autant de mâles que de femelles : d'où le précepte de l'unité matrimoniale.

TELIPOLYGAMUS.

Si dans le monde les sexes étaient en nombre égal, je comprendrais que l'homme ne dût être le mari que d'une femme ; mais le nombre des femmes est plus grand ; donc la nécessité qu'un homme ait plusieurs femmes 1).

On croit que l'œuvre originale d'Ochino fut traduite en latin par Castalion. Le manuscrit, remis à Amerbach, recteur de l'université de Bâle, fut soumis à l'examen de Celio Secundo Curio, qui prétendit plus tard n'avoir jamais approuvé l'ouvrage. — Schelhorn Ergoetzlickeiten, t. II, p. 1185-1188.

Les théologiens de Zurich, à l'apparition d'un livre semblable, poussèrent un cri d'effroi : le magistrat prononça un arrêt de bannissement contre l'auteur.

On était au milieu de l'hiver : Bernardino demandait à ses juges à rester à Zurich jusqu'au printemps prochain : la réforme se montra sans pitié 2).

---

1) Bernardini Ochini senensis dialogi XXX, in duos libros divisit, etc. Basileae, 1563, in-8°.

Le XXIe dialogue traite de Polygamia ;

Le XXe, de ratione extruendi regni Christi et destruendi antichristi.

Dans le XXVIIIe, quo pacto tractandi sunt haeretici, Ochin établi la nécessité de punir de mort les hérétiques.

XXXe, de humana diabolicaque arrogantia.

2) Schelhorn, Ergoetz., III, p. 2022, 3166, 2174.

Ochino, à soixante-seize ans, père de quatre enfants, prit donc le chemin de l'exil. La voix qui dans le couvent lui avait dit : prends et lis, ne se fit plus entendre à son oreille. Il est probable que l'esprit saint ne lui refusa pas un dernier avertissement. — Le malheureux ne voulut pas l'écouter.

Et Bèze écrivit à Dudicius : Bernardin Okin est « un sceleré paillard, fauteur des Arriens, moqueur de Christ et de son église. »

GENTILIS.

Gentilis attiré à Genève, prêche ses opinions sur la Trinité. — Attaqué et combattu par Calvin. — Emprisonné. — Sa retraite. — Banni de la ville. — Est décapité à Berne.

Valentin Gentilis sera-t-il plus heureux? Il appartenait à cette société nommée « le collége de Vicence » 1), et composée de quelques folles imaginations, qui croyaient que l'esprit saint devait révéler le secret de la parole de Dieu à toute ame capable de lire l'Ecriture. Lelius Socin, Camillus Siculus, Franciscus Niger, Ochino, Alciati, Blandrata, en étaient les fondateurs. La réunion fut dénoncée à l'autorité, et ceux qui en faisaient partie se hâtèrent de quitter l'Italie et de chercher un asile en pays étranger; tous emportaient avec eux ce livre de vie, où chacun cherchait et trouvait sa symbolique :

Hic liber est in quo quærit sua dogmata quisque
Invenit pariter dogmata quisque sua.

1) Mosheim, Eccles. cent. XVI. — Maccrie, Histoire de la Réformation, p. 173 et suiv.

Gentilis vint à Genève. Il avait entendu raconter des merveilles de cette cité hospitalière où la pensée pouvait se livrer en pleine liberté à tous ses caprices, former toutes sortes de rêves, enseigner toutes doctrines, sans craindre, comme en Italie, l'œil d'un inquisiteur. Or, à force de méditer la bible, Gentilis était devenu antitrinitaire.

Il disait « Trinité, c'est un vocable que vous ne trouverez nulle part dans l'Ecriture, pas plus que ces verbes tout humains, d'essence, d'hypostase. Il n'y a qu'un Dieu, le Dieu d'Israël, qui a infusé dans le Christ son fils sa divinité. Christ n'est qu'une image : c'est le symbole de la gloire du père; le Saint-Esprit, c'est la puissance divine, mise en action.

« Calvin adore une Quaternité au lieu d'une Trinité; car il enseigne que l'hypostase écartée, reste toujours la divinité, et que chaque personne est véritablement Dieu : donc quatre dieux 1).

Pauvre Gentilis! qui croyait avec une candeur si enfantine à la tolérance de Calvin. Que ne restait-il à Vicence, avec ses amis antitrinitaires? Il ignorait donc qu'il n'y avait pas en toute l'Italie un tribunal plus terrible que le consistoire, d'inquisiteur en Espagne plus rusé que le réfugié de Noyon, de pays où l'ame fût moins libre que dans la Suisse réformée! A Venise on tuait bien quelquefois l'hérétique obstiné, mais le juge ne l'insultait pas; à Genève, on le faisait brûler, et le bourreau, bel esprit, s'amusait à le

1) Calvin à Genève, par Jean Gaberel, p. 232-235.

railler, en attendant l'heure du supplice. A Genève, il y avait un prophète qui disait : « Si Servet tombe dans mes mains, il sera brûlé. » Et cela arrivait.

Gentilis ne mourut pas, parce qu'il n'eut pas le courage de Servet : c'était une ame vulgaire qui pâlit devant ses juges et se rétracta.

Calvin le poursuivit de sa haine et de ses railleries : la haine était ardente, la raillerie ignoble. Il écrivit un libelle contre Gentilis, sous le titre de :

« L'impiété de Valentin Gentilis, apertement descouverte » 1), où il ne cherche pas à discuter avec son adversaire, mais à le déchirer. Il l'appelle — un homme de néant, qui présente à boire la bourbe et le limon qu'il a puisés ès resveries de Servet, et veut persuader à ceux qui ont le goût corrompu que c'est douce liqueur et bon breuvage 2), tandis que Gentilis n'avait jamais lu les écrits du médecin espagnol, et qu'il demandait à disputer l'Ecriture à la main. L'antitrinitarisme faisait des progrès, on l'enseignait publiquement dans le pays des Grisons, dans la Transylvanie, en Pologne 3) et aux portes de Genève, à Lyon même, où des poètes mettaient en vers le système de Gentilis, comme nous l'apprend Calvin.

« Mais pour ce qu'aujourd'hui plusieurs se frottent les babines des troubles et dissensions et du dégât qui se fait en la vraye doctrine; ce n'est pas de merveille s'il s'est trouvé à Lyon quelque jaseur qui ait vomi de sa bouche le venin dont il est plein. Il y a

1) Opuscules, p. 1921.
2) Opuscules, 1921.
3) Port. Hist. ref. Eccles. Rhaeticarum.—Bock Hist. antitri.t. 2, p. 410-411. — Maccrie, p. 177.

mesme un poète qui s'est mis en avant pour embellir par ses vers la théologie de Valentin. Entre autres choses, il ne fait point difficulté de mettre en avant cette belle sentence comme maxime — que le nombre non pair est plaisant à Dieu; voire, mais, baveur, si je te mets en avant, d'un autre costé, le nombre de trois, multiplié par triple, il sortira un merveilleux nombre de dieux. » 1)

Le repos de Genève était compromis. L'église italienne, fondée par Calvin, menaçait l'existence même de la communion réformée. Les réfugiés italiens ne pouvaient sans murmurer subir le joug du théocrate : ils voulaient être libres. Calvin, comprenant le besoin d'une doctrine uniforme, dressa un formulaire que les étrangers durent souscrire. Valentin Gentilis fit comme ses concitoyens : il prêta serment à la confession; mais il se repentit bientôt, et recommença à prêcher ses rêveries.

« Je confesse, disait-il, que le Dieu d'Israël, lequel les saintes lettres nous proposent le seul vray Dieu, et lequel les sophistes pleins de vent nient avoir un fils, est le père de Notre-Seigneur J.-C., et que icelui Jésus-Christ lequel il a envoyé, en tant qu'il est la parole, est le vrai et naturel fils du saint Dieu père Tout-Puissant. » 1)

Quand on pense que cette population genevoise, qui avait renoncé volontairement aux magnifiques enseignements de l'école catholique, se prenait à ces sottes paroles écloses d'un cerveau malade, on tombe dans un douloureux étonnement!

1) Opuscules 1923.
2) Opuscules de Calvin.

Calvin fit mettre en prison l'Italien. Et le malheureux, qui se croyait illuminé, accusait ses juges, et priait Dieu de les éclairer : et comme la lumière ne descendait pas assez vite du ciel, il leur écrivait :

« Fidèles ministres de la parole de Dieu (il s'adressait aux vieux apostats Cop, Rémond, Enoch), Calvin appelle mon opinion une resverie! A la mienne volonté que les docteurs anciens eussent ainsi resvé : jamais ils n'eussent si fort obscurci de ténèbres les entendements des hommes. Mais il ne me sied pas bien de parler de moy-mesme. Si ce que je propose est vray, les louanges en appartiennent seulement à Dieu, et non à moi, qui jamais n'eusse gousté telles choses, si je ne les eusse apprises de Dieu. Le père de la parole est le Dieu d'Israël, la parole est le Dieu d'Israël. Ces deux propositions sont toutes deux vraies; mais si on les renverse, elles ne seront toutes deux vrayes; car si vous dites le Dieu d'Israël est le père de la parole, ceste là sera vraye; mais le Dieu d'Israël est la parole, ceste là est fausse, pour ce que la parole dénote la qualité de fils et l'essence, mais le mot de Dieu, comme celui de père, l'essence seulement. » 1)

Calvin répondit :

« Par ton dernier écrit, nous t'avons cogneu ayant l'esprit dépravé, estant plein de fierté intolérable et d'une nature venimeuse, entaché d'un malin esprit, et finalement un hérétique obstiné... Crie tant que tu voudras que tu recognois Christ pour vrai Dieu, si son père seul est le seul Dieu, et le Dieu

1) Opuscules, p. 1942.

d'Israël, tu le rejettes apertement du degré auquel tu mets seul son père au regard d'icelui. »

Alors l'ombre de Servet réveilla Gentilis, qui trembla, et demanda à se rétracter. Il écrivit donc de sa prison une confession où il désavouait tout ce qu'il avait publié sur la Trinité, et louait la piété, la science et l'inspiration de Calvin. Le réformateur usa de clémence : les juges prononcèrent une sentence de miséricorde, comme l'appellent les historiens réformés ; la voici :

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit,

» Combien que la malice et méchanceté de laquelle tu as usé, mérite bien que tu sois exterminé d'entre les hommes comme un séducteur hérétique et schismatique, toutefois, ayant égard à ta repentance, toy Valentin Gentil, condamnons à devoir estre dépouillé jusques à la chemise, les pieds nus et la tête découverte, tenant en main une torche allumée, et que t'agenouillant devant nous, tu demandes pardon à nous et à la justice, détestant tes écrits, lesquels ordonnons que de tes propres mains tu mettes dedans le feu ici allumé pour y estre réduits en cendre, comme pleins de mensonges pernicieux. »

Le 5 septembre, Gentilis quittait Genève, sans proférer une seule plainte contre la cité qui chassait ainsi ignominieusement « le vrai disciple du Christ. » A peine avait-il traversé la ville, que cette lumière céleste qui l'accompagnait partout, vint luire de nouveau à ses regards. C'est du livre qu'il tenait sous le bras, la bible, qu'elle rayonnait. Le malheureux reprit encore son chant accoutumé :

« Le père de la parole est le Dieu d'Israël. »

Il voulut le continuer en entrant à Berne; mais, au nom de la réforme, le bourreau vint interrompre ses cantiques, et quelques jours après, un couteau eut raison du poète théologien.

En marchant au supplice, Gentilis hochait la tête et disait : « Les autres ont donné leur sang pour le fils, je suis le premier qui aurai l'honneur de le répandre pour la gloire du père. »

Vous voyez où la désertion du principe de l'autorité a conduit Ochino et Gentilis! L'un à l'exil, l'autre au billot. Encore si l'un d'eux avait trouvé dans son apostasie une seule vérité! Mais point. Calvin est obligé de les chasser de sa république qu'ils menacent de corrompre. Et pour qui le libre examen aurait-il été une arche de salut? Pour personne, si Calvin est le Noé de cette arche; car Ochino, d'après Sandius, est un antitrinitaire, Gentilis un déiste, Valdez, dans le Cento e dieci considerationi, un blasphémateur; et au dire de Bèze, Mino Celso et les Soccini, des hérétiques. Et pourtant les Soccini, Mino Celso, Valdez, Gentilis et Ochino, sont honorés par les historiens réformés comme des athlètes et des martyrs de la vérité 1).

Une seule question. Au moment où nous parlons, où est cette vérité? A Genève dans le Pasquillus de Cœlius Secundus Curio? A Verceil, dans la chaire où prêche Pierre Martyr Vermigli? Dans le

1) Th. Maccrie, dans son Histoire des progrès et de l'extinction de la réforme en Italie, in-8., Londres et Paris, place parmi les réformateurs, c'est à dire les défenseurs de l'Evangile, près de 300 sectaires, dont pas un ne représente Calvin.

livre de Paleario, il beneficio di Christo? A Locarno, dans le logis de Benedetto? A Bentivoglio, dans le boudoir de la donna Helena Rangone? A Vicence, dans le cénacle de Faustus Socinus, Camillus Siculus et Blandrata? A Venise, dans l'explication des épîtres apostoliques d'Angelo Buonarici?... Qu'un de ces sectaires vienne à Genève, Calvin l'en chassera comme un disciple de Satan.

Où est donc la vérité? Elle ne saurait être que dans cette église dont Calvin se prépare à insulter le chef en style d'énergumène; au milieu de ce clergé catholique dont il a vainement essayé d'ébranler la fidélité; parmi ces populations françaises auxquelles il tentera d'enlever la nationalité, en leur ôtant la foi, comme il a fait au peuple de Genève.

CHAPITRE XVIII.

LE CLERGÉ LYONNAIS. GABRIEL DE SACONAY. 1) 1560—1563.

Congratulation de Calvin à Gabriel de Saconay. — Quelques pages de ce libelle. — Bretschneider vantant l'urbanité du Réformateur.—Ce qu'était de Saconay. — Son amour pour les lettres. — Attaqué par Calvin au sujet d'une préface placée en tête de l'Assertio de Henri VIII.— Idée du commentaire de Saconay. — Injures de Calvin. — Expliquées. —Le Clergé lyonnais sauveur de nos libertés et de notre foi.

« Il y a eu de notre temps un chantre de l'église cathédrale d'Orléans, nommé Correau, grand gosseur, et se donnant toute licence de brocarder et mesdire; lequel toutesfois avoit cette ruse, que pour desgorger

---

1) Congratulation à vénérable prestre N., touchant la belle préface et mignonne dont il a remparé le livre du roi d'Angleterre.

Recueil des opuscules de Calvin. Genève, 1566, p. 1822-1850. Calvin a publié ce même pamphlet en latin, sous le titre de :

Gratulatio ad venerabilem presbyterum Dominum Gabrielem de Saconay praecentorem ecclesiae Lugdunensis, de pulchra et eleganti praefatione quam libro regis Angliae inscripsit. 1560.

plus hardiment tout ce qui lui venoit en la bouche, il commençoit par soy-même, se blasonnant, en sorte qu'il n'y avoit que redire, et par ce moyen, il prévenoit tout ce qu'on eût pu mettre en avant contre luy, fermant la bouche à tous pour ne leur laisser aucune réplique. Or, encore estoit-ce quelque espèce d'honnesteté et de honte pour un homme ainsi desbordé et dissolu, qu'il ne s'espargnoit non plus que tous ceux auxquels il donnoit de ses lardons; mais il y a un chantre ou précenteur (comme il se nomme) en l'église de Lyon, à savoir Gabriel de Saconay, d'une façon bien diverse. Car ayant pris un masque d'un homme grave, et s'estant bien desguisé pour contrefaire le théologien, s'est mis en avant comme s'il fust monté sur un eschauffaut. Ainsi s'estant dressé sur ses argots, ou bien estant monté sur des eschasses, traitte hardiment et avec une audace asseurée des sacrez mystères de l'Escriture; comme s'il eust esté nourri dès son enfance en l'escole des apôtres et prophètes, et s'il estoit tout farci de la doctrine qui est requise à celui qui parle en telle qualité : combien que chacun sache qu'il a esté toujours plongé en berlans et bordeaux. Si Lugduni quæritur famosum lupanar, domus ejus primas tenebit. Omitto choreas et saltationes quas severi castique homines vocarent lenocinia. Je dis simplement qu'il n'a pas sa porte moins ouverte à toutes paillardises et autres vilainies que s'il en tenoit boutique avec enseigne pendue. Il fréquente force maisons pleines de vilainies, et en flaire la puanteur comme un chien de chasse, courant après comme si c'estoit une odeur bien souefue. S'il entre en quel-

ques unes plus honnestes et aucunement reiglées, il ne faut point à les infecter des souillures de sa paillardise. S'il ne portoit les marques de Vénus en son visage comme flétrissure, possible que la preuve en seroit plus difficile; mais il est expédient de savoir comment ceste playe luy est bien écheute. Il avoit le meilleur de ses compagnons si bien conforme à luy que rien plus. Il est assez renommé sans médire. C'est Samousset, duquel les petits enfants pourront assez parler. Il y avoit si bon accord entre eux, que de consentement mutuel ils entretenoyent tous deux une paillarde, comme s'ils eussent eu en paction de ne point empescher l'un l'autre; mais pour ce qu'il y avoit un tiers compétiteur, je ne say comment il advint que Sammousset, pensant qu'il eust occupé la place, estant venu de nuit hurter à la porte pour venger telle injure, rencontra son bon compagnon de Saconay, et comme il estoit enflambé de jalousie, il se haste un peu trop de frapper, tellement qu'il luy fit une balaffre bien rude. On remporte ce poure malostru en sa maison, lequel pour lors fut mal venu en son garronage. Or Sammousset estant adverti de son erreur, accourt bien vite. L'appointement fut aisé à faire; car s'estans embrassez, ils pleurèrent leur défortune, et par ainsi furent meilleurs amis que jamais...

« Comment doncques vilain, duquel la bouche est si puante qu'il n'en pourroit sortir que punaisie, falloit-il que tu osasses sonner le mot de chasteté? Il fait des invectives contre les paillardises, lesquelles il affirme aussi hardiment avoir la vogue entre nous, comme s'il contoit des fables des isles neufves. Mais

je responds que s'il y avoit une telle sévérité à Lyon qu'on garde icy à punir ce crime, qu'il y a jà longtems que son corps fust pourri au gibet ou eust été mangé des corbeaux. Oserois-tu bien nier, mastin, que si l'adultère estoit tenu capital à Lyon, comme il doit, tu n'ayes mérité une centaine de morts pour avoir desbauché plusieurs femmes ou les avoir sollicitées à mal et déshonneur? Mesme qu'une maison honorable, qui n'est pas loin de la Vieille Monnoye, ait été descriée par ta meschanceté, et ne t'es jamais déporté d'icelles poursuytes jusqu'à ce que ta cupidité desbordée fust réprimée par menaces et frayeurs. Et cependant, suppôt de berland, tu te viendras ingérer en public d'estre advocat de la chasteté?.... Hoc enim suavitatis genere convivas tuos oblectas, dum mulieres virili habitu ad mensam inducis,

« Je ne say de quelle confiance il s'est enhardi d'affirmer la transsubstantiation à pleine bouche, comme s'il n'y avoit nulle difficulté : sinon possible qu'il luy semble aussi facile de transsubstancier le pain au corps de J.-C., comme de transfigurer une femme en homme. Committeret tibi quispiam uxorem, qui non modo projectae libidinis taurus es, sed leno quoque et adolescentum corruptor?

Nous avons oublié de mettre en tête de ce chapitre, comme épigraphe, ces lignes écrites de la main de Bretschneider.

« Calvin élevé au sein d'une capitale civilisée, poli par une vie sociale, plein de retenue et d'urbanité, accoutumé par l'étude de la jurisprudence à fuir les personnalités et à peser toutes les considérations ex-

térieures, raffiné par ses rapports étendus avec tout le monde, demeura toujours dans les bornes de la décence 1).

Voilà comme la réforme écrit l'histoire depuis trois siècles! Certes, le nom de M. Bretschneider de Gotha est honorable! Or, vous voyez s'il est possible d'offenser plus outrageusement la vérité. L'écrivain a lu Calvin ; et à la face de l'Allemagne, il imprime que le réformateur est toujours demeuré dans les bornes de la décence! Demain les louanges de Bretschneider serviront de texte à quelque néophyte dans un hymne à Jean de Noyon.

Mais ce que Bretschneider a fait ici, tous les apôtres de la réforme l'ont fait avant lui. Il est impossible de dire avec quelle effronterie ils ont trompé la postérité qui a eu le malheur de croire trop souvent en eux. Nous même, avant de connaître le protestantisme Saxon, combien de fois n'avions-nous pas été séduits par la parole de Luther! Comme nous souriions de bon cœur à ces saillies ignorantes qu'il faisait tomber des lèvres d'un moine de Louvain ou de Cologne! Rencontrions-nous sur notre route une de ces figures cénobitiques qu'il a bourbouillées de lie et de vin, nous ne pouvions réprimer une tentation de gaîté; et chaque fois qu'un elève de l'école de Hogstraet passait à côté de nous, un livre sous le bras, nous étions sur le point de demander au religieux d'épeler le titre de l'ouvrage; car nous étions persuadé qu'il n'avait jamais su que boire et manger. Mais il arriva que nous entrâmes dans l'une de

1) Calvin et l'église de Genève, p. 35.

ces cellules que Luther appelait « des auges » et où vivait un de ces « animaux immondes » qu'il ne pouvait se figurer créés à l'image de Dieu. Et alors nous l'avouons ! nous crûmes sortir d'un cauchemar. Ces intelligences monacales pour la plupart descendaient du ciel ; il était facile de le deviner à tous les trésors qu'enfermait leur cerveau ! Comme Luther s'était moqué de nous ! Mais la leçon ne fut pas perdue. Une révolution complète s'opéra dans nos idées. Nous cherchions la vérité. A force d'examen, d'enquêtes, de comparaisons, nous arrivâmes à cette formule historique : —Regarder comme faux tout ce que Luther donne comme vrai. Tenir pour glorieux tout ce qu'il dénigre. Couronner tout ce qu'il humilie, et chanter tout ce qu'il outrage. Appliquez-la quand vous aurez à juger après Luther ou Calvin un fait ou une intelligence, et vous ne vous tromperez jamais.

Voici une tête de précenteur ou de chantre que Calvin a singulièrement enlaidie. Jamais en Allemagne la terre classique, au dire des réformés, des paillardises conventuelles, ne vécut un prêtre comme Gabriel de Saconay : il manque à la collection de Luther. Ulrich de Hutten lui-même, avec son talent pour les charges, n'aurait jamais pu dessiner une figure de fantaisie qui valût celle que nous donne ici Calvin. A cet être créé tout exprès pour amuser les réfugiés qui fréquentaient les foires de Genève, il ne manque pas un péché capital. Saconay est menteur, gourmand, orgueilleux, colère et paillard ; donc d'avance, si vous avez étudié l'histoire de la réforme, vous pouvez être sûr que Saconay ressemblait à tous les prê-

tres du clergé lyonnais à cette époque, c'est à dire qu'il était homme de mœurs, de science, de zèle évangélique, bon ecclésiastique, bon patriote, l'homme d'un Dieu, d'une foi, d'un baptême.

A Calvin, qui voulait étouffer dans nos provinces lyonnaises et forésiennes, les libertés populaires, il aurait fallu un de ces clergés mondains semblables à ceux de quelques cercles d'Allemagne, qui s'endormirent et laissèrent passer la révolte. Mais il avait affaire à des ames trempées de foi et qui ne craignaient ni l'outrage, ni le martyre. Assis en sentinelle à la porte de Lyon, nos prêtres ne laissaient pénétrer aucun de ces libelles signés d'Espeville où Calvin insultait à toutes les affections catholiques, où il demandait comme dans son traité des reliques 1) qu'on jetât au charnier les têtes de nos martyrs; comme en son antidote contre la Sorbonne, qu'on fermât cette école de saintes sciences, « véritable séminaire d'idolatrie »; comme dans sa briefve exposition sur l'épître du pape Paul III, qu'on éteignît dans la flamme, Rome, « sentine impure de tous les vices ». En vain Calvin se cachait-il sous des noms supposés, le prêtre lyonnais avait deviné le transfuge de Noyon, et il savait sur le compte du réformateur une foule de secrets qu'il divulguait en chaire. Il arrêtait les colporteurs genevois et les dénonçait à l'autorité, et les faisait chasser de la ville, aux cris de joie des populations.

1) Admonitio de reliquiis, Genevae per Joannem Gerardum, 1548, in-12. Ce traité parut aussi en français. L'édition latine porte comme les opuscules, l'épée flamboyante, avec la devise : Non veni ut mitterem pacem sed gladium. Mat.

En 1543, Genève avait été visité par une peste affreuse qui décima ses habitants ; quelques germes de la maladie apportés à Lyon, s'étaient promptement développés et nous avons dit ce qui était advenu.

A Genève les ministres s'étaient présentés au conseil avouant « qu'il seroit de leur devoir d'aller consoler les pestiférés, mais qu'aucun d'eux n'auroit assez de courage pour le faire, priant le conseil de leur pardonner leur faiblesse, Dieu ne leur ayant pas accordé la grace de voir et d'affronter le péril avec l'intrépidité nécessaire. » 1)

Et Calvin s'était montré plus couard encore devant la mort ; il avait obtenu que défense fût faite de choisir maitre Jean pour aller secourir les malades, « attendu les grands besoins que l'église et l'état ont de lui. » 2)

Or, tout ceci est écrit textuellement et gardé comme un monument éternel de honte à la mémoire du sacerdoce genevois, aux archives mêmes de la république 3).

---

1) Registres de l'état, 5 juin 1543.

2) Ib.

3) Que doit faire un ministre en temps de peste? Quid tempore pestis agendum ministro? est une question qui a été agitée et résolue diversement par les théologiens réformés. Nous avons sous les yeux un livre qui a pour titre : Variorum Tractatus theologici de peste. Lugd. Bat. apud Joh. Elsevirium (1655). Il contient : de Peste à Theod. Beza, ubi questiones duae explicatae : una sitne contagiosa, altera, an et quatenus sit christianis per secessionem vitanda.— Andreae Riveti epistola ad amicum, sur le même sujet. —Et Gilberti Voetii Tractatus de peste.—Les prêtres catholiques n'ont jamais écrit sur la question : Quid tempore pestis agendum ? ils se contentent de mourir.

A Lyon, au contraire, au premier mot de peste, tous les prêtres, malades, infirmes même, s'étaient présentés à l'archevêque demandant à porter secours à leurs frères et à mourir de la mort du martyre, si Dieu était assez bon pour couronner leur dévouement. Aussi dans cette lutte des deux principes qui se passa à Lyon sur la place publique, il n'y eut aucune défection dans les rangs du peuple catholique. Par intervalle, quelque noble seigneur transige avec l'ennemi comme le gouverneur de Saulx ; mais le peuple reste fidèle à la bannière de ses saints patrons. Dieu et Notre Dame de Fourvière est son cri d'alarme ou de salut dans le danger. Si la mort vient le surprendre en combattant pour sa foi, il est sûr de trouver à ses côtés, un prêtre au besoin transformé en soldat, et qui murmurera à l'oreille du mourant : le ciel va s'ouvrir : Dieu t'attend dans l'autre vie.

Parmi les athlètes de la milice sacerdotale, le moins courageux n'est pas ce Gabriel de Saconay, que Calvin a voulu souiller et qu'il n'a fait qu'immortaliser. Sans la boue dont il a sali la figure du précenteur, peut-être que son nom ne fût pas parvenu jusqu'à nous : du moins n'aurions-nous pas essayé de le chercher dans cette sainte phalange qui combattit si glorieusement pour le salut de nos libertés communales.

Or, Gabriel de Saconay était bien, comme le rapporte Calvin, chantre de l'église de St-Jean ; mais il a oublié de nous dire que ce chantre était aussi comte du chapitre, par conséquent de maison noble et qu'il avait été député aux états d'Orléans par la province lyonnaise ; ce choix supposait nécessairement une

haute naissance, de la science et des mœurs, et Gabriel avait tout cela. S'il eût été un prêtre vulgaire, Calvin l'aurait laissé dans l'obscurité.

Gabriel possédait à Saconay, dans le diocèse de Lyon, un château d'où ont été datés quelques uns de ses ouvrages et où il avait formé une riche bibliothèque : bibliothèque de controversiste, pleine des bons livres de tous les docteurs grecs et latins qui aux divers siècles de l'Eglise avaient défendu l'intégrité du dogme catholique. Il les avait feuilletés, ces livres, lus et relus, médités et annotés, avec une passion monacale ; son style a toutes sortes de parfums ascétiques. En lisant Saconay, on sent à chaque page, Tertulien, Origènes, Augustin, Chrysostôme, St-Jérome, qu'il sait par cœur et qu'il fond dans sa narration avec une bonne fortune qu'Erasme lui-même eût enviée. C'est au milieu de toutes ces gloires que Gabriel aimait à vivre; et ces vieux morts l'ont souvent heureusement inspiré : à l'un d'eux, Vincent de Léris, il a pris un portrait admirable de l'hérétique, où vous trouvez un habile ouvrier de paroles.

« En toutes hérésies le diable ainsi transfiguré en ange de lumière, met en avant diction et paroles pleines de dol et se vest du tiltre de vérité qu'est la parole de Dieu, pour faire recevoir ses fraudes et mensonges, sachant bien comme dit Lirinense, que leurs puanteurs ne peuvent soudainement plaire à personne, si on leur fait jeter leurs odeurs toutes seules et a descouvert ; pour ce ils les arrousent d'un céleste langage, comme de chose aromatique, afin que celui qui facilement despriseroit l'erreur humaine ne contemne pas aisément les révélations divines. Pour-

tant ils font ce qu'ont accoutumé ceux qui adoulcissent aux petits enfants quelques breuvages amers : ils environnent premièrement du miel tout le bord de la coupe, afin que cette simplicité d'enfance n'ait aucune crainte de l'amertume, goustant une telle doulceur 1).

Savez-vous ce que Gabriel avait gagné à vivre ainsi dans son beau château, au milieu de toute cette poussière de morts illustres? De reconnaître une hérésie au premier coup d'œil, quelque masque qu'elle prît, qu'elle emmiellât ou non sa parole, qu'elle vînt à pied comme la prose ou en chantant comme la musique. Aussi dans le livre «Du vray corps de J.-C.» dont je vous citais tout à l'heure quelques lignes prises au hasard, il faut voir comme il salue ironiquement chaque parole que la réforme genevoise essaie pour justifier sa doctrine. — Ceci a été volé à Bérenger. — Ce trope dont vous faites tant de bruit a été déchiré du livre de Valdo et en voici la page. — Cette scholie hérétique avait été jetée dans le panier aux ordures d'un moine du douzième siècle, c'est là que vous êtes allé la chercher, pour nous la montrer ensuite comme quelque chose de nouveau. Et ce qu'il y a d'admirable ici, ce n'est pas la science, mais l'angélique douceur de l'écrivain, qui ne s'est pas laissé aller une seule fois au péché de colère ou d'impatience, que pour notre compte, nous lui pardonnerions volontiers!

A cette époque de fièvre religieuse, les prêtres ne

1) Du vray corps de J.-C. au Saint-Sacrement de l'autel. A Lyon, par Guil. Rovelle, à l'Escu de Venise, 1567.

faisaient pas seuls de la théologie, les monarques s'en mêlaient aussi. Henri VIII d'Angleterre, avait composé une apologie des sacrements de l'Eglise, œuvre de verve, écrite contre Luther, qui ne se coucha pas ce soir là sans avoir noirci quelques pages en réponse à son adversaire. Vous vous rappelez l'exorde de cette philippique. « Eh quoi donc ! il te sera permis, à toi, Henri, roi de la Grande-Bretagne, de me cracher à la figure tes sales menteries, de jeter à la couronne de mon roi et seigneur tes puantes ordures ; et moi, je ne pourrais barbouiller de ta bave ton royal diadème !

Or l'assertio septem sacramentorum 1) du monarque anglais, accueillie à Rome avec enthousiasme, avait ému tout le monde théologique. C'était une lutte curieuse que celle du prince et du moine. Gabriel de Saconay eut l'idée de réimprimer en partie la défense du roi d'Angleterre, de la répandre parmi les catholiques et de la jeter jusque dans la capitale de la réforme française. Il se mit donc à l'ouvrage, et son travail fut bientôt achevé.

C'est cet écrit qui souleva la colère de Calvin. Saconay ne s'était pas pris au réformateur, comme Henri VIII à Luther : il avait attaqué l'hérésie dans la préface de son édition et n'avait presque pas dit un mot de Jean de Noyon ; mais Calvin ne pouvait souffrir qu'une main royale ôtât à la réforme son masque pour montrer à tous les passants cette face lépreuse, qu'on nous donnait pour celle d'un ange. Morus, le chancelier d'Angleterre, dit que Luther pour com-

1) Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum. Henrico VIII, angliae rege, auctore.

poser sa réponse au roi de la Grande-Bretagne, avait emprunté le lexique des garçons de bains, des cochers, des femmes de la halle et de métiers que nous n'oserions nommer. Calvin a vaincu Luther, à lui la couronne!

Quand l'assertio septem sacramentorum parut, Luther feignit que c'était l'ouvrage de quelque polisson d'évêque (Lee) qui avait soufflé au prince tous les arguments dont est farci le livre. On lui eût volé son royaume, qu'Henri VIII n'eût pas témoigné plus de colère. Or, à moins d'une ignorance complète de l'histoire, comment Calvin put-il imprimer que le roi avait désavoué son œuvre? Il est impossible de croire que le réformateur genevois n'eût pas lu la réponse d'Henri VIII, aux insolentes affirmations du moine saxon: et pourtant voici ce qu'il ose écrire:

» Et ce livre est donc bâti par quelque moine et caphard adonnez à babil de contention, et ce roi estant persuadé par mauvais conseillers souffrit qu'on l'imprimât en son nom, et pour ce qu'il s'est depuis repenti de cette ardeur inconsidérée, et que le livre estoit si lourd et si foible que la mémoire en pouvoit estre incontinent aboli, il est demeuré enseveli par l'espace de trente ans. »

Voyez-vous avec quel front Calvin ment ici! L'assertio d'Henri VIII dans l'oubli, quand l'échoppe des libraires de Francfort et de Strasbourg l'étale à tous les regards, en allemand, en italien, en anglais et en français, et que ses amis, Bucer, Bullinger et Bèze l'ont dans leur bibliothèque! 1)

1) En 1522, l'Assertio fut imprimée à Anvers, en deux formats: in aedibus Michaelis Hillenii.

Gabriel de Saconay ne s'était pas contenté du rôle d'exégète ; il y avait en lui trop de science pour qu'il se laissât tenir en laisse même par une main royale. Donc il avait voulu montrer qu'à défaut de diadème il avait une plume dont il savait se servir. J'ai parlé de la préface où l'écrivain s'attache à faire ressortir les glorieux caractères d'unité qui brillent dans le catholicisme. En remuant toutes les cendres des morts, et surtout celles des Pothin, des Polycarpe qui occupèrent le siège de l'église de Lyon, il montre que notre foi gauloise date du berceau du christianisme.

Il faut voir alors comme à ce nom d'Irénée bondit Calvin ! On dirait que le saint évêque est sorti de son tombeau. Jean se trouble, se recueille, puis après un moment de silence, jette à la tête de Gabriel tout ce qui lui vient sur les lèvres, deux ou trois mauvais arguments tirés de l'Institution, et des flots d'injures qu'il a prises nous ne savons où.

« Si ce chien mastin eust su quelques pages des livres des docteurs qu'il cite, le commun dire d'Irénée lui fût venu au devant, — qu'il y a deux choses en la cène : l'une terrestre, qui est le pain ; l'autre céleste, qui est Jésus-Christ. ? Le vilain ose-t-il bien opposer à notre doctrine le sang des martyrs, lequel il foule ici furieusement aux pieds. Le sang d'Irénée non seulement lui remplit la bedaine, mais lui fournit argent pour despendre en paillardises, bombances et autres dissolutions. »

Saconay, qui connaissait Calvin aussi bien que M. Galiffe, s'était avisé de demander au théocrate,

1) Opuscules, p. 1833.

tout couvert du sang de Servet et de Gruet, des miracles de tolérance; à l'ami de Bèze, aux douteuses amours, des miracles de pureté évangélique; au collègue dans le ministère d'hommes qui avaient trouvé « le Christ dans les bras d'une fille publique » , des miracles de chasteté ; que sais-je? Il avait tenu au réformateur le langage de Luther à Thomas Münzer?— où sont les signes de la divinité de ta mission? Calvin cette fois ne fait pas comme l'anabaptiste : il se glorifie lui-même comme un prodige de vertu.

« Quant à ce que messire Gabriel appelle d'estre facétieux en demandant où est la sainteté, la chasteté, les jeûnes et vigiles de Calvin : en voulant brocarder sottement, il monstre qu'il ne le sait, que c'est la facétie. Il seroit à désirer que les ennemis de l'Evangile, je ne dis pas de tels pourceaux que Saconay ; mais ceux qui ont quelque belle monstre d'honnesteté approchassent de ses vertus, lesquelles font crever de despit les plus furieux délateurs de la papauté !

Et il continue :

» Ce chien osera-t-il encore gronder que Calvin parle sans écriture? Plus tôt ayant honte de regarder le soleil, qu'il s'en aille se cacher en giron de quelque putain. Poursuivons toutesfois ce babillard, pour saouler son ambition, puisqu'il a voulu se donner à cognoistre touchant contre la face de Dieu. Puisque ce babouin a si mal profité estant enfant sous la verge de ses maîtres, qui ne jugera qu'il doit estre instruit avec belles étrivières ou attaché pour tourner un moulin? »

Et Calvin, tout plein, ainsi qu'il l'assure, de l'es-

prit de Dieu, achevait son pamphlet où Saconay revêt toutes les figures de la mythologie antique : aboie comme un chien, hurle comme un loup, donne des cornes comme un bœuf, bave comme une harpie, brait comme un âne. Après quoi le réformateur dit à Dieu : Loué soit le Seigneur.

Et sous les frais ombrages de sa solitude, Gabriel continuait son œuvre apostolique, sans souci de toute cette orgie de paroles trempées de vin et de boue qui venaient mourir dans le ruisseau de Saconay. Il se consolait des outrages du réformateur au milieu de son cénacle de pères et de docteurs, sainte société qui faisait sa joie et ses délices. C'est parmi ce chœur d'ouvriers évangéliques qu'il achevait son traité « du sang et du corps de Jésus-Christ, » beau livre de controverse qu'on dirait écrit avec la plume du disciple bien-aimé, admirable d'onction, de foi, de charité, de science ascétique, de beau style souvent, et tout plein de douces odeurs d'ambroisie et de reflets de la parole divine.

Et Dieu bénissait le dévouement de son serviteur. Les brochures de Saconay allaient se répandant parmi le peuple dont elles entretenaient la colère contre une hérésie qui menaçait notre unité nationale. A la place de ce clergé lyonnais dévoré du zèle de la maison de Dieu, et des intérêts de la cité, supposez un moment un sacerdoce semblable à celui de Genève, et la population se serait peut-être laissée prendre aux cajoleries de la réforme. L'erreur fût venue à Lyon comme à Berne, couverte du manteau du chrétien primitif, le bâton de pèlerin à la main, sous le bras le livre des évangiles, demandant seulement une pe-

tite place au soleil pour adorer Dieu en esprit et en vérité; et une fois ses pieds sur le sol arrosé du sang de nos martyrs, elle aurait prêché, ameuté le peuple, soulevé les familles, brisé nos croix, renversé nos temples, déchiré nos images, volé nos églises, dépouillé nos prêtres, chassé nos évêques, confisqué tout ce qu'elle eût trouvé de libertés et de franchises. Puis elle aurait pris un ciseau et gravé sur une haute muraille, comme elle fit à Genève en 1535 : L'an.... du Seigneur, Lyon a été délivré des chaînes de l'antéchrist.

Les rues, les places et les édifices de cette cité ne portent-ils pas encore les traces du terrible passage de la réforme ? Un jour, en 1562, elle s'empara par surprise de Lyon, et voici le récit que Calvin nous a laissé dans une lettre adressée à ses frères :

« Très chers frères, il y a déjà longtemps que nous avons attente de vos lettres, pour avoir occasion, en vous respondant, de nous décharger de ce qui nous pèse fort sur le cœur. Mais depuis le changement qui est advenu à Lyon, nous n'avons point reçu un seul mot ny de la Compagnie des anciens, ce qui nous fait penser qu'il y a du désordre beaucoup, veu que nous sommes sollicités d'aucuns de secourir à une église, et que vous n'en faistes nul semblant, mesmes quand le sire Jéraume des Gouttes passa naguer par icy, combien qu'il requist qu'on envoyast des ministres pour vous aider, il déclara qu'on ne lui avait donné nulles lettres. Cependant nous oyons des nouvelles qui nous causent grande angoisse. Nous scavons bien qu'en telles esmotions il est bien difficile de se modérer si bien qu'il ne s'y commette de l'excès, et excusons facilement si vous n'avez tenu la bride si

roide qu'il eust été à souhaiter ; mais il y a des choses insupportables dont nous sommes contraints de vous escrire plus asprement que nous ne voudrions. Mais nous serions traistres à Dieu, à vous et à toute la chrestienté en dissimulant ce que vous avez fait à notre grand regret. Ce n'est pas un acte décent qu'un ministre se fasse soudard ou capitaine : mais c'est beaucoup pis quand on quitte la chaire pour porter les armes : le comble est de venir au gouverneur de la ville le pistolet en la main et le menacer en se vantant de force et violence ; car voicy les mots qu'on nous a rescitez, et que nous avons entendus par témoins dignes de foy : « Monsieur, il faut que vous le faciez, car nous avons la force en main. » Nous vous disons rondement que ce propos nous est en horreur comme un monstre. Nous avons aussi fort détesté la crie qui a esté faite de par le gouverneur et les ministres. Nous mettons en mesme rang les passeports et choses semblables desquelles l'énormité a dégousté voire aliéné beaucoup de gens de l'évangile, et a troublé et fasché toutes gens qui ont quelque piété et modestie. Encore n'estoit pas assez, si on n'eût couru les champs pour lever butin et pilliage des vaches et autre bétail, voire depuis que monsieur le baron des Adresses est là arrivé avec autorité, lequel n'a point approuvé telles insolences, dont ceux qui se vantent d'estre ministres de la parolle de Dieu n'ont point eu honte de se mesler. Maintenant ces vieilles playes nous ont esté rafraischies quand nous avons ouy que les rapines qu'on avoit tiré de l'église de Saint-Jean ont esté exposées en vante au dernier offrant et despeschés pour cent douze écus. Mesme

qu'on a promis aux soldats de leur distribuer à chasquun sa portion.

»Vray est que M. Rufi est nomement chargé detoutes ces choses; mais il me semble que vous estes en partie coulpables de ne l'avoir réprimé ayant liberté et puissance de ce faire. Car s'il ne se soumet à une correction, qu'il cerche où il bastisse une église à part. Nous ne pouvons pas vous remontrer doucement ces choses que nous ne pouvons ouir sans grande honte et amertume de cœur. Or, combien qu'il soit tard d'y remédier, si ne pouvons non pas nous tenir de vous prier au nom de Dieu et exhorter en tant qu'en nous est, que vous mettiez peine à recompenser les fautes passées et surtout d'empescher toutes ces voleres et pilliages. Car plustôt il faudroit quitter de te les gens et s'en séparer que d'exposer l'évangile à tel opprobre en s'accouplant avec eux. Desja il y a du zèle inconsidéré à faire ces ravages qu'on a fait aux temples, mais de ce qui fut fait à la chaude et par quelque dévotion, les gens craignanst Dieu n'en jugeront point à la rigueur. Des ces butins que pourra-t-on dire? A quel titre sera-t-il licite de ravir ce quî n'est à aucune personne privée? Si les larrons sont punissables, c'est double crime de dérober le bien public. Parquoy si vous ne voulez estre hays et détestez de tous gens de bien, mettez ordre que telles offenses se réparent; car si vous y tardez plus nous craignons bien que vous n'y veniez jamais à temps. En quoy, nous prions Dieu qu'il vous guide d'esprit et prudence, vous adresse en toute équité et droiture, vous fortifie de constance et vertus, afin que la peine que vous prenez ne soit pasinutile; mais que

notre doctrine fructifie à ce que son nom en soit glorifié. De Genève. Le 13 de may 1). »

Belle lettre, sans doute, dont nous aimerions à tenir compte à Calvin! Il est malheureux que celui qui l'a écrite ait gardé le silence à la vue des abominations dont la réforme s'est rendue coupable à Genève. Pourquoi n'a-t-il pas protesté contre le sac de Saint-Pierre, contre le pillage de l'Evêché, contre le bris des croix, contre la dévastation des monastères? Il a vu toutes ces saturnales et il ne s'est pas ému! A-t-il demandé un peu de pain pour ces prêtres dont il a pris la place et le lit, et qui vivent d'aumône à Chambéry? Son logis n'est-il pas meublé de tout ce qu'on a volé aux couvents de Rive et de Sainte-Claire?

Cette lettre est d'un homme politique et voilà tout. Calvin sait bien que la réforme ne peut triompher à Lyon par le pillage des églises, et il se hâte de désavouer les dévastateurs. Seulement que les soldats du baron des Adrets fassent comme ceux du bailli de Berne dans le pays de Vaud 2); qu'ils ne laissent pas dans la cité une seule croix, pas un pan d'église debout, pas une muraille de couvent intacte, et qu'ils disent: ceci nous appartient, alors Calvin s'écriera: « Le Seigneur a passé sur ces ruines, » et il viendra de Genève pour s'asseoir à la table du chef de l'expédition, et il boira dans les verres mêmes des moines et des prêtres, au triomphe de la parole de Dieu!

---

1) Lettres. Manus. bibliothèque du roi, coll. Dupuy, vol. 101-102.

2) Histoire de la Révolution religieuse dans la Suisse occidentale, 339.

Mais la ville ne se laissera plus surprendre : la leçon a été terrible. Et puis Dieu a donné à Lyon un écrivain qui saura veiller à la fois sur nos dogmes et sur nos libertés. Que Spifame le renégat, pendu plus tard à Genève comme banqueroutier, convoite le siège d'Irénée; Gabriel de Saconay a de l'encre, et cela suffit pour déjouer tous les beaux rêves de la réforme 1)!

Nous allons voir cette fois tout ce que vaut un prêtre qui a su répandre parmi les populations le beau zèle dont il est enflammé pour la gloire de son Dieu et l'honneur de sa cité.

« Donc ce mesme jour de leur conspiration, ils attentèrent surprendre la France et y renouveller les vespres siciliennes, ny laissant nulle bourgade où ils ne fissent quelque effort ; esquelles s'est aussi la divine Providence démontrée grandement favorable, et mesme à cette ville de Lyon. Là où le président Birague estant établi gouverneur en l'absence du duc de Nemours, bien qu'il eût quelque advis de ces entreprinses, estant par longue expérience sage et provident, n'osoit toutefois en faire aucune démonstration, non pas mesme de se tenir apertement sur ses gardes, luy estant commandé ne rien attenter ne innover pour ne donner occasion ou bien couleurs de commencement de troubles aux perturbateurs du repos public. D'ailleurs les catholiques de ladite ville estoient assez mal unis, ne presvoyans aucunement leur prochaine ruine assez évidemment conspirée; de

1) L'église de Lyon nous fait prier de lui accorder pour ministre Jacques Spifame, Sr. de Passy. Registres de Genève.

manière que le dimanche, veille de Saint-Michel, la nuict duquel se devoit exécuter dans ladicte ville la conjuration, bien qu'ils en eussent eu quelque advertissement, à grand peine toutefois se peurent quelques uns assembler, comme par ordonnance du consulat estoit mandé, en l'hostel de l'archevêché pour estre pourveu à quelque seureté de la ville. Mais tout à coup, sans avoir conféré ensemble, par divine Providence fut hasté et esguillonné ce peuple lyonnois endormy : de sorte que, sur les quatre heures après midy, et au mesme instant que la divine bonté auroit conduict leurs majestés en seureté dans Paris, vint advertissement par diligence inaudite, pour n'estre venu en poste ny despeché pour ce faict: que cette nuict la ville de Mascon auroit été surprinse par les rebelles où ils auroyent exécuté grandes cruautez.

» Lors, ce peuple catholique, poussé par l'esprit de Dieu, se retira au logis du gouverneur pour recevoir ses ordonnances : où fut adverti que les séditieux vouloient saisir la place de Confort. Soudain ayant receu le commandement, en moins de une heure, toutes les places, rues et cantons de ladicte ville furent saisis. En quoy s'employèrent dextrement tous les estats d'icelle, guidez et commandez par ledict gouverneur, sans aucun meurdre, effusion de sang, outrage, ne violence, et avec moins de bruict que au temps d'une grande paix : si estant en un instant le cueur desdits catholiques si uny et conforme, qu'on eust pu dire qu'en une telle ville composée de tant de nations, il n'y avoit qu'un cueur, qu'une volonté, qu'une teste. Au contraire fut l'orgueil des adversaires

de Dieu et du roy, avec toutes leurs pratiques, intelligences, monopoles, prudence et force mondaine, si abaissé, si assoupi, si mortifié et esperdu; car ayant Dieu tout à un coup osté le cueur et la puissance quelque grand nombre qu'ils fussent, qu'ils n'osèrent comparoître ni proférer, non pas mesme leurs femmes, une seule parole, estans saisis d'une telle frayeur qu'aucun d'eux n'osant sortir et se montrer, cuydèrent par famine finir leur vie dans leurs maisons 1). »

Et maintenant honneur à Gabriel, dont les écrits exercèrent une si grande influence sur les instincts religieux de ses concitoyens : il a bien mérité de l'Eglise et du pays ! Que l'Eglise l'inscrive parmi ses défenseurs les plus éloquents, et que Lyon lui réserve la couronne qu'elle doit au patriote qui la sauva du joug de la réforme.

Otez de Lyon Gabriel de Saconay, le père Henry, de l'ordre des Cordeliers, le père Pyrus, le père Maheu, jacobins, le père Ropitel, de l'ordre des Minimes, le père Possevin, jésuite, et cette cité n'appartiendra plus à la France : en perdant sa foi, elle perdra sa nationalité.

1) 164-165. De la Providence de Dieu sur les roys de France très chrétiens, par Gabriel Saconay, précenteur et comte de l'église de Lyon. Lyon, 1568, in-4.

CHAPITRE XIX.

PROPAGANDE ANARCHIQUE.

Moyens de propagande employés par la Réforme. — Assemblées nocturnes. — Sermons à huis clos. — Colporteurs. — Libelles jetés dans les couvents. — Pamphlet de Calvin contre Paul III. — Idée de l'œuvre. — *Les réformés*, Calvin mort, reproduisent ses doctrines anarchiques. — *Dialogues* de Nicolas de Montand. *a*) Les Biens du clergé. *b*) Les Couvents. *c*) Le Maximum.

Si l'on disait qu'au seizième siècle, il s'est trouvé une société chrétienne qui a mis sa joie à calomnier ses frères dans leurs mœurs, dans leur foi, dans leur intelligence; à transformer le pape en antéchrist, nos évêques en fils de Satan, nos prêtres en satellites de l'ignorance; à déchirer nos docteurs, nos saints pères, nos écrivains sacrés; à souiller toutes nos gloires, tous nos monuments, toutes les pages de notre histoire; à ameuter les populations contre nos dogmes; à nous dénier tout souffle divin; à nous fermer le ciel comme à des idolâtres, on aurait peine à croire à tant de haine et d'injustice! Cela est pourtant. D'où sortaient donc les réformés, sinon de

nos écoles qu'ils transformaient en sentine d'ignorance? Cette science dont ils se constituaient le privilége, où l'avaient-ils puisée, sinon dans le livre de quelque moine qu'ils calomniaient lâchement? Qui avait recueilli, nourri, vêtu leur corps? Des évêques qu'ils vouaient dans cette vie au mépris de Dieu et des hommes? Sans le prêtre catholique, que seraient devenus Mélanchthon, Luther, Calvin, Capnion et toutes les lumières de l'Allemagne? Voyez ce qui arrive! Luther, qui a bu la première goutte du lait des lettres humaines dans un couvent, passe sa vie à honnir les moines; Calvin, qui a vécu des aumônes de l'abbé de Hangest, ne voit dans le prêtre catholique qu'un démon incarné, et Ulrich de Hutten appelle Babylone moderne cette cité d'où la lumière est sortie pour éclairer le monde.

Il faut dire quels moyens la réforme employa d'abord en France pour propager ses doctrines.

Elle eut des cryptes où les néophytes des deux sexes se rassemblaient clandestinement. On choisissait des caves, où nul bruit extérieur ne pouvait arriver. Les frères avaient été avertis la veille du lieu et de l'heure du rendez-vous. L'avertisseur faisait la police. Ces assemblées nocturnes donnèrent lieu plus d'une fois à des scènes fort peu édifiantes. L'avertisseur, très souvent entremetteur officieux de deux amants, fut supprimé. Quelquefois on se réunissait dans une maison isolée, qui toujours devait avoir plusieurs issues, afin que la curiosité des passants ne pût être excitée.

Le ministre en arrivant, saluait l'assemblée, tirait de sa poche une bible, lisait quelques versets, refer-

mait le livre et improvisait un sermon contre la papauté. La réforme française copiait le protestantisme saxon. Elle appelait le pape l'antéchrist de Rome, Rome la grande prostituée, les cardinaux des fils d'enfer, nos prêtres des graisseurs ou des messotiers 1).

Pendant la tenue du Concile de Trente, elle riait de pitié et nommait Paul III, Neptune, le roi des mers; les évêques des tritons, parce que Trente signifie trident; Antoine, provincial des carmes de Lombardie, frère de Vénus, parce qu'il s'appelait Mariniero; Robert Cenal, évêque d'Avranches, un marmiton de cuisine 2), par allusion au nom qu'il portait.

Comme à Wittemberg et à Erfurth, la réforme prophétisait en France, à la fin de chaque sermon, la chute du « papisme », la ruine de l'épiscopat, la fin du sacerdoce catholique. Quand le ministre avait fini, il dressait une table, prenait du pain qu'il coupait en morceaux et distribuait aux assistants en disant: « Mes frères, ceci est le pain du Seigneur, que nous allons manger en mémoire de sa mort et passion; » puis du vin qu'il faisait boire en disant: « Ceci est le vin du Seigneur. » La cène achevée, le ministre commençait une action de grace, qu'il terminait toujours par une violente philippique contre l'antéchrist: le pape mort l'antéchrist vivait encore: c'était comme une charge que les successeurs de saint Pierre se transmettaient. Dans quelques montagnes du Wit-

1) Inst. chrétienne, passim.

2) Ut nomini suo respondeat Cenalis, ad culinam revertetur. Calv.

temberg, les paysans croient toujours au pape antéchrist, mais les ministres ne croient ni au pape, ni à l'antéchrist, ni au démon, ni au Christ même. — Seigneur Jésus, dit Thiess, abimez donc jusqu'au fond des enfers ces rationnalistes impies 1).

A la fin de chaque séance, les assistants juraient à voix basse de garder le secret sur tout ce qu'ils venaient d'entendre. Ordinairement quand l'assemblée se tenait dans quelque maison particulière, le ministre arrivait avec les poches pleines de dés et de jeux de cartes qu'il jetait sur la table au moindre signe de l'approche de quelque suppot de Satan. Dans la langue ascétique de la réforme, suppot de Satan signifiait simplement un exempt de police. La police fit son devoir et devina le stratagème; et alors aux dés on substitua des livres de compte, où les frères avaient l'air de lire quand l'homme noir frappait à la porte. Si l'exempt confisquait les dés et les livres, et menait en prison quelqu'un des assistants, la réforme criait à la tyrannie. A Genève, elle ne voulut pas même laisser aux catholiques de vieilles images, legs de famille et trésors de souvenirs d'enfance: si le fidèle résistait, elle le condamnait au pain et à l'eau; s'il s'irritait on le chassait: cela s'appelait de la justice évangélique.

Ce fut à Poitiers, dans un jardin de la rue Basse-Treille, que Calvin présida la première assemblée des réformés. Là se trouvèrent Antoine de la Duguie, docteur régent, Philippe Véron, procureur au siège, Albert Babinot, lecteur à la ministrerie, la salle où

1) Homiletisch-liturgisches Correspondenzblatt, 1830, n. 49, p. 783.

le professeur commentait les Institutes ; Jean Vernon fils, Jean Boisseau, sieur de la Borderie, avocat, Charles le sage, docteur. Ce furent les premiers apôtres qui allèrent en province prêcher la doctrine Luthéro-calviniste. De peur d'éveiller les soupçons, presque tous eurent soin de changer de nom. Babinot s'appela le ministre parce qu'il lisait comme nous l'avons vu à la salle de la ministrerie, et ce nom resta depuis aux pasteurs réformés ; un autre se nomma le Ramasseur, titre d'honneur que lui donna Calvin qui connaissait le zèle du néophyte. « Le Ramasseur, dit Cayer, battit aux champs et ne laissa coin de Poitou, Xaintonge ou Angoulmois où il n'allast sonder le gué pour voir s'il pourroit faire prise. » C'était un esprit fin, délié, qui savait parler aux passions, flatter les intérêts et exalter les imaginations. Il eut de beaux succès dans la Guyenne. Vindocrin, régent d'Agen, séduit par ses exhortations, afficha publiquement le calvinisme et préféra la mort à l'abjuration. André Melanchton, Jean Carvin, André de la Voye, régents de Tonneins, de Villeneuve d'Agen et de Ste-Foy, confessèrent hardiment la foi nouvelle et n'échappèrent au supplice qu'à force d'argent ou de protection.

La symbolique calvinienne enseignait que l'usage de la viande était chose indifférente. Tous les écoliers de l'Université, qui passaient la nuit du jeudi à courir les rues, étaient enchantés de pouvoir faire gras le vendredi et le samedi. La réforme eut beaucoup de succès dans les écoles ; elle en eut aussi parmi quelques ecclésiastiques, à qui elle prêchait le mariage ; parmi les ames indifférentes auxquelles

pesaient une foule d'observances, de jeûnes, de mortifications, qu'elle retranchait de la vie religieuse comme inutiles au salut. Elle s'était expliquée formellement sur la confession auriculaire qu'elle tenait pour une invention humaine : c'est l'article du formulaire qui trouva le plus de crédit à la cour, surtout parmi les femmes. La réforme attaquait la messe comme un acte papiste. C'est dans une des caves de Poitiers que Calvin, après un débat assez vif, avait fait décider l'abolition du sacrifice. Quelques catholiques voulaient défendre cette institution. Charles dit le Sage, un des plus doctes disciples de Jean de Noyon, qui ne pouvait souffrir d'être contredit, prit son bonnet qu'il jeta au milieu des assistants, et levant les yeux au ciel, s'écria : « Seigneur, si au jour du jugement tu me reprens d'avoir renoncé à la messe des papistes, je te répondrai : Voici le livre de la révélation, montre-moi la page où tu fasses un commandement d'ouïr la messe : il n'y a d'autre sacrifice que celui de la croix. »

La réforme entretenait à Genève des poètes qui n'avaient d'autre métier que de chansonner les « messotiers ». Calvin leur fournissait les facéties qu'ils devaient rimer. A Genève et à Wittemberg, dans le jargon réformé, on disait que « la messe faisait bouillir la marmite du prêtre »; vous ne sauriez croire combien sur ce thème on a brodé de mauvais vers! Quand la verve d'un rimeur s'était épuisée à honnir l'antechrist, elle se prenait pour se raviver à l'Hélène papiste 1), et Dieu sait que de

1) Institution chrét.

belles inspirations elle y trouvait qu'on imprimait sur des feuilles volantes à l'usage des villes et des campagnes! Si l'on surprenait un de ces colporteurs glissant dans une grange ces fantaisies séditieuses, et qu'on le mît en prison, alors vous étiez sûr d'un bruit affreux qu'on faisait à Genève contre la tyrannie sacerdotale, qui ne voulait pas souffrir qu'on insultât en prose ou en vers à la foi de toute une nation.

La propagande faisait imprimer des libelles anticatholiques sur les points contestés entre les deux communions. Il y en avait de spécialement destinés aux couvents. On remontrait aux cénobites : « que leurs liens étaient nuls devant Dieu; que la loi divine n'avait pas créé l'esclavage; qu'elle avait, au contraire, affranchi l'humanité; que tous les vœux étaient des inspirations superstitieuses; que le vœu de pauvreté était onéreux à l'état ; que le vœu de virginité tarissait la population; que le vœu d'obéissance attentait à la conscience : » Thèmes repris à l'époque de notre révolution, et reproduits à satiété. En lisant les pamphlets de 93, on retrouve sur le sacerdoce, le célibat et les couvents, les idées et jusqu'aux expressions de Calvin.

Il y avait dans ces couvents des ames qui n'avaient embrassé les austérités de la vie cénobitique que par des motifs humains, et qui ne restaient dans le cloître que parce que le monde aurait frappé de sa réprobation la rupture de liens qu'il regardait comme sacrés. Mais quand on fut venu leur prêcher « que ces vœux n'engageaient pas la conscience; que Christ n'avait fait nulle part un précepte de la continence, et que dans ce monde, dont elles redoutaient les préjugés, des sages étaient prêts à les protéger et à les défendre; » alors

un irrésistible désir de liberté les poussa hors des monastères. A peine eurent-elles aspiré l'atmosphère des grandes cités, qu'elles furent comme enivrées et se livrèrent à tous les emportements de la chair 1). La réforme n'avait pas de missionnaires plus ardents : c'étaient, sous l'habit d'hommes et de femmes, de véritables tentateurs qui n'avaient de joie que lorsqu'ils pouvaient séduire une pauvre jeune fille, ou un adolescent voué tout nouvellement à Dieu. A Genève on employait ces renégats à parcourir les campagnes. Grace à leur langue toute mystique, on leur ouvrait les portes des couvents, et alors commençait le rôle de l'ange déchu. Autant d'ames trompées, autant de chants de joie et de messages au réformateur. Quelquefois il arrivait bien que l'œil d'une vieille tourrière ou d'un frère-portier devinait la ruse ; mais le tentateur ne se décourageait pas : au besoin, il jetait dans le jardin du couvent, ou glissait sous la grille du parloir, ou plaçait sur le prie-dieu de la chapelle, des feuilles de parchemin semblables à celles qu'on met dans les livres de prières, et toutes pleines de textes scripturaires falsifiés contre le vœu de continence, et le plus souvent contre le pape.

En voici une que nous avons trouvée dans la bibliothèque de Mayence et qui paraît avoir été imprimée à Lyon.

« L'apostre saint Paul veut que les enfants d'un pasteur chrestien soyent de bonnes mœurs et bien nourris en la crainte du Seigneur. Le pape Paul Frenese a un fils, et son fils a des enfants et outre

1) Planck, Geſchichte der Entſtehung des proteſtantiſchen Lehrbegriffs, t. 4, p. 83.

cela il a des bastards, et ce vieillard, qui est sur le bord de la fosse, et cette charongne à demi pourrie, ...

» Quel est Pierre Loyse? Je dirai la chose la plus horrible qui fut onques ouye : et toutefois je ne diray rien qui ne soit véritable. L'Italie n'a jamais produit un tel monstre. Pourquoi dormez-vous ici, monsieur le pape, veu que les paillardises exécrables de votre fils sont montées jusques au ciel?.. Oh! pape détestable! le jugement de Dieu ne te sollicite point ici?... Si Dieu n'a point espargné Héli, quel tourment au prix dois-tu attendre! Mais encore je te veux presser de plus près : quel est l'état de ton siège qui te doit être comme une famille? que font tes vicaires? quelle marchandise trafique-t-on en ta cour? comment est-ce que ton clergé se gouverne? trouva-t-on une Sodome où il y eut une licence plus desbordée à toutes meschancetez et où les péchez soyent moins punis?

» Tu te dis successeur de saint Pierre, toy qui n'as pas plus de convenance avec luy que quelque Néron ou Domitien ou Caligula. Sinon par adventure que tu aimes mieux prendre Héliogabalus qui adjousta une prêtrise ou sacrificature nouvelle avec l'empire. Tu seras vicaire de Jésus-Christ, toy duquel toutes les pensées, tous les efforts et tous les faits tendent à ce but : que Jésus-Christ soit aboli moyennant que le nom inutile demeure, duquel tu abuses comme d'un fard de putain! Tu seras vicaire de Jésus-Christ toy que tous les enfans cognoissent desjà pour certain estre l'antechrist? Quel Jésus-Christ nous forgeras-tu si tu veux que son image soit recogneue en ta tyrannie?

Nous voyons que tu es le prélat de toute impiété, le porte enseigne de Satan, cruel tyran des ames, bourreau inhumain, et quant à la vie que tu es un monstre forgé de toutes meschancetez, et, pour tout dire en un mot, que tu es ce fils de perdition dont parle saint Paul, et nous te réputerons estre vicaire de Jésus-Christ! Nous voyons, dis-je, un loup dévorant les brebis de Jésus-Christ, nous voyons un larron qui les chasse, nous voyons un brigand qui les tue, et nous t'estimerons vicaire de Jésus-Christ!..... »

La feuille n'était pas signée, vraisemblablement pour qu'à Lyon et dans les villes voisines, on pût l'attribuer, comme les réformés le disaient de chaque pamphlet, à quelque catholique « converti ». Nous ignorons si on devina alors la main qui l'avait écrite; aux premiers mots, nous avions nommé Calvin, et nous ne nous étions pas trompé : c'est un extrait de sa Briefve exposition 1). »

Il n'y avait en effet que Calvin capable de reproduire les infamies d'Ochino, qui ont fait rougir de honte Sleidan l'historien.

C'est Paul III qui avait institué l'ordre des Jésuites, et convoqué le concile de Trente. Or, Calvin disait des disciples de Loyola :

« Faquins qu'il faut pendre ou chasser si la potence n'est pas sous la main, ou enterrer sous la calomnie 2). »

---

1) Briefve exposition sur l'Epistre du pape Paul III, envoyée à l'empereur Charles V. — Opuscules, p. 450.

2) Jesuitae vero qui se maxime nobis opponunt, aut necandi, aut si hoc commode fieri non potest, ejiciendi, aut certe mendaciis

Et du concile œcuménique : « Ramassis de brigands et d'ânes. »

Mais voyez comme le pied boiteux de la vérité, ce grand châtiment de Dieu, fait du chemin! Voici trois protestants qui vengent ce qu'il a calomnié.

« Dieu, dit Molan, a promis d'assister son église dans les siècles des siècles, et il ne saurait permettre que l'erreur prévalût dans les grandes assises religieuses qu'on appelle concile 1). »

« L'œuvre du concile de Trente, dit Fessler, fut la consécration du dogme catholique par l'Ecriture et la tradition 2). »

« Quand Paul III, dit Menzel, eut lu le plan du nouvel institut des Jésuites, il s'écria : Le doigt de Dieu est là. Les protestants ont toujours haï dans les disciples de Loyola les ennemis les plus ardents de la réforme 3). »

---

et calumniis opprimendi sunt. Calv. apud Becan. t. I, op. 17, aph. 15, de modo propagandi Calvinismum.

Ce n'est pas Basile qui le premier a dit calomniez. Beaumarchais avait lu probablement dans la correspondance de Luther les lignes suivantes : Nos hic persuasi sumus, papatum esse veri et germani antichristi sedem, in cujus deceptionem et nequitiam, ob salutem animarum nobis omnia licere arbitramur. De Wette, t. I, p. 378, n. 201.

1) Christus ist durch alle Jahrhunderte bei seiner Kirche, und läßt nicht zu, daß in solch' einem Konzilium ein, dem Glauben zuwiderlaufender Ausspruch geschehe. Molan Explicatio alt. Method. reunionis ecclesiae; cité par Hœninghaus, p. 145 — 146.

2) Auch das Werk der zu Trient versammelten ehrwürdigen Väter, war die durchaus folgerichtige Feststetzung der katholisch-kirchlichen Glaubenslehre ausgemittelt, aus der heiligen Schrift und apostolischen Ueberlieferung. Geschichten der Ungern, t. VIII, p. 384.

3) Die Protestanten erkannten und haßten in den Jesuiten ihre gefährlichsten Gegner.

Pour éteindre le catholicisme en France, Calvin indique trois moyens : la ruine de la papauté, la sécularisation des couvents et la vente des biens du clergé ; les mêmes, du reste, qu'on avait employés à Wittemberg et à Genève. En Saxe, comme en Suisse, les biens du sacerdoce servaient à l'entretien des écoles protestantes, des ministres, des pasteurs, des prédicants. Luther regardait le moine défroqué comme un auxiliaire puissant de la réforme, qu'il devait féconder par la progéniture nombreuse qu'il laisserait après lui. L'idée d'accroissement de la population, par la race monacale, n'a point échappé à Calvin. Il y a dans ses opuscules diverses exégèses sur le Crescite et multiplicamini, que nos économistes modernes n'ont fait souvent que reproduire, sans indiquer leur source. Dans divers ouvrages, Calvin, en s'appitoyant sur le sort des populations catholiques, conseille, comme mesure d'amélioration des classes pauvres, la vente de nos reliquaires.

Il avait à peine fermé les yeux que ses disciples de France développaient les théories rassemblées dans ses actes du Synode de Trente (1), dans son traité des reliques (2), dans sa Briefve exposition, et appelaient la France à une insurrection contre les prêtres, les nobles, le clergé. Toute notre révolution

1) Acta synodi Tridentinae cum antidoto.

2) Traité des Reliques, ou advertissement très utile du grand profit qui reuiendroit à la chrestienté s'il se faisoit inuentaire de tous les corps saincts et reliques qui sont tant en Italie qu'en France, Allemagne, Espagne et autres royaumes et pays; par J. Calvin.

jusqu'au maximum est dans les dialogues dont nous allons donner quelques extraits. L'auteur, Nicolas de Montand, affirme dans plusieurs endroits de son livre qu'il n'est qu'un modeste ouvrier qui s'est contenté d'enchâsser le diamant poli par maître Jean Calvin (1).

---

a) LES BIENS DU CLERGÉ.

HONORAT. Il s'agit d'incorporer au domaine du roi les duchés, comtés, baronnies, biens et seigneuries du clergé, à mesure que les prélats et autres bénéficiers décèderont, ou bien si on veut beaucoup mieux faire, les déposséder dès à présent.

TUBALCAIN. Tu as frappé au blanc, Honorat, et ne suis esbay si tu as laissé la guerre pour parvenir au plus friand et délicat morceau qui soit en toute notre France...

HONORAT. Venons aux reliques. Estimez-vous

---

1) C'est le cahier de conférences du diocèse de Lyon (année 1840), rédigé par un ecclésiastique fort versé dans l'histoire des hérésies protestantes (M. Cattet) qui nous a mis sur la trace du livre de Nicolas de Montand, fort rare aujourd'hui, et dont nous avons trouvé un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal. En voici le titre: Le Miroir des François, compris en trois livres; par Nicolas de Montand. 1581, in-12. Nous indiquerons comme fort curieuse à consulter pour qui voudrait écrire l'histoire du protestantisme en France, la lettre de Scipion et Milo, commissaires des guerres, à Grégoire, évesque de Rome. L'auteur de l'Essai sur la puissance temporelle des Papes, M. Daunou, s'est évidemment servi de cette pièce pour composer son ouvrage.

qu'on puisse faire le sols de fin de l'argenterie qu'on en tirera?

TUBALCAIN. Pourquoi non! aussi bien qu'on a fait des autres reliques qui ont esté employées en tel usage : mais il faut diligenter et ne perdre de temps pour bien serrer les pièces, crainte qu'elles ne s'envolent.

HONORAT. Que s'il se trouve aucuns détempteurs et receleurs d'icelles reliques qui veuillent opiniastrement persister de n'avoir caché ny retenu les reliquaires, il conviendra seulement octroyer quelques sommes aux délateurs qui les revèleront, et on trouvera facilement le nid et la nichée... Il n'y a si petit chanoine, et du grand jusques au petit, qui aye quelques noyaux, qui aye particulièrement en son cabinet, outre les reliques de leur temple, tout l'appareil qu'il faut pour jouer des gobelets sur l'autel, aussi bien qu'un batteleur peut avoir ses drôleries en sa gibessière. Il est vrai que l'un a sa vaisselle d'argent et l'autre de ferblanc.

TUBALCAIN. Peut-estre en aura-t-on affaire pour l'allier avec l'argenterie des reliques, et n'y faudra rien toucher qu'on ne sache au vray combien il y aura de marcs d'argent en blocs, et de quintaux de cloches et autres métaux, et si on veut employer quelque partie pour servir en la fonte d'artillerie, on ne sauroit trouver meilleure matière que celle-là.

HONORAT. Considérez un peu en vous mesme la quantité de cloches qu'on trouvera à Paris, les reliques qui peuvent y estre, et combien il y a de chanoines qui ont séparément leurs calices et autres béatilles, et faites supputation de ce qu'on trouvera

dans la ville et autres cités, comme à Thoulouse, Narbonne, Carcassonne, Bordeaux et autres villes qui n'ont point encore esté dépucelées, accumulez cela ensemble en un trésor inestimable 1).

Quand donc on fera la recherche des reliques, il conviendra sérieusement regarder sur les autres saincts qui ont esté plus riches que la vierge et bien mondains, et on trouvera que si ceste bonne dame qui avait enfanté le vray Emmanuel dans une cresche, a eu du resté après son trespas, tant d'habillements et de bagues, que les autres doivent bien estre munys des plus beaux meubles au regard d'elle qui était pauvre femmelette; aussi je crois qu'elle regardait plus haut qu'à ses pignes et patins 2). Alors on cessera de fabriquer ou refaire des saincts et sainctes après qu'on aura mis à la fonte les autres dont le roy se saisira.

---

b) LES COUVENTS.

Tubalcain. Vostre dire est bon et salutaire; mais parlons d'autres choses. Et de fait, je ne says quelle police on pourra faire pour tirer ceste pépinière de peuple qui est dans le cloaque des couvents.

Honorat. Je crois qu'il ne faudra pas beaucoup tirer l'oreille à la plupart des religieux pour les faire sortir de leur tanière.

Tubalcain. Quand ils seront hors de leurs cou-

---

1) Miroir, etc., page 170.
2) Id. page 172.

vents, on leur donnera assez d'occupation s'ils veulent mettre la main à la besogne.

HONORAT. Pour faire une bonne économie, il faudroit observer la loi de ces deux empereurs, Valentinien et Valens, par laquelle étoit commandé que ceux qui suivront la vie monastique, fuyant par ce moyen les charges publiques, soient arrachés de leurs cachettes, et contraints, ou de servir au pays, ou frustrez de toutes autres commodités, lesquelles sont transférées à ceux qui portent le labeur et les dangiers pour la république.

TUBALCAIN. Tu commences à faire un terrible mesnage; mais quoy? il faudroit que les quatre mendians, moines blancs, moines noirs, célestins, mathurins, jésuistes, capuchins, chartreux, bons hommes, chanoines, prebitres et autres gens du clergé, voire mesmes nos maistres de Sorbonne, quittassent l'habit pour aller labourer la terre. Comme se pourroit faire cela? Il y auroit plus d'un tiers du peuple qui ne faisoit rien, seroit contraint de travailler. Et puis, s'ils se marioient (comme de fait ils ne s'en pourroient tenir s'ils fréquentoient librement le monde) il n'y auroit pas à moitié des villes pour soustenir le peuple qui multiplieroit et couvriroit la terre dans vingt années.

HONORAT. La terre ne scauroit estre davantage remplie de peuple qu'elle est maintenant; car au lieu qu'un chacun se tiendra à une seule femme, on voit assez apertement que les hommes conventuels et monastiques sont totalement debordez et eschauffez en leurs concupiscences, qu'ils courent impudemment les champs après leurs sensualitez et voluptez, comme

font les taureaux après les génisses, si bien que la terre est du tout polluée de bastards et bastardes qui proviennent des couches impudiques de ces vilains et deshonnetes, et me déplait beaucoup de tenir ce langage crainte que les lecteurs n'ayent horreur en les lisant d'ouïr des choses si meschantes et abominables.

Tubalcain. Quand tout sera bien considéré on trouvera qu'il y a de grands desbordements en ceste vie monacale, et qu'il seroit bien requis de permettre le mariage à ceux qui n'ont le don de continence; car c'est une pure folie aux hommes d'avoir voué le don de chasteté, et promettre de le tenir s'ils ne regardent plus haut que leurs forces : car il n'est pas donné à tous; et tous vœux sont condamnables qui sont hors la parole de Dieu, comme sont ceux des moines et moinesses, ioint que l'autheur aux Ebrieux nous admoneste que le mariage est honorable entre tous, et la couche sans macule : mais Dieu jugera les paillards et les adultères, et à la première epistre de sainct Paul aux Corinthiens, onzième chapitre, il est dit : « Ne vous abusez point : ne les paillards, ne les idolatres, ne les adultères, ne les effeminez, ne les b....., n'hériteront point du royaume de Dieu. » Par ainsi, Honorat, je condescends à ton opinion; et à la mienne volonté qu'elle ne fust ia bien effectuée pourveu qu'on y procédast avec la civilité et honnesteté qui seroit requise en ce fait.

Honorat. Les moyens qu'il conviendroit tenir en cecy seroient que les gens de bien retirassent leurs frères, sœurs et plus proches parents qui sont aux cloîtres, moineries et couvents, de ceste pépinière où

ils habitent, et les mettre pour un peu de temps avec eux afin de les admonester, resiouir en Dieu, acourager à aprendre quelque honeste métier pour passer ceste vie fresle et caduque, et ne leur donner matière de se contrister pour avoir si mal employé leur temps, mais plutôt leur ramentevoir la grace que Dieu leur aura faicte de les tirer hors des idolatries et pollutions où ils ont esté plongez, pour les amener et réduire à croire en un seul Jésus-Christ et icelui crucifié.

TUBALCAIN. L'ordre que tu proposes a bien grande apparence d'estre bien ordonné pour le regard des ieunes gens et autres qui n'auront atteint de quarante ans et au dessoubs : car il y aura moyen de leur apprendre quelque art pour gagner leur vie selon leurs qualitez : les uns pour les employer à l'agriculture, les autres en quelques arts honestes où leur naturel les inclinera, et autres pour estre recteurs, principaux ou régens de colléges. Mais ceux qui seront âgés de quarante ans au dessus, et qui auront dès leur enfance esté simples cloistriers il m'est advis que leur vie durant tant seulement on leur pourroit assigner quelque petite rente sur le domaine et rentes de leur couvent, pour avec ce qu'ils pourront faire de leurs mains, estude ou industrie, achever en paix le cours de leur vie.

HONORAT. Il s'en trouvera quelques uns de ces anciens qui seront propres pour estre gardiens ou maistres des hospitaux, d'autres qui pourront estudier et profiter au public à l'advenir et qui pourront estre employez aux bonnes universitez, autres qui scavent faire quelques petites singularitez, comme

d'eaux de naphes et cordiales, et la pluspart qui aiment le maniement des maisons champestres où ils travailleroient au nourrissage du bestail, tellement que si cela advient on ne vit jamais une telle harmonie, foison de blé, de vin, et de tous biens qu'on verra en ce temps là, car chacun prendra peine à bien cultiver la terre, et de nettoyer, polir et applanir celles qui sont en frische et qui viennent toutes en buissons faute de trouver des manouvriers.

TUBALCAIN. Tu oublioys bien encore le principal; c'est que si quelqu'ennemi iuré du pays vouloit entreprendre la guerre contre nostre roy, il pourroit faire la plus belle et grande armée que iamais monarque ait levée en l'Europe.

HONORAT. Ancre et papier me défaudroient pour dire tous les biens qui réussiront de ce nouveau changement; car au lieu qu'on ne trouve qu'à drachme et grande difficulté des artisans, on aura à rechange : tellement que les draps de soye, draps de laine, cuirs, et généralement toutes autres marchandises quelconques rabaisseront des pris, et, qui plus est, il se trouvera des cloistriers qui inventeront plusieurs bonnes choses gentilles et honnestes qui n'ont encore esté veues, faictes, ny pratiquées.

---

c) LE MAXIMUM.

HONORAT. Je tressailly de joye, de veoir bien acheminer nostre reiglement : mais il faut l'embellir d'une police de toutes les denrées et marchandises quelconques, afin qu'elles soyent coustumièrement à

un mesme prix. Car le désordre des désordres est présentement sur toutes les denrées et marchandises qui se vendent en gros et en détail, et si les choses ne sont amendées et ravallées, il est à craindre qu'il ne faille dans peu de temps aussi gros d'or et d'argent pour la nourriture d'un homme comme il pourroit estre pesant. Pour à quoy obvier, il n'y a rien plus beau, ny plus expédient, que de faire un carcabeau, et taux du prix des bleds, vins, chairs, volailles, qui seront vendus aux marchez, boucheries et hostelleries, et attacher les dits carcabeaux et taux des vivres aux carrefours et plus éminentes places où seront tenus les dits marchez, boucheries et hostelleries, faisant exprès commandemens aux vendeurs et achepteurs, à peine de prison et amende pécuniaire, d'observer les dits taux des vivres et aux estats de la police d'y tenir estroittement la main, afin que sa maiesté soit obey.

TAUX DES VIVRES

ET PREMIÈREMENT.

Faut avoir des greniers communs pour les pauures et faire leur provision en saison bonne et propre.

La charge de blé pesant trois cens liures, au prix de cinq liures t. chacun an pour les pauures, et quand aux riches, ils achepteront à l'evaluation qui en sera faite par les eslus de la police.

Parquoy cy pour la dite charge v l.
Le quart une liure cinq solz, cy j. l. v s.
La moitié cinquante solz, cy ij. l. x s.
Le tiers trente trois solz quatre deniers j. l. xiij. s. iiij. d.
Le tonneau, muy ou ponson de bon vin tenant six vingts pintes mesure de Paris, douze livres tournois, parquoy cy xij l.
La pinte deux solz, cy ij s.
Le pot vng solz, cy j s.

Vin commun tenant le Lossaut, ou tonneau, six vingts pintes, quarterons, ou telle mesure qu'on voudra nommer, à six liures le tonneau, et la quehue douze liures, qui est pour la pinte, mesure de Paris, vng solz j. s.
Le pot six deniers, cy vj. d.

BOEUFS.

Le plus gras bœuf qu'on pourra trouver aux foires ne se vendra plus haut que de soixante liures t.
Les mediocres cinquante liures.
Les communs trente liures.
La liure du bon bœuf dix-huit deniers.
Le mediocre quinze deniers t. la liure.
Les communs treze deniers.

POURCEAUX.

Le plus gras pourceau vingt liures t.
Les mediocres quinze liures.
Les communs dix liures.

La liure à détail non salé.

La liure du gras pourceau deux solz t.
Les mediocres dix-huit deniers.
Les communs vng solz.

VACHES.

La meilleure et plus grasse vache au prix de vingt-cinq liure t.
La moyenne vingt liures.
La commune quinze liures.
La liure onze deniers t.
La moyenne dix deniers.
La commune neuf deniers.

VEAUX.

Le meilleur et plus gras veau cinq liures t.
Le mediocre trois liures.
Le commun cinquante solz.
Le quartier dernier du plus gras veau vingt sept solz.
Le quartier devant dix huit solz.
La teste cinq solz.
Le mediocre, le quartier dernier dix-sept solz.
Le quartier devant douze solz.
La teste trois solz.

Le commun le quartier dernier treze solz.
Le quartier devant dix solz.
La teste deux solz six deniers.

MOUTONS.

Le meilleur à trois liures t.
Le mediocre à quatre solz.
Le commun à trente cinq deniers.

AGNEAUX.

Le meilleur vingt solz t.
Le mediocre seize solz.
Le commun douze solz.

CHEUREAUX.

Le meilleur douze solz t.
Le mediocre dix solz.
Le commun huit solz.

CHAPPONS.

Le meilleur douze solz t.
Le mediocre dix solz.
Le commun huit solz.

POULES.

La meilleure huit solz t.
La mediocre six solz.
La commune quatre solz.

POULET.

Le meilleur quatre solz.
Le mediocre trois solz.
Le commun deux solz.

DINDES.

Le meilleur trente solz t.
Le mediocre vingt solz.
Le commun quinze solz.

OYES.

La meilleur douze solz t.
La mediocre dix solz.
La commune huict solz.

OYSONS.

Le meilleur huict solz t.
Le mediocre six solz.
Le commun quatre solz.

GIBIER.

La meilleure paire de pigeons six solz.
La mediocre quatre solz.
La commune trois solz.

LIEURES.

Le plus gras dix solz t.
Le mediocre huict solz.
Le commun six solz.

LIEUREAUX.

Le meilleur sept solz t.
Le mediocre cinq solz.
Le commun quatre solz.

LAPINS.

Le meilleur sept solz t.
Le mediocre cinq solz.
Le commun quatre solz.

PERDRIX.

La meilleure douze solz t.
La mediocre dix solz.
La commune huict solz.

PERDREAUX.

Le meilleur six solz t.
Le mediocre quatre solz.
Le commun trois solz.

FAISANS.

Le meilleur trois liures t.
Le mediocre cinquante solz.
Le commun quarante solz.

GELINOTS.

Le meilleure quarante solz t.
Le mediocre trente cinq solz.
Le commun trente solz.

GELINOTS.

La meilleure paire cinq solz t.
La mediocre quatre solz.
La commune trois solz.

TOURTERELLES.

La meilleure paire six solz t.
La mediocre cinq solz.
La commun quatre solz.

GRIVES.

La meilleure paire quatre solz t.
La mediocre trois solz.
La commune deux solz six deniers.

MERLES.

La meilleure paire dix solz.
Les mediocres vingt deniers.
Les communs dix-huit deniers.

PRIX ET TAUX SUR LE FOIN ET PAILLE.

La meilleur charrée de foin menée à trois chevaux ou quatre bœufs, trois liures t.
La demie charrée dix sept solz six deniers.

JOURNÉES D'HOMMES A CHEVAL.

Pour la disnée huict solz t.
Pour la souppée douze solz.

JOURNÉE D'HOMMES DE PIED

Pour la disnée quatre solz t.
Pour la souppée cinq solz.

On montrera au troisième livre de ce miroir les moyens qu'il faut tenir pour avoir les victuailles cy dessus au pris qu'elles sont ici taxées.

TUBALCAIN. Puisque nous avons une mode de

vivre fort propre pour nostre France ie la présenteray à messieurs des trois estats, pour sçauoir leur bônne volonté, et sitost que i'auray apperceu qu'elle sera conforme à la nostre, ie mettray les papiers sur table et leur en feray lecture. »....

Maintenant comprenez-vous les craintes du clergé et du peuple de Lyon, pour leur foi et leur nationalité; les rigueurs du pouvoir, si vous les nommez ainsi, contre ces brouillons politiques qui sortaient de Genève tous pleins de l'esprit de son théocrate, et se répandaient dans nos provinces pour y prêcher la désobéissance aux lois, la révolte contre nos prêtres, le mépris de nos formes liturgiques, le pillage, le meurtre et l'incendie? Genève était le quartier général de tous les mécontents de France. C'est là que s'étaient ourdies la conspiration d'Amboise, l'attaque et la prise par stratagème de Lyon. C'est là qu'on livrait le premier siège des Gaules à un Spifame! Et si Dieu n'eût mis dans le cœur de son peuple une foi si pure, dans le clergé un dévouement si ardent, dans les magistrats une vigilance si prompte, et dans Calvin des germes de mort avant le temps, qui sait quel eût été le sort de nos provinces méridionales? Peut-être auraient elles célébré, en 1835, comme à Genève, leur jubilé de réformation; peut être que la voix d'un disciple de Knox leur aurait crié, comme aux Genevois : « Il n'y a plus chez vous de christianisme. » 1)

1) L'ombre de Rousseau à Calvin.

CHAPITRE XX.

MORT DE CALVIN. 1564.

Maladies diverses qui affligent le Réformateur. — Sa lettre aux médecins de Montpellier. — Causes de ses dernières douleurs. — Ses doctrines sont délaissées par Zürich. — Ses adieux au conseil. — Son testament. — Approches de la mort. — Derniers instants. — Funérailles.

A quarante ans Calvin portait déjà toutes les marques de la décrépitude : son dos était courbé, sa face amaigrie, ses lèvres décolorées, son front dépouillé, ses cheveux tout blancs. Son œil seul avait conservé son feu habituel. Dès son enfance il avait été sujet à diverses maladies que le temps n'avait fait qu'aggraver; au collége il se plaignait d'une migraine, qui depuis changée en hémicranie, le surprenait comme un véritable coup de foudre, à table, au conseil, ou dans la chaire. On devinait l'approche de l'affection au bleuissement des lèvres, à la contraction des muscles faciaux, à l'irritation fébrile du cerveau. Il n'est pas même difficile, en lisant les derniers écrits du réformateur, d'indiquer le passage où le mal est venu le

saisir : sa phrase, ordinairement terne, se colore et jette quelques pâles étincelles. Mais cette surexcitation cérébrale trouble bientôt l'intelligence de l'écrivain, qui est obligé de s'arrêter, de cesser de travailler, et de suspendre jusqu'à l'exercice de sa pensée. Luther aussi avait été tourmenté de vertiges pendant lesquels il croyait entendre rouler des montagnes, gronder des tempêtes, et siffler des serpents ; mais de bonne heure il s'était raidi contre les assauts du démon dont il se croyait alors visité, et sa parole forcée de traverser des couches épaisses d'argile où Satan voulait la tenir captive, ressemblait à l'éclair qui perce la nue, et tombait sur le papier en torrents de poésies. Calvin qui ne croyait pas comme le moine, à une action dominatrice du mauvais esprit 1), s'arrêtait quand la douleur était trop vive. Alors il appelait à lui l'obscurité ; il s'enfermait dans sa chambre, tirait d'épais rideaux devant sa fenêtre, se traînait sur son lit de repos et laissait son mal s'affaiblir graduellement. Sur ses derniers jours, tous ces expédients de sédation étaient devenus inutiles. Sa tête restait brûlante des heures entières, et le volcan ne jetait plus de flammes. Un catarrhe suffocant le clouait au lit, lui ôtait le sommeil, le mouvement des jambes et des bras, et jusqu'à la liberté de pensées sérieuses. Dans ses dernières années, en hiver surtout, il passait la nuit, tout couvert de laine, devant un grand feu de bois. Bèze dit que par intervalles il sommeillait doucement du « sommeil d'un enfant ».

1) Voyez dans le premier volume le chapitre qui a pour titre : le Diable et l'Antechrist.

Calvin aurait donc échappé au châtiment de ceux qui ont versé le sang! Plus d'une fois il dut être visité par les ombres de Berthelier, de Servet, de Gruet et de tous les patriotes qu'il avait livrés au bourreau. Dieu est juste! et ces coliques, ces spasmes, cette goutte, ces hémorrhoïdes, ce calcul, ces plaies cancéreuses et ce cortège de maladies dont il fut assailli tout à la fois au moment de mourir, n'étaient que l'expiation temporaire de tout ce qu'il avait couté à l'humanité de larmes et de souffrances. Il n'avait plus de joie, parce que la joie, dit saint Thomas, est le fruit de la charité, et qu'il n'avait jamais aimé 1).

Quelque temps avant sa mort, Calvin avait écrit aux médecins de Montpellier une lettre latine pleine de détails sur les tourments divers qu'il endurait à cette époque et que nous traduirons en partie.

« Lorsque Sarasin, mon médecin ordinaire, m'eut dit quels remèdes vous m'aviez conseillés, je lui demandai : « Mais qui donc, à mon insçu, s'est adressé aux docteurs de Montpellier? C'est, me répondit-il, sur la demande expresse de vos colègues que j'ai rédigé une consultation où toutes vos infirmités sont relatées.— Votre réponse trahit l'intérêt que vous me portez, et le désir que vous avez de prolonger mon existence.

» Il y a vingt ans que de savants docteurs eurent l'idée que vous avez aujourd'hui : ils voulaient me guérir. Mais à cette époque je n'étais tourmenté ni de la goutte, ni de la pierre, ni de la gravelle, ni de la colique, ni des hémorrhoïdes, ni d'hémorrhagie

1) Gaudium est effectum charitatis.

interne; toutes ces maladies sont venues fondre sur moi comme une horde ennemie. La fièvre quarte m'a à peine quitté, que je sens des crampes dans les mollets, qui me laissent d'abord du répit, puis finissent par se convertir en un tiraillement des muscles du pied au genou. Et me voilà pendant tout l'été en proie à une affreuse névralgie. Le mouvement du cheval m'était devenu insupportable, j'essayai de la chaise à porteur; en revenant d'une promenade à la campagne, je voulus marcher : j'avais à peine fait une lieue que je fus obligé de m'arrêter : mes jambes étaient engourdies. Arrivé à la maison je me couchai et j'éprouvai des crispations nerveuses que les secours de l'art ne purent d'abord qu'affaiblir. Le mal céda quand, après d'affreuses tranchées, j'eus rendu un calcul si gros qu'il lésa les artères et détermina une hémorrhagie que la sonde finit par arrêter. Depuis, plusieurs pierres se sont dégagées et mes douleurs nerveuses se sont un peu calmées; mais je n'ai pas d'espérance de guérison, car je ne puis faire ni exercice à pied, ni exercice à cheval; joignez à tous ces maux une débilité d'estomac telle que les aliments qu'il ingère restent dans leur état normal de solidité. Mais voilà qu'au lieu de vous remercier, je vous chagrine par tous ces détails qui ne peuvent que vous alarmer 1). »

Au moment de quitter cette terre, il voyait périr son œuvre. Le Consensus Tigurinus, et le consensus pastorum genevensium étaient près de se rompre. Zurich revenait aux doctrines de Zwin-

1) 8 fév. 1564.

gli sur la Cène. Berne repoussait décidément le prédestinatianisme 1). Au dehors, Lyon, grace à ce que la réforme nommait, dans ses pamphlets, la « vermine papale et la prestraille », chassait Viret de ses murs 2). Le sang des cordeliers 3), dont la Saône avait avait été rougie, criait devant Dieu et avait été écouté. Henri d'Albon, Saconay, Auger aidé par la population, arrachaient la ville au joug des sectaires. La conspiration de La Renaudie 4), tramée à Geneve, échouait ; la France conservait son Dieu, sa foi et son roi.

Au mois de février 1564, il monta pour la dernière fois en chaire : au milieu de son discours, il fut surpris par de violents accès de toux.

Le 27 mars, il voulut faire ses adieux au conseil. Deux hommes le soutenaient sur les degrés de l'hôtel de ville. Il ne put articuler que quelques paroles de sympathie : « Je m'en vais mourant, dit-il aux conseillers, la nature n'en peut plus 5). »

Le 2 avril, jour de Pâques, il assista au service, et reçut, après le sermon, la cène des mains de Bèze 6).

Ses forces s'épuisaient ; Dieu le frappait dans l'or-

---

1) Schrœckh, t. II, p. 204, t. V, p. 177-181.

2) Voyez Discours de la vermine et prestraille de Lyon déchassés par le bras fort du Seigneur, 1562. — Lyon et la juste punition de Dieu sur la vermine papale.

3) Les Grands Cordeliers de Lyon, par l'abbé Pavy.

4) Epist. XVI, 1561.

5) Vie de Calvin, à l'usage des écoles protestantes, par E. Haag. 1840.

6) Discours de Théodore de Bèze, contenant en bref l'histoire, de la vie et mort de maistre Jean Calvin. 1564, p. 45-49.

gane le plus puissant de l'intelligence. Son cerveau, devenu stérile, ne pouvait plus se prêter aux mouvements de la pensée, sans que le corps souffrît de cuisantes douleurs. La main était paralysée comme la tête : elle n'aurait pu écrire à cette heure, ainsi qu'en 1546 : Que Servet vienne à Genève et il n'en sortira pas vivant. Ses doigts qui avaient broyé tant de calomnies contre le catholicisme, noirci tant de glorieuses réputations, déchiré tant de nobles esprits, remué tant de fiel et d'absynthe, signé tant d'arrêts d'exil et de mort, s'étaient glacés, comme s'ils eussent été surpris par le froid de la tombe. Il ressemblait au malade de Dante qui, en changeant de côté sur son lit de souffrance, cherche en vain à tromper la mort.

E, sè ben ti ricorda, e vedi lume,
Vedrai tesimigliante a quella'nferma,
Che non puo trovar posa in su'le piume,
Ma con dar volta suo dolore scherma. 1)

Il comprit que sa dernière heure allait venir, et avant de dire adieu à Genève, il songea d'abord à dicter ses suprêmes volontés. Le vingt-cinq avril il fit donc appeler le notaire Chenelat, qui reçut et écrivit les dispositions testamentaires du moribond. Au moment de paraître devant Dieu, ce qui préoccupe Calvin, c'est le jugement du monde qu'il va quitter. Sur son lit de mort, vous retrouvez le despote qui voudrait tromper la postérité comme il a fait de Genève, et nous persuader que, dans le cours de sa vie, il n'usa jamais de « cautelle et de sophis-

1) Purgatorio, C. VI.

teries ; mais qu'il procéda toujours rondement à maintenir sa querelle. » Le réformateur a bien fait d'abolir la confession, car le prêtre catholique qui serait venu le visiter n'aurait jamais souffert que l'agonisant mentît ainsi à Dieu et aux hommes. Il aurait ouvert les fenêtres du malade et, du doigt, lui aurait montré cette colline de Champel où, en cherchant attentivement, on aurait trouvé quelque parcelle de la cendre de Servet.

Voici la dernière page que Calvin signa avant de rendre son ame à Dieu 1).

« Au nom de Dieu. A tous soit notoire et manifeste, comme ainsi soit que l'an mil cinq cent soixante-quatre et le vingt-cinquième jour du mois d'avril, moy Pierre Chenelat, citoyen et notaire juré de Genève aye esté appelé par spectable, Jean Calvin, ministre de la Parole de Dieu en l'église de Genève, et bourgeois dudit Genève, estant malade et indisposé de son corps tant seulement, iceluy m'a déclaré vouloir faire son testament et déclaration de sa dernière volonté, me priant de l'escrire selon qu'il seroit par luy dicté et prononcé ; ce qu'à sa dite requeste j'ay fait et l'ay escrit sous luy et selon qu'il me l'a dicté et prononcé de mot à mot sans rien omettre n'y adjouster, à la forme qui s'ensuit. Au nom de Dieu, Je Jean Caluin, ministre de la Parole de Dieu en l'église de Genève, me sentant tellement abattu de diverses maladies que je ne puis autrement penser sinon que Dieu me veut retirer en brief de ce monde, ay advisé de faire et coucher par escrit mon testa-

1) Vie de Calvin, par Bèze.

ment et déclaration de ma dernière volonté en la forme qui s'ensuit.

» C'est, en premier lieu, que je rens graces à Dieu de ce que non seulement il a eu pitié de moi, sa poure créature, pour me retirer de l'abyme de l'idolâtrie où j'estois plongé, pour m'attirer à la clarté de son Evangile et me faire participant de la doctrine de salut, de laquelle j'estois par trop indigne, et que, continuant sa miséricorde, il m'a supporté en tant de vices et de pouretez qui méritoient bien que je fusse rejeté cent mille fois de luy. Mais qui plus est il a estendu vers moy sa mercy jusques-là de se servir de moy et de mon labeur pour porter et annoncer la vérité de son Evangile : protestant de vouloir vivre et mourir en ceste foy laquelle il m'a donnée n'ayant autre espoir ny refuge sinon à son adoption gratuite, à laquelle tout mon salut est fondé : embrassant la grace qu'il m'a faite en notre Seigneur Jésus-Christ, et acceptant le mérite de sa mort et passion afin que par ce moyen tous mes péchez soient ensevelis, et le priant de tellement me laver et nettoyer du sang de ce grand Rédempteur, qui a esté espandu pour tous poures pécheurs, que je puisse comparoistre devant sa face comme portant son image. Je proteste aussi que j'ai taſché, selon la mesure de grace qu'il m'avoit donnée, d'enseigner purement sa Parole tant en sermons que par escrit, d'exposer fidèlement l'Escriture-Sainte. Et mesmes qu'en toutes les disputes que j'ay eues contre les ennemis de vérité, je n'ay poynt usé de cautelle ni sophisterie : mais ay procédé rondement à maintenir sa querelle. Mais hélas! le vouloir que j'ay eu et le

zèle, s'il le faut ainsi appeler, a été si froid et si lasche que je me sens bien redevable en tout et partout; et que si ce n'estoit sa bonté infinie, toute l'affection que j'ay eue ne seroit que fumée, voire mesmes que les graces qu'il m'a faites, me rendroient tant plus coulpable : tellement que mon recours est à ce qu'estant Père de miséricorde, il soit et se monstre père d'un si misérable pécheur. Au reste, je désire que mon corps, après mon décez soit enseveli à la façon accoustumée, en attendant le jour de la résurrection bienheureuse. Touchant le peu de bien que Dieu m'a donné icy pour en disposer, je nomme et institue pour mon héritier unique, mon frère bien aymé Antoine Calvin, toutes fois honoraire tant seulement, luy laissant pour tout droit la couppe que j'ai eue de M. de Varannes; le priant de se contenter, comme je m'en tiens assuré, pour ce qu'il sçait que je ne le fais pour autre raison qu'afin que ce peu que je laisse demeure à ses enfans. En après je lègue au collége dix escus et à la bourse des poures estrangers autant. Item a Janne, fille de Charles Costan et de ma demi-sœur, à sçavoir du costé paternel, la somme de dix escus. Puis après à Samuel et Jean, fils de mon dit frère, mes nepveus chacun quarante escus. Et à mes niepces Anne, Susanne et Dorothée, chacune trente escus. Quant à mon nepveu David leur frère, pour ce qu'il a esté léger et vollage, je ne lui donne que vingt-cinq escus pour chastiment. C'est en somme tout le bien que Dieu m'a donné selon que je l'ay peu taxer et estimer, tant en livres qu'en meubles, vaisselle et tout le reste. Toutes fois s'il se trouvoit plus, j'entends qu'il se distribue entre mes susdits nepveus et

niepces n'excluant point David, si Dieu luy fait la grace d'estre plus modéré et plus rassis. Mais je croy, quant à cet article, qu'il n'y aura nulle difficulté : surtout quand mes dettes seront payées, comme j'en ay donné charge à mon frère sur qui je me repose, le nommant exécuteur de ce présent testament, avec spectable Laurent de Normandie, leur donnant toute puissance et authorité de faire inuentaire, sans forme de justice et vendre mes meubles pour en faire et retirer argent, afin d'accomplir le contenu tel qu'il est ici couché; ce vingt-cinquième d'apvril mil cinq cents soixante-quatre. Il est ainsi.

» Jean CALUIN. »

« Après l'avoir escrit comme dessus, au mesme instant ledit spectable Calvin a soussigné de son seing accoustumé la propre minute dudit testament.

» Et le lendemain qui fut le vingt sixième jour du mois d'apvril, mil cinq cent soixante-quatre, ledit spectable Calvin m'a de rechef fait appeler, ensemble spectables Théodore de Besze, Raymond Chauvet, Michel Cop, Louis Enoch, Nicolas Coladon, Jaques de Bordes, ministres de la Parole de Dieu en ceste église, et spectable Henri Seringer, professeur es arts, tous bourgeois de Genève en la présence desquels il a déclaré m'avoir fait escrire sous luy et à sa prononciation ledit testament en la forme et par les mesmes mots que dessus : me priant de le prononcer en sa présence et desdits témoins à ce requis et demandez; ce que j'ay fait à haute voix de mot à mot. Après laquelle prononciation il a déclaré que telle estoit sa volonté et dernière disposition, voulant qu'elle soit observée. Et, en plus grande approbation de ce, a prié et re-

quis les sus nommez de la souscrire avec moy : ce qu'aussi a esté fait l'an et jour cy-devant escrit, à Genève en la rue appelée des Chanoines et maison d'habitation d'iceluy. En foy de quoy et pour servir de telle preuve que de raison, j'ay mis à la forme que dessus le présent testament pour l'expédier à qui appartiendra, sous le sceau commun de nos honorez seigneurs et supérieurs et mon signet manuel accoustumé.

» Ainsi signé : P. Chenelat. »

Il est un pape que Calvin a traité comme Luther traita Henri VIII, dont il a couvert la face de boue : c'est Paul III qui, en mourant, pardonne à ses ennemis, à l'exemple du Christ sur la croix. Si vous avez assisté aux derniers moments de nos gloires catholiques, vous avez dû voir qu'avec le souffle suprême s'exhale toujours une parole d'amour pour ceux qui les firent souffrir en cette vie ; sans ce souhait évangélique, le prêtre ne dirait jamais à une ame : Proficiscere anima christiana. Calvin, son heure venue, n'a pardonné à personne. Bèze, qui va décrire les suprêmes instants de son ami, aurait-il oublié de rapporter les paroles de miséricorde qu'il aurait entendues ?

Le 27, le mal augmentant, Calvin voulut aller dire adieu aux conseillers ; « mais les bons seigneurs, raconte l'historien, firent response, qu'à cause de sa débilité et indisposition si grande, ils le prioient bien fort de ne point prendre cette peine, mais qu'eux-mêmes tous ensemble l'iroient voir, ce qu'ils firent, partant de leur chambre du conseil et allant selon leur ordre

accoustumé jusqu'en son logis. 1) » Alors le réformateur rappelant ses forces qui s'éteignoient à vue d'œil, retraça aux assistants toutes les phases diverses de cette lutte longue et pénible à laquelle ils avaient tous assisté; les dangers qu'ils avaient courus; les graces que Dieu avait répandues sur la cité, et il leur dit: « Persévérez, marchez toujours dans la voie du Seigneur et à la lumière de sa sainte Parole.

Le vendredi, 28 avril 2), les ministres de Genève et des environs s'assemblèrent dans sa chambre à coucher. Calvin les conjura de persévérer dans la voie qu'il leur avait ouverte, sans jamais perdre courage, et en se raidissant contre les assauts que le démon leur livrerait sans doute. « Dieu maintiendra, leur dit-il, la ville et l'église et les doctrines que je vous ai prêchées. Voyez, je suis de ma nature timide et craintif, et pourtant, Dieu aidant, je suis venu à bout des ennemis du dedans et du dehors, car Dieu m'a fortifié pour toujours tenir bon. » Il ajouta que «chacun se fortifiât en sa vocation et à tenir bel ordre; qu'on prist garde au peuple, pour le maintenir toujours en l'obéissance de la doctrine; qu'il y avoit des gens de bien, mais que ce n'estoit pas qu'il n'y en eût aussi de mutins et de rebelles » 3).

Alors il souleva sa main glacée et la donna à baiser à chacun des assistants.

Le vieux Farel, brisé par l'âge et la souffrance, ayant appris le danger que courait son ami, allait se

---

1) Bèze. Vie de Calvin.

2) Calvin and the swiss Reformation, by John Scott, p. 394.

3) Bèze.

mettre en route pour lui serrer la main, quand il reçut une lettre où il reconnut la signature de celui qu'il avait aimé d'une si vive affection.

« Bien vous soit, très bon et très cher frère, et puisqu'il plaît à Dieu que vous demeuriez après moy, vivez, vous souvenant de notre union de laquelle le fruit nous attend au ciel, comme elle a esté profitable à l'Eglise de Dieu. Je ne veux point que vous vous travaillez pour moy. Je respire à fort grand' peine et attends d'heure en heure que l'haleine me faille. C'est assez que je vy et meurs à Christ qui est gain pour les siens en la vie et en la mort. Je vous recommande à Dieu avec les frères de par de là. De Genève, ce 2 de may 1564, le tout vostre Jean Calvin. »

Mais Farel s'était mis en route et était arrivé à Genève, où il n'eut que le temps d'embrasser son ami et de lui dire adieu 1).

Bèze restait à Calvin, qui, par intervalles, levait les yeux au ciel et murmurait: Gemebam sicut columba.

Le 19 mai, veille de la Pentecôte, jour où, selon la coutume de l'église de Genève, les ministres soupaient en commun, Calvin manifesta le désir que ce repas eût lieu comme à l'ordinaire, mais dans sa chambre. On avait préparé un fauteuil où le malade s'assit. « Mes frères, dit-il à ses collégues, je vous viens voir pour la dernière fois, et hormis ce coup, je n'entrerai jamais à table. » Alors sa bouche s'ouvrit et murmura quelques mots de prière. Mais bien-

1) Calvin and the swiss Reformation, p. 395.

tôt il demanda à rester seul. « On va me porter dans ma chambre, leur dit-il ; une paroi n'empêchera pas que je ne sois conjoint d'esprit avec vous. »

La nuit fut mauvaise ; l'air que le malade aspirait péniblement se refoulait dans la poitrine en colonnes de feu, pendant que le froid de la mort gagnait les jambes, le côté droit, la langue, et s'arrêtait autour de cet œil qui avoit si longtemps effrayé le consistoire : c'est le dernier organe qui s'éteignit en Calvin. Le 27, il perdit connaissance et l'agonie commença : à huit heures du matin, il avait cessé de vivre. « Ce jour là, dit Bèze, le soleil se coucha, et la plus grande lumière qui fut en ce monde pour l'adresse de l'église de Dieu fut retirée au ciel. La nuit suivante et le jour aussi, il y eut de grands pleurs par la ville : le prophète du Seiguenr n'étoit plus. » 1)

Bèze ajoute : « Il y eut plusieurs étrangers venus de bien loin qui désiraient merveilleusement le voir, tout mort qu'il estoit, et en firent instance... Mais pour obvier à toutes calomnies, il fut enseveli environ les huit heures au matin, et sur les deux heures après midy, porté à la manière accoutumée, comme aussi l'avoit ordonné, au cemetière commun appelé Plein-Palais, sans pompe ni appareil quelconque, là où il gist aujourd'huy, attendant la résurrection qu'il nous a enseignée et a si constamment opérée. »

Cette calomnie dont Bèze parle ici, c'était la rumeur publique qui racontait d'étranges récits sur les derniers moments du réformateur. On disait qu'il

1) Bèze, Vie de Calvin.

avait été défendu de laisser entrer personne dans la chambre mortuaire, parce que le corps du décédé portait des traces d'une lutte désespérée avec le trépas, et d'une décomposition où l'œil aurait vu ou les signes visibles de la colère divine, ou les marques d'une maladie honteuse ; aussi s'était-on hâté de jeter sur la face du cadavre un linceul noir et de l'ensevelir avant que le bruit de la mort se fût répandu dans la ville, tant on avait peur des regards indiscrets ! Mais il arriva qu'un jeune étudiant, s'étant glissé dans la chambre du trépassé, souleva le drap, et vit des mystères qu'on avait intérêt à tenir cachés. Personne ne lui avait demandé le secret. Il écrivit :

« Calvin est mort frappé de la main d'un Dieu vengeur ; en proie à une maladie honteuse dont le désespoir a été le terme. » 1)

Cet étudiant, c'était Harennius, venu à Genève pour écouter les leçons de Calvin.

Les funérailles furent simples, comme l'avait demandé Calvin. Les conseillers, les pasteurs, les professeurs, une foule d'étrangers, accompagnèrent le cercueil jusqu'à Plein-Palais.

« Il avoit vécu, quant à cette vie mortelle, l'espace de cinquante-cinq ans, moins un mois et treize jours, desquels il avoit passé justement la moitié au saint ministère, parlant et escrivant, sans avoir jamais rien

1) Calvinus in desperatione finiens vitam obiit turpissimo et foedissimo morbo quem Deus rebellibus et maledictis comminatus est, prius excruciatus et consumptus, quod ego verissime attestari audeo qui funestum et tragicum illius exitum et exitium his meis oculis praesens aspexi. Joann. Harennius apud Petr. Cutzenum.

changé, diminué ou ajouté à la doctrine qu'il annonça. »

Bèze se trompe, ainsi que l'a reconnu Liebe; Calvin avait, à diverses reprises, revu l'Institutionqui renferme sa symbolique tout entière 1).

« Le Seigneur exerça, ajoute son panégyriste, le bienheureux réformateur, en des personnes qui le touchoient de bien près; mais il est pis advenu à Jacob et à David. » Bèze veut parler ici de la famille d'Antoine qui « donna l'exemple d'une désunion complette et de grands écarts. » 2)

---

1) Nous avons déjà fait remarquer au lecteur divers changements opérés par Calvin à son œuvre primitive : ajoutons ici que dans l'édition de 1539, in-fol. : Argentorati, apud Vuendelinum Rihelium, mense augusto, la dédicace à François Ier est altérée dans divers passages, par exemple page 6, lignes 3 à 19, page 10, lignes 24 à 36.

2) Galiffe, Notices, p. 111, t. III. Voici les détails que donne cet historien sur la famille de Calvin.

Antoine Calvin, reçu bourgeois de Genève, le 3 août 1546, gratis, en considération de son frère; du CC en 1558; des LX en 1570, mort en 1573. Il testa le 28 mars 1569. Il eut pour femmes

1° Anne, femme de Nicolas Le Fert, divorcée pour adultère, et remariée à noble Jean Louis Ramel;

2° Le 14 janvier 1560, Antoinette Commelin, veuve de noble Jean de Saint-André, ministre, fille et héritière de Toussaint Commelin, bourgeois de Douay. Il eut du premier lit :

1° Samuel Calvin, fils désobéissant réduit à un tiers de portion héréditaire, vivant en 1590;

2° David Calvin, encore plus désobéissant, réduit à un sixième, né en 1551;

3° Anne, femme de Firmin Bachelier, qui fut reçu bourgeois de Genève, gratis, en 1565, pour l'amour de son beau père;

4° Suzanne, morte de la peste à 21 ans, en 1571, et du second lit;

5° Jean;

6° Dorothée;
7° Judith;
8° Marie.

Ces trois dernières sont mortes de la peste en 1571.

Jean Calvin du CC en 1590, mourut en 1601, testa, sans enfants, le 10 juillet 1590, en faveur de sa mère à laquelle il substitua Pierre de Saint-André son frère.

CHAPITRE XXI.

CALVIN ECRIVAIN.

Calvin et Luther en chaire. — Causes de l'infériorité oratoire de Calvin. — Il dédaigne l'image. — Les deux auditoires Genevois et Wittembergois. — Le moi dominant en Calvin. — Les Libertins. — A quel degrés divers les deux réformateurs sont maitres de leur style. — Calvin est-il un des créateurs de la langue française? — Procédés syntactiques.

La réforme ne peut se glorifier que d'un grand écrivain. Luther, en chaire, orateur et citoyen, est un type qui n'a point eu de modèle dans le protestantisme. Le docteur avait fait une étude approfondie des livres saints, des pères et des poètes; il savait par cœur Virgile, les prophètes, et le peuple saxon, surtout. Mathésius nous le représente descendant au fond des mines pour écouter la conversation des ouvriers, s'asseyant au milieu des champs pour parler d'agriculture avec un laboureur; s'arrêtant devant l'étal d'un boucher pour connaître toutes les parties d'un animal dépecé; interrogeant le lapidaire pour apprendre le nom des pierres précieuses qui ornent la couronne du-

cale; et les jours de marché, étudiant les dialectes des paysans, des marchands, des nobles et des soldats. A tous ces idiomes divers, il avait pris des vocables techniques, des proverbes de halles, des tropes de cabaret, pour les fondre dans une langue dont lui seul avait le secret. Un jour, il a besoin de frapper vivement l'imagination, il va parler de l'empereur Charles V. Après avoir appelé à son aide le ver de terre, l'argile, la boue, comparaisons qu'emploie l'Ecriture sainte pour peindre notre magnifique néant, il cherche dans le vocabulaire de la charpente une expression que tous les ouvriers connaissent, et il cloue à grands coups de marteaux l'empereur dans sa bière : et l'auditoire, ému d'effroi, regarde à terre, comme si la pierre allait s'ouvrir.

Le Saxon était venu dans un moment où toutes les vérités évangéliques étaient dans leur fleur. De là cette variété inépuisable d'images toutes catholiques qu'il avait à son service pour prêcher l'évangile. Il convoque dans ses sermons les séraphins, que la réforme ne veut plus invoquer depuis qu'elle en a fait de pures allégories; il mande Satan et ses légions qu'elle a relégués dans un monde imaginaire; il sonne la trompette du jugement qu'elle a brisée; il fait crier le mauvais riche qu'elle ne regarde plus que comme un mythe; il ouvre les sépulcres du feu éternel qu'elle a fermés; enfin, il emploie pour remuer les ames endormies des tropes qu'elle a bannis de son langage depuis l'invasion du rationalisme. Quand donc Calvin aurait été aussi admirablement organisé que Luther pour la chaire, son infériorité relative s'expliquerait facilement : lorsqu'il vint la

raison avait prévalu contre la foi ; la source de ces images si puissantes sur les masses par la poésie dont elles sont empreintes, était tarie pour lui ; l'arbre de vie avait été dépouillé. Luther dut ses plus beaux succès à l'abandon du syllogisme. Calvin crut continuer l'œuvre du moine, à l'aide de la formule aristotélicienne, et il se fit logicien en chaire, c'est à dire que pour sacrifier au Seigneur il gravit la montagne avec sa monture, suivant la pittoresque expression de son rival ; tandis que Luther conseillait de faire comme Abraham, et de laisser l'âne dans les champs.

Luther avait un autre avantage sur Calvin. Il opérait sur un idiome qui appartient en toute propriété au premier venu ; qui se ploie à toutes les exigences du philosophe, à toutes les fantaisies du poète, à tous les caprices de l'artiste, toujours neuf dans son travail incessant de transformation. Heureusement pour cette belle langue teutonique, il se trouva que l'homme qui était chargé de la représenter en chaire était tout à la fois théologien, historien, poète et linguiste surtout. Quand on ouvre un sermon de Martin, on se croit à Rome, à Athènes, à Jérusalem : c'est tour à tour une élégie israélite sur les rives du Jourdain, une harangue des Gracques, une satyre de Juvénal. « Le voilà ! il va, vient, brise, brûle les haies qu'il ne peut franchir, roule comme un rocher ; escalade monts et vaux à la façon du diable 1). »

---

1) Voyez : Reformations-Almanach für Luthers Verehrer, Erfurth 1817.

La taille de Calvin était souple, sa poitrine étroite, les veines de son cou saillantes, sa bouche bien faite, ses lèvres d'une pâleur bleuâtre, son front large, osseux et sillonné de rides. Rien d'inspiré dans sa figure, mais des rugosités précoces qui accusent un travail extraordinaire. A le voir on devinait une organisation qui avait besoin du silence de la méditation pour se féconder. Aussi, rien d'inattendu dans sa parole. Luther, en montant en chaire, ne savait pas, comme il le raconte, ce qu'il allait dire à ses auditeurs. La Bible ouverte au premier feuillet venu, un nuage qui passe au dessus du temple, un rayon de soleil qui traverse les vitraux, le dernier mot d'un de ses disciples qu'il vient de quitter, sont pour lui autant d'inspirations. Plus d'une fois il lui arriva de prendre pour texte d'une harangue contre la papauté quelques unes de ces figures fantastiques qu'un maçon allemand avait attachées aux murs de l'église. Calvin improvisait aussi, mais il avait besoin de se passer la main sur le front, pour rappeler à son souvenir le discours préparé d'avance. Sa mémoire était merveilleuse; il disait tout ce qu'il avait pensé, et dans l'ordre de la génération des idées. C'est l'homme de la méthode. Ne lui demandez ni jets, ni flammes, ni couleurs; son rôle n'est pas d'éblouir, de surprendre ou de passionner; mais de raisonner et de convaincre. Comme il n'a jamais pleuré, ce ne sont pas des larmes qu'il cherche à faire répandre, mais le silence qu'il demande et ravit souvent à celui qui l'écoute.

Calvin n'a ni la parole chevaleresque de Luther, ni la période harmonieuse de Mélanchthon, ni l'a-

ventureuse expression de Zwingli; mais il leur est supérieur à tous par la propriété des termes; ôtez ou changez un mot, et vous risquez de lui enlever une idée. Entêté comme maître Martin, il n'a pas les scrupules de conscience de maître Philippe. Une fois qu'il veut, il fait comme le Saxon, et n'a peur ni des rochers, ni des haies; seulement, aperçoit-il son adversaire, il se blottit pour le guetter. Il est de la nature du serpent, sa force est dans la ruse. Jusqu'au moment de paraître devant Dieu il fit de la finesse. Son acte «de candeur» dicté au notaire Chenelat, « son murmure de colombe» devant Bèze, sont des traits profonds de caractère. Peut-être croyait-il tromper Dieu comme il avait trompé ses concitoyens. Il n'y a pas dans l'histoire de la réforme de comédien plus habile; son triomphe est dans le rôle qu'il joua au procès de Servet. Gibbon a dit : « Je suis plus scandalisé de la seule exécution de Servet que de toutes les catacombes d'Espagne et de Portugal 1).» Pour être juste il aurait dû ajouter que jamais l'inquisition vénitienne n'eût joué la mansuétude aussi bien que Calvin.

Calvin comparait le pécheur à un ennemi, le verbe divin à une épée qui doit frapper le coupable sans qu'il ait le temps de deviner ou de parer le coup 2). Sa voix était lente, entrecoupée et s'exhalait péniblement d'une poitrine oppressée par un asthme héréditaire; aussi sa parole se retrouvait-elle tout entière

1) I am more deeply scandalized at the single execution of Servetus than at the hecatombes wich have blazed in the Auto-da-Fes of Spain and Portugal.

2) Lettre à Sommerset.

au sortir du sermon dans des cahiers où elle était recueillie par un scribe placé au pied de la chaire de l'orateur, et qui vivait de cette transcription orale 1). L'auditeur avait tout le temps de suivre le prédicateur, de le deviner souvent, et s'il était venu avec un cœur indocile, de retourner dans son cerveau quelque objection contre l'argumentation du ministre. L'avantage reste encore ici à Luther.

L'auditoire saxon ne ressemblait pas à l'auditoire genevois. Quand Martin monte en chaire, vous voyez se presser dans l'église de Tous les Saints des moines apostats qui ont jeté le capuchon pour obéir à de grossiers instincts, des religieuses échappées du cou-

---

1) Vir quidam erat Genevae qui in Calvini concionibus scribendis victum sibi comparabat. Asthmaticus erat et lente loquebatur, ideoque facile erat scribere quae pronunciabat. Multo magis mihi placent Calvini commentarii quam ejus conciones quas nunquam scripsit. Scaligeriana secunda. Les sermons manuscrits de Calvin, au nombre de deux mille vingt-trois, forment 44 vol. in-folio, à la Bibliothèque de Genève. Senebier, hist litt., t. 1 et 2, p. 256 à 258. Catalogue raisonné, p. 312 à 314. Ces sermons embrassent un espace de onze ans seulement, 1549 à 1560. Ceux qu'il prêcha en 1536, lors de son premier séjour à Genève, à Strasbourg, à l'Eglise française, à Francfort, sont plus nombreux peut-être. Denis Raguenier, qui les écrivait à l'église, a recueilli les discours évangéliques; Jean Budé et Charles de Joinvillers, les leçons à l'auditoire de théologie. Nicolas des Gallars, François Bourgoing et Jean Cousin ont sténographié quelques uns de ses sermons. André Spifame a transcrit les sermons sur l'épître aux Galates (Seneb. cat. 314,) qu'on a depuis imprimés, et ceux sur les épîtres aux Romains, restés manuscrits et qui se trouvent à la Bibliothèque de Berne. Il existe encore de Calvin, Cop et Bèze, une collection de divers sermons ou homélies sur le Vieux et Nouveau-Testament, MSS, n. 15. Les discours qu'il prêchait en France et qui se terminent toujours de la même manière: Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous, n'ont point été recueillis, ou se seront perdus.

vent et qui attendent l'époux qu'on leur a promis, des électeurs qui sortent de l'abbaye où ils ont bu à grandes rasades le vin des presbytères catholiques, des chevaliers qui chassent aux moines sur les grands chemins, des docteurs en travail d'une nouvelle Jérusalem, des juristes qui veulent réédifier la parole écrite, des juifs qui attendent un Messie, des écoliers qui ont brûlé en place publique Aristote et les décrétales, des paysans à qui pèse le joug de leurs seigneurs, de pauvres ames qui sont en quête de la vérité. L'orateur a des paroles et des images diverses pour ces chrétiens bigarrés.

Si vous vous placez dans l'église de Saint-Pierre à Genève, parmi le peuple qui écoute Calvin, vous ne retrouverez pas cette abondance d'individualités qui vous ont frappé dans l'église de Tous les Saints. L'auditoire est en partie composé de marchands qui ont mis beaucoup plus de courage à défendre leurs boutiques que leur foi, et ont adopté la réforme moins par amour pour la symbolique nouvelle que par antipathie pour une maison ducale qui les menaçait dans leur indépendance. Ce peuple ressemble bien au peuple de toutes les communions réformées des grandes cités: il est vain, médisant, indocile, rétif, menteur et libertin, mais il n'est pas gangréné et souillé comme le peuple saxon; il n'a pas donné ces grands scandales de luxure, d'avarice, d'impiété, qui nous contristent en lisant la lutte des paysans germains contre les électeurs saxons.

Calvin a pris soin de rassembler dans un de ses sermons les traits principaux de la physionomie religieuse de Genève au seizième siècle. Vous allez ju-

ger si les plaies de la société catholique étaient assez profondes pour désespérer de leur guérison.

« Les uns pratiquent le proverbe ancien d'estre près du mouslin et loin de Dieu, les autres ont les oreilles battues et les cœurs nullement touchez. Dieu n'omet nul moyen pour avancer notre salut ; craignons donc ceste reproche qu'il fait par son prophète Esaïe au chapitre LXV : J'ay tout le jour espandu mes bras à ce peuple rebelle. Si ceulx qui sont errans par les déserts de la papaulté ne seront point épargnez quand ils n'auront cheminé droit, je vous prie, que sera-ce de nous qui sommes nourris comme en la maison, soubs les yeulx de nostre père céleste ! Les uns ont abandonné le pays de leur naissance pour se ranger en une église chrestienne, les aultres ont eu plus de privilèges que Dieu les est venu visiter en leur nid. Maintenant si ceulx qui sont natifs du lieu ne recognoissent un tel bien pour se dédier du tout à Dieu, lequel s'est ainsi approché d'eulx, une telle ingratitude demeurera-t-elle impunie? Plustot qu'ils dient, Seigneur tu as basti ton temple et dressé ton autel au milieu de nous ; fay nous doncques la grace de nous purifier afin que nous ne souillions point par nos ordures la saincteté de tes dons et que nous ne tournions point en opprobre la gloire de tes bénéfices 1). »

Voici maintenant le tableau de la nouvelle église : c'est une curieuse étude de mœurs. Ici le prédicateur est historien.

---

1) 4 Sermons de matières utiles pour nos temps.—Sur le Sacrifice d'Abraham. — Sur les Dix Commandements. — Sur la Naissance, Passion, Mort, Résurrection et Ascension de J.-C. — Sur la Providence et l'Election éternelle..

« Quant à ceulx qui sont venus de loing qu'ils advisent de se gouverner saintement, comme en la maison de Dieu. Ils pouvoyent bien vivre ailleurs en desbauches, et ne falloit point qu'ils bougeassent de la papaulté pour mener un train dissolu. Et de fait il y en a aucuns auxquels il vauldroit mieux s'estre rompu le col que d'avoir jamais mis le pied en ceste église pour s'y porter si mal. Les uns s'adjoingnent aux gaudisseurs pour les endurcir en leur malice, les autres seront gourmans et yvrognes, les autres mutins et noiseux. Il y a des mesnages où les maris et femmes sont comme chiens et chats. Il y en a qui haulsent leurs estas et contrefont les seigneurs sans propos, sont addonés ès pompes et superfluités mondaines; les autres deviennent si délicats qu'ils ne savent plus ce que c'est que de travailler et il n'y a nul contentement pour la nourriture. Il y en a des mesdisans et détracteurs qui trouveroyent à redire aux anges de paradis; et d'autant qu'ils crèvent de vices, ils mettent toute leur saincteté à contrerôler leur prochain. Cependant il leur semble à tous que Dieu est bien tenu à eulx, de ce qu'ils ont fait le voyage de Genève, comme s'il n'eût pas mieux valu qu'ils feussent demeurez sur leur fumier que de venir faire tels scandales en l'église de Dieu. » 1)

L'orateur n'a pas tout dit; il a manqué de courage. Il aurait dû prendre cette grande espée du Seigneur, dont il nous parlait tout à l'heure, pour en frapper au visage tous ces banqueroutiers, ces marchands félons, ces chevaliers d'industrie échappés de

1) Etudes littéraires sur les Ecrivains français de la Réformation; par A. Sayous. Genève, 1839, in-8o.

Lyon, non pas pour fuir l'œil de Dieu dont ils ne s'inquiètent guère, mais des créanciers qui n'ont pas comme le Seigneur l'éternité pour attendre, et une justice humaine dont le pied boiteux aurait fini par les atteindre sur la terre de France pour les clouer au gibet ou à la potence.

L'absence de natures fortement accentuées dans le temple réformé, a exercé une funeste influence sur la parole de l'orateur : même quand vous prêteriez à Calvin cette admirable langue allemande, si puissante à créer, vous ne l'élèveriez jamais jusqu'à la hauteur de son rival. Ce que nous louerons en lui, c'est un langage franc, un syle lumineux, une logique serrée, et des saillies plutôt que des mouvements d'éloquence. Parfois le prédicateur semble s'émouvoir, ses lèvres se gonflent, son œil brille, l'auditoire est dans l'attente. Savez-vous qui a pu changer ainsi la nature de Calvin, réchauffer son ame, passionner son style? Regardez, vous trouverez entre les nefs, d'ardents ennemis du réfugié français, connus sous le nom de Libertins. Vous les reconnaîtrez aisément à leur air moqueur, aux sourires qui errent sur leurs lèvres, à leur physionomie empreinte de dédain et de raillerie. Maudits « gaudisseurs» qui écoutent le ministre avec une joie d'écolier, restent froids comme du marbre à ses transports évangéliques, et, au sortir du temple, commentent entre eux le discours de maître Jehan, et se vengent de ses boutades par des quolibets qu'il peut entendre de la vieille sacristie du temple, où il est allé s'essuyer le front et se reposer. Ces rires durent la journée tout entière, et vont se renouveler le soir dans les tabagies genevoises. Calvin est sans pitié

pour ces « jeteurs de brocards », il les presse, il les talonne, il les poursuit de sa colère : sa parole ne ressemble pas à un feu d'étoupe, comme tout à l'heure, quand elle se prenait à cette plèbe mercantile chassée de Lyon pour ses méfaits; mais elle brille comme le buisson ardent; car ces gaudisseurs représentent les mauvais citoyens, les renieurs du ministre. Le rôle de Calvin a grandi, c'est un tribun. Le voici en présence des Libertins, écoutez-le :

« Il ne me chault (importe) des mocqueurs qui disent que nous en parlons bien à nostre aisé, et ce n'est point à moy qu'ils s'attachent, d'autant qu'il n'y a rien ici de mon creu, comme on le croit. Autant en dis-je de tous les philosophes qui en prononcent leur sentence sans savoir comment : car puisqu'ils ne veulent escouter Dieu, lequel parle à eulx pour les enseigner, je les adjourne devant son siège judicial, là où ils orront sa sentence, contre laquelle il ne sera plus question de replicquer. Puisqu'ils ne daignent maintenant l'ouïr comme maistre, ils le sentiront alors leur juge en despit de leurs dents. Les plus habiles et les plus rusez se trouveront yci trompez en leur compte. Qu'ils soyent stylez tant qu'ils vouldront, à renverser ou obscurcir le droict; leurs chapperons fourrez auxquels ils se mirent, et en s'y mirant s'aveuglent, ne leur donneront point la cause gaignée. Je dis ceci, pour ce que messieurs les conseilliers, juges et advocas, non seulement entreprennent de plaider contre Dieu, pour avoir privilège de se mocquer de luy : mais en rejetant toute l'Escripture saincte, desgorgent leurs blasphèmes, comme des arrests souverains. Et tels marmousets se-

ront si orgueilleux, qu'après qu'ils auront dict ce mot, ils ne pourront souffrir que raison ne vérité ait lieu. Si est-ce qu'en passant, je leur annonce qu'il vauldroit beaucoup mieux qu'ils pensassent quelle horrible vengeance est apprestée à tous ceulx qui convertissent la vérité en mensonge. Que les docteurs de chambre et de table ne prennent point yci un degré trop hault pour eulx, c'est de gergonner contre le maistre céleste, auquel il nous convient tous donner audience. Les beaulx titres ne feront yci rien pour exempter personne, sinon que messieurs les abbez, prieurs, doyens et archediacres seront contraints mener la danse en la condamnation que Dieu fera. Si messieurs les courtisans ont accoustumé de contenter les hommes par leur eau béniste, qu'ils n'attendent pas de faire le semblable à Dieu. Que tous gaudisseurs se déportent de donner leurs coups de bec, de jecter leurs brocars accoustumez, s'ils ne veulent sentir la main forte de celui à la parole duquel ils devroyent trembler. C'est un abus trop lourd de se faire accroire qu'en me prenant à partie, ils n'auront plus Dieu pour juge. Qu'ils raclent mon nom de leurs papiers en ceste matière, d'autant que je ne préten sinon que Dieu soit escouté et obéi, et non pas de gouverner les consiences à mon appétit, ne de leur imposer nécessité ou loy. — Quant aux autres qui ne rejectent point la parolle de Dieu en telle fierté, et cependant toutesfois sont si infirmes et lasches, qu'on ne peut les faire bouger, je les exhorte qu'ils pensent un peu mieulx à eulx, pour ne se plus flatter comme ils ont faict. Qu'ils ouvrent les yeux, etc., etc. »

Cette substitution de l'homme à Dieu, de la créature à l'infini, de l'œil de chair à la lumière éternelle, n'est pas seulement un accident dans Calvin, c'est une forme qu'il affectionne, un artifice humain qui s'ôte à sa parole toute puissance dogmatique. Pour Calvin, le Libertin est comme le spectre de Banco : il apparaît à tout instant ; mais le fantôme du prédicateur n'effraie pas autant que celui du poète. Vous en jugerez :

« On voit des autres dissolutions tellement que tout en est plein, que les paillardises seront toutes communes ; et encore ces canailles viendront ici jouer de passe passe ; quequand il y en aura un d'entre eulx convaincu de paillardise, ils diront : — Ho ! ce n'est pas cestuy-là, c'est un autre qui est à cent lieues d'ici ; et il ne sera pas question seulement de se mocquer des hommes, mais de Dieu ; et son nom sera là prophané et exposé en opprobre. Quand donc tout sera bien conté et rabattu, et qu'on aura regardé la chose, il semblera que la parole de Dieu ne nous serve plus sinon d'esclairer, afin qu'on nous contemple de loin, et que les papistes et autres infidèles soyent là ordonnez pour nous juger des énormités et vilenies qui règnent entre nous. Et de moy, je puis dire que j'ai honte de prescher la parole de Dieu en ce lieu, quand il y a des confusions si vilaines, comme on les y voit, et que s'il estoit à mon souhait particulier, je désireroye que Dieu m'eust retiré de ce monde et que je ne deusse point yci vivre trois jours en tel désordre qui y est. » 1)

1) In einer Predigt über die erſte Epiſtel an Timotheus wider ſeine

Nous aussi catholiques, nous vîmes un jour, il y a de cela deux siècles, un prêtre monter en chaire, et, montrant ses cheveux blanchis dans le saint ministère, trembler d'épouvante à la vue du Dieu qui devait bientôt le juger. Mais cet évêque, car c'était Bossuet, ne demande pas à quitter le poste où la Providence l'a placé. Il veut mourir en saluant de son dernier regard cette sainte église que lui a confiée le Seigneur. C'est au milieu de sa carrière que cette parole de douleur tombe des lèvres de Calvin : — « Je désireroye que Dieu m'eust retiré de ce monde et que je ne deusse point vivre trois jours en tel desordre qui y est. » Calvin n'a donc point encore « accompli la régénération morale d'etout un peuple et donné à une société nouvelle, formée de tant d'élémens divers, la force et la solidité qui, dans les institutions de ce monde, ne proviennent ordinairement que de la durée et de la tradition ; » 1) autrement que signifierait ce cri de désespoir ?

En lisant ces feuillets où un habile sténographe a recueilli si longtemps la parole du réformateur, le cœur se serre à l'apparition incessante de ce moi qu'on appelle Calvin, ver terrestre qui voudrait vainement sortir de la fange. Et il n'eût tenu pourtant qu'à cet orateur de trouver la lumière, il fallait qu'il cessât de regarder la terre ; cela lui arrive quelquefois, comme dans cette représentation des méchancetés de l'homme :

Gegenparthei in Genf, ſieht man unter andern auch, wie es ſeine Art war, von dem glühenden Zorn zu einer apoſtoliſchen Wärme überzugehen. Paul Henry, t. 2, 80, Beilage 9.

1) Etudes littéraires, par Sayous.

Le salaire de ceux qui auront travaillé pour nostre profit, quand il sera retenu par nous, criera jusqu'au ciel et faudra que toutes créatures rendent tesmoignage du tort et de l'extorsion que nous aurons faits envers nos prochains; ainsi que le prophète Habacuc en parle; que les parois des maisons qui auront esté bâties de fraudes et rapines crieront haut et clair; que elles feront là le chantre et le sous-chantre; qu'elles respondront des deux côtés; que l'une dira : Voici le sang! l'autre, voici meurtre; l'autre, voici fraude; l'autre, voici cruauté; l'autre, voici pillage, voici avarice; voici parjure, voici larrecin, voici malice.

Nous avons vu que Luther s'était créé un idiome que nul autre après lui n'eut le don de parler, parce qu'il était le reflet intime de l'orateur en qui le peuple saxon aimait à trouver la personnification complète d'un monde idéal. Envoyé de Dieu pour révolutionner la société allemande, le moine avait senti le besoin d'une langue multiple pour parler au prêtre, au moine, au chevalier, au juriste, à l'écolier, au peuple surtout; qui seul peut changer l'accident transitoire en fait historique. Les termes les plus grossiers, il ne les bannit pas de son vocabulaire oratoire, mais il sait en relever l'aspect par des artifices de maître. Ce bonheur arrive rarement à Calvin. Les deux réformateurs vont se rencontrer ici :

« Enfans, dit Luther dans une de ses postilles, il est un lait qui est plus doux que celui de la mère, un bouillon qui vaut mieux que celui que tu mangeais au logis de ton père; c'est le lait de la parole

divine, c'est la manne tombée du ciel que tu trouveras à la table sainte. » 1)

Calvin, par suite de son dédain pour la forme, change souvent la chaire en tabagie.

« Aujourd'hui, si tost que les enfans auront dix ans, ils cuideront estre hommes, il faudroit leur donner des verges quinze ans après qu'ils portent les enseignes d'hommes; car ce ne sont que de petites ordures; et de souffrir nulle correction, nulle doctrine, il n'en est nouvelles : il leur semble qu'on leur feroit tort et injure... Ces petits rustres font les braves et lèvent les cornes : ils ne savent que c'est de discipline en façon que ce soit; ce ne sont que merdailles, et néanmoins ils veulent contrefaire les hommes. Et les fils de Jacob qui estoyent nagez et advisez pour conduire un mesnage, encore voyons-nous qu'ils estoient retenus sous la conduite et l'obéissance de Job. » 2)

Nous comprendrons maintenant qu'avec un mépris si affecté pour l'image, Calvin, comme pamphlétaire, soit resté si inférieur à son rival. Tous deux se sont attaqués, dans leur vie, à des papes et à des empereurs. L'un, avec son style tempéré, n'a pu s'élever qu'à la caricature, tandis que l'autre, avec ses colères poétiques, a produit quelques magnifiques tableaux. Il faut les suivre dans leur lutte avec Clément VII et Paul III. Il s'agit de souiller la papauté dans son humaine personnification. Calvin remue le ruisseau et en jette la lie à la tête du pontife, comme ferait Crespin, le relieur théologien de Genève; tandis que Luther

1) Mathesius.
2) Deuxième sermon sur Job. — Paul Henry, t. I, p. 205.

appelle à son aide cette grande figure des livres saints qu'on nomme le diable, et qui entre dans le corps du vicaire de Jésus. Le démon, c'est son second habituel dans tous ses duels, un second qui prend toutes les formes : séraphin, crapaud, serpent, spectre sanglant, ange et homme. Satan apparait aussi dans l'œuvre de Calvin, mais enveloppé de telles obscurités, qu'on ne peut deviner si c'est un être réel, ou une illusion.

Luther, dans ses querelles avec le catholicisme, est resté constamment légendaire; Calvin, semble rejeter toute espèce d'anthropomorphisme : il y a en lui du sang de rationaliste.

La syntaxe elle-même a chez les deux réformateurs un aspect tout différent. Luther est le roi de son style. Dès sa première lutte avec Tézel, obligé, pour se faire comprendre, d'emprunter la langue des couvents, il use d'un rudiment qui est à lui, et n'appartient ni à saint Thomas ni à Cicéron. Il invente et il crée; son Doctorculus, son Sanctulus, son Perdiabolus, ne se trouvent ni dans Varron, ni dans Scot. Plus tard, il se met à étudier le grec et l'hébreu, parle allemand à ses auditeurs, et dans sa diction aux couleurs orientales, reste toujours teuton. Le moine, dans sa syntaxe, est aussi démagogue que dans ses positions affichées sur les murs de l'église de Tous les Saints : il traite le mot comme le pape : pour lui pas de couronné.

Calvin, dans sa vie théologique, a parlé en deux langues; d'abord en latin, puis en français. Dans ce double idiome, sa phrase a presque constamment

des aspects uniformes. On voit qu'il a étudié Rome en scholiaste plutôt qu'en artiste. C'est le sigisbé de Cicéron ; il le suit partout, s'inspire en lui, et par lui pense et écrit : même artifice, même procédé, mêmes allures de style. Plus tard, il délaisse Cicéron pour Augustin, sans que le soleil d'Afrique puisse jamais échauffer son imagination. Il traite la langue comme le sculpteur la pierre, plastiquement.

Même en restant maître du signe matériel, il est ordinairement dominé par le procédé syntactique. Au moment où il comprenait dans les desseins de sa propagande religieuse, la nécessité d'un instrument vulgaire, il subissait l'influence latine. Dans cette dédicace à François Ier, la plus belle page qu'il ait écrite, on sent partout l'écolier qui s'est usé aux grammaires de Mathurin Cordier ; c'est un traducteur qui n'a pas de joie plus vive que, lorsqu'à force de labeur, il a su donner à sa syntaxe une physionomie romaine 1).

Ainsi, malgré toutes ses belles qualités de style, clarté, abondance, richesse, Calvin ne saurait prendre place parmi les créateurs de la langue fran-

---

1) M. Sayous, dans ses belles études littéraires, a donné divers exemples de cet attachement de Calvin à la tournure latine. Nous en citerons quelques exemples.

Vous mesmes nous pouuez estre tesmoin, sire, par combien fausses calomnies, elle est tous les iours diffamée (la Réforme).

C'est fraude et trahison que sans cesse, elle est notée de sédition et maléfice.

Ici est ôté le congé d'ouurir la bouche.

Et ne pensez pas que je tasche à traiter ici ma défense particulière pour impétrer retour au pays de ma naissance.

çaise. Au lieu de la pousser hors de la voie latine, il l'y maintint. Il ne fut révolutionnaire, ni comme sectaire, ni comme écrivain; son style est gallo-romain, sa symbolique protestante réformée.

CHAPITRE XXII.

INFLUENCES DE CALVIN.

Calvin n'a apporté au monde aucune vérité. — Articles principaux de sa Symbolique repoussés par l'école protestante.—Il a gâté les mœurs de Genève. — Témoignage de M. Galiffe. — Il a perverti les instincts de ses coreligionnaires. — Manie de dispute introduite dans la théologie. — Le culte des arts délaissé. — Son despotisme survit au Réformateur et fait place à l'anarchie des doctrines.

En 1835, on proposa à Genève d'élever un monument à Calvin, dans la cathédrale de Saint-Pierre. Sur une pierre granitique on aurait écrit : « Au Réformateur des lois et de la religion! »

La proposition ne fut point agréée.

La vénérable compagnie des pasteurs, se rappelant qu'en 1535 Genève avait gravé sur les murailles de l'Hôtel-de-Ville les titres de Calvin à la reconnaissance du monde chrétien, décida que cette inscription suffisait. Vous la connaissez.

EN AOUT 1535,
LA TYRANNIE DE L'ANTECHRIST A ROME
AYANT ÉTÉ ABATTUE,

ET SES SUPERSTITIONS ABOLIES,
LA RELIGION SAINTE DE JÉSUS-CHRIST
AYANT ÉTÉ RÉTABLIE DANS SA PURETÉ,
ET L'ÉGLISE REMISE EN BON ORDRE.
DANS CE MÊME TEMPS,
LES ENNEMIS AYANT ÉTÉ REPOUSSÉS ET MIS EN FUITE,
LE SENAT ET LE PEUPLE DE GENÈVE
ONT ERIGE CE MONUMENT
COMME UN MEMORIAL PERPETUEL DE CES CHOSES,
ET L'ONT FAIT PLACER DANS CE LIEU
POUR TEMOIGNER
AUPRÈS DE LEURS DESCENDANTS
DE LEUR GRATITUDE ENVERS DIEU 1).

Maintenant nous sera-t-il permis de demander à quiconque aura lu notre livre comme il a été écrit, c'est à dire sans colère, s'il croit que le réformateur ait été pour Genève un apôtre du Christ, un prophète suscité de Dieu, un missionnaire de vérité: beaux noms que Bèze a prodigués à Calvin? Léon Judae saluait ainsi Zwingli, et Aurifaber, Luther: Zwingli que le moine saxon regardait comme un démon incarné; Luther, que Calvin traita de fou furieux. Vous avez dû voir, dans le cours de cette histoire, si jamais ame humaine fût autant que celle de Calvin, vaniteuse, despote et intolérante. « L'enfer avec Bèze, avait-on coutume de dire à Genève, plutôt que le paradis avec Jean de Noyon. » De quel instrument se serait donc servi la Providence pour se révéler aux hommes? Si cette pierre dit vrai, si Ge-

1) L'Ombre de Rousseau à Calvin.

nève, avant 1535, était plongé dans les ténèbres de la superstition, quelles vérités Calvin a-t-il donc fait luire? Etudions la lumière qu'il vint apporter à ce peuple déchu. Mais qui nous guidera? Nos frères de la réforme repousseraient le témoignage d'écrivains catholiques; eh bien! appelons-en au protestantisme.

Le livre d'or de Calvin est son Institution chrétienne : ouvrons-le donc.

Et d'abord, que dire de ce symbolisme trinitaire que le réformateur veut imposer à sa communion? Gentilis l'a ouvertement repoussé; mais Gentilis est récusé par Bèze et Drelincourt. Voici venir Hennius, ce pur disciple de l'Evangile, comme on le nomme en Silésie. Hennius n'a-t-il pas dénoncé Calvin comme un docteur qui a judaïsé, corrompu la Bible, dénaturé la parole de Dieu, falsifié les textes scripturaires et blasphèmé la Trinité 1)?

Ainsi donc la pierre a menti!—Calvin n'a pas apporté à Genève la vérité touchant le dogme de la Trinité.

Nous connaissons son mythe eucharistique, où le catholicisme n'a pu trouver ni corps, ni ame, ni idéalisme, ni réalité : c'est sa gloire dans l'école genevoise. Il en a poursuivi le triomphe avec une persévérante obstination. Et les luthériens ont traité son

1) Calvinus Judaïzans, sive confutatio corruptelarum in explicandis scripturae testimoniis in veteri testamento de trinitate. In-8°. Francfort, 1575.

Paraeus voulut défendre l'honneur de Calvin. Hennius se remit à l'ouvrage et publia : Anti Paraeus, id est refutatio in defensionem corruptelarum quibus Joannes Calvinus scripturae testimonia de trinitate et Christo corrupit. Wittebergae, in-4°, 1594.

système cénique plus mal encore que les catholiques. Le protestant qui l'attaqua le plus vivement n'est point une intelligence obscure; c'est un humaniste qui, à vingt ans, lisait dans cette chaire de Wittemberg que Mélanchthon avait si magnifiquement occupée; qui, à vingt-quatre ans, était principal du collège d'Eisleben, où naquit Luther; à trente-trois, doyen général de Mansfeld; à trente-cinq, professeur de théologie d'Iéna; Grawer, enfin, qui s'est pris à la métonymie de Calvin, comme Martin aux moines de Cologne, et la terrassée, aux applaudissements de ses coreligionnaires 1). Jamais Dominicain de Leipzig ne parla de Hutten aussi irrévéremment que Grawer de Calvin. Croiriez-vous qu'il pose en tête de l'un de ses livres ce titre véritablement intraduisible? Absurda, absurdorum, absurdissima Calvinistica absurda 2), et le pamphlet obtint un grand succès.

La pierre a donc menti! Grawer vous dit que la métonymie de Calvin est une absurdité. Pélisson le catholique était plus poli.

Aux yeux du réformateur, le système sur la prédestination est une révélation céleste. A Genève, dire du mal de ce Dieu aristocrate qui damne et sauve suivant son bon plaisir, est un crime puni de l'exil et quelquefois même de la mort. Bolsec, pour avoir ri du fatum païen, est chassé de Suisse; Gentilis, qui a osé dire : « Ce Dieu n'est pas celui de

1) Solida et invicta defensio argumentorum quibus Calvinistarum metonymia quam verbis Christi in sacra coena affingunt funditus destruitur. Leipzig, 1611, in-4°.

2) Iena.

l'Evangile », n'a que le temps de s'enfuir, de peur de tomber dans la main du bourreau. Que de belles pages Bèze a écrites pour soutenir que la prédestination est un dogme auquel il faut croire sous peine de damnation éternelle! Il appelait infâmes ceux qui osaient le nier. Jean Weber n'a pas redouté les anathèmes du disciple de Calvin. Il a attaqué la prédestination en termes pleins d'aigreur, en mauvais chrétien peut-être, mais assurément en excellent théologien.

Du vivant même de Calvin, les Bernois défendaient, sous des peines sévères, de prêcher ses doctrines sur la grace 1), et l'universalisme de Bullinger sapait dans sa base le particularisme du réformateur 2).

La pierre a donc menti pour la troisième fois! Montrez-nous donc la lumière qu'apporta Calvin à Genève?

Reluit-elle dans cette justification sans l'œuvre que Mélanchthon avait défendue d'abord, et qu'il abandonna depuis, au grand scandale de toute l'école réformée? ou dans la confession de foi imposée aux Genevois, et où les calvinistes veulent trouver la dogmatique tout entière enfermée dans l'Exomologèse d'Augsbourg! Mensonge que le pseudonyme André Anti Krell a mis à nu dans sa savante dissertation qui émut le monde saxon au seizième siècle 3).

1) In dem Kanton Bern entſtanden über Calvin's Lehre von der Prädeſtination ſolche Unruhen, daß die Landesobrigkeit verbot, Niemand ſolle von den unerforſchlichen Geheimniſſen und Gerichten Gottes weiter reden. Schröckh.

2) Id.

3) Vindiciae Dissertationis de Momento discrepantiae inter Lu-

Si la Trinité quaternaire, si l'Eucharistie sans figure, si le fatalisme païen de Calvin, ne sont pas les vérités dont parle le marbre de l'Hôtel-de-Ville, où les trouver dans la symbolique genevoise? Ce sont là les grandes nouveautés que Jean de Noyon est venu annoncer, au dire de ses panégyristes; encore pourrait-on lui en disputer l'invention; et comme les prédicants de Lausanne faire l'honneur du système prédestinataire à Zwingli et OEcolampade 1); mais qu'elles lui appartiennent, nous les lui laissons; seulement nous tenons à établir, en nous appuyant de témoignages irrécusables, que chacune de ces néologies est un mensonge que l'esprit de Dieu n'a pu inspirer. Si c'est une bouche de réformé qui a porté cet arrêt, que devient cette couronne qu'après trois siècles la vénérable compagnie des pasteurs, dont un antitrinitaire fait partie, a voulu poser sur le front de Calvin!

---

theranos et Calvinianos et calumniis et cavillationibus christ. Krellii, in-4°, Dresde.

De nos jours, on a voulu, dans divers ouvrages, établir la conformité des doctrines luthérienne et calviniste. Il ne sera pas inutile de citer ici, comme nous l'avons fait ailleurs, les titres de quelques ouvrages de controverse où cette alliance des deux confessions est formellement désavouée.

Anti Calvinisti syllogismi. Rostock, 1625, in-8°.

Anti Calvinismus Grundliche, par G. Nigrinus de Battemburg. Francf. S. L, M. 1595.

Plus d'une fois les calvinistes proposèrent la paix aux luthériens dans des traités iréniques, conciliatoires, syncrétistiques (Nicole, Préjugés, ch. XII), mais les luthériens ont toujours refusé de se réconcilier.

1) Die Prediger in Lauſanne erklärten, daß ſie dieſe Lehre nicht von Calvin angenommen hätten, indem ſie bereits von Zwingli und Oekolampadius vorgetragen worden ſey. Schröckh.

S'il est un fait historique irrécusable, c'est que l'apostolat de Calvin fut fatal aux mœurs de la république. « Ah! sans doute, dit M. Galiffe, les anciens Genevois n'étaient pas des anges de pureté céleste, mais au moins ils n'étaient pas hypocrites. Ils n'allaient pas profaner le temple par des démonstrations d'une piété exaltée, en revenant d'exposer le fruit de leur libertinage. Ils étaient vifs dans leurs inimitiés, mais ils n'étaient pas faux témoins, espions et délateurs. Ils avaient besoin d'indulgence, mais ils n'en manquaient pas eux-mêmes, et ne cherchaient pas à cacher leur fragilité naturelle sous des jugements à mort d'une sévérité inhumaine. Ils étaient ce qu'ils redevinrent au dix-huitième siècle, lorsque le calvinisme ne fut plus parmi nous qu'une ballade du temps passé, — des hommes fiers, hardis, indépendants, bons amis, ennemis irascibles, mais faciles à réconcilier, charitables et dévoués, bons patriotes par dessus tout, parce qu'ils avaient une patrie qu'ils pouvaient aimer. » 1)

Au vieux sang genevois resté pur si longtemps, Calvin mêla le sang des réfugiés, sa garde prétorienne; escrocs, frippons, banqueroutiers de leur métier, qui siégent au consistoire, qui entrent aux conseils, sont reçus bourgeois, et pour tant d'honneurs donnent en échange des souillures dont la ville avait à peine l'idée. Pendant toute la durée de la domination du théocrate, l'espionnage fut une dignité lucrative. Que le moraliste essaie de fouiller les archives du gouvernement; M. Galiffe

1) Galiffe, Notices gén., t. III, Préface, p. 16-17.

l'accompagnera pour lui montrer des registres couverts d'inscriptions d'enfants illégitimes, qu'on exposait sur le pont de l'Arve; des testaments ou la voix mourante d'un père accuse ses enfants de crimes abominables; des actes pardevant notaires, où une mère constitue une dot aux bâtards de sa fille; des mariages où l'époux passe de l'autel à la prison; des femmes de toute condition qui mettent leurs nouveaux-nés à l'hôpital, pour vivre dans l'abondance avec un second mari 1). Attendons: le puritain réformé qui a passé sa vie dans la poussière des archives, ouvrira bientôt la main, il le promet du moins, et alors il en tombera des feuilles écrites dans une langue morte, car il a peur de faire rougir la pudeur, et il racontera dans l'idiome de Pétrone, les petits soupers des ministres genevois. Beaudoin nous a déjà dit un de ces repas nocturnes où Bèze *était le maître du logis*; mais on n'a pas voulu croire à sa narration. M. Galiffe, qui veut mourir dans le protestantisme, sera cru du moins! Voyez déjà comme il repousse de toute l'énergie de son ame, toute communion avec cette réforme mesquine, bâtarde, intolérante, que Calvin voulut imposer à ses concitoyens! Grace à ses investigations, quelques noms catholiques, celui de Bolsec entre autres, ont été honorablement réhabilités.

Le vieil athlète de la vérité historique, qui a mérité l'éloge de lord Brougham, ne se laissera pas effrayer par les clameurs de quelques calvinolâtres,

1) Galiffe, Notices, t. III, p. 15-16.

qui voudraient aujourd'hui nous faire croire à l'action civilisatrice du réformateur. Au besoin, il ouvrirait les livres de l'auteur du Traité des Scandales, et il y lirait cet aveu échappé de la bouche de Calvin. « Il est une plaie morale plus déplorable encore : nos pasteurs qui montent dans la chaire sacrée du Christ, et qui devraient édifier les ames par une pureté surabondante de bonnes mœurs, scandalisent l'Eglise du Seigneur par leurs dérèglements : misérables histrions qui s'étonnent que leur parole n'obtienne pas plus d'autorité qu'une fable jouée en public, et que le peuple les montre au doigt et les siffle. Ce qui me surprend, moi, c'est la patience des femmes et des enfants qui ne les couvrent pas de boue et d'immondices. » 1)

Et Calvin, lui-même, avant de mourir, avait prévu, tout comme Luther, la destinée de la parole qu'il avait annoncée aux hommes.

« L'avenir m'effraie, disait-il, je n'ose y penser; car, à moins que le Seigneur ne descende des cieux, la barbarie va nous engloutir. Ah! plaise à Dieu que nos fils ne me regardent comme un prophète! » 2)

Il était prophète. Le Seigneur, qui n'avait pas voulu descendre des cieux, avait livré la parole de Calvin aux disputes de ses successeurs au ministère. Et alors cette parole qui, pour être vraie, aurait dû revêtir l'immutabilité, fut impitoyablement déchiquetée. Si vous avez vu à La Haye le cadavre peint par Rembrandt, vous pouvez vous faire une idée de

1) Liber de scandalis.
2) Praefatio catechismi ecclesiae Genevensis, p. 11.

l'opération que subit la doctrine calviniste hors de Genève. Les opérateurs prirent divers noms, selon qu'ils attaquaient un système dans son essence ou dans ses parties : il y eut donc des particularistes et des universalistes. Le scalpel ne touchait pas seulement à des chairs mortes; taillé en forme de plume, il répandait au nom de la grace divine dont il voulait faire connaître la nature, l'encre et l'injure, tellement que les CC ordonnèrent un beau jour d'en finir avec toutes ces disputes qui troublaient le repos des citoyens, et apprêtaient à rire aux catholiques : or, ce rire était contagieux.

La parole de Calvin, arrivée dans les Pays-Bas et soumise à l'examen, avait été trouvée insuffisante, folle et dangereuse. Chaque ville de Hollande avait un apôtre envoyé de Dieu, un Paul ou un Jean-Baptiste. De tous les livres de Calvin, le seul qu'on regardait comme l'œuvre du Seigneur, c'était le traité de Puniendis haereticis, que chaque secte traduisait pour s'en servir contre les dissidents 1). Bogermann, professeur à Francker, commenta le pamphlet et ajouta de nouveaux textes pour prouver que le pouvoir civil a le droit de mort sur le blasphémateur du nom de Dieu. Il appelait blasphémateur quiconque ne pensait pas comme lui sur la grace.

1) Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître les variations de la réforme à l'ouvrage allemand du docteur Hoeninghaus :— Mes Excursions dans le Protestantisme, ou Nécessité d'un retour à l'Eglise catholique démontrée exclusivement par les aveux des théologiens et philosophes protestants. — C'est un des plus beaux livres de l'époque, malheureusement presque inconnu en France.

Jacob Arminius et Franz Gomar renouvelèrent les disputes de Luther et de Carlstadt. Franz Gomar damnait Arminius, qui soutenait la liberté du moi; Arminius vouait aux flammes Gomar, qui prêchait le serf arbitre. Il y eut des intolérants et des tolérants, des calvinistes rigides et des calvinistes modérés, des lapsaires et des supralapsaires! Quinze ans ne s'étaient pas écoulés qu'on aurait pu écrire sur un ongle tout ce qui restait de cette néologie qu'on avait couronnée. « Toute œuvre divine, a dit Claudius, est de sa nature immuable; il n'y a que l'œuvre humaine qui change de forme et de couleur 1). » La parole de Calvin n'était donc pas une parole de vérité? Et, chose bien remarquable dans ces palingénésies doctrinales, ce n'est jamais le fidèle qui abandonne une opinion qu'on lui a donnée comme une vérité; en sorte que, s'il y a une apostasie nouvelle, vous pouvez être sûr qu'elle sort du sanctuaire. Et comment arrêter ce désordre intellectuel? Quand le souffle de bouche humaine devient tracassier, colère ou désordonné, le pouvoir intervient qui fait l'office de prêtre. Et il se trouve un conseil, comme celui des Deux-Cents, qui dit à ses ouailles : « Assez de disputes! la prédestination calviniste est une vérité évangélique; — un prince, au luthérien : Tu crois à la présence réelle! au calviniste : Tu n'admets qu'un symbole vivifiant; voici la table : venez communier 2)! — et dans le ministère berlinois, un ec-

1) Menſchliche Werke, wie alle Werke dieſer Welt, wanken und verändern Geſtalt und Farbe. Die Wahrheit iſt nur Eine, die bleibt und wanket nicht.

2) Discussions sur le protestantisme, précédées de l'analyse

clésiastique à la solde du monarque écrira et jurera au besoin — qu'il n'y a plus aujourd'hui de calviniste ou de luthérien ; qu'il n'y a que des chrétiens évangéliques.

« Pendant la dernière moitié du seizième siècle, dit un panégyriste de Calvin, les héritiers du législateur de la réforme, sans avoir sa puissance et son génie, adoptèrent son dogmatisme et son inflexible opiniâtreté ; ils déclaraient que nul n'était chrétien s'il ne pensait comme Calvin ; ils regardaient comme une impiété la recherche de la vérité religieuse faite en dehors du principe du maître, et par l'étroitesse de ces vues, ils faillirent détruire tout l'ouvrage de la réforme à Genève. » 1)

Un siècle et demi après Calvin, ce dogmatisme régnait encore. L'académie fondée par le réformateur était transfigurée en concile œcuménique qui, l'œil sur la confession écrite de Jean de Noyon, emprisonnait, exilait, condamnait au pain et à l'eau tout novateur assez hardi pour en contester les enseignements. Arrivait-il de France quelque haute intelligence, qui venait étudier la symbolique nouvelle, on lui présentait le livre d'or du maître, et il fallait qu'il le révérât comme un évangile apporté du ciel. L'hospitalité était à ce prix. Simonius, après avoir approché ses lèvres de cette exomologèse, se relève, se recueille, et manifeste quelques inquiétudes ; on l'emprisonne et on

d'une conférence de M. Lacordaire, par l'abbé Chuine, in-8°, p. 16. Metz, 1838.

1) Calvin à Genève, p. 143, 142.

le chasse 1). Quelquefois, au sortir du temple, un chrétien, assailli de doutes, va révéler l'état de sa conscience à un ministre; le ministre est impitoyable: le chrétien est châtié et emprisonné. Il faut croire en Calvin pour être sauvé.

Nous confessons que M. Gaberel a trouvé de nobles paroles pour flétrir ce dogmatisme tracassier, legs de Calvin, et qui, suivant la belle expression de M. Guizot, veut emprisonner la conscience dans les conséquences d'un argument. 2)

Mais M. Gaberel aurait dû savoir que la symbolique calvinienne ne pouvait vivre que par le pouvoir. Que le bras de chair se retire, et l'œuvre de Jean de Noyon mourra dans les convulsions de l'anarchie. Voyez plus tard, quand la pensée, grace aux efforts du synode de Dordrecht, peut scruter la confession genevoise, chaque jour emporte un des articles du formulaire, jusqu'à ce que de toutes les villes réformées, Genève soit la moins calviniste. Et alors le libre examen triomphant, il arrive qu'un ministre qui a nié la Trinité, peut s'asseoir impunément sur le banc qu'occupa pendant vingt ans celui qui fit mourir Servet l'antitrinitaire.

Que la réforme se cache sous la robe de Zwingli, de Luther, de Calvin, d'OEcolampade ou de Knox, elle ne peut exister dogmatiquement que par le bon plaisir des princes: son royaume est de ce monde. Suivez-la à travers l'Allemagne, quand elle part de Wittemberg:

---

1) Senebier, Hist. litt.

2) Préface de l'Histoire constitutionnelle d'Angleterre, par Hallam.

partout où elle voudra s'établir, elle aura besoin d'une main d'homme. Sur quoi donc s'appuierait-elle, quand elle a détruit les souvenirs, la croyance, la foi, les traditions? Toute vie idéale étant éteinte en elle, elle se matérialise alors et se donne corps et ame: en Angleterre, à une femme qui fait l'office de pape; en Prusse, à un monarque qui règle jusqu'à la discipline ecclésiastique, et rédige des liturgies pour les deux communions réunies 1); à Genève, à des laïques transformés en docteurs d'Israël. Il n'y a pas de pays au monde où la foi au pouvoir soit plus aveugle qu'en Prusse, cette terre où fleurit le luthéranisme. 2)

Vous avez dû voir, quand le théocrate qui se nomme à Genève ministre de Dieu, demande l'exil de Gentilis, l'emprisonnement d'Ami Perrin, le sang de Gruet, de Berthelier et de Servet, si le pouvoir marchande, et n'accorde pas tout sans murmure ni remords.

Liberté civile et religieuse, nationalité, poésie, peinture, belles lettres, Calvin, à Genève, a tout flétri, tout décoloré, tout tué. Sans lui, Genève aurait, comme les autres cités, marché à la lumière que Rome, Florence, Venise, avaient fait luire; il pouvait être peintre, poète, orateur, artiste. Ne croyons pas à ce que nous dit la réforme, que le Genevois n'est pas né pour la culture des arts : c'est une calomnie. Il fallait absoudre l'homme qui changea des natures d'élite en théologastres du Bas-Empire. Encore si ces théologiens nés de Calvin, ressemblaient à ces scolastiques

1) Quelques mots sur la dernière conférence de M. l'abbé Lacordaire, Courrier de la Moselle, 18 janvier 1838.

2) Spazier, Revue du Nord.

de la renaissance si décriés, et qui nous amusent souvent par leurs naïvetés ! Les moines de Genève sont pédants et ennuyeux. Au lieu de positions, à la manière de l'école de Cologne, que Hogstraet affiche sur une église, ils produisent d'énormes volumes, sans style et sans vie. Calvin ne leur a même pas laissé le choix de la matière : ils n'ont qu'un cercle. Les malheureux tournent incessamment autour de la grace, du libre arbitre, de la prédestination. Pendant que la cité se fatigue ainsi dans le vide, Rome enfante, au souffle de la papauté, des chefs-d'œuvre d'histoire, d'exégèse, de linguistique, de philosophie. Nous nous trompons. Genève a la prétention de s'être associé au mouvement universel des esprits ; et voici les noms de quelques uns des diamants de sa couronne littéraire : Les théologiens Tagaut, Perrot, La Faye; le philologue Portus ; le poète latin Beaulieu ; le polygraphe Goulard ; l'humaniste Sarazin 1).

A Wittemberg, ainsi qu'à Genève, la réforme, qui n'a jamais compris les instincts populaires, avait brisé toutes les images matérielles du culte ; mais, à Wittemberg, une fois maîtresse du temple catholique, elle se mit à relever les statues, à restaurer les tableaux, à raccommoder les vitraux, de peur d'être accusée de vandalisme. A Genève, pour plaire à Calvin, elle passa de la couleur sur les murailles de la cathédrale, vendit les statues et fit brûler les cadres.

Calvin n'a jamais compris l'art. Dans tous ses écrits, vous chercheriez vainement une larme de poésie. Il essaya bien un jour de faire des vers la-

1) Senebier, Hist. litt. de Genève.

tins ; mais quels vers ! Il légua ses tendances prosaïques à sa nouvelle patrie. Si Genève fût resté fidèle au catholicisme, quelle belle place il occuperait aujourd'hui dans l'histoire littéraire ! Chaque jour, au seizième siècle, il recevait la visite de nombreux Italiens. Ne semble-t-il pas que ces imaginations méridionales si passionnées pour la forme, devaient réveiller sur les bords du Léman le culte des muses ! Mais à peine ont-elles touché les rives du lac, qu'elles cessent elles-mêmes de chanter. L'atmosphère de théologie qui flotte partout, jusque dans l'intérieur des familles, étouffe en elles tous les germes poétiques qu'elles ont apportés de Rome ou de Florence. Il faut de toute nécessité qu'elles se mettent à disputer. Les deux sangs se mêlent, sang lourd et épais que ne peuvent vivifier ni les harmonies du monde musical, ni les fantaisies du monde idéal, ni les merveilles du monde matériel. Avant de mourir, Calvin légua à son pays d'adoption une manie de controverse, que les réfugiés furent obligés de subir. Nationaux et étrangers usent leur intelligence à la poursuite de problèmes ontologiques, autrement ténébreux que ces spéculations scolastiques dont on a fait un si grand reproche aux moines du moyen-âge. Ces problèmes s'agitent au collége, au consistoire et au logis. Genève, entouré de trésors antiques, n'ose pas y toucher. Toutes les sources d'émotions intellectuelles ont été taries par Calvin. Il défend à l'âme de s'occuper de la forme visible, qui pourrait la faire tomber dans l'idolâtrie ; de la peinture, qui ne réveillerait en elle que de fausses idées sur la nature divine ; de la musique, qui la jetterait dans de paresseuses

rêveries. Ainsi s'accomplissait l'arrêt formulé par Menzel contre le protestantisme saxon. « La réforme fut d'abord un feu dévorant, puis une aurore boréale, signe de refroidissement. » 1)

L'école exégétique même que Calvin créa à Genève, réagit d'une manière funeste sur la culture des esprits. Dans la prévision d'hostilités de la part du catholicisme, la réforme avait continué ses mesquines collations du texte biblique. Ce travail de mots n'était pas fait pour réchauffer l'imagination. Des livres saints, on n'étudiait, ni l'image, ni le trope, ni le souffle inspiré: on laissait l'or pour le plomb. Il faut voir comme ses théologiens sont joyeux quand ils ont ôté ou ajouté un jambage à une lettre grecque; ils annoncent cette bonne fortune, comme nous autres catholiques, quand, à Rome, Raphaël peint le tableau de la Transfiguration, ou qu'Erasme à Basle vient d'achever la préface de son Saint-Jérôme. Ne demandez à toutes ces intelligences des seizième et dix-septième siècles, qui procèdent de Calvin, aucunes découvertes historiques, scientifiques ou morales 2); elles croient avoir rempli leur tâche, quand elles ont noirci quelques feuilles de papier de gloses scripturaires, dont l'idée est aussi barbare que les mots. Cette cité, qui se vante d'avoir reçu en 1535 le don de la foi, n'a pas même un livre ascétique de quelque valeur. Après de longues investigations, Senebier n'a trouvé dignes d'être cités en ce genre,

1) Spazier, Revue du Nord.

2) Calvin et ses associés ne purent s'occuper qu'accessoirement de cette science qui a pour objet la vertu, la vie et les mœurs. — Histoire de la Réformation, par W. Meiners, 271, 272.

que le «Mellificium symboli apostolici circa incarnationem;» «l'Ouverture des sceaux de l'Apocalypse de saint Jean», et le « Glaive du géant Goliath. » 1) Aujourd'hui même, telle est la pauvreté parénétique à laquelle l'a réduite Calvin, qu'elle est obligée de nous emprunter « la Voix du pasteur » de notre curé montagnard Régis, mais en en retranchant tout ce qui est de foi, tout ce qui parle à l'imagination: les chapitres dogmatiques. Et si la divinité du Christ est niée dans un livre de l'un des ministres de la vénérable compagnie, c'est un méthodiste, M. Malan, qui ose en prendre la défense.

Nous savons que Genève, en proclamant que le « calvinisme n'est pas le christianisme, » s'est soustrait au joug doctrinal du réformateur. Le libre examen réhabilité, un autre abîme s'est ouvert: l'anarchie religieuse; et une voix a été entendue, criant à ses pasteurs: « Vous avez renié le Christ, le Christ vous renie.

Cette voix venait d'Ecosse.

---

1) Senebier, Hist. litt. de Genève.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE I. Genève avant la Réformation. — Mœurs bourgeoises de Genève, à l'époque de la réformation. — Caractère du marchand. — Le commerce, source de richesse et de noblesse. — Le peuple. — Les nobles. — Les juristes. — Les médecins. — Calvin étranger aux institutions et à la vie de la cité. — Les Libertins. — Calvin et les pestiférés. 1.

CHAPITRE II. Forme cléricale. 1541 — 1543. Ce qu'eût été la réforme, si Calvin fût né à Eisleben. — Idées hiérarchiques de Calvin. — Ordre ecclésiastique. — Pasteurs. — Anciens. — Docteurs. — Diacres. — Consistoire. — Examen du système hiératique de Calvin. — Défaut d'unité. — L'ancien, délateur, juge, pape. — Retour tardif de Calvin aux idées catholiques sur la nécessité de l'Episcopat. 20.

CHAPITRE III. L'église et le prêtre de Calvin. Qu'est-ce que l'Église? — Comment la reconnaître? — Le ministère ecclésiastique. — Double vocation. — Autorité spirituelle. — Discipline. — Excommunication. — Pouvoir civil. — Société. — Suite de l'Examen du système hiératique de Calvin. — Les marques de la véritable église, indiquées par le réformateur sont insuffisantes. — La réforme ne saurait en appeler à l'écriture, dont les plus hauts signes sont niés par les protestants. — Preuves à l'appui. — Luther en opposition avec Calvin sur la légitimité des pasteurs. — Bel aveu d'un protestant, M. Ernest Naville. — La liberté d'examen et ses abymes. — Prévisions de Calvin. 38

CHAPITRE IV. La liturgie. Hommages des protestants envers notre liturgie. — Le Temple catholique aussi ancien que le christianisme. — Le Baptême. — Ce qu'en a fait Calvin. — Ce qu'il était dans la primitive église. — La Cène calviniste et catholique. — Le Viatique existait dans l'antiquité. — Le Mariage à Genève. — Divorce et ses causes. — Calvin refuse le titre de sacrement au mariage. — La Confession. — Calvin, favorable d'abord à la confession auriculaire qu'il abolit ensuite. — Extrême onction, onction sacerdotale. — Aveux de quelques réformés. — Culte des saints — Ce que Calvin pense de Marie. — Couvents. — La Croix abattue par le réformateur. — Plaintes du protestantisme. — Le Chant. — Les Psaumes de Marot. — Influence funeste de Calvin sur l'art. — Le réformateur jugé par Beaudoin le jurisconsulte. 61.

CHAPITRE V. Confession de foi. Calvin en opposition avec ses doctrines touchant le libre examen. — Impose à Genève une confession de foi. — Ce que la réforme pense aujourd'hui des formulaires ou livres symboliques. — Une séance au grand conseil de Lausanne. — Mouvement réactionnaire de diverses églises réformées contre les confessions de foi. — Prophétiques menaces de Hammerschmidt. 104.

CHAPITRE VI. Calvin théocrate. 1541 — 1543. Le prêtre suivant Calvin. — Mort à l'hérétique. — Législation écrite avec du feu et du sang. — Exemples de punitions infligées par le législateur. — La torture. — Colladon, — Les sorciers, — Procès que leur fait Calvin. — Combien était plus douce l'église catholique. 117.

CHAPITRE VII. Lutte politique. 1543 — 1547. a) *Les libertins*. b) *Les pamphlets*. c) *Les réfugiés*. d) *Les délateurs*. — Les libertins. Calvin maître de Genève, se prend d'abord aux intelligences. — Les patriotes châtiés. — Calvin en face des Libertins. — Ce qu'il faut entendre par cette dénomination. — Système philosophique que leur prête le réformateur. — Puisé tout entier dans Servet. — On n'en trouve aucune trace dans l'histoire des Libertins. — Guerre ouverte que leur déclare Calvin. 134.

Les pamphlets. Calvin excite à la révolte par ses pamphlets. — Les Nicodémites. — Caractère politique de l'Excusatio ad Pseudo Nicodemitas. — Cas de conscience diversement résolu par les Eglises protestantes. — Forme littéraire du libelle de Calvin contre les Nicodémites. — Lettre à Luther. — Mélanchthon la retient. — Colère de Calvin contre Luther. — Sadolet idolâtre. 150.

Les réfugiés. Les Emigrés apportent à Genève les vices des grandes villes. — Bernard de Seswar. — Comment Calvin se sert des réfugiés. — Missionnaires ambulants. — Colporteurs. — Le droit de bourgeoisie avili et prodigué aux créatures du réformateur. — Persécution des Libertins. 160.

Les délateurs. Le métier d'espion ennobli par Calvin. — Le Renard. — Favre. — Dubois le libraire. — Les deux Espions. — Les délateurs au consistoire. — Physionomie de Genève. — Ce que Calvin a fait de la société. 166.

CHAPITRE VIII. Le drame dans la rue. 1547 — 1550. a) *Pierre Ameaux*. b) *Favre*. c) *Ami Perrin*. d) *Gruet*. — Pierre Ameaux. Travail de l'opposition. — Luttes de Calvin. — Dualisme Calvinien. — Henri VIII et Moïse. — Révélations des Libertins. — Pierre Ameaux. — Repas nocturne. — Propos contre le Réformateur. — Le conseiller Ameaux est dénoncé au conseil et simplement condamné à l'amende. — Colère et menaces de Calvin. — La sentence est rapportée. — Ameaux

en chemise fait amende honorable. — Maître La Mare et l'espion Tixier. — La potence à St-Gervais. — Quelques traits de despotisme. — Abel Poupin en chaire. 176.

FAVRE. La famille de Favre. — Sa fille Françoise. — Son gendre, Ami Perrin. — Favre cité au consistoire et accusé d'avoir crié vive la liberté. — Son interrogatoire. — Lettre de Calvin. 187.

AMI PERRIN. Laurent Megret, la créature de Calvin, dénonce Ami Perrin au conseil. — Moyen que le réformateur emploie pour perdre le capitaine général. — Emotion populaire. — Calmée par Calvin. — Procès de Perrin. — Interrogatoire. — Réaction. — Condamnation de Megret. 192.

GRUET. Placards affichés à St.-Pierre. — Gruet accusé. — Saisie de ses papiers. — Mis en prison. — Torturé. — Décapité. — Procès fait à des feuillets volants. 200.

CHAPITRE IX. LA PAROLE SACERDOTALE DANS LA CÈNE. a) *Luther*. b) *Westphal*. LUTHER. Renouvellement de la dispute sur l'Institution de la cène. — Zurich et Wittemberg. — Calvin essaie vainement de réconcilier les deux églises. — Arrêt de Luther. — Tergiversation dans le langage de Calvin sur le moine saxon. — Luther, Periclès de la réforme et serviteur du Christ. — Le libraire Moritz Goltz. — Les églises protestantes et réformées n'ont jamais pu produire une symbolique uniforme. 210.

WESTPHAL. Pamphlets de Westphal. — Dispute avec Calvin. — Libelles du réformateur genevois. — Citations diverses. — Réflexion sur cette polémique. 222.

CHAPITRE X. CASTALION ET LA LIBERTÉ HUMAINE. Castalion type du savant au seizième siècle. — Poète, rhéteur, philologue. — Son séjour à Strasbourg. — Régent à Genève. — Dispute avec Calvin. — Exilé. — Controverse sur le libre arbitre. — Polémique du réformateur. — Pamphlets de Calvin. — Il accuse Castalion de vol. — Défense du poète. — Castalion meurt de faim. — Son épitaphe. 229.

CHAPITRE XI. BOLSEC, LE MÉRITE DE L'OEUVRE. Le pasteur St-André prêche à St-Pierre le prédestinatianisme de Calvin. — Bolsec attaque le prédicant, qui est défendu par le réformateur. — Bolsec est mis en prison et interrogé. — Sa défense. — Il est retenu dans les fers. — Intervention des églises de Basle et de Berne. — Zurich demande la mort de Bolsec. — Il est élargi, quitte Genève, est poursuivi par la haine de Calvin. — Histoire de la vie et des mœurs de Calvin. — Bolsec calomnié. — Réhabilité par les écrivains protestants. 245.

CHAPITRE XII. MICHEL SERVET. 1553. Jean Frellon, imprimeur à Lyon, fait connaissance de Calvin. — Servet à Haguenau écrit contre la trinité. — Son existence voyageuse. — Arrive à Lyon et s'attache à Frel-

lon. — Quitte Lyon et s'établit à Charlieu. — Puis à Vienne. — Pierre Palmier protége Servet. — Le Ptolomée. — Bible annotée. — Frellon met Servet en relation avec Calvin. — Questions de Servet à Calvin. — Brouille. — Correspondance. — Le Restitutio Christianismi. — Quelques citations du livre. — Calvin dénonce le livre à la police de Lyon. — Infructueuses poursuites de l'official de Vienne. — Dénonciation de Calvin. — Arrestation de Servet. — Sa fuite. — Arrive à Genève, dénoncé, emprisonné. — Sa Requête au conseil. — Interrogatoire. — Insultes de Calvin. — Procès et mort de Servet. 258.

CHAPITRE XIII. La réforme et le sang de Servet. Lettre de Calvin à Farel. 1546. — Histoire de ce document. — Georges David écrit à ses frères de Hollande en faveur de l'Espagnol. — Les Eglises helvétiques consultées. — Avis de Berne, Schaffhouse, Basle, Zurich. — Mélanchthon et Bucer félicitent Calvin, — Castalion attaque le pamphlet du réformateur, de hæreticis puniendis. 313.

CHAPITRE XIV. Théodore de Bèze. 1547 — 1562. Son enfance. — Ses poemata. — A peur du parlement et quitte la France. — Arrive à Genève et est accueilli par Calvin. — Opposition de quelques ministres — Bèze essaie de se justifier. — Appréciation de son apologie. — Opinion des Luthériens. — Dispute avec Beaudoin. — Plaide en faveur du supplice des hérétiques. 324.

CHAPITRE XV. Chute des libertins. 1552 — 1557. Continuation de la lutte entre les patriotes et Calvin. — Péripéties diverses. — Philibert Berthelier accusé devant le consistoire, et excommunié. — Emotion de Genève. — Communion à St-Pierre. — Refus de Calvin de distribuer la cène aux Libertins. — Le conseil reprend le droit d'excommunication. — Scène jouée par Calvin. — Le conseil cède. — François Daniel Berthelier. — Motifs de haine de Calvin contre ce citoyen. — Il veut le perdre. — Complot ourdi par la police. — Mort et exil de plusieurs patriotes. — Daniel est accusé de conspiration contre l'état. — Torturé par Colladon. — Stratagème pour arracher des aveux au patient. — Supplice de Berthelier. — Réflexions historiques. 339.

CHAPITRE XVI. Vie intérieure a Genève. 1541 — 1560. Le savant à le renaissance. — Luther et Calvin. — Travaux politiques et littéraires du réformateur genevois. — Solution de divers cas de conscience. — Fécondité intellectuelle de Calvin. — Il aime à consulter ses amis. — Ses collaborateurs. — Sa correspondance. — Son ame. — Mort d'Idelette. — Calvin à table. — Au logis. — Sa lecture habituelle, la bible. — Calvin avec ses adversaires théologiques. — N'a jamais su que haïr — Essaie de justifier ses acrimonies de style. — Maladies. — Chagrins domestiques. 353.

CHAPITRE XVII. Amitiés littéraires. *a*) Ochino. Ochino à Sienne. — Succès et idée de ses prédications. — Tenté et séduit par le démon de l'orgueil. — Se révolte contre l'autorité. — Mandé à Rome refuse de

comparaître. — Insulte la papauté.—S'enfuit à Genève avec une jeune fille. — Se lie avec Calvin. — Veut être libre. — Dénoncé et banni. — Son Dialogue sur la polygamie. 383.

GENTILIS. Gentilis attiré à Genève, prêche ses opinions sur la Trinité. — Attaqué et combattu par Calvin. — Emprisonné. — Sa retraite. — Banni de la ville. — Est décapité à Berne. 394.

CHAPITRE XVIII, LE CLERGÉ LYONNAIS. GABRIEL DE SACONAY. 1560 - 1563. Congratulation de Calvin à Gabriel de Saconay.—Quelques pages de ce libelle.—Bretschneider vantant l'urbanité du Réformateur.—Ce qu'était de Saconay. — Son amour pour les lettres. — Attaqué par Calvin au sujet d'une préface placée en tête de l'Assertio de Henri VIII.—Idée du commentaire de Saconay. —Injures de Calvin. — Expliquées. — Le Clergé lyonnais sauveur de nos libertés et de notre foi. 402.

CHAPITRE XIX. PROPAGANDE ANARCHIQUE. Moyens de propagande employés par la Réforme. — Assemblées nocturnes. — Sermons à huis-clos. — Colporteur. — Libelles jetés dans les couvents. — Pamphlet de Calvin contre Paul III. — Idée de l'œuvre. — Les réformés, Calvin mort, reproduisent ses doctrines anarchiques. — Dialogue de Nicolas de Montand. *a*) Les Biens du clergé. *b*) Les couvents. *c*) le Maximum. 425.

CHAPITRE XX. MORT DE CALVIN. Maladies diverses qui affligent le réformateur. — Sa lettre aux médecins de Montpellier. — Causes de ses dernières douleurs. — Ses doctrines sont délaissées par Zurich. — Ses adieux au conseil. — Son testament. — Approche de la mort. — Derniers instants. — Funérailles. 450.

CHAPITRE XXI. CALVIN ÉCRIVAIN. Calvin et Luther en chaire. — Causes de l'infériorité oratoire de Calvin. — Il dédaigne l'image. — Les deux auditoires Genevois et Wittembergois. — Le moi dominant en Calvin. — Les Libertins. — A quel degrés divers l'un et l'autre sont maîtres de leur style. — Calvin est-il écrivain? Procédés syntactiques, 467.

CHAPITRE XXII. INFLUENCES DE CALVIN. Calvin n'a apporté aucune vérité — Articles principaux de sa symbolique repoussés par l'école protestante. — Il a gâté les mœurs de Genève. — Témoignage de M. Califfe. — Il a perverti les instincts de ses coreligionnaires. — Manie de dispute introduite dans la théologie. — Le culte des arts délaissé. — Le despotisme survit au réformateur et fait place à l'anarchie des doctrines. 486.

ERRATA DU DEUXIÈME VOLUME.

Page 6, ligne 19, au satan, lisez à satan.
Page 86, ligne 3, worthiest the, lisez thee.
Page 259, ligne 9, après rue Mercière mettez à.
Page 286, ligne 5, et il vint un, lisez il en vint.

ALPHABET ET ABREVIATIONS DE CALVIN

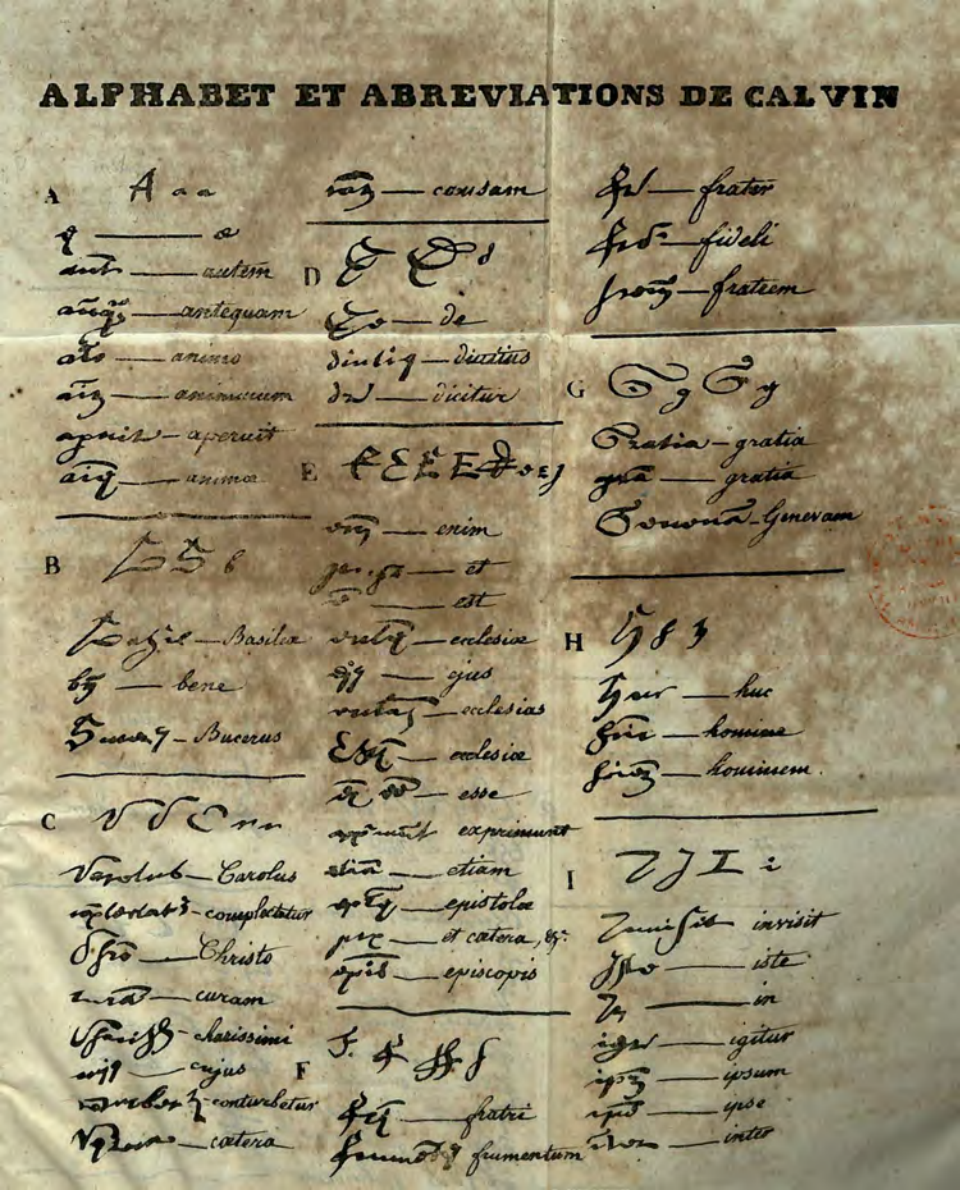

— ipsam
— impellat

L. L l

— laudem
— legibus
— litteris
— litteræ

M. M m

— modo
— meum

N. N n

— nostras
— nunc
— nam
— nomen
— noster

O. O o

— omnium
— omni
— ostendunt
— omnibus
— opera
— omnes
— ostendite

P. P p

— precibus
— perquam
— primum
— præsentem
— provinciæ
— parte
— peritura
— procacitate
— prælatus
— potest
— primo
— partibus
— præsentia
— vocatur
— plus
— præ
— perquam
— prætermittas

Q. Q q

— Quod
— quam
— quamdiu
— quod
— quia
— quidam
— quoniam
— quantum
— quidquam
— quibus
— quibusdam
— quoniam
— quam
— quidquam
— quoque
— quam

R. R r

— Res
— ratione
— Rumor
— rationem
— respondere

S. S s

— scilicet
— Salus
— semper
— secundum

T. T t

— tamen
— tantum
— totius
— tempore
— tanquam
— tempus.

1541. Jo. Calvinus	1544. Ioannes Calvinus
Jo. Cal.	Ioannes Calvinus
Joannes Calvinus	1545. Ioannes Calvinus
	1546. Ioannes Calvinus
I. C.	Ioannes Calvinus
I. Cal.	1547 12 Janv. Ioannes Calvinus
Io. Calvinus	1548. Ioannes Calvinus
1542. Ioannes Calvinus	Ioannes Calvinus
1543. Calvinus	

Signature secrète.

Vostre humble frere
Charles Despeville.

Il est vray que les persecutions sont bien fascheuses a endurer: et quil fault bien que Dieu besoigne puissament en nous pour nous fortifier, si nous ne serons point estonnez ny esbranlez par icelles. Mais encor est ce une tentation beaucoup plus dangereuse, quant il nous fauldra [illegible] pour le bon grain, pour le exemple.

atelier lithog. de l'Institut royal des Sourds

U — ubi

us

omittamus, omittamus

usqueadeo, usqueadeo

uterque

V — vitam

vocem

vester

vestrum

X — duxit

Y.

Z.

signatures à diverses époques

1537 Salmon

1538 Salmon

Salmon

Salmon

1539 Calvinus

1540 Calvinus

Calvinus

Calvinus

Calvinus

1541. Calvinus

Calvinus

Calvinus

Sal

Passalius

00110902

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 27 February, 2016